NOBILIAIRE
UNIVERSEL
DE FRANCE

OU RECUEIL GÉNÉRAL

DES GÉNÉALOGIES HISTORIQUES

DES MAISONS NOBLES DE CE ROYAUME

PAR

M. DE SAINT-ALLAIS

AVEC LE CONCOURS

DE MM. DE COURCELLES, L'ABBÉ LESPINE, DE SAINT-PONS

ET AUTRES GÉNÉALOGISTES CÉLÈBRES

TOME SEIZIÈME

DEUXIÈME PARTIE

PARIS

LIBRAIRIE ANCIENNE ET MODERNE

BACHELIN-DEFLORENNE

Société anonyme au capital de 1,500,000 francs.

SIÉGE SOCIAL : 3, QUAI MALAQUAIS, 3

MDCCCLXXVI

Clermont, en Auvergne. La terre d'*Auzers*, située dans la Haute-Auvergne, fut érigée en *baronnie* par Henri III, en faveur de Pierre de Douhet, seigneur d'Auzers.

La maison de Douhet subsiste en cinq branches :

1.° Celle de Douhet de Marlat, dont le seul rejeton est un enfant de onze ans, né en Moravie, pensionnaire du roi au collége royal de Clermont ;

2.° La branche de Douhet d'Auzers ;

3.° La branche de Douhet de Puymolinier ;

4.° Celle de Douhet de Romananges ;

5.° La branche de Douhet de Sourzac ;

Louis-Barthélemi de Douhet de Romananges, ancien page du duc d'Orléans, chevalier de l'ordre royal et militaire de St.Louis, a reçu de S. A R. Monsieur, comte d'Artois, lieutenant-général du royaume, un brevet daté de Vesoul, en Franche-Comté, le 28 février 1814, qui l'institue gouverneur-général de la division civile et militaire de Clermont, en Auvergne. Il avait précédemment servi dans l'armée de monseigneur le prince de Condé, dans les compagnies de l'émigration.

Armes : écartelé : aux 1 et 4, d'azur, à la tour d'argent, maçonnée de sable ; aux 2 et 3, de gueules, à la licorne d'argent. Supports : deux griffons de sable, aîlés d'argent. Devise : *A juste guerre, Dieu combat.* Plus anciennement : *Vires ex alto.*

JEHANNOT DE BARTILLAT, marquis de Bartillat, barons d'Huriel, seigneurs des châteaux, fiefs et seigneuries de l'Aage-Chevalier, Mossat, Lombost, le Liat, Sarre, Passat, le Fressineau, barons de Saint-Marcel, etc., en Bourbonnais et à Paris ; maison des plus distinguées par les fiefs qu'elle a possédés, les charges dont ses auteurs ont été revêtus, et les belles

alliances qu'elle a contractées. L'ancienneté de cette maison répond à son lustre ; la tradition accréditée dans la province de Bourbonnais, où elle est établie depuis plusieurs siècles, porte que, nonobstant la différence d'armoiries, elle a eu le même berceau que celle des seigneurs de Kersauson, en Bretagne, dont le nom patronimique est également Jehannot, et que l'on dit tirer son origine d'Angleterre. Néanmoins, la révolution des tems ne permettant point de donner la preuve littérale de cette ascendance, et ne voulant rien avancer qui ne soit établi sur des titres irrécusables, nous nous bornerons à donner le filiation de cette maison d'après une sentence rendue, le 20 février 1669, par Charles Tubeuf, maître des requêtes, commissaire départi par le roi dans les généralités de Moulins et de Bourges, qui déclare cette maison issue d'ancienne extraction de chevalerie ; cette pièce, qui relate tous les titres qui justifient chaque degré de la généalogie, n'était point connue de M. Laîné, non plus que lesdits titres originaux à l'appui qu'il a vus avec nous, et il nous a déclaré qu'il doit rectifier ici ce qu'il a dit touchant l'origine de la maison de Bartillat, dans le tome II (page 160), du Dictionnaire Véridique. Elle remonte la preuve filiative à :

I. Guillaume Jehannot, qualifié noble et damoiseau dans divers actes authentiques. Par contrat passé le jeudi après le dimanche reminiscere, l'an 1328, devant Etienne Hueti, notaire juré du scel de la chancellerie du duché de Bourbonnais, le même Guillaume Jehannot, damoiseau, exerça le retrait lignager à cause d'Alyde de Saint-Quintin, sa femme, pour racheter une rente noble, consistant en six setiers seigle et deux setiers avoine de cens, qui avait été aliénée pour le prix de 34 livres, par Louis de Saint-Quintin, damoiseau, au profit de Pétronin, fils de Jean Proheton, de la ville de Montmaraud. Il fit son testament le dimanche de la

Quinquagésime, l'an 1369, reçu par Jean Goerat, notaire juré de la même chancellerie, où il se dit veuf de ladite demoiselle Alyde de Saint-Quintin, et par lequel, entr'autres clauses, il prescrit son inhumation en l'église de Saint-Nicolas de Montluçon, au sépulcre de ses ancêtres, et dispose de tous ses biens en faveur de son fils, Jean Jehannot, dont l'article va suivre.

II. Jean Jehannot, Ier du nom, damoiseau, devint co-seigneur en partie de Sarre, par son mariage contracté le samedi dans l'octave de la Purification de la Vierge, l'an 1378, par-devant Jean Pacenjat, notaire, avec demoiselle Elisabeth de Sarre, sa cousine, fille de Guillaume de Sarre, damoiseau, seigneur dudit lieu, et damoiselle Adélaïde de Saint-Quintin. Il passa un bail emphitéotique d'un moulin qu'il possédait sur la rivière du Baix, au nommé Guillaume Levazet, le vendredi après la fête de la Nativité, l'an 1381, devant le même notaire Pacenjat, et testa le mercredi, après la fête de saint Mathieu, apôtre, l'an 1402. Dans cet acte, qui contient ses dernières volontés et qui fut reçu par Pierre de Botevin, notaire juré, il ordonne sa sépulture au tombeau de sa famille, fait divers legs pieux et autres, laisse la jouissance de la moitié de ses biens à sa femme, et nomme, pour son héritier universel, son fils Jean, qui suit.

III. Jean Jehannot, IIe du nom, écuyer, seigneur de Bonafont, et en partie de Sarre, fut maître des eaux et forêts du Bourbonnais. Il conste par des lettres qui lui furent délivrées à la chancellerie du duché de Bourbonnais, le 18 mars 1406, signées sur le repli Gadet, et scellées du grand sceau en cire rouge, qu'il céda une partie de péage qui lui appartenait sur le lieu de Monteil, au duché de Bourbonnais, et que ce prince, d'après le rapport de son conseil, pour dédommager de cette cession son bien amé écuyer Jehan Jehannot, maître des eaux et forêts du Bourbonnais, ordonna qu'il lui serait fait une remise sur la rente annuelle qu'il payait

à son duché, à cause de sa maison et four de Monteil, et lui accorda de plus la permission de faire planter trois pilliers au-devant de sadite maison, pour la mettre et maintenir en meilleur état. Jean Jehannot épousa, par contrat passé, le 14 mai 1424, pardevant Molinet, notaire, Marguerite de Villelume, fille de messire Michel de Villelume, écuyer, seigneur de Montbardon et de la Roche-Othon, et de damoiselle Marguerite le Borgne de Prugne. Il ne vivait plus le 20 août 1441, époque où sa veuve, en qualité de douairière de Bonafont, et ayant la garde noble des enfants issus de leur mariage, reçut, devant Pierre Martault, notaire, la reconnaissance de plusieurs habitants du bourg de Saint-Martinien, dans laquelle ces derniers confessent être, hommes et femmes serfs et de mortaillable condition avec la taille aux quatre cas, de ladite dame et de son fils aîné, Pierre Jehannot, dont l'article suit.

IV. Pierre Jehannot, Ier du nom, chevalier, seigneur de Bonafont, Mossat et autres lieux, fut un vaillant capitaine. Il se signala dans la plupart des rencontres de son tems. Louis XI le nomma, en 1474, gouverneur du château de Saint-Félix, en Languedoc, A cette époque, les Espagnols menaçaient cette province d'une invasion. Ils ne tardèrent pas y pénétrer, et firent le siége du château de Saint-Félix. Pierre Jehannot défendit la place avec valeur, et refusa d'entendre à aucune composition. Cependant Saint-Félix fut emporté par surprise, et le général espagnol, irrité de la vigoureuse résistance du gouverneur, eut la cruauté de le faire pendre (1). Cet attentat au droit des gens ne demeura pas long-tems impuni; car Louis XI étant, peu de tems après, redevenu maître de ce pays et de toutes les places fortes, fit décapiter, par représailles,

---

(1) Voy. l'Histoire de Louis XI, par M. Duclos, de l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres, tome II, année 1474.

deux gouverneurs espagnols. Pierre Jehannot avait fait alliance, par contrat du 5 août 1457, passé devant maître Pierre Fourest, clerc juré et notaire sous le scel de la chancellerie du duché de Bourbonnais (le même qui reçut son testament le 21 octobre 1473), avec demoiselle Blanche des Aiges, fille de messire Guillaume des Aiges, chevalier, seigneur de la Romagière, de Frontenac et autres places, et de dame Louise de la Pierre. De ce mariage sont issus :

1.° Pierre, dont l'article suit ;

2.° Jacques Jehannot, écuyer, sieur de la Loue ;

3.° Louis Jehannot, écuyer, sieur de Bienassis, donna conjointement avec Jacques, son frère, à bail emphitéotique, avec tous droits de directe seigneurie, à maître Pierre de la Roche, bachelier ès-lois, un jardin situé près des fossés neufs de Montmaraud. Le contenu de cet acte, qui fut reçu, le 14 octobre 1486, par Alamyt, notaire, porte qu'ils stipulent, tant pour eux, que comme se portant forts pour Pierre Jehannot, écuyer, leur frère aîné, dont on va parler.

V. Pierre Jehannot, IIe du nom, chevalier, seigneur de Bonafont, Mossat, la Loue, etc., fut homme d'armes des ordonnances du roi. Il fit l'acquisition d'une rente noble d'honorable homme Esmar Coppin, bourgeois de Montluçon, suivant acte passé le 13 août 1482, devant Bergeron, notaire, sous le scel de la prévôté de Pancoin. Il recut, devant ledit notaire, le 29 mai 1496, en qualité d'héritier de son père, quittance de la somme de mille livres, qu'il compta à son frère Jacques Jehannot, écuyer, pour ce qu'il lui restait devoir sur le legs que ce dernier avait eu de leurdit père. Il mourut, au service du roi, à Saint-Quentin, vers la fin de l'an 1528, laissant, du mariage qu'il avait contracté avec demoiselle Françoise Loyon, deux fils :

1.° François, dont l'article suit ;

2.° Ligier Jehannot, damoiseau, mort célibataire.

VI. François Jehannot, écuyer, seigneur de la Loue, Bonafont et autres lieux, qualifié capitaine dans une lettre du roi François Ier, en date du 23 mai 1544, contre-signée Bochetel, épousa, par contrat du 7 juin 1528, passé devant Jean Urbain, notaire à Montluçon, demoiselle Anne d'Escouts, fille de noble Jean d'Escouts, écuyer, et de demoiselle Simonne Perrine. Il fit hommage au baron d'Huriel, à cause de ses château et baronnie d'Huriel, des fief, terre et seigneurie de Bonafont, par acte passé, le 22 février 1544, devant Banezon, notaire à Montluçon. Il avait fait acquisition, de messire Claude de la Rivière, écuyer, seigneur dudit lieu, par contrat du 20 février 1541, reçu par du Bois, clerc-juré, notaire en la chancellerie de Bourbonnais, de la moitié du droit qui se percevait à l'entrée des pots de terre à Montluçon, dont il possédait déjà l'autre moitié, pour le prix de vingt écus d'or sols, valant quarante-cinq sols la pièce. Ses enfants furent :

1.° Antoine, dont l'article suit ;

2.° Simonne Jehannot, alliée, par contrat passé le 30 août 1572, devant Bouhaud, notaire à Montluçon, avec messire Archambaud d'Orbeil, conseiller du roi et de monseigneur le duc d'Anjou et de Bourbonnais, lieutenant-général en la sénéchaussée et présidial de Bourbonnais ;

3.° Marie Jehannot.

VII. Antoine Jehannot, écuyer, seigneur de la Loue, épousa, par contrat du 31 janvier 1558, reçu par Annoble, notaire royal à Montluçon, demoiselle Michelle de Lyon, nièce de messire Pierre de Lyon, chevalier, seigneur de la Cave, conseiller d'état, et fils de noble homme Julien de Lyon, écuyer, seigneur de Quinsaines, et de damoiselle Madelaine de Sarre. Il fit un accord, le 27 août 1574, par-devant Jacques Gralhot, notaire au duché de Bourbonnais, avec Jean Bernard, laboureur, habitant au lieu des Tixerons, paroisse de

Saint-Martin, sur les différends qui existaient entre eux, à cause que, par acte passé le 17 octobre 1573, devant François Charton, notaire, ledit Jean Bernard avait vendu, moyennant la somme de 112 livres tournois, audit Antoine Jehannot, le droit qu'il avait de racheter de demoiselle Simonne Jehannot, femme de messire Archambaud d'Orbeil, huit journaux de vignes, assis au terroir de Varennes, qu'il lui avait vendus le 15 mai 1573, laquelle vente ledit Jean Bernard disait avoir été faite à moitié de son juste prix, etc., et en considération de quoi ledit Antoine Jehannot donna audit Jean Bernard la somme de cent livres tournois, pour le récompenser de ladite vente. Il reçut une lettre du roi Henri III conçue dans les termes les plus flatteurs ; cette lettre, en date du 15 novembre 1578, contre-signée Pinart. Il fit son testament le 17 juillet 1581, reçu par Jean Berthonnier, prêtre, vicaire de l'église de Saint-Pierre de Moulins. De son mariage avec Michelle de Lyon, Antoine Jehannot eut les enfants suivants :

1.° Nicolas, qui continue la lignée;

2.° Antoine Jehannot, écuyer, seigneur de Malicorne, conseiller du roi, lieutenant-général en la sénéchaussée de Bourbonnais, épousa, par contrat du premier janvier 1606, damoiselle Jeanne de Pollier, fille de noble Pierre de Pollier, seigneur des Mazières, et de feue damoiselle Claude Morin. Il fut la tige des seigneurs de Malicorne et de la Cave, éteints, également distingués par leurs emplois et par leurs alliances.

VIII. Nicolas Jehannot, premier du nom, écuyer, seigneur de la Loue, l'Aage, Bartillat, et autres lieux, fut nommé commissaire ordinaire des guerres, par lettres du roi Henri IV, du 20 mai 1600, et prêta serment pour ladite charge entre les mains du connétable Henri de Montmorenci, le 15 décembre de la même année. Henri IV lui écrivit le 4 mai 1609 pour lui témoigner sa satisfaction de ses services, une lettre contre-signée Po-

tier. Il fut pourvu de l'office de capitaine châtelain de Montluçon, en Bourbonnais, vacant par la résignation de Gilbert de Bigny, sieur de Perveranges, par lettres du 7 juin 1616. Il rendit foi et hommage au baron d'Huriel, le 23 juin 1618, pour ses fiefs du Bartillat et de Courcioux, mouvants de la baronnie d'Huriel. Par un acte du 14 août 1636, il appert que Nicolas Jehannot comparut au ban, et demanda d'être dispensé, pour cette année, attendu ses infirmités et grand âge, qui était alors de plus de soixante ans, en représentant néanmoins qu'il avait servi l'année dernière, en personne, dans l'armée de Picardie, et que de plus, il avait fait marcher et équiper à ses frais un homme, ajoutant encore que, malgré ses infirmités, qui augmentaient tous les jours, il se trouvait seul en sa maison, ayant perdu son fils Antoine Jehannot, écuyer, sieur de Croz, à l'armée d'Allemagne, et que sa place de capitaine châtelain l'obligeait de faire résidence : que cependant, pour montrer sa bonne volonté et affection au service du roi, il proposait de faire marcher à ses frais le sieur de la Geralde, lequel fut reçu, et au moyen de ce, le sieur de la Loue dispensé. Il fit hommage au roi, en sa chambre du domaine de Bourbonnais, le 16 novembre 1644, de ses terres et seigneuries de l'Aage-Chevalier et Chavernat, qu'il avait acquises par requête de messieurs du palais à Paris, du 17 septembre de la même année. Il obtint des lettres de retenue dans l'état et charge de maître d'hôtel ordinaire du roi (1) le 9 décembre de ladite année 1644.

---

(1) Voyez l'édit de Henri III, du mois de mai 1579, dans l'abrégé chronologique, par Chérin, p. 65, art. 258, conçu en ces termes :

« N'entend, S. M. par ci-après, aucun soit reçu aux états » des gentilshommes de sa chambre, ou ès compagnies des » cent gentilshommes, ni aux places de *maîtres d'hôtel*, gen- » tilshommes servants, écuyers d'écurie, *qu'ils ne soient nobles* » *de race*, et si aucuns s'en trouvent qui ne soient de ladite » qualité, y sera, par S. M., pourvu d'autres en leur place. »

Par acte du 28 décembre 1645, passé devant Guérin, notaire à Braulmont, il affranchit divers habitants du village de Courcioux, moyennant certaine cession. Il fit acquisition de la terre et seigneurie du Liat, le 21 août 1648, et fit son testament devant Corneraud, notaire de Montluçon, le 9 décembre 1652, dans lequel, il rappelle feu Marie Cartaud, sa femme. Leurs enfants furent :

1.° Etienne, dont l'article suit;
2.° Marie Jehannot, mariée, le 21 août 1623, avec noble Antoine Alexandre, écuyer, gentilhomme ordinaire de la maison du prince de Condé, fils de noble Jean Alexandre, écuyer, seigneur de Blansac, de Bausson et de Charbonnières, et de dame Louise Compière; elle était veuve le 9 décembre 1652.

IX. Etienne Jehannot, chevalier, seigneur de Bartillat, Maussat, Lombost, le Liat, Fleurier, l'Aage-Chevalier, Beaumont, Frontenac, etc., etc.; baron d'Huriel, conseiller d'état, garde du trésor royal, et trésor de l'épargne de la reine mère, fit plusieurs acquisitions considérables de fiefs, châteaux, seigneuries, cens, rentes et dîmes; fonda et dota la chapelle de Saint-Etienne dans l'église des Cordeliers de Montluçon; fit aussi plusieurs autres fondations pieuses dans presque toutes les églises des paroisses dépendantes de ses terres, ainsi qu'il est justifié par des actes authentiques. Il épousa, par contrat du 25 janvier 1635, passé devant Richer et Beaufort, notaires au châtelet de Paris, demoiselle Catherine Lucas, fille de noble homme Michel Lucas, écuyer, conseiller du roi, et secrétaire du cabinet de S. M. et de dame Susanne le Cointe. Il reçut des lettres de conseiller d'état le 30 avril 1647, accordées en considération des bons et agréables services qu'il avait rendus, tant au feu roi, père de S. M., qu'à S. M. même, depuis son avénement à la couronne; il prêta serment pour cette

charge, entre les mains de M. Séguier, chancelier de France, le 3 mai de la même année. Par un acte reçu par Petit, notaire, on apprend qu'il affranchit de la servitude les familles Lespineux et Souppauds, du lieu de Bartillat, moyennant une somme principale de quinze cents livres et trente sols de rente en directe, emportant lods et ventes, et tous droits de directe seigneurie, spécialement hypothéqués sur une pièce de terre de deux septerées, appelée le Champ-Pointu, située audit lieu de Bartillat. Il rendit foi et hommage au roi, en sa chambre des comptes de Paris, le 28 août 1673, de sa baronnie d'Huriel; obtint des lettres patentes à terrier, pour interrompre la prescription, le 11 mai 1677, homologuées au parlement le 28 janvier 1683. Etienne Jehannot de Bartillat jouissait à la cour d'une grande considération. Le roi disait quelquefois de lui : « *voilà un des braves hommes de mon royaume.* » (1) La reine mère lui avait fait don de deux lits complets en broderie à la main, sur satin bleu de ciel, et à frange de soie et or, auxquels S. M. avait elle-même travaillé. Ces deux lits, qui étaient conservés au château de l'Aage, ont été abîmés pendant la révolution.

X. Nicolas Jehannot de Bartillat, deuxième du nom, chevalier, baron d'Huriel, seigneur de Bartillat, l'Aage-Chevalier, la Loue, Blansac, le Liat, Lombost, Maussat, Frontenac, Beaumont, Bonefont, Borassier, Fleurier, et autres places; fils unique d'Etienne Jehannot, fut lieutenant-général des armées du roi, gouverneur de la ville et citadelle de Rocroy, chevalier de

(1) Dans une lettre de ce prince, du 15 mai 1697, où il ordonne à M. de Barbezieux d'annoncer *au vieux M. de Bartillat* (Etienne Jehannot), qu'il a donné le gouvernement de Rocroy à son fils, M. de Bartillat, ancien lieutenant-général, on remarque cette phrase obligeante et honorable : « *C'est un des hommes qui a le plus manié mon argent et qui en a le moins gardé.* »

l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine châtelain de la ville et châtellenie de Montluçon. Il embrassa de bonne heure la carrière des armes, et était déjà capitaine-lieutenant dans le régiment des Gardes-Françaises, avec rang de mestre de camp de cavalerie et maître d'hôtel ordinaire de la reine, lorsqu'il épousa, par contrat passé devant Gigaut et Simonnet, notaires au châtelet de Paris, le 16 décembre 1665, de l'avis et consentement du roi et de la famille royale, demoiselle Anne-Louise Habert, fille de messire Henri-Louis Habert, chevalier, comte du Menil-Habert, seigneur de Montmort, du Fargis, de Perret, etc., conseiller du roi en tous ses conseils, et premier maître de son hôtel, et de dame Henriette de Buade de Frontenac. Il obtint une compagnie au régiment Dauphin, infanterie, lors de sa création, le 15 juin 1667, et le régiment de cavalerie (depuis Lusignan) par commission du 10 janvier 1668; il le commanda à la conquête de la Franche-Comté, au mois de février. Son régiment ayant été licencié le 24 mai, il entra capitaine dans la compagnie de Genlis, par ordre du 26. En 1669, le roi le fit colonel du 29e régiment de cavalerie, qui prit dès lors le nom de Bartillat (1). Il rétablit son régiment par lettres du 9 août 1671. Par sentence du 20 février 1669, de M. Charles Tubeuf, commissaire départi par le roi, pour la vérification des titres de noblesse, il fut maintenu, conjointement avec son père Etienne de Bartillat, dans la possession de leur ancienne noblesse de chevalerie. En 1672, il se trouva à tous les siéges entrepris par le roi en Hollande, marcha avec M. de Turenne dans l'élec-

(1) 29e régiment de cavalerie, créé Montclar, *Bartillat en* 1669, ensuite Narbonne, *Bartillat en* 1689, du Trone en 1690, Villars en 1718, Rohan en 1735, Brienne en 1743. (Voyez l'Etat militaire de 1750; Hist. de la milice française, par le P. Daniel, et le Tableau historique et chronologique du militaire, depuis la création des régiments, par M. de Roussel.)

torat de Cologne, contre l'électeur de Brandebourg, en 1673. Il en revint pour le siége de Maestricht, après lequel il joignit les troupes commandées par le duc de Luxembourg, sous lequel il finit la campagne. Sous le prince de Condé, il combattit à Séneff, en 1674, et se trouva, en 1675, aux siéges et à la prise de Dinant et Limbourg. Créé brigadier des armées du roi, par brevet du 24 février 1674, il eut le commandement d'une brigade de cavalerie qui fut détachée pour le siége de Bouchain. Employé en Allemagne sous le maréchal de Luxembourg, il combattit à Kokesberg. En 1677, il était au siége de Valenciennes, de Cambray et de sa citadelle. Passé ensuite en Allemagne sous le maréchal de Créqui, il servit au siége de Fribourg. Sous le même général, au mois d'avril 1678, il combattit à Rhinfels, à l'attaque des retranchements de Seckingen, au passage de la Kints, à la prise de Kelh et du château de Lichtenberg. Il fut blessé le 24 août à la bataille de Saint-Denis, près Mons, gagnée par le prince de Luxembourg. Il servit au camp de la Sarre, sous le marquis de Boufflers, en 1681, fut créé inspecteur-général de la cavalerie, par ordre du 22 octobre, et employé au camp de la Meuse, sous le marquis de Lambert, en 1682; au camp de la Saône, sous M. de Boufflers, en, 1683; à l'armée de Flandre, qui couvrit le siége de Luxembourg, en 1684. Il commanda la cavalerie au camp de la Saône en 1685 et 1688, fut créé maréchal de camp par brevet du 24 août de cette année. Il fut employé dans l'électorat de Cologne. Il se distingua particulièrement au combat de Nuys, où il fut blessé à la jambe le 14 mars 1689. Il servit la même année au camp de Florainville, sous M. de Boufflers, passa sur la fin de la campagne en Allemagne, sous le maréchal de Lorges, et se démit, au mois d'octobre, de son régiment, en faveur de son fils aîné, (tué à Fleurus en 1690). Il fit les campagnes de 1690, 1691 et 1692 en Allemagne. Créé lieutenant-général des armées du roi, par pouvoir du 30 mars 1693, il servit cette campagne

sous *Monseigneur*. Le 6 janvier de la même année, il avait assisté au siége de Furnes, où quatre mille anglais furent faits prisonniers, et avait passé de là à l'armée du Rhin, où il fut fait chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il servit sous le maréchal de Boufflers en 1694; sous le maréchal de Villeroy, en Flandre, en 1695; sous le maréchal de Choiseul, en Allemagne, en 1696 et 1697. Cette dernière année, il eût le commandement de l'aile droite de la deuxième ligne de l'armée du maréchal de Choiseul, et obtint, par provision du 12 mai, le gouvernement de la ville et citadelle de Rocroy. Il fut employé ensuite à l'armée d'Allemagne, sous le maréchal de Catinat. En 1702, il était au camp de Haguenau, en Saxe, ainsi qu'il appert d'une procuration qu'il donna le 7 juin, pour rendre hommage au roi, en son absence pour les terres dont il avait hérité de son père. En 1703, il passa de l'armée du maréchal de Catinat à celle du duc de Vendôme, et se trouva, en 1704, au siége de Verceil. En 1705, il assista à la bataille de Cassano, et ensuite à la reprise de Canetto, où les troupes furent cantonnées. Le 20 mars 1717, il fit hommage au roi de ce qu'il lui devait, pour raison de sa baronnie d'Huriel, par procuration, ne pouvant le faire par lui-même, à cause de son grand âge, qui était de plus de quatre-vingts ans, dont il avait employé plus de cinquante au service. Le 30 avril 1718, il donna sa démission de la charge de capitaine châtelain des ville et châtellenie de Montluçon, en faveur de Joachim Jehannot de Bartillat son fils. Le roi lui accorda pour retraite le gouvernement de la ville et citadelle de Rocroy, qu'il conserva et exerça avec honneur jusqu'à son décès arrivé en 1719. Il eut entr'autres enfants :

1.° Michel Jehannot de Bartillat, chevalier. Il embrassa bien jeune le parti des armes, et signala fréquemment sa valeur dans divers combats et batailles, sous les yeux mêmes de son père, qui, avec l'agrément du roi, lui céda, en 1689, son

régiment de dragons de Bartillat. Il le commandait lorsqu'il fut tué à la bataille de Fleurus, près Charleroy, qui fut livrée et gagnée le 1[er] juillet 1690, sur le prince de Waldeck. Il est rappelé avec la qualification de mestre de camp de cavalerie, colonel d'un régiment de dragons de son nom, dans le contrat de mariage de Joachim Jehannot de Bartillat son frère puîné, du 9 mars 1706. Il avait épousé Eléonore-Susanne Passart, dont il n'eut point d'enfants. Elle était fille de François Passart (d'une famille de robe qui a donné plusieurs conseillers et présidents au grand conseil, et de maîtres des comptes) écuyer, seigneur de Saclay et autres lieux, conseiller du roi, secrétaire de son cabinet et de ses finances, et de dame Andrée Lucas. Eléonore-Susanne Passart épousa en secondes noces, le 3 janvier 1695, N. . . de Villemur-de-Rieutor, lieutenant général, et commandant les grenadiers à cheval de la maison du roi. Elle mourut le 8 juin 1712;

2.° Joachim, dont l'article suit.

XI. Joachim Jehannot de Bartillat, chevalier, seigneur de Bartillat, baron d'Huriel, le Liat, Mirebeau, Saint-Marcel, l'Aâge-Chevalier, Maussat, Lombost, Frontenac, Bonefont, la Dure, Passat, Ranciat, Sarre, Ronnet, la Châtre, Barassier, Saint-Victor, la Loue, Villiers, le Fressineau, la Bazelle et autres lieux, chevalier de l'ordre royal et militaire de S.-Louis, mestre de camp de cavalerie, colonel d'un régiment de cavalerie de son nom (1), capitaine châtelain des ville et châtellenie

---

(1) 48e régiment de cavalerie, créé Montauban en 1666, Béringhen en 1670, Livry en 1670, Clermont en 1689, *Bartillat en* 1702, Lenoncourt depuis 1706 jusqu'à 1735, ensuite Haudicourt, puis Lenoncourt de 1748 à 1758. (Voyez l'Etat militaire de 1760, et l'ouvrage de M. de Roussel, précité).

de Montluçon, ainsi que son frère Michel, entra au service de très-bonne heure. Avant l'âge de 25 ans, et dès 1702, il était déjà mestre de camp de cavalerie, et fit, en cette qualité, les campagnes mémorables des maréchaux de Boufflers et de Villeroy. En 1702, il servit sous M. de Vendôme, et se trouva à la tête de son régiment, à la bataille de Santa-Vittoria, au-delà du Crostolo, le 26 juillet de la même année, où le général Visconti fut défait. Il continua de servir sous le maréchal de Vendôme, les années 1703 et 1704. En 1705, il passa dans l'armée du maréchal de Villars, et fit avec lui les campagnes de 1706, en Allemagne, le suivit en Savoie, en 1708, et l'année suivante en Flandre. De retour de cette dernière campagne, il épousa, par contrat du 9 mars 1706, passé devant Beauvais et son collègue, notaires du roi à Paris, damoiselle Marie-Françoise le Bel, fille de messire Michel le Bel, baron de Vauréal, et de dame Marie-Françoise Ferrand. Joachim de Bartillat fut presque toujours en activité de service ; c'est pourquoi il eut souffrance pour rendre au roi sa foi et hommage pour les fiefs qu'il possédait. Il acquit, par acte du 8 février 1720, la terre et seigneurie de Passat, paroisse de Saint-Victor, en Bourbonnais, ayant haute, moyenne et basse justice, maison forte, cens, rentes, dîmes, droits honorifiques et ban dans l'église de Saint-Victor. Il fit encore plusieurs acquisitions, hommages, fondations pieuses, etc., et testa, le 3 septembre 1731, pardevant Bronod et son collègue, notaires à Paris. Ses enfants furent :

1.° Louis-Joachim, dont l'article suit ;
2.° François de Bartillat, cornette au régiment de Condé, cavalerie, mort à Tann, en Bavière, en 1742 ;
3.° Marie-Anne-Clotilde de Bartillat, mariée, en 1735, à messire Louis-Alexandre de Lombelon, chevalier, marquis des Essars et d'Avrily, seigneur

et patron de Cintray. Elle est rappelée dans un acte du 9 septembre 1741 ;

4.° Louis-Joachim, chanoine de la cathédrale d'Evreux, connu sous le nom de l'abbé de Bartillat ;

5.° Antoine, dit le chevalier de Bartillat, seigneur de Passat, la Dure et Saint-Victor, mort sans alliance ;

6.° Marie-Angélique de Bartillat, religieuse au couvent de Sainte-Elisabeth, à Paris.

XII. Louis-Joachim JEHANNOT DE BARTILLAT, qualifié chevalier, marquis de Bartillat, baron d'Huriel, seigneur des châteaux, fiefs et seigneuries de l'Aage-Chevalier, Mossat, Lombost, le Liat, Sarre, Passat, le Fressineau, baron de Saint-Marcel, etc., chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, mestre de camp de cavalerie et colonel d'un régiment de dragons de son nom, capitaine-châtelain des ville et châtellenie de Montluçon, naquit le 14 juillet 1711. A l'exemple de ses prédécesseurs, il suivit la carrière des armes, fut fait d'abord capitaine dans le régiment de Fouquet, cavalerie, puis dans celui de Condé, cavalerie, ensuite mestre de camp, avec le commandement d'un régiment de dragons de son nom (1). Il épousa, le 26 avril 1740, contrat passé devant Bronod et son confrère, notaires à Paris, damoiselle Jean-Françoise Pouyvet de la Blinière, fille de messire Louis Pouyvet de la Blinière, chevalier, seigneur de Bourgon, Prez-en-Pail, Comptrain et autres lieux, conseiller du roi en son grand conseil, et de dame Marie-Marguerite Dieuxivoye ; peu de tems après son mariage, le marquis de Bartillat reçut la décoration de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il se trouvait à l'armée des bans, lorsque messire André Jehannot,

(1) 13e régiment de dragons, créé Nicolaï, Bursard en 1676, Senneterre en 1692, Bêllabre en 1700, Plélo en 1727, Nicolaï en 1731 et Bartillat en 1744. (*Voyez* l'Etat militaire de 1760.)

écuyer, seigneur de la Cave, son cousin, demeurant à Montluçon, lui fit don d'une somme de quatre mille livres, par acte du 1er avril 1743. Le seigneur de Bartillat réunissant la suzeraineté de l'ancienne baronnie d'Huriel, la propriété des fiefs qui en étaient mouvants, présenta requête au roi, tendante à ce qu'il plût à sa majesté de réunir à ladite baronnie les terres, seigneuries et justices de Moṡsat, Frontenac, Bartillat, l'Aâge-Chevalier, Lombost, le Liat, Bonefont et autres fiefs en dépendants, pour n'en former qu'une seule et même seigneurie, sous le nom et la dénomination de *marquisat, d'Huriel-Bartillat*, ce qu'il obtint, par lettres-patentes du roi Louis XV, du mois de mars 1744, registrées au parlement de Paris, le 28 août de la même année, et en la chambre des comptes, le 17 mai 1746; lettres honorables, où sont rappelés les services importants, de cette famille, et l'ancienneté de sa noblesse. Le marquis de Bartillat mourut à Digne, où il se trouvait avec son régiment, le 18 septembre 1748. Il laissa les enfants qui suivent :

1.° Louis-François-Jules, qui continue la descendance;

2.° Louis-Paul-Augustin, baron de Bartillat, seigneur, baron de Saint-Marcel, seigneur de Sarre, Ranciat, le Petit Sarre, Gloize, etc., lieutenant-général des armées du roi, et commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il a parcouru successivement les divers grades de l'armée. Il a été fait, le 25 décembre 1761, enseigne à drapeau du régiment des Gardes-Françaises; enseigne à pique au même régiment le 2 décembre 1764; sous-lieutenant, le 14 janvier 1770; sous-aide-major, le 6 mars 1774; lieutenant en second, avec rang de lieutenant-colonel, le 31 août 1777. Il a été décoré de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, le 9 mai 1779, et reçu dans ledit ordre par le maréchal de Biron,

le 12 décembre suivant. Le 27 mai 1781, il a été pourvu du brevet d'aide-major; a reçu celui d'une pension de mille livres, le 27 mai 1782, et a été promu au grade de colonel par lettres-patentes du 27 mai 1787. Ayant été réformé avec son corps (le régiment des Gardes), le 1er août 1789, il a conservé son activité à la suite de l'armée, avec appointements et droits à l'avancement relatif à la nature et ancienneté de services. Emigré en 1791, il a été nommé, le 2 mars 1792, capitaine d'une compagnie d'hommes d'armes à l'armée des princes, et a fait la campagne en cette qualité. En 1793, il a été envoyé, comme commissaire des princes, à Valenciennes. En 1794, il a été major-général d'un rassemblement d'émigrés, formé à Liége et à Maëstricht, et réuni à un corps d'armée autrichien, sous les ordres du prince Louis de Wurtemberg, pour repousser les insurgés du pays de Stavelot. Le 1er août 1794, il est passé au service de sa majesté et à la solde de l'Angleterre, pour faire les fonctions de capitaine dans le régiment de Bethisy. Le 24 mai 1795, il fut choisi pour être capitaine-colonel d'un cadre dans le corps du général comte d'Allonville, son beau-frère, tout composé d'officiers-gentilshommes français, destiné pour Quiberon et l'île Dieu. Le 1er janvier 1797, il a reçu le brevet de maréchal-de-camp, à prendre rang du 19 juillet 1796; parti de Londres en 1799, pour aller rejoindre l'armée de Condé en Suisse; il y a porté le mousquet, et y a fait les campagnes de 1799, 1800 et 1801, d'abord comme simple chasseur noble, puis avec le grade d'officier, et a eu la cuisse cassée en combattant dans cette armée, où il est resté jusqu'à son licencîment. Enfin, rentré en France en 1814, avec le roi, sa majesté pour le récom-

penser de son dévoûment à la cause royale, de son inébranlable fidélité et de ses services, l'a élevé au grade de lieutenant-général, par lettres du 15 février 1815, et le 3 mai 1816, l'a nommé commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. M. le baron de Bartillat avait fait hommage au roi pour son fief du Petit Sarre, et avait répété le même hommage, lors du joyeux avénement du roi Louis XVI à la couronne, le 13 novembre 1773 ;

3.° Marie-Françoise de Bartillat, née le 8 août 1744, mariée à messire Armand-Jean, comte d'Allonville, maréchal-de-camp, mort à Londres au mois de janvier 1811 ;

4.° Anne-Clotilde de Bartillat, née le 9 novembre 1748, mariée à Claude, comte de Bosredon et de Combrailles.

XIII. Louis-François-Jules Jehannot de Bartillat, marquis d'Huriel-Bartillat, seigneur de l'Aâge-Chevalier, Mossat et autres terres et seigneuries, avait à peine atteint sa quatorzième année, lorsque son oncle, messire Antoine-Joachim de Bartillat, chevalier, seigneur de Passat, lui fit don, par acte du 19 mars 1755, des terres de Passat et de la Dure, avec leurs dépendances, toutes deux situées dans la province du Bourbonnais, ainsi que d'une maison et héritages, situés à Montluçon, appelés les trois Ayards. Il entra de bonne heure au service et fut recu mousquetaire dans la deuxième compagnie, le 18 mai 1755 ; lieutenant réformé au régiment de Thianges dragons, le 15 décembre 1758 ; passa capitaine au régiment de Penthièvre, le 20 avril 1759, lequel fut réformé en 1763 ; fut nommé colonel du régiment provincial de Châteauroux, le 4 août 1771 ; puis colonel en second du régiment de Blaisois, le 18 avril 1776 ; devint ensuite mestre de camp commandant le régiment de Béarn, le 13 avril 1780 ; fut

promu au grade de brigadier, le 5 septembre 1781, et à celui de maréchal de camp, le 9 mars 1788, et eut, en cette dernière qualité, le commandement d'une brigade d'infanterie en Hainaut, le premier avril de la même année. Il avait fait trois campagnes à l'armée d'Allemagne, en 1767, et obtenu une pension de 3000 livres, ainsi que la décoration de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il s'était trouvé aux batailles de Corback, de Clostercamp, de Filinghausen et de Warbourg. Par contrat passé devant Garnier et son confrère, notaires à Paris, le 4 février 1776, le marquis de Bartillat avait épousé, avec l'agrément du roi, de la reine et de la famille royale, demoiselle Jeanne-Marguerite de Maistre, fille de Jean-Armand de Maistre, baron de Vaujours, ancien capitaine au régiment Royal, infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de dame Marguerite-Françoise Poulain. Il avait rendu hommage au roi, le 16 mai 1776 et le 14 janvier 1777, pour son marquisat d'Huriel-Bartillat; reçut divers hommages, aveux et dénombrements de plusieurs de ses vassaux, la même année et les suivantes. Il a emigré en 1791, a été fait, dans l'armée des princes, commandant de dix compagnies de gentilshommes, dont huit à pied et deux à cheval. Il les conduisit d'Ath à Trèves, où il mourut peu de tems après, le 20 mai 1792. Ses services, dans l'émigration, sont constatés par un certificat des plus honorables, qui a été délivré à Paris, le 20 mars 1817, par le duc de la Châtre, lieutenant-général et premier gentilhomme de la chambre du roi. Les enfants provenus de son mariage, sont :

1.° Armand-Louis-Jean, dont l'article suit ;
2.° Augustine-Marie de Bartillat, mariée à Albert Clérembault, marquis de Vandeuil, en Picardie, d'une ancienne maison de cette province ;
3.° Caroline-Louise-Geneviève de Bartillat, morte à seize ans et sans avoir été mariée ;

4.° Antoinette-Renée de Bartillat, née le 4 novembre 1777, morte jeune;

5.° Agathe-Marguerite-Louise de Bartillat, morte au berceau.

XIV. Armand-Louis-Jean JEHANNOT DE BARTILLAT, marquis d'Huriel-Bartillat, colonel de cavalerie, sous-lieutenant des gardes du corps de sa majesté, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et des ordres de Saint-Charles d'Espagne, et constantinien de Saint-Georges de Naples, né à Paris, le 23 novembre 1776; n'avait que quatorze ans, lorsqu'il suivit son père dans l'émigration, en 1791. Il est entré au corps des hommes d'armes à pied, dès sa création; a fait, avec lui, la campagne des princes, en 1792, et ne l'a quitté qu'au licenciement. Il a été ensuite attaché au général Chalup, en qualité d'aide-de-camp, depuis le mois d'août 1793, jusqu'à son entrée dans le régiment de Broglie, qui eut lieu en 1794, et d'où il n'est sorti que le 25 mai 1795. Passé aussitôt après dans le cadre du comte d'Allonville, son oncle, qui faisait partie de l'armée royale, il y a servi pendant l'espace d'environ un an et demi. Il a rejoint l'armée royale du Maine, en 1799; s'est maintenu en relation avec l'agence royale du Midi; a été chargé par M. le lieutenant-général de Bourmont, de diverses missions. Il avait reçu, en outre, l'ordre de commander une légion, composée de douze cents hommes, qu'il devait mener de Moulins, Bourges et Issoudun; mais il ne put exécuter cet ordre, à cause de la pacification survenue au mois de février 1800. Au retour de sa majesté Louis XVIII dans ses états, le marquis de Bartillat a été nommé sous-lieutenant des gardes du corps du roi, dans la compagnie écossaise, par brevet du 5 juin 1814; chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, le 25 août suivant, et colonel, le 14 novembre de la même année, à prendre rang du 23 juillet 1799; a suivi les princes jusqu'à la frontière de Flandre, en mars 1815; a rejoint le roi à

Gand, et est rentré en France avec sa majesté. Le 28 novembre 1815, il a reçu la croix de chevalier de l'ordre de Saint-Charles d'Espagne, et en juin 1818, celle de l'ordre royal constantinien de St-Georges de Naples. Il a épousé, par contrat du 30 juin 1807, passé devant Gibé et son confrère, notaires à Paris, damoiselle Joséphine-Marie-Caroline de Béthune (1), fille de messire Adrien-Maximilien-Guislain, baron de Béthune (frère du prince actuel de Béthune-Hesdigneul) colonel de cavalerie, et de dame Alexandrine-Marie-Elisabeth-Charlotte le Vavasseur de Villiers. De ce mariage sont issus :

1.° Henri-Armand de Bartillat, né le 14 janvier 1812 ;
2.° Louis-Paul-Joseph de Bartillat, né le 13 novembre 1817, mort le 25 janvier 1818 ;
3.° Eugénie-Marguerite-Marie de Bartillat, née le 2 avril 1808.

Armes : d'azur, au chevron d'or ; au chef du même, chargé d'un lion-léopardé de gueules. Couronne de marquis. Supports : deux lions. Cimier : un lion issant de gueules. Devise : *Transit fama, ni renoventur labores.*

DE COQUET, famille noble, originaire de l'Agénois, et dont trois branches ont pris le nom de *Monbrun*, *de Guyese* et *de Montpesat.*

Noble Pierre de Coquet, écuyer, testa le 7 février 1558.

Noble François de Coquet, écuyer, était conseiller

(1) Voyez la généalogie de Béthune, tome VII de cet ouvrage, pag. 160.

du roi et vice-sénéchal de l'Agénois et du Condomois, vers 1720. Cette famille a fourni un maître-d'hôtel de Henri IV.

Services. Elle a produit plusieurs officiers distingués et un grand nombre de chevaliers de Saint-Louis, et des magistrats au parlement de Bordeaux.

Titre. Celui de *baron*, etc., etc. (Prenez au I[er] volume de la I[re] série, page 220.)

Armes : d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois coqs du même crêtés, becqués, barbés et membrés de gueules, celui en pointe surmontant une tour d'argent, maçonnée de sable; au chef d'argent, chargé d'un croissant de gueules, accosté de deux étoiles d'azur.

DE LA FOREST. Ce nom est connu depuis longtems, et a été illustré par Pierre de la Forest, chancelier de France, en 1361.

Renée de la Forest, fille de René de la Forest, seigneur de Beaurepaire, et de René Bodin, épousa, par contrat du 6 octobre 1560, François Vignerot, seigneur du Pont, père de René Vignerot, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, mari de Françoise du Plessis, sœur du cardinal de Richelieu.

Jacques de la Forest, capitaine dans le régiment de la Reine, chevalier de Saint-Louis, et qui a été successivement aide-major des places d'Aire et de Saint-Omer, où il est mort en 1785, à l'âge de quatre-vingts ans, avait eu de son mariage avec N.... Hiquet :

1.° Antoine-René-Charles-Mathurin de la Forest, qui suit;

2.° Louis de la Forest, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et de la Légion-

d'honneur, entré au service, comme cadet gentilhomme, dans Royal la Marine; acquit une compagnie dans le même régiment, avant la révolution, dans laquelle Bernadotte servait comme sergent. Il fut depuis chef de bataillon, commandant le fort de Bellegarde et ensuite le fort Lamalgue, près Toulon; puis colonel, commandant la place et citadelle d'Ajaccio, en Corse;

3.° Marianne de la Forest, } célibataires.
4.° Eléonore de la Forest, }

Antoine-René-Charles-Mathurin, comte de la Forest, né à Aire, le 8 août 1758, avait d'abord obtenu une sous-lieutenance dans le régiment de Hainaut, en 1778, il fut envoyé, comme secrétaire de légation du roi, aux Etats-Unis d'Amérique, en 1779; puis nommé successivement vice-consul à Savannah et à New-Yorck, ensuite consul-général de France aux Etats-Unis.

A été mis, en 1799, à la tête de l'administration des postes; comme commissaire du gouvernement, envoyé aux négociations de Lunéville, l'année suivante; nommé, après la signature de la paix, ministre de France, en Bavière; puis envoyé extraordinaire et ministre médiateur à Ratisbonne, pour le complément de la paix de Lunéville, et le réglement des indemnités; en 1803, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près la cour de Prusse; conseiller d'état, en 1807; nommé, à la même époque ambassadeur en Russie, et immédiatement après en Espagne.

A eu des lettres-patentès de comte, en 1808, à charge de constitution de majorat, avec reversion sur M. de Moustier, son gendre, ou enfants de descendance directe.

Appelé en 1814, lors de la restauration, à gérer par interim, le ministère des affaires étrangères.

Est aujourd'hui conseiller d'état, et grand cordon de la Légion d'honneur.

Marié, en 1787, à Marie-Catherine Lecuillier de Beaumanoir, fille de N.... de Beaumanoir, capitaine dans Royal-Cravattes, cavalerie, chevalier de Saint-Louis et gouverneur des pages de la reine, et de N.... Lefèvre. De ce mariage est née une fille unique, Marie-Caroline-Antoinette de la Forest, mariée, en février 1808, à Clément-Edouard de Moustier, marquis de Moustier.

Armes : d'argent, à trois arbres arrachés de sinople, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'argent.

JANVRE de la Bouchetière, de la Moussière, de l'Estortière, et Quinchamps, maison d'origine chevaleresque, et l'une des plus anciennes de la province du Poitou, qui remonte son origine connue à

I. Geofroi JANVRE, sire de la Bouchetière, et Aldama Lambertye, ou Lambert (*de Lamberto*), qui fondèrent, en 1005, l'église paroissiale de Clavé (extrait sur l'original des cartulaires de l'abbaye de Saint-Maixent). En 1019, plusieurs seigneurs, dont un Janvre est du nombre, assistèrent et souscrivirent la charte par laquelle Guillaume IV, comte de Poitiers, à la prière d'Emme, sa mère, et du consentement d'Aldémode, son épouse, donna de grands biens à l'abbaye de Bourgueil. De Aldama Lambertye, Geofroi Janvre eut les deux enfants qui suivent :

1.° Aimeri, qui continue la descendance ;

2.° Archambaud, dit l'Archevêque, parce qu'il fut archevêque de Bordeaux, et fut déposé, ainsi que le dit une charte de Vendôme, sans qu'elle en explique la cause. *Ex chart. Vindocinens.*, cap. 193.

Il était sire de Saint-Maixent, parce qu'il en était abbé.

II. Aimeri Janvre, sire de la Bouchetière, avait épousé, avant le mardi d'avant la saint Jean-Baptiste, 1032, Agnès de Parthenay (*Agneta Partiniacensis*), sœur de Guillaume II de Parthenay, du consentement de laquelle il s'engagea, le mardi d'avant la saint Jean-Baptiste 1032, de faire reconstruire et donner une église à la paroisse de Saint-Lin (*suis majoribus condita*). Extrait sur l'original des cartulaires de l'abbaye de Saint-Maixent.

En 1040, cet Aimeri, sire de la Bouchetière, souscrivit avec Guillaume VI, dit le Hardi, duc de Guienne, Guillaume II, sire de Parthenay, Hélie Chabot, sire de Vouvent, Erfroi, vicomte d'Aunay, et autres grands seigneurs du Poitou et d'Anjou, la donation de l'abbaye de la Trinité de Vendôme que firent Geofroi II, dit Martel, comte d'Anjou, et Agnès de Bourgogne, sa femme, veuve de Guillaume IV, duc de Guienne, l'an 1040, du règne de Henry.

Et le 9 décembre 1058, ce même Aimeri Janvre, sire de la Bouchetière, donna, à la prière d'Archambaud Janvre, son bien-aimé frère, archevêque de Bordeaux et abbé de Saint-Maixent, et pour le soulagement de son âme, de celle d'Agnès de Parthenay, sa femme, et de celle de son fils Archambaud, la métairie (*villa*), nommée la Froine, et ses dépendances, sise au village de Sèvres, et les bois de Nanteuil, pour être le tout vendu et le prix employé à la reconstruction d'un tombeau digne du confesseur Saint-Maixent, à laquelle travaille notre cher frère Archambaud. Il laisse un fils qui suit :

III. Archambaud Janvre, Ier du nom, sire de la Bouchetière, consentit avec Agnès de Parthenay, sa mère, le don fait, en 1058, de la métairie de la Froine et des bois de Nanteuil. qui furent donnés à Archambaud

Janvre, son oncle, archevêque de Bordeaux et abbé de Saint-Maixent, par son père Aimeri, frère dudit archevêque, pour la reconstruction du tombeau de Saint-Maixent.

Il fut présent l'an 1060, et souscrivit, avec ses beaux-frères, dans la donation que fit Savary de Thouars, vicomte de Fontenay, frère de Aimery III, vicomte de Thouars, et d'Hélène Savary, sa femme, à l'abbaye de Bourgueil-en-Vallée, paroisse de Saint-Lors, l'an 1060. D'Hélène de Savary, sa femme, il laissa :

1.° Archambaud II, qui suit;

2.° Aimery, qui donna de grands biens pour la fondation de l'abbaye des Châtelliers (située à trois lieues du château de la Bouchetière), et qui, en 1121, en était le premier abbé.

IV. Archambaud Janvre, IIe du nom, sire de la Bouchetière, avait épousé, avant l'an 1089, Pétronille de Varèze, fille de Bertrand de Varèze, qui, l'an 1077, donna l'église de Varèze au monastère de Saint-Jean-d'Angely. Ce même Archambaud Janvre, sire de la Bouchetière, Pétronille de Varèze, sa femme, et Armand de Varèze, son beau-frère, confirmèrent, XV cal. januar. le 18 décembre de l'an 1089, le don que Bertrand de Varèze, père de ladite Pétronille, avait fait, l'an 1077, de l'église de Varèze au monastère de Saint-Jean-d'Angely. Il en était veuf le jeudi après la saint Pierre ; car dans les diverses dispositions qu'il fit avant de partir avec Guillaume VIII, duc de Guienne et comte de Poitiers, pour joindre Hugues le Grand, comte de Vermandois, frère de Philippe Ier, pour faire la conquête de la Terre-Sainte. Il fonda, le jeudi après la saint Pierre de l'an 1095, pour le repos de l'âme de dame Pétronille de Varèze, sa défunte et bien-aimée femme, et pour faire prier pour lui et pour ses trois enfants en bas âge (*adhuc parvuli et primæ ætatis*), une chapelle dans l'église de Saint-Saturnin de Saint-Maixent,

sous l'invocation de saint Jean-Baptiste, y établit pour chapelain Pierre Jousseau, prêtre ou curé (*presbyter*), en présence de Garnier, abbé de Saint-Maixent, à qui il recommanda ses enfants, et en 1103, ce même Archambaud fit une seconde fondation en cette chapelle de Saint-Jean, en l'église de Saint-Saturnin de Saint-Maixent pour que, tous les ans, le lendemain de la très-sainte Trinité, on célébrât une messe en action de grâce de ce que Dieu et la Sainte-Vierge l'avaient protégé, et même sauvé du péril imminent dans lequel il s'était trouvé plongé au combat d'Andrinople, où, après avoir vaillamment combattu et avoir tué trois des infidèles qui s'étaient jetés sur lui comme des lions furieux, il avait été grièvement blessé à la tête et estropié à la cuisse, et était tombé, ainsi que Harduin de Saint-Méar, Armant Prévost, ses amis, et plusieurs autres, au pouvoir des infidèles, et n'en avaient été délivrés que par la prise du duc de Bulgarie, qui lui-même était tombé ès-mains des nôtres : ce qui fut un moyen d'échange, sans quoi ils eussent tous eu la tête tranchée. (Cartulaire de l'abbaye de Saint-Maixent, titre 152.)

Les Janvre, comme fondateurs, ont toujours nommé à ce bénéfice, ainsi qu'à plusieurs autres, jusqu'en 1548; que pendant la minorité de Philippe Janvre, auteur du XXI° degré qui était sous la tutelle de Marguerite de Saint-Georges Verac, sa mère, Louis de Granges, de la maison de Surgères, seigneur de Montfermier qui, par contrat du 16 décembre 1537, avait épousé cette veuve, fut tuteur et curateur dudit Philippe Janvre, son beau-fils, et en cette qualité, présenta Maixent Roulant prêtre, pour remplir la place de chapelain de ladite chapelle de Saint-Jean, en l'église paroissiale de Saint-Saturnin de Saint-Maixent, fondée, en 1095, par les auteurs dudit seigneur de la Bouchetière, laquelle présentation fut agréée et confirmée par acte du 11 janvier 1548. Depuis cette époque, les Janvre n'ont plus nommé à aucuns des bénéfices qu'ils avaient fondés; car ce Philippe

Janvre, après son mariage, par contrat du 15 juillet 1558, avec demoiselle Magdeleine de Thory ou de Thoury, embrassa la religion prétendue réformée ; il suivit ensuite le parti du prince de Condé, lieutenant-général pour le roi de Navarre, protecteur des églises réformées, et catholiques associées du royaume ; Philippe Janvre et ses descendants persistèrent, dans la suite, dans cette même religion, et Charles Janvre, son arrière-petit-fils, fut forcé, à la révocation de l'édit de Nantes, de passer en Angleterre... A l'article de Charles Janvre, on verra comment il fut reçu par son parent, le marquis de Rouvigny, connu sous le nom de mylord Galloway, qui le présenta au roi d'Angleterre, et, par suite, lui fit obtenir son régiment de dragons.

De son mariage avec Pétronille de Varèze, il eut les trois enfants qui suivent :

1.° Hélie Ier, qui continue la descendance ;
2.° Pierre, qui fut abbé de Saint-Maixent ;
3.° Autre Hélie, qui partit, en 1147, avec son neveu Archambaud III, pour la deuxième croisade, pour aller joindre Louis VII, roi de France et comte de Poitiers.

V. Hélie Janvre, Ier du nom, avait épousé, avant le 8 novembre 1119, Agnès de Sainte-Maure, date d'une donation que cet Hélie Janvre, sire de la Bouchetière, Agnès de Sainte-Maure, sa femme, Pierre et Archambaud, ses fils, firent à la Trinité de Poitiers, d'une maison et d'une vigne close qui étaient attenantes à la Trinité. La date de cet acte fait présumer que cette Agnès de Sainte-Maure était fille de Guillaume II et de N... Cassenote, sa femme, dame de la Haye et de la vicomté de Tours. De ce mariage sont issus :

1.° Archambaud, qui continue la descendance ;
2.° Pierre, qui est nommé comme aîné dans la donation du 8 novembre 1119 et dont on ne trouve plus aucune trace.

VI. Archambaud Janvre, IIIe du nom, fut présent à l'acte de la donation qui fut faite à la Trinité de Poitiers, le 8 novembre 1119, par Hélie Janvre et Agnès de Sainte-Maure, ses père et mère ; il est dit fils de Hélie Janvre le Viel, sire de la Bouchetière, lequel était frère d'un autre Hélie et d'un Pierre Janvre, abbé de Saint-Maixent, suivant une charte de cette abbaye, du tems du pape Eugène III, élu le 25 février 1146, et de Guillaume, évêque de Poitiers. Cet Archambaud Janvre partit, en 1147, avec Hélie, son oncle, dans la deuxième croisade, pour aller joindre Louis VII, roi de France et comte de Poitiers, et laissa Alihonor Chenin, sa femme, et ses enfants, sous la garde de Pierre Janvre, son oncle, abbé de Saint-Maixent ; et, en cas de mort, il nomme ce même Pierre Janvre, son oncle, tuteur de ses enfants. Cet acte est daté du 9 mars 1147. (Extrait sur l'original des titres et cartulaires de l'abbaye de Saint-Maixent, tit. 184.) Il laissa :

VII. Hélie Janvre, IIe du nom, sire de la Bouchetière, fils d'Archambaud Janvre, mort dans la deuxième croisade ; épousa, le pénultième de janvier 1164, Prégente de Tonnay-Charente, fille d'Armand, sire de Tonnay-Charente. Il était mort avant le 17 juillet 1176, que Prégente de Tonnay-Charente, sa veuve, tutrice de Guillaume et de Bertrand Janvre, ses enfants, fit, en cette qualité, un partage avec Bertrand Chenin, de la succession d'Auzie Chenin, sœur de Bertrand Chenin et d'Alihonor Chenin, qui fut femme d'Archambaud III. De ce mariage sont issus :

1.° Guillaume, qui suit ;
2.° Bertrand, qui vivait le 17 juillet 1176, dont on ignore l'alliance.

VIII. Guillaume Janvre, sire de la Bouchetière et de Veuzé, épousa, par contrat du 20 septembre 1194, Jeanne de Volvire, fille de Renault de Volvire, des

seigneurs de Ruffec, et le 19 décembre 1208, ils acquirent la terre de la Chagnée avec ses dépendances et tous ses droits, de Pierre de Volvire, frère de ladite Jeanne de Volvire. Ce même Guillaume Janvre accompagna en 1216, Louis, fils de Philippe II, en qualité d'un de ses écuyers, lorsqu'il fit sa descente en Angleterre et qu'il fut couronné à Londres; et en 1224, sous les ordres de Mathieu de Montmorenci, connétable de France, il se trouva au siége de Niort, de Saint-Jean-d'Angély et de la Rochelle, où il combattit vaillamment, et où il eut un bras cassé; le connétable qui l'aimait et l'estimait lui confia la garde de la ville de Niort, mais le roi Louis VIII l'en retira bientôt pour l'emmener avec lui contre les Albigeois; il fut tué au siége d'Avignon, en 1226, âgé de soixante et un an. De ce mariage vint :

IX. Jean Janvre, Ier du nom, *miles*, sire de la Bouchetière, eut pour femme (comme on le verra à l'article de son fils Archambaud IV), Lectice de Surgères, fille de Guillaume Maengot, *miles*, sire de Surgères et de Dampierre, et de dame Berthomée d'Allemoigne, sa femme. On trouve un Charles de Parthenay, un Jean de Chasteigner et un Jean Janvre qui ont signé dans un accord que Hugues de Luzignem, comte de la Marche et d'Angoulême, fit avec les prieurs et chapitre de Sainte-Radegonde de Poitiers, l'an 1232, dans lequel acte est mentionné un Pierre de Marly, seigneur du Castel de Montreuil-Bonin, lequel est un Montmorenci. De ce mariage est issu :

X. Archambaud Janvre, IVe du nom, damoiseau, seigneur de la Bouchetière et de Veuzé; il épousa, par contrat passé le lundi d'après la saint Barnabé, apôtre, l'an 1242, Pétronille de Chaunay, fille de Guillaume de Chaunay, seigneur de Champdenier et de Javarzay, et le jeudi d'après la saint Jean-Baptiste 1247, ce même

Archambaud Janvre, alors qualifié chevalier, engagea, du consentement de Pétronille de Chaunay, sa femme, aux religieux de l'abbaye de Saint-Maixent, sa terre de la Bouchetière, pour partir avec Louis IX pour la croisade de la Terre-Sainte; il est dit dans ce même acte, qu'en cas de mort, il charge Lectice de Surgères, sa mère, Pétronille de Chaunay, sa femme, et Guillaume de Chaunay, chevalier, sire de Champdenier, son beau-père, de retirer le plus tôt les biens que sa femme Pétronille et lui viennent d'engager aux moines de l'abbaye de Saint-Maixent... Il périt en 1250, près de Massoure, en défendant le roi, qui fut pris dans cette malheureuse affaire, ainsi que tous les seigneurs de sa suite et la meilleure partie de l'armée.

Et en 1256, Lectice de Surgères, sa mère, Pétronille de Chaunay, sa veuve, et ses trois enfants, dégagèrent la terre de la Bouchetière et les autres biens que cet Archambaud avait engagés en 1247, aux moines de l'abbaye de Saint-Maixent: il laissa:

1.° Jean II, qui suit;
2.° Geofroi, qui épousa l'an 1268, Marie Chasteigner, fille de Guillaume Chasteigner, seigneur de Paillès;
3.° Henor, mentionnée dans l'acte de retrait de 1256, et dont on ne voit plus de trace.

XI. Jean Janvre II, chevalier seigneur de la Bouchetière et de Veuzé, épousa, par contrat passé le mardi après la saint Pierre 1266, Jeanne de Montmorenci, fille de Bouchard de Montmorenci, seigneur dudit lieu, d'Ecouen, Conflans-Saint-Honorine et autres lieux, et d'Ysabeau de Laval.

Il était en procès en 1268, avec Aimeri, vicomte de Rochechouart, et remettait en vigueur les demandes et prétentions que Guillaume Janvre, son bisaïeul, avait sur Tonnay-Charente, par sa mère, Prégente de Tonnay-Charente, lesquelles avaient été renouvelées plusieurs fois, et par diverses circonstances étaient toujours res-

tées indéterminées, et enfin par arrangement du 8 mai 1270, il eut le bail de la capitainerie des ville et château de Tonnay-Charente.

Au rôle des chevaliers de la sénéchaussée du Poitou mandés par le roi Philippe III, fils de saint Louis, pour l'assister à la guerre qu'il eut contre le comte de Foix, l'an 1271, est nommé un Jean Janvre, qui ne peut être que ce Jean Janvre II, qui se rendit à l'ost de Foix avec cinq écuyers.

L'an 1273, la veille de la fête du bienheureux confesseur Saint-Maixent, il fonda avec Jeanne de Montmorenci, sa femme, et Geofroi Janvre, son frère, les Cordeliers de Saint-Maixent, donna à cet effet un grand terrain pour y construire un couvent, et y établir de vastes jardins, et de ses deniers contribua pour beaucoup à la bâtisse du couvent.

Et en 1275, le lundi d'après la purification, il donna aux Cordeliers de Saint-Maixent, huit boisseaux de seigle, mesure de l'abbaye dudit lieu, à prendre chaque année, le lendemain de la saint Michel, sur son moulin de Paillu, sis sur la rivière de Sèvre, pour que tous les ans le 12 décembre, jour de l'inhumation de dame Jeanne de Montmorenci, sa défunte et bien aimée femme, on célébrât une messe pour le repos de son âme, et lui-même y fut inhumé le 26 août 1285, comme l'enseigne l'obituaire des Cordeliers de Saint-Maixent, où il est aussi dit que Jeanne de Montmorenci, femme du seigneur de la Bouchetière, leur fondateur, y fut inhumée, le 11 décembre 1274, et Geofroy Janvre, le 19 avril 1287. De ce mariage est issu :

XII. Archambaud Janvre V, chevalier, seigneur de la Bouchetière, et de Veuzé, épousa, par contrat du 18[e] jour des calendes de février de l'an 1288, Agathe Voyer, fille de Renault Voyer-de-la-Haye, chevalier, seigneur de Paulmix en Touraine; elle se nommait Agathe du nom de dame Agathe Voyer, sa grand'mère et marraine,

qui, à ces causes et en faveur dudit mariage, lui donna soixante livres tournois à prendre sur la seigneurie de la Haye. De ce mariage sont issus :

1.° Jean, qui suit ;

2.° Thomas qui, avec son frère Jean, transigèrent, par acte passé sous le scel de Saint-Maixent, le mardi avant la saint Thomas, 1320, avec Aimeri de Chaunay, à raison du four de Champdenier, sur lequel ils avaient des droits par leur aïeule Pétronille de Chaunay.

XIII. Jean Janvre III, dit Bagoulin, (1) chevalier, seigneur de la Bouchetière, de Veuzé, des Loges, et de la Chauvelière, épousa, par contrat, du 23 octobre 1323, Marguerite de la Rochefoucauld, fille de Aimeri de la Rochefoucaud, seigneur de Maraton, de Balzac, de Bayers et de Dauphine de la Tour. (2)

Il servit en Flandre sous Philippe VI de Valois, et se trouva en l'ost de Bouvines depuis le 20 juillet 1340 jusqu'au 27 septembre suivant, avec six écuyers. De son mariage sont issus :

1.° Jean, qui suit ;

2.° Guillemette Janvre, mariée avec Pierre de la Garde, dans l'acte du mois d'avril 1362. De ce mariage est issue Jeanne de la Garde, mariée, par contrat du 4 août 1381, à Pierre de Melle (selon toute apparence de la maison de Surgères.)

XIV. Jean Janvre IV, écuyer, sire de la Bouchetière,

---

(1) Dit Bagoulin, parce qu'il disait trop librement ce qu'il pensait, et qu'on prétend que c'est lui qui répondit au roi Jean qu'on trouverait encore des Rolands, s'ils avaient un Charlemagne à leur tête.

(2) Cette Dauphine de la Tour était fille de Bernard, seigneur de la Tour, en Auvergne, et était déja veuve de Renaud d'Aubusson.

et de Veuzé, épousa, par contrat du 26 janvier 1355, Marie de Rogre, fille de Guillaume de Rogre, chevalier, seigneur de Rouvre, près Cherveux, et de Jeanne Poupart, est nommé Jehan Janvre, sire de la Bouchetière, dans le contrat (1) de mariage de Pierre Melle, écuyer, accordé le 4 août 1381, avec Jeanne de la Garde, fille de Pierre de la Garde, écuyer, et de Guillemette Janvre, sa femme, lesquels, en faveur de ce mariage, lui firent don d'un hébergement situé dans la ville de Saint-Maixent, et tenant à celui de Philipon Janvre.

Il est nommé dans un ancien rôle de la cotisation des gentilshommes du Poitou, pour la rançon du roi Jean, fait prisonnier à la bataille de Poitiers en 1356.

Il ne prend que la qualité d'écuyer, seigneur de la Bouchetière, dans le contrat de mariage de Jean Janvre, son fils, du 26 octobre 1389.

Guy de Varèze, chevalier, le nomma, en 1390, exécuteur de son testament, et le chargea ainsi qu'Autin de Mons, écuyer, de la tutelle des quatre enfants qu'il avait eus de son mariage avec dame Andrée de Mons, lesquels enfants furent mariés tous par le même contrat, passé le jeudi, fête de la purification de la vierge, 2 février 1390 (1391) savoir: Jean de Varèze, son fils aîné, avec Jeanne, fille de noble homme messire Jean de Torssay, chevalier, et de dame Jeanne Orrie; Guillaume de Varèze, son second fils, avec Philippe, sœur de ladite Jeanne; Jeanne de Varèze, sa fille aînée, avec Robert, fils aîné de Jean de Torssay, et de ladite dame Jeanne

(1) Une quantité d'actes font mention de plusieurs branches collatérales de la maison de Janvre, dont on n'a pu trouver la descendance parce que, selon toute apparence, elles se sont éteintes dans diverses familles par des filles qui y ont porté tous les titres et contrats de leurs branches. D'autres branches se sont éteintes faute de descendance; et les contrats et les titres, ayant été négligés, se sont perdus. Il y a eu aussi un bâtard d'une de ces branches collatérales nommé Guillaume, qui se fit anoblir en 1355.

Orrie; et enfin Catherine de Varèze, sa seconde fille, avec Jean, second fils desdits seigneurs et dame de Torssay : ce contrat quadruple où il est dit que ledit feu de Varèze. et Jean de Torssay, chevaliers, avaient traité ensemble des mariages de leurs enfants respectifs, pour l'amour et affinités qu'ils avaient ensemble, fut passé en présence de Perrot de Nuchèze, seigneur de Baisse, de Jean de Partenay, et de Pierre de Raiolle. De son mariage avec Marie de Rogre sont issus :

1.° Jean Janvre, qui suit ;

2.° Perrot Janvre, écuyer, qui mourut sans enfant avant le 13 octobre 1436.

XV. Jean Janvre V, écuyer, seigneur de la Bouchetière, épousa, par contrat du 26 octobre 1389, demoiselle Marguerite Chenin (1) fille de feu Gauvin Chenin, chevalier, seigneur de Lisle Bapaume. Il vivait encore le 9 avril 1409 ; et eut de son mariage :

1.° Jean Janvre, qui suit ;

2.° Philippe Janvre, mariée, avant le 13 octobre 1436, avec Jean Sergente, écuyer ;

3.° Marguerite Janvre, mariée, avant le 13 octobre 1436, avec Louis Corignou ou Corignon, écuyer ;

---

(1) La maison de Chenin s'est éteinte dans celle de Rochechouart par Marguerite Chenin, fille de Renaud Chenin, seigneur de Mauzé, que Geoffroy, vicomte de Rochechouart, auteur du XIVe degré avait épousée avant l'an 1412, et était veuf en 1436. De ce mariage vinrent:

Foucaud de Rochechouart, vicomte dudit lieu, seigneur de Tonnay-Charente de Mauzé, etc., qui s'allia avec Isabeau de Surgères, fille de Jacques, seigneur de la Forcelière, dont il n'eut que deux filles.

Jeanne, mariée, l'an 1427, à Foucaud, IIIe du nom, seigneur de la Rochefoucaud, auteur du XIVe degré à cause de laquelle il prit la qualité de seigneur de Mauzé.

Agnès de Rochechouart, accordée en 1432 à Léonard de Saint-Christophe, seigneur de Liborneau.

4.° Jeanne Janvre, mariée, avant le 13 octobre 1436, avec Alain Leschatlé, écuyer, et eut, par l'acte de partage du 13 octobre 1436, l'hôtel et hébergement de la Mothe Saint-Eraye;

5.° Catherine, dont on ignore l'alliance; elle eut pour son lot, dans le même acte de partage du 13 octobre 1436, l'hôtel de la Chaponnerie en la paroisse de Saint-Héraye, qui venait du chef de Marguerite Chenin sa mère.

XVI. Jean Janvre VI, du nom, chevalier, seigneur de la Bouchetière, et de la Chauvelière, épousa, par contrat du 21 janvier 1410, Thomasse Corignolle (c'est à-dire Corignou) fille de Haubert Corignou, chevalier, seigneur du Vivier-Estraing, en Angoumois, et de Châtillon en Poitou; (cette Thomasse Corignolle était sœur de Louis Corignou, qui avait épousé, avant le 8 mai 1438, Marguerite Janvre, sœur dudit Jean Janvre VI.) Il est qualifié haut et puissant, et chevalier, dans l'acte du 26 juillet 1432, date d'un hommage qu'il rendit au seigneur de Ternant, pour la maison noble de la Chauvelière. Il reçut l'hommage de Louis de Fontenez, écuyer, le 8 août 1435; et partagea avec ses quatre sœurs, le 13 octobre 1436, les successions de Jean Janvre IV, seigneur de la Bouchetière, leur aïeul, de Jean Janvre V, son fils, leur père, de Marguerite Chenin leur mère, et de Perrot Janvre, écuyer, leur oncle mort sans hoirs. Il fit un nouveau partage des mêmes successions, le 28 mai 1438, avec Marguerite Janvre sa sœur, femme de Louis Corignou, écuyer, ainsi que des biens, meubles et héritages qui leur étaient échus par la mort de noble homme Haubert Corignou, père dudit Louis, et de Thomasse Corignolle, femme dudit seigneur de la Bouchetière, laquelle partagea aussi conjointement la succession dudit Haubert Corignou, son père... Et le 16 décembre 1439, étant alors veuf, il partagea entre ses quatre enfants, et leur remit les successions qui lui étaient

échues par Thomasse Corignolle, sa défunte femme. Il est nommé messire Jean Janvre, dans une transaction passée le 28 mai 1450 (1) entre noble homme Constantin Asse, écuyer, seigneur d'Augé, Jean Asse écuyer, seigneur du Plessis, son frère, et noble homme Pierre Chasteigner, écuyer, seigneur de Saint-Georges-de-Rèxe, par laquelle, ce dernier transporte auxdits seigneurs d'Augé et du Plessis, trois septiers de rente de seigle, mesure de Saint-Maixent, payables en l'hôtel de la Roche-Faton, et les arrérages qui étaient dus par ledit Jean Janvre, à cause du fief de Layraudière. Il reprit à bail, le 27 mai, 1456, la capitainerie des ville et château et châtellenie de Tonnay-Charente, ainsi que ses ancêtres l'avaient eue en 1270 en raison des droits qu'ils avaient sur cette capitainerie par Prégente de Tonnay-Charente, femme d'Hélie Janvre II, et le 29 juillet 1462, il fit son testament, où il dit qu'il choisit sa sépulture dans l'église de Saint-Lin, ou dans celle de Clavé, ou encore à Saint-Maixent, dans les Cordeliers; églises que ses ancêtres ont fondées, (2) au choix de ses héritiers qu'il charge de faire mettre en ladite église de Saint-Lin, ou de Clavé, ou des Cordeliers de Saint-Maixent, (3) sa licte à l'en-

---

(1) La même transaction est rapportée, dans l'histoire de la maison de Chasteigner, par André Duchesne, imprimée en 1634, preuves, page 80.

(2) L'église paroissiale de Clavé fut donnée, en 1005, par Geoffroy Janvre, sire de la Bouchetière, et Aldama Lambertye, sa femme. Aimeri Janvre, sire de la Bouchetière, et Agnès de Parthenay, sa femme, firent rebâtir, en 1032, l'église paroissiale de Saint-Lin (*suis majoribus condita*).

(3) Jean Janvre II, chevalier, seigneur de la Bouchetière, Jeanne de Montmorency, sa femme, et Geoffroi Janvre, son frère, fondèrent en 1273 les Cordeliers de la ville de Saint-Maixent, où, comme l'enseigne l'obituaire dudit couvent, Jeanne de Montmorency fut inhumée le 11 décembre 1274. Jean Janvre, seigneur de la Bouchetière, y fut inhumé le 26 août 1285, et Geoffroy Janvre le 19 avril 1287.

tour de l'une ou de l'autre de ces églises, comme il appartient entre les nobles, et mettre ses armes et écussons en ladite licte, et sa remembrence (représentation) dans le chœur. On lui connaît quatre enfans, qui suivent :

1.° Mathurin, qui continue la descendance;

2.° André, qui fut substitué par Etienne Janvre, chevalier, seigneur des Loges, au don que ce même Etienne fit, le 12 mai 1435, de la tierce partie de ses biens, à Mathurin Janvre, seigneur de la Bouchetière et de Veuzé, et ce, au cas que le même Mathurin mourût sans enfants; il ne vivait plus le 15 juin 1440;

3.° Isabeau Janvre, qui épousa, avant le 15 juin 1440, Mathurin Rourtheau *(aliàs)*, Rourthea ou Rourthau, écuyer, qui était en procès le 11 juin 1440, avec Mathurin Janvre, seigneur de la Bouchetière et de Veuzé, frère de cette Isabeau Janvre.

4.° N.... Janvre, mariée avec Antoine Chevalier, écuyer, que le seigneur de la Bouchetière, son beau-père, nomma, le 29 juillet 1462, l'un des exécuteurs de son testament.

Un mandement donné le 15 juin 1440, par Pierre de Brézé, chevalier, seigneur de la Varenne et de Brechessac, conseiller, chambellan du roi, sénéchal du Poitou, apprend que cet André Janvre, lequel était au tems de sa vie, seigneur de plusieurs biens immeubles et héritages situés en Poitou, et était mort sans hoirs, et avait laissé Isabeau Janvre, sa sœur, héritière pour la tierce partie, par indivis, sauf les aînesses qui appartenaient en choses nobles et noblement tenues, à Mathurin Janvre, écuyer, frère aîné dudit feu André et de cette Isabeau.

XVII. Mathurin Janvre, écuyer, seigneur de la Bouchetière, de Veuzé, de Fougères ou Fougerès, de

Sermont, de la Chauvelière, épousa, par contrat du 9 février 1436, Jeanne de Pérusse d'Escars, fille de Audouin de Pérusse d'Escars, chevalier, seigneur de Saint-Bonnet, Allasac, la Porte, de la Guonnie, Chambon, Chabrinac, Puyphilip et Brêne; et par suite chevalier, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi Charles VII, et conseiller d'état d'épée en son conseil privé, et d'Hélène de Roquefeuil.

Mathurin Janvre est qualifié noble et puissant, dans la donation qu'Etienne Janvre, chevalier, seigneur des Loges, lui fit de la tierce partie de ses biens, par acte du 12 mai 1435, déjà cité à l'article de son frère André.

Il accompagna, en qualité de premier écuyer et chevalier d'honneur, la reine Marie d'Anjou, veuve de Charles VII, dans le pieux voyage qu'elle fit à Saint-Jacques, en Galice, et en revenant de cette espèce de pèlerinage, cette bonne reine lui fit l'honneur de loger chez lui, et d'y passer deux jours; de là s'en vint à l'abbaye des Châtelliers, qui n'est distante du château de la Bouchetière que d'environ trois lieues. A peine cette excellente reine fut-elle arrivée dans cette abbaye, qu'elle y tomba si dangereusement malade, qu'elle y mourut le 29 novembre 1463, laissant dans la plus profonde douleur tous ceux qui avaient l'honneur de l'entourer, et plus particulièrement encore ceux qui avaient le bonheur d'être attachés au service de sa personne. De son mariage avec Jeanne de Pérusse d'Escars, Mathurin Janvre laissa :

1.° Alain, qui continue la descendance;

2.° Jean, qui est dit frère aîné d'autre Jean Janvre dont on ne voit point d'alliance;

3.° Jean, qui est dit frère puîné d'autre Jean Janvre dont on ne voit point non plus d'alliance;

4.° Madeleine Janvre, qui épousa, par contrat du 16 juin 1483, Christophe Eschallart, fils de

Pierre Eschallart, écuyer, seigneur de Maillé, et de demoiselle Catherine de Vers, sa femme ;

5.° Marguerite Janvre, 6.° Souveraine Janvre, 7.° Jeanne Janvre, sont appelées sœurs de Madeleine Janvre dans le contrat de mariage de cette Madeleine Janvre, du 6 juin 1483, avec Christophe Eschallart, seigneur de Maillé.

XVIII. Alain Janvre, seigneur de la Bouchetière, de Fougères ou Fougerès, de Sault, de Sermont, de la Chauvelière, épousa, par contrat du 29 avril 1474, Anne de la Porte de Vezins, fille aînée de messire René de la Porte, chevalier, seigneur de Sermont, et de dame Jeanne des Ridelières.

Il est nommé en qualité d'enseigne d'hommes d'armes de la compagnie du seigneur de Bressuire, dans le rôle des nobles du comté de Poitou, qui s'engagèrent au service du roi Louis XI, lors de la convocation, en 1467, de l'arrière-ban de cette province.

Il prit, le 29 novembre 1475, de messire Jean de Rochechouart, seigneur de Champdenier et de Javarsay, le bail de la capitainerie des ville, château et châtellenie de Tonnay-Charente, lequel bail il renouvela le 8 avril 1480, ainsi qu'il avait été donné à messire Jean Janvre, son grand-père, le 8 mai 1456.... Ledit noble messire Jean de Rochechouart, chevalier, seigneur de Champdenier, lui donna quittance d'une somme de trois cents écus d'or, qu'il était tenu de lui payer par accord fait entre eux au sujet du bail de ladite capitainerie.

Il reçut, le 20 avril 1476, l'aveu de demoiselle Jeanne de Granges, pour l'hôtel et hébergement du petit Niorteau, qui était dans la mouvance de la seigneurie de la Bouchetière. Il fit, le 17 août 1486, son testament, par lequel il voulut être enterré dans le chœur de l'église de Saint-Lin, dont ses ancêtres étaient fondateurs, et dont il nomma exécuteurs testamentaires ses chers et bien amés messire l'Eschalier, et Georges Guiteau, chevaliers, et Jacques l'Eschalier, écuyer, seigneur

du Maignou.... Dans ce même testament du 17 août 1486, il est fait mention d'un Jean, bâtard de feu Pierre Janvre, et ledit Alain Janvre, seigneur de la Bouchetière s'y exprime en ces termes: *Item je ordonne que Jehan, bastard de feu Pierre Janvre, soit entretenu tant qu'il plaira à ma femme, de vêtemens et nourissemens, pour ainsi qu'il demouret à servir madite femme et mes enfants, et si ledit Jean, bastard ne vouloit demourer au service de madite femme et enfants, je lui ordonne la somme de dix francs, une foix payés, pour lui aider à soi entretenir*. Il vivait encore le 9 octobre 1498, jour auquel il fit une donation à Léon Janvre, écuyer, son fils aîné, de tous les acquêts et héritages qu'il avait, tant en Poitou, qu'en Anjou.... Et par acte du même jour 9 octobre 1498, il donne à petit Jehan, bastard (qu'on croit être le même Jehan, fils bâtard de feu Pierre Janvre), deux offices de sergenterie, avec les prérogatives et prééminences desdits offices; c'est à savoir: l'une en la terre et seigneurie de Sault, et l'autre en la terre et seigneurie de Sermont, avec la vie et alimentation de vivres, et habillements dudit petit Jehan, bastard, prins à la maison de la Bouchetière et sur le revenu d'icelle.... Guillot est appelé bastard de la Bouchetière, dans l'acte qu'on vient de citer, du 9 octobre 1498, par lequel ledit Alain Janvre, seigneur de la Bouchetière, lui donne aussi sa vie et alimentation de vivres et habillements à lui nécessaires, prins en la maison de la Bouchetière, et sur le revenu d'icelle, pour les bons et agréables services que ledit Guillot a faits à Alain Janvre, et à ladite maison de la Bouchetière.

De son mariage avec Anne de la Porte de Vezins, il laissa:

1.° Léon Janvre, écuyer, seigneur de la Bouchetière, de Veuzé et de Sermont; fit, en qualité de fils aîné et principal héritier de demoiselle Anne de la Porte, sa mère, un partage, le 19 octobre 1498, avec noble homme Jacques l'Eschalier, écuyer, seigneur du Maignou, comme mari de demoiselle Perrette de la Porte, fille puînée de

messire René de la Porte de Vezins, chevalier, seigneur de Sermont, et de dame Jeanne des Ridellières, savoir : des successions desdits seigneur et dame de Sermont, par lequel ledit seigneur de la Bouchetière eut pour son droit d'aînesse, le lieu de la Chesnaye, le moulin de la Mothe, et le fief de Blévinières, et ledit seigneur du Maignou eut pour son lot, le lieu et appartenances de Loboulat, avec le fief.... Fit encore un partage noble, avec ses frères cadets, le 3 février 1504 (1505), de la succession de leur père, eut pour son lot, comme aîné, l'hôtel noble de la Bouchetière, ... et avait épousé demoiselle Anne Janvre, avant le 8 juin 1503, date d'une donation mutuelle qu'ils se firent de leurs biens. Il ne vivait plus le 16 août 1516, et ne laissa pas d'enfants de ladite Anne Janvre, sa veuve, qui se qualifiait dans un acte de la même année, dame de Veuzé et de Paillès (1).

2.° Georges, qui épousa, vers 1500, Marie de Preuilly, dont il n'eut qu'une fille, morte en bas âge;

3.° Jean, qui continue la postérité, et qui est rapporté plus bas;

4.° Gabriel, qui fit un partage avec ses frères, le 8 juin 1504 (1505);

5.° Renée Janvre, qui fut mariée avant le 8 juin 1528, avec Jean de Granges, de la maison de Surgères (2), chevalier, seigneur de la Gord,

---

(1) Histoire de la maison de Chasteigner, par André Duchesne, imprimée en 1634, page 575.

(2) La seigneurie de Paillés est entrée dans la maison de Janvre, en 1268, par Marie Chasteigner, fille de Guillaume Chasteigner, seigneur de Paillés, femme de Geoffroi Janvre, et a été portée dans la maison de Surgères, par Renée Janvre, mariée avant 1528 avec Jean de Granges, chevalier seigneur de Lagord de Cousteaugardon, etc. Histoire de la

de Cousteaugardon et de Meray, lequel, au nom de sa femme, fit un partage, le 8 juin 1528, avec Georges Janvre, seigneur de la Bouchetière et de Veuzé;

6.° Jeanne Janvre, dont on ignore l'alliance, partagea, le 18 juin 1517, avec Georges Janvre, son frère, les biens d'Alain Janvre et de Anne de la Porte, leurs père et mère.

XIX. Jean Janvre VII, écuyer, seigneur des Loges, épousa, par contrat du 12 janvier 1501, Françoise Chabot, fille de Louis Chabot, écuyer, seigneur du Luc, près Champdenier, frère puîné de messire Artus Chabot, écuyer, seigneur de Laleu. Il laissa:

1.° Georges, qui suit;

2.° Gabriel Janvre, seigneur des Blévinières, de la Charprée et de Fougères, chevalier de l'ordre du roi, et gentilhomme ordinaire de la chambre, sous François Ier; épousa, par contrat du 16 novembre 1529, dame Jeanne Pérusse-d'Escars, fille de Geoffroi de Pérusse d'Escars, seigneur d'Escars-Juillac, Ségur et de la Tour, en partie; conseiller et chambellan du roi de Navarre, etc., et de Françoise d'Arpajon, fille de Gui, baron d'Arpajon, vicomte de Lautrec, et de Marie d'Aubusson, dame de Monteil. Cette dame, Jeanne de Pérusse-d'Escars, était veuve de Charles de Caumont, seigneur de Castelnau, mort en 1527;

3.° Marguerite, dont on ignore l'alliance.

XX. Georges Janvre, écuyer, seigneur de la Bouchetière, de Veuzé et de la Chauvelière, épousa, par contrat du 31 mai 1528, demoiselle Marguerite de Saint-Georges, fille de noble et puissant Guichard de Saint-Georges, écuyer, seigneur de Vérac (1), de Boissée, de

---

maison de Surgères, en Poitou, par Louis Vialart, imprimée en 1717, p. 154.

(1) Louise de Saint-Georges Vérac, qui avait pour trisaïeul

Chavagnac, du Plessis-Sénéchal et du petit Coué, et de Anne de Mortemer, son épouse, et mourut le 20 juin, 1536. Marguerite de Saint-Georges, sa veuve se remaria, par contrat (1) du 16 décembre 1537, avec noble et puissant Louis de Granges, chevalier, seigneur de Montfermier, et avait eu de son mariage avec le dit seigneur de la Bouchetière, les deux enfants qui suivent :

1.° Philippe Janvre, qui continue la descendance;

2.° Renée Janvre, épousa, par contrat du 13 juin 1551, noble homme René de la Longueraire, seigneur dudit lieu et de la Proutière (frère de Roland de la Longueraire, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem), fils aîné et principal héritier de nobles personnes Hardy de la Longueraire, et Joachime Robin, son épouse, en faveur duquel mariage, Louis de Granges, beau-père de ladite Renée Janvre, et Marguerite de Saint-Georges, sa mère, lui firent don de l'hôtel et seigneurie de Fougeraye. Elle pouvait être la même Renée Janvre, qui était mariée, le 23 avril 1558, avec Jacques Massé ou Macé, seigneur des Loges et de Neyron.

XXI. Philippe Janvre, Ier du nom, chevalier, seigneur de la Bouchetière, de Veuzé, de Boisbretier, des Loges, de la Chauvelière, etc., chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, et conseiller d'état d'épée en son conseil privé, était sous la tutelle de Marguerite de Saint-Georges, sa mère, le 20 juin 1536, et le 3 juin 1538, avait pour tuteur et curateur

---

ce même Guichard de Saint-Georges, épousa Jacques de Caumont, marquis de Boesse, tué en 1634 au siége de la Mothe, en Lorraine, et de ce mariage naquit Jacques Nompar de Caumont, duc de la Force, pair de France, dont la fille, Louise de Caumont, fut mariée, en 1688, avec Louis-Scipion de Beauvoir de Grimoard, comte du Roure.

(1) Histoire de la maison de Surgères, en Poitou, par Louis Vialart, imprimée en 1717, page 135.

Louis de Granges, de la maison de Surgères, chevalier, seigneur de Montfermier, qui, en ladite qualité, présenta Maixent Rouland, prêtre, pour remplir la place de chapelain de la chapelle de Saint-Jean fondée dans l'église paroissiale de Saint-Saturnin, de Saint-Maixent, le jeudi après la Saint-Pierre 1095, par Archambaud Janvre II, sire de la Bouchetière, auteur du IVe degré, laquelle présentation fut agréée ou confirmée le 11 janvier 1548. Il rendit hommage au seigneur de Ternant, pour sa terre et maison noble de la Chauvelière; et épousa, par contrat du 5 juillet 1558, demoiselle Madelaine de Thory ou Thoury, sœur d'Antoine de Thory, chevalier, seigneur de Boumois et de la Roullière, chevalier de l'ordre du roi, sous Charles IX, et enseigne de la compagnie d'ordonnance de cent hommes d'armes du maréchal de Cossé, tous deux enfants de noble et puissant René de Thory, seigneur de Boumois, en Anjou, de la Roullière, d'Estival et de Ron, et de dame Anne Asse, des seigneurs d'Augé et du Plessis Il vendit, le 11 mars 1560, à demoiselle Jeanne Regnier, à messire Jacques d'Escars, écuyer, seigneur des Isles, et à demoiselle Renée Puyjourdain, sa femme, l'hôtel de la seigneurie des Loges, pour l'assiette de cinquante livres tournois de rente. Cette vente par lui faite, tant en son nom, qu'en celui de Jacques Massé et de Renée Janvre, sa femme. Il embrassa la religion prétendue réformée; obtint, le 8 mai 1568, une sentence au présidial de Poitiers, portant main-levée des meubles saisis sur lui en vertu de l'édit du roi, du mois de novembre précédent, et qui avaient été conduits au château de la ville de Partenay, sous la garde de François Desfrans, écuyer, capitaine de ce château; et le 29 mars 1573, le duc d'Anjou lui fit expédier des lettres, datées du camp de Nieüil, près la Rochelle, où il est dit que ce prince ayant égard et considération à sa fidélité et loyal comportement pour le service du roi, met sa personne, sa famille, sa maison et ses biens sous la protection et sauve-garde de sa majesté. Le 26 mars 1577, le roi lui accorda pareilles

lettres de sauve-garde; mais depuis il suivit le parti du prince de Condé, lieutenant-général pour le roi de Navarre, protecteur des églises réformées et catholiques, associées du royaume. Suivant des lettres de ce prince, datées de la Rochelle, le 13 avril suivant, par lesquelles recognoissant (dit-il) envers le sieur de la Bouchetière, les bons, dignes et continuels services qu'il avoit faits à ce parti depuis les premiers troubles, s'étant trouvé en toutes les occasions qui s'en étoient présentées, où il avoit fait tout devoir de gentilhomme d'honneur et de valeur; ce que au moyen de son indisposition à cause des blessures qu'il avoit ci-devant reçues, il ne pourroit pas ci-après continuer et supporter le travail et fatigue de la guerre. Le même prince de Condé le mit et ceux de sa famille, avec ses biens en sa protection et sauve-garde, le 10 novembre 1585. Le seigneur de Malicorne, gouverneur du Poitou, lui donna, ainsi qu'à son gendre et autres de sa famille, un passeport pour se retirer de son gouvernement et hors du royaume, comme étant de la prétendue religion réformée, et en conséquence de l'édit du roi, publié en la cour du parlement de Paris, le 16 octobre précédent. Le 25 janvier 1586, sur la représentatoin faite au roi, qu'à raison du mauvais tems et incommodités de l'hiver, il serait mal aisé, voire impossible à sa bien amée damoiselle Madelaine Thory (femme du sieur de la Bouchetière), d'obéir à son dernier édit, et sortir de son royaume, en cas qu'elle ne se voulut ranger à la religion catholique, apostolique et romaine, joint que pour son indisposition, elle ne pourrait entreprendre, sans danger de sa vie, aucun voyage devant le printems. « Sa majesté Henri III prolongea jusqu'au 31 mai suivant, le tems spécifié et limité, tant par son édit du mois de juillet précédent, que par ses lettres de déclaration du 7 octobre suivant, sur icelui intervenus, à condition qu'elle ne pourrait, pendant ledit tems, faire aucuns exercices de la nouvelle religion. — Le roi Henri IV étant parvenu à la couronne, le

fit d'abord gentilhomme ordinaire de sa chambre, qualité qu'on lui trouve dans un acte du 20 août 1591, et qui est encore prouvé par un don que ce prince lui fit le 30 septembre 1592, de tous les droits de rétentions de lods et ventes, qui pouvaient lui appartenir à cause de l'adjudication qui serait faite par décret, de la moitié de la terre de Boisbretier, relevant du château de Niort, appartenant à sa majesté »; et ce en considération des anciens, agréables et recommandables services qu'il lui avait faits et continuait chaque jour ; ce monarque le fit ensuite conseiller d'état d'épée en son conseil privé, et chevalier de son ordre de Saint-Michel, ne pouvant le faire chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, à cause de la religion prétendue réformée qu'il professait. Ces deux qualités lui sont encore données dans un acte du 31 juillet 1593. Ledit seigneur de la Bouchetière ne survécut que très-peu de tems à tous ces bienfaits, étant mort entre les années 1597 et 1599. Il avait fait son testament le 14 août 1596, et sa veuve rendit hommage à la chambre des comptes, le 20 août 1599, de sa terre et seigneurie de Boisbretier, relevante du roi, à cause de son château de Niort. Ils eurent de leur mariage les enfants qui suivent :

1.° Daniel Janvre, dont l'article suit;

2.° Suzanne Janvre, qui épousa, avant le 7 mai 1596, René Bonnard, écuyer, seigneur du Marais ;

3.° Marie Janvre, qui épousa, avant le 7 mai 1596, Philippe Gillier, écuyer, seigneur de la Tourlégat et de Preuilly, qualifié haut et puissant, et chevalier, dans le contrat de mariage de son fils, Pierre Gillier, écuyer, seigneur de Haute-Claire, accordé, le 24 avril 1614, avec demoiselle Marguerite Mareau.

XXII. Daniel Janvre, Ier du nom, chevalier, seigneur de la Bouchetière, de Veuzé, de Boisbretier, de la Tourlégat, de la Moussière, de Lussay, de la Rin-

chardière, de Moulin-Neuf, épousa, par contrat du 21 octobre 1600, demoiselle Renée de Malmouche (1), seule fille et héritière de Louis de Malmouche, écuyer, seigneur de la Moussière, et de dame Elisabeth de Parthenay (2), sœur de Charles de Parthenay, écuyer, seigneur de Guéray, en la paroisse de Saint-Gelais, et d'Artus de Parthenay, écuyer, seigneur châtelain de Genouillé, en Saintonge, qualifiés hauts et puissants, dans un acte du 5 mars 1593; tous trois enfants de haut et puissant Antoine de Parthenay, écuyer, seigneur de Guéray. Daniel produisit ses titres de noblesse à messieurs d'Estampes et de Bragelongne, qui lui donnèrent acte, le 20 avril 1635, de la représentation qu'il leur en avait fait faire, et ordonnèrent qu'il jouirait lui et sa postérité, comme étant noble et extrait de noble race et de très-ancienne lignée, des priviléges attribués aux nobles du royaume. Il ne vivait plus en 1640. De son mariage avec ladite demoiselle de Malmouche, morte avant le 5 décembre 1633, il eut les enfants ci-après nommés :

1.° Philippe Janvre, qui a continué la descendance;
2.° Daniel Janvre, chevalier, seigneur de la Tour-Bouchetière, qui était marié en premières noces, le 20 octobre 1648, avec demoiselle Aymer, fille de Louis Aymer, écuyer, seigneur de Corignou, de Germon, de Breilbon. Il fut maintenu dans son ancienne noblesse par jugement de M. de Barentin, intendant de Poitiers, du 23 août 1667.

---

(1) Cette Renée de Malmouche était, du chef de N de Gascougnolles, son aïeule, parente d'Eléonore Dexmier d'Olbreuse, duchesse de Brunswick-Zell, dont descendent les rois d'Angleterre et plusieurs autres souverains de l'Europe.

(2) Elle était d'une branche puînée de celle de Catherine de Parthenay, dame de Soubise; cette dernière était fille unique et héritière de Jean l'Archevêque, seigneur de Soubise, et d'Antoine Bouchard d'Aubeterre; elle épousa, en 1575, René, vicomte de Rohan, et mourut au Parc, en Poitou, le 26 octobre 1631. Elle fut mère du fameux Henri, duc de Rohan.

On le trouve qualifié haut et puissant, dans le contrat de mariage de Daniel Janvre, son petit-neveu, du 8 août 1657, avec demoiselle Olympe de Chasteigner. De son second mariage avec demoiselle Béjarry de la Grignonière, il n'eut qu'une fille, nommée Olympe-Céleste Janvre, qui naquit le 13 janvier 1669, et épousa Pierre Suyrot, chevalier, seigneur du Mazeau ;

3.° Artus Janvre, qui a formé la branche, dite de Quinchamps, rapportée plus bas ;

4.° Anne Janvre, qui épousa, par contrat du 25 août 1633, Daniel de Greaulmes, qualifié haut et puissant, chevalier, seigneur de Merduval, fils de François de Greaulmes, écuyer, seigneur de la Cliette, et de demoiselle Marie Martel, et ne vivait plus le 9 janvier 1640.

5.° Renée Janvre, dame de Lussay, mariée par contrat du 14 juillet 1637, avec Louis Duchesne, chevalier, seigneur de Vauvert, fils de messire Louis Duchesne et de dame Marguerite Peronin. Elle mourut avant le 9 janvier 1640 ;

6.° Judith Janvre, qui vivait encore le 9 janvier 1640 ; on ignore si depuis elle s'est mariée ;

7.° Elisabeth Janvre, qui épousa peu de tems avant le 8 février 1640, Antoine Vasselot, écuyer, seigneur de Regnier, de la Guigneraye, qualifié haut et puissant et chevalier dans des actes postérieurs.

XXII. Philippe Janvre, IIe du nom, chevalier, seigneur de la Bouchetière, de la Moussière, de Chasnais, de Saint-Lin, de Boisbretier, de la Barrejau, et du fief du Vignault, autrement des petits alleux, eut pour son lot les maisons nobles de la Bouchetière, de Boisbretier et de la Moussière, par le partage que Daniel Janvre, son père, fit de ses biens et de ceux de feu Renée de Malmouche, sa femme, le 5 décembre 1633, à ses sept enfants, dont les six derniers eurent à partager

entre eux, entr'autres biens les maisons nobles, seigneuries et terres de Lussay, de la Rinchardière, de Moulin-Neuf, de la Tourlégat, etc. Il fut déchargé du service du ban et arrière-ban du Poitou, par sentence du 15 juillet 1639; il avait épousé par contrat du 4 avril 1628, demoiselle Marguerite Dauzi, fille de Gédéon Dauzi, écuyer, seigneur de l'Estortière et de Chausseray, et de dame Judith de Neuport; il fut maintenu dans son ancienne noblesse par jugement de M. de Barentin, intendant en la généralité de Poitiers, du 23 août 1667. On le trouve qualifié haut et puissant dans plusieurs actes, du 9 janvier 1640, 7 avril 1653, 8 août 1657, 8 mai 1663, 8 juillet 1679, et haut et puissant seigneur dans un acte du 26 janvier 1670. Lesdits seigneur et dame de la Bouchetière avaient fait leur testament dès le 6 décembre 1652, ou plutôt la disposition de leurs biens, en faveur de leurs enfants ci-après nommés :

1.° Daniel Janvre, qui continue la descendance;
2.° Philippe Janvre, qui est auteur de la seconde branche, rapportée plus bas;
3.° Charles Janvre, qui a formé la branche des seigneurs de l'Estortière, rapportée plus bas.

XXIV. Daniel Janvre, IIe du nom, chevalier, seigneur de la Bouchetière, de Boisbretier, de Saint-Lin, de la Barrejau, est qualifié haut et puissant dans plusieurs actes des 8 août 1657, 5 juillet 1658, 8 mai 1663 et 8 juillet 1679. Il épousa par contrat dudit jour, 8 août 1657, demoiselle Olympe de Chasteigner, qui testa le 5 juillet 1658, fille de haut et puissant messire Charles de Chasteigner, chevalier, seigneur de la Grollière, et de dame Anne de Machecoul; et ce mariage fut célébré selon la forme de ceux de la religion prétendue réformée, dont les parties faisaient profession. Il fut maintenu dans son ancienne noblesse par jugement de M. de Barentin, intendant en la généralité de Poitiers, du 23 août 1667 et par un autre jugement de M. de Maupeou d'Ableiges, intendant de la même

généralité du 8 avril 1699. De son mariage avec ladite Olympe Chasteignier, il eut un fils qui suit:

XXV. Charles Janvre, chevalier, seigneur de la Bouchetière, de Remouillé, de l'Ardère, etc., épousa par contrat du 2 mai 1684 (où il est qualifié haut et puissant), demoiselle Marie Anne Falaisau, nièce de Jacques Falaisau, écuyer, et fille de noble homme Samuel Falaisau, et de demoiselle Madelaine Dufour. Peu après la célébration de ce mariage qui se fit suivant la forme de ceux de la religion prétendue réformée, dont les parties faisaient profession, ce Charles Janvre, Daniel Janvre, son père, Olympe Chasteignier, sa mère, et ladite Marie Anne Falaisau, sa femme, passèrent en Angleterre à cause de la révocation de l'édit de Nantes. Ils furent présentés au roi d'Angleterre par le marquis de Rouvigny, leur parent, connu sous le nom de milord Galloway, qui obtint, pour Charles Janvre de la Bouchetière, son parent, une compagnie dans son régiment de dragons; ce milord étant ensuite devenu, par la perte, de sa vue, hors d'état de continuer son service, demanda au roi d'Angleterre, que Charles Janvre de la Bouchetière, son parent, eût son régiment de dragons. Cette grâce lui fut accordée. Charles Janvre eut de son mariage avec demoiselle Marie-Anne Falaisau, deux fils, qui suivent :

1.° N.... Janvre, capitaine de cavalerie ;
2.° N.... Janvre, capitaine d'infanterie.
Ils étaient tous deux au service d'Angleterre, en cette qualité, dans la guerre commencée en 1656 et finie en 1673, et ont établi leur domicile en Irlande. On ignore s'ils se sont mariés.

XXIV. Philippe Janvre, seigneur de la Moussière, du Mortier-Garnier, et du fief du Vignault, second fils de Philippe Janvre, IIe du nom, et de Marguerite d'Auzi, est qualifié haut et puissant, dans le contrat de son mariage, accordé le 8 mai 1663, avec Magdelaine

de Goullaine veuve de haut et puissant messire Gilles Buor, chevalier, seigneur de la Lande, et fille aînée de haut et puissant messire Gabriel de Goullaines, chevalier, seigneur du Mortier-Garnier, et de dame Louise le Maître de la Garrelaye. Il fut maintenu dans son ancienne noblesse, par jugement de M. de Barentin, intendant de la généralité de Poitiers, du 23 août 1667. De son mariage il eut les enfants qui suivent:

1.° Philippe Janvre, chevalier, seigneur de la Moussière, né en 1667;
2.° Charles Janvre, qui continue la descendance;
3.° Angélique Janvre, née l'an 1669, elle épousa Isaac Samuel Jaud, chevalier, seigneur de Chantigné.

XXV. Charles Janvre, chevalier, seigneur de la Bouchetière, de la Moussière, de la Barrejau, du vieux Brusson, né l'an 1670, servit dans le régiment de Normandie, en qualité de lieutenant, et épousa, par contrat du 23 mai 1699, demoiselle Julie Piniot, fille de messire Jacob Piniot, chevalier, seigneur de Puichenin, du Vivier, de la Motte-Rateaud, du Breuil-Saint-Héraye, et de dame Claude Aimer d'Anglier. — Le roi Louis XIV lui écrivit le 13 avril 1701 que « ayant réglé.... que les rôles de la capitation, en ce qui regardait les gentilshommes, seraient arrêtés par les intendants, conjointement et de concert avec un gentilhomme de chaque élection qu'il choisirait, et qu'étant informé de son zèle pour son service, de l'ancienneté de sa maison, et de la connaissance particulière qu'il avait de la noblesse de l'élection de Niort, il l'avait choisi pour travailler avec l'intendant de la généralité de Poitiers, à la confection du rôle de la capitation. » — Il fut maintenu dans son ancienne noblesse par jugement de M. Maupeou d'Ableiges, intendant de la même généralité, du 8 avril précédent, et par autre jugement de M. Quentin de Richebourg, aussi intendant en Poitou, du 9 mars 1715. Il laissa:

1.° Jacob Janvre, qui suit;

2.° Louis-Claude Janvre, qui est auteur de la troisième branche, rapportée plus bas ;

3.° Susanne Janvre, morte religieuse carmélite ;

4.° Marie-Gabrielle Janvre, morte fille ;

5.° Elisabeth Janvre, qui épousa Louis de Roches, chevalier, seigneur de Chassais.

XXVI. Jacob Janvre, chevalier, seigneur de la Bouchetière, du vieux Brusson, né le 12 avril 1700, fut reçu page de la grande écurie du roi, le 1er avril 1715, depuis mousquetaire noir. Et épousa, par contrat du 14 octobre 1728, demoiselle Marie-Anne-Elisabeth du Chilleau, fille de M. François du Chilleau, dit le marquis de du Chilleau, chevalier, seigneur des Planches, de la Charrière, de la Chalonnière, de la Barre, etc., et de dame Marie-Céleste Regnault — De ce mariage sont issus :

1.° Louis-Joseph-Jacob Janvre, qui suit ;

2.° Charles Janvre, baptisé le 17 décembre 1736, capitaine au régiment de cavalerie de Royal-Pologne, émigré en 1791, a fait la campagne de 1792 ; il est mort en émigration ;

3.° Louis-Josué Janvre, dit le chevalier de la Bouchetière, baptisé le 3 janvier 1738, a été admis d'abord dans la compagnie des gentilshommes gardes de la marine ; il était capitaine des vaisseaux du roi en 1772, a émigré en 1791, a fait la campagne de 1792 avec les princes ; il est rentré en France en 1802, et est mort à Niort en 1816, dans le grade de contre-amiral.

XXVII. Louis-Joseph-Jacob Janvre, chevalier, seigneur de la Bouchetière, de la Chalonnière, et du vieux Brusson, baptisé le 22 avril 1733, fut reçu page de la reine en 1749 ; a servi depuis dans la compagnie des mousquetaires noirs, et obtint, en 1762, la commission de capitaine de cavalerie. Il a été nommé par le roi, le 16 juin 1771, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. De son mariage accordé, par contrat du 23

janvier 1766, avec demoiselle N... Grignon de la Pelissonnière, fille aînée de M. Gabriel-Salomon Grignon, chevalier, marquis de Pouzauges, seigneur de la Pelissonnière, du Boupère, de Saint-Prouest, de Rochetrejou, etc., et de dame Marie-Anne-Françoise Brochard de la Roche-Brochard, sont issus :

1.° Josué-Céleste Janvre, né le 25 décembre 1771 ;

2.° Jacobine-Rose-Foy, et Charlotte-Marie, jumelles, nées le 17 janvier 1772 ;

3.° Rose-Céleste Janvre, née le 24 février 1773 ;

4.° Gédéon-Amable-Parfait, chevalier de Malte, le 25 février 1783.

Il existe encore de cette branche plusieurs membres qui se sont mariés, et sur lesquels nous n'avons pas encore reçu de renseignements.

TROISIÈME BRANCHE.

XXVI. Louis-Claude Janvre, chevalier, seigneur de la Moussière, de la Chalonnière, second fils de Charles Janvre, et de Julie Piniot, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, a servi dans les gendarmes de la garde; il avait épousé, par contrat du 28 juillet 1738, dame Renée-Florimonde de Villedon, veuve de Charles de la Barre, chevalier, seigneur de la Maison-Blanche, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, mestre de camp de cavalerie, et premier maréchal-des-logis des chevau-légers de la garde ordinaire du roi, sœur de Gabriel de Villedon, chevalier ; de ce mariage est issu un fils qui suit :

XXVII. Amable-Louis Janvre, chevalier, seigneur de la Chalonnière, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, né le 29 août 1744, mousquetaire noir en 1760, corps dans lequel il a servi jusqu'à la réforme ; reçu chevalier de justice de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, le 14 août 1779, a émigré en 1791, fait la campagne de 1792 dans le corps des mousquetaires ; après le licenciement, il s'est réfugié à Malte, où il a

embrassé l'état ecclésiastique, sa santé ne lui permettant pas de servir la cause du roi, comme militaire. Il est ensuite retourné à l'armée de Condé, où il a servi, en qualité d'aumônier, il est rentré en France, en 1802, et est aujourd'hui âgé de soixante-quinze ans.

QUATRIÈME BRANCHE.

dite des Seigneurs de l'Estortière.

XXIV. Charles Janvre, chevalier, seigneur de l'Estortière et de Chanais, troisième fils de Philippe Janvre, IIe du nom, et de Marguerite Dauzi, épousa, par contrat du 26 janvier 1670, Marguerite du Fay, fille de haut et puissant seigneur Josué du Fay, chevalier, seigneur de la Taillée et d'Eschiré, et de haute et puissante dame Prégente de Maigné. De ce mariage il eut un fils qui suit :

XXV. Philippe Janvre, chevalier, seigneur de l'Estortière, de Chanais, et de Pinpanneau, né le 17 septembre 1672, et baptisé selon la forme de ceux de la religion prétendue réformée. Il fut marié, par contrat du 16 mars 1709, avec demoiselle Charlotte Birot d'Ariomant, fille de César-Henry Birot d'Ariomant, seigneur de Pinpanneau, et de dame Marie Bontems. Il fit hommage, le 17 août 1710, de sa terre, seigneurie et maison noble de l'Estortière, à messire Antoine, marquis du Châtelet, comte de Clermont, et baron d'Aubigné, dont la terre était mouvante, et fut maintenu dans son ancienne noblesse, le 19 mars 1715, par jugement de M. Quentin de Richebourg, intendant en Poitou. De son mariage, il eut les enfants qui suivent :

1.° César-Angélique, qui suit ;
2.° Daniel-Philippe Janvre, *dit* le chevalier de l'Estortière, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine au régiment des dragons d'Orléans, ci-devant exempt des gardes-

du-corps du feu roi de Pologne, duc de Lorraine, et lieutenant-colonel de ses troupes, fut baptisé le 30 juin 1713;

3.° Charles Gabriel Janvre de Chanais de l'Estortière, capitaine de cavalerie au régiment de Bourbon, tué à la bataille de Rosbach;

4.° Pierre Janvre de l'Estortière, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, retiré capitaine d'infanterie;

5.° Charlotte-Henriette Janvre de l'Estortière.

XXVI. César-Angélique Janvre, chevalier, seigneur de l'Estortière, de Chanais, de Pinpanneau, né le 14 mars 1710, a servi plusieurs années, lieutenant au régiment de Vexin, avec lequel il a fait toutes les campagnes de 1736. Il épousa, par contrat du 26 septembre 1746, demoiselle Maixente-Jeanne de Verine, fille de messire Pierre de Verine, écuyer, seigneur des Arnaudets, et de dame Maixente-Jeanne Brunet. Il partagea, avec ses frères et sœur, le 2 mars 1755, la succession de leurs père et mère, et fit hommage, le 21 août 1763, à François de la Broue de Vareilles, chevalier, baron d'Aubigné et de Faye, de sa terre, seigneurie et maison noble de l'Estortière, relevante de la baronnie d'Aubigné. De son mariage, il a eu les dix enfants qui suivent:

1.° César-Pierre-Charles Janvre, né le 13 juillet 1747, vicaire-général du diocèse de Grasse, en 1779, titulaire, en 1790, des prieurés de Saint-Martin de Ligugé, près Poitiers, et de Saint-Maixent de Pamprou, près Saint-Maixent;

2.° Charles-Gabriel-Angélique Janvre, né le 31 mai 1749, a épousé demoiselle N.... Dauzy. De ce mariage sont issues:

a. Marie-Angélique de Janvre, mariée à Armand-Charles Dauzy, son cousin;

b. Modeste-Louise-Julie, mariée à Marc-An-

toine de Chevreuse. De ce mariage sont issues trois filles.

3.° Charles-Célestin Janvre, né le 16 septembre 1750, capitaine au régiment de la Guadeloupe; marié dans cette contrée à Ester Hurtault; de ce mariage sont issus:

a. Charles-Joseph qui a épousé, le 21 avril 1818, mademoiselle Bébian;

b. Charles-Nicolas-Marie, qui a épousé, en août 1818, mademoiselle d'Arboussier;

c. Marie-Bathilde;

d. Charlotte-Clarisse;

4.° Philippe-Charles Janvre, né le 18 octobre 1751, chevalier, seigneur de l'Estortière, de Bernay, de la Touche-Poupart, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. De son mariage avec demoiselle Françoise-Gabrielle Gourjault, sont issus:

a. Philippe-Hubert-Charles Janvre, officier au régiment des hussards de la garde royale;

b. Honorine-Maixente, mariée à Pierre-Théodore de Rousseau, comte de Fayolle;

5.° Pierre-René Janvre, né le 16 septembre 1753, capitaine au régiment d'infanterie de Bassigny, mort en émigration;

6. Gabriel-Charles Janvre, né le 8 septembre 1760, capitaine au régiment d'infanterie du maréchal de Turenne;

7.° Marie-Maixente-Charlotte-Georges, née le 28 janvier 1755, veuve de messire Jean-Baptiste-Emmanuel de Trouville;

8.° Louise-Charlotte Janvre, née le 22 décembre 1755, décédée demoiselle;

9.° Marie-Charlotte Janvre, née le 1er mars 1757;

10.° Charlotte-Céleste Janvre, née le 25 décembre 1764, morte jeune.

CINQUIÈME BRANCHE.

dite des seigneurs de Quinchamps.

XXIII. Artus Janvre, chevalier, seigneur de la Rinchardière, de Lussay, troisième fils de Daniel Janvre et de Renée de Malmouche, épousa, par contrat du 30 juillet 1637, demoiselle Gabrielle de Menou, dont il eut les deux fils qui suivent :

1.° Jean Janvre, dont l'article vient ;
2.° Daniel Janvre, chevalier, seigneur de Lussay, fut maintenu dans son ancienne noblesse par jugement de M. de Barentin, intendant de Poitiers, du 23 août 1667.

XXIV. Jean Janvre, chevalier, seigneur de Quinchamps, fut marié, par contrat du 15 décembre 1671, avec demoiselle Marguerite Baugier, et en eut les enfants qui suivent :

1.° Daniel Janvre, dont l'article suit ;
2.° Charles Janvre, baptisé le 20 octobre 1680 ; fut maintenu dans son ancienne noblesse par jugement de M. Quentin de Richebourg, intendant en Poitou, du 19 mars 1715.

XXV. Daniel Janvre, de Quinchamps, chevalier, seigneur de Puy-Limousin et du Vieux-Roment, épousa, par contrat du 5 mars 1714, demoiselle Angélique Pandin, et fut maintenu dans son ancienne noblesse par jugement de M. Quentin de Richebourg, intendant en Poitou, du 19 mars 1715. Il eut de son mariage :

1.° Gabriel-Daniel Janvre, qui suit ;
2.° Charlotte-Louise Janvre, femme de Gabriel Vasselot, chevalier seigneur de Régné, qualifié haut et puissant dans son contrat de mariage ;

3.° N... Janvre, mariée à N... Jigou, chevalier, seigneur de Vezançay.

XXVI. Gabriel-Daniel Janvre, de Quinchamps, chevalier, seigneur de Puy-Limousin et du Vieux-Roment, épousa N... de Menou, nièce d'Augustin-Roch de Menou de Charnisay, sacré évêque de la Rochelle le 10 septembre 1730. De ce mariage il eut une fille, mariée au comte de Bardin, mort en émigration, père de deux fils.

a. Charles-Henri Marcel de Bardin, reçu chevalier de Malte, le 27 juin 1780, marié à demoiselle N... de l'Aage;

b. Henry-Hypolite de Bardin, reçu chevalier de Malte, le 21 octobre 1783.

Armes : D'azur, à trois têtes de lion d'or, arrachées, languées, et couronnées de gueules. Supports : deux sauvages; cimier : un Bifront ou Janus; cri de guerre : *Moult me tard;* devise : *Ardent à la gloire;* légende : *In prælio Semper leo.*

On a fait une remarque assez singulière sur les trois alliances que la maison de Janvre a en commun avec la maison de Rochechouart, par les maisons de Tonnay-Charente, de Chaunay et de Chenin; c'est que les trois familles, de ces alliances communes, se sont éteintes dans la maison de Rochechouart.

Première alliance commune.

Hélie Janvre, sire de la Bouchetière, auteur du septième degré, épousa, par contrat du pénultième de janvier 1164, Prégente de Tonnay-Charente, fille d'Armand, sire de Tonnay-Charente.

Aimeri, IXe du nom, vicomte de Rochechouart, épousa, l'an 1251, Jeanne de Tonnay-Charente, fille

et héritière de Geoffroi, sire de Tonnay-Charente; et par son épitaphe, on voit qu'elle ne vivait plus le 7 janvier 1263.

Deuxième alliance commune.

Archambaud Janvre, IVe du nom, damoiseau de la Bouchetière, et de Veuzé, auteur du dixième degré, épousa, par contrat passé le lundi d'après la saint Barnabé, apôtre, l'an 1242, Pétronille de Chaunay, fille de Guillaume de Chaunay, seigneur de Champdenier et de Javarzay.

Et en 1268, Jean Janvre, IIe du nom, chevalier, seigneur de la Bouchetière et de Veuzé, était en procès avec Aimeri, vicomte de Rochechouart, et remettait en vigueur les prétentions et demandes que Guillaume Janvre, son bisaïeul, avait sur Tonnay-Charente, par sa mère, Prégente de Tonnay-Charente, lesquelles avaient été renouvelées plusieurs fois, et par diverses circonstances, étaient toujours restées indéterminées; et enfin, par arrangement du 18 mai 1270, le seigneur de la Bouchetière eut le bail de la capitainerie des ville et château de Tonnay-Charente. Ce bail est resté très-long-tems dans la famille de Janvre, et le dernier renouvellement dont on ait connaissance est du 8 avril 1480. A cette époque, ledit noble messire Jean de Rochechouart, chevalier, seigneur de Champdenier, donna quittance à messire Alain Janvre, chevalier, seigneur de la Bouchetière, d'une somme de trois cents écus d'or, que ledit seigneur de la Bouchetière, était tenu de lui payer au sujet du bail de ladite capitainerie de Tonnay-Charente; et depuis cette époque, on ne voit plus rien qui concerne cette capitainerie.

Jean de Rochechouart, seigneur de Jars, d'Yvoi, de Malvoisine et de Brivionde, chambellan du roi, épousa, le 27 janvier 1448, Anne de Chaunay, seule fille et héritière de François de Chaunay, seigneur de Champdenier, de Javarzay, et de Lamotte de Baucyai, en Loudunois.

Troisième alliance commune.

Jean Janvre, V^e du nom, auteur du quinzième degré, écuyer, seigneur de la Bouchetière, épousa, par contrat du 26 octobre 1389, demoiselle Marguerite Chenin, chevalier, seigneur de l'île Bapaume.

Geoffroi, vicomte de Rochechouart, avait épousé, avant 1412, Marguerite (1) Chenin, fille et héritière de Renaud Chenin, seigneur de Mauzé, et en était veuf en 1436.

DE NOLIVOS, famille ancienne et distinguée de la province de Béarn. Un seigneur de cette famille s'étant attaché au service de Henri IV, devint écuyer de ce prince.

Messire Paul DE NOLIVOS, seigneur des Lorenties, épousa dame Marie de Casemajor, dont il eut:

1.° Pierre, marquis de Nolivos, par lettres du mois d'octobre 1782, rapportées ci-après, ancien major au régiment de Bourbon, dragons, vivant à Sauveterre;

2.° Gédéon, dont l'article suit;

Gédéon DE NOLIVOS, chevalier, co-seigneur de la ville de Sauveterre, en Béarn, avant la révolution, est né le 12 septembre 1753. Il assista aux états de Béarn, à l'exemple de son père et de son aïeul. Il se retira de

---

(1) Cette Marguerite Chenin était filleule de Marguerite Chenin, sa tante à la mode de Bretagne, laquelle tante était fille de Gauvin Chenin, chevalier, seigneur de l'Isle-Bapaume, et qui, par contrat du 26 octobre 1389, fut mariée à Jean Janvre, V^e du nom, seigneur de la Bouchetière, auteur du XVe degré, qui ci-dessus vient d'être cité.

la carrière militaire, en 1790, après vingt-quatre ans de service, dont quinze avec le grade de capitaine du régiment de Mestre-de-Camp, dragons. Il est aussi chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il a eu dix fils, dont deux décédèrent en bas âge. Les autres suivent et une fille, savoir :

1.° Gédéon de Nolivos, élevé à l'école royale militaire de Fontainebleau. Il fut tué à la bataille de Raab au mois de juin 1809 ;

2.° Paulin de Nolivos, élevé à Fontainebleau. Il fit trois campagnes en Espagne, où il a donné des preuves de talent et de courage. Il y fut décoré de la croix de la Légion-d'honneur à dix-huit ans. Il a été tué chef de bataillon, n'ayant que vingt-deux ans, à la bataille de Leipsick en 1813 ;

3.° Armand de Nolivos, élevé à Fontainebleau.

Lettres-patentes portant érection du marquisat de Nolivos.

Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous présens et avenir, salut : Notre cher et bien amé Pierre de Nolivos, capitaine de dragons, au régiment de l'Escure, nous a remontré qu'il est seigneur et propriétaire des terres de Muneins, Oreyte, Camu, Saint-Gladie, Avitains et Saint-Martin ; que ces terres situées dans la banlieue de Sauveterre, en Béarn, ont chacune un droit de moyenne et basse justice, ressortissante nuement à la sénéchaussée royale de ladite ville, de nomination de bayles, esjurats, de bannalité, de moulins, de chasses, de lods et ventes, d'entrée dans les états-généraux de la province, et autres droits tant honorifiques qu'utiles ; que lesdites terres sont contiguës et mouvantes de nous à cause de notre principauté de Béarn, suivant les aveux et dénombremens fournis tant par lui-même que par ses prédécesseurs ; qu'il est gentilhomme d'ancienne extraction, âgé de trente ans,

l'aîné de sa famille, et marié nouvellement avec une des filles du baron d'Holbach; qu'il a un frère unique, âgé de vingt-huit ans, capitaine au régiment du Mestre-de-Camp-Général de dragons; que ses auteurs paternels se sont distingués à notre service, ainsi qu'à celui de nos prédécesseurs; que plusieurs d'entre eux, tant officiers de mer qu'officiers de terre, y ont été tués, notamment, dans les dernières guerres, deux de ses oncles paternels; que le comte de Nolivos, aussi son oncle paternel, actuellement maréchal-de-camp, commandeur de notre ordre de Saint-Louis, ci-devant gouverneur, lieutenant-général de nos îles d'Amérique, du vent et sous le vent, qui a donné, en toute occasion, des marques distinguées de son affection à notre service, n'ayant point d'enfant, l'a adopté, et marié comme son unique héritier; qu'enfin lui et son frère marchent sur les traces de leurs auteurs, et qu'il désirerait que, d'après la sincérité de cet exposé, dont les preuves existent dans les dépôts des différents départements, il nous plût de réunir lesdites terres en un corps de seigneurie, ainsi que leurs justices particulières, moyennes et basses, en une seule; d'établir, pour chef-lieu desdites seigneurie et justice, le bourg de Saint-Martin, dont la cure a sa nomination; de changer le nom dudit bourg en celui de Nolivos, et d'ajouter à ces grâces celle spéciale de donner à la terre de Nolivos, ainsi composée, le titre de marquisat, sous la seule appellation du marquisat de Nolivos. A quoi ayant égard, *ainsi qu'a l'ancienneté de l'extraction de l'exposant*, et voulant marquer, en sa personne, notre satisfaction tant de ses services actuels que de ces auteurs paternels, notamment du comte de Nolivos susénoncé; à ces causes, et autres, à ce nous mouvant de notre grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale, avons, par ces présentes, signées de notre main, joint, uni, joignons et unissons lesdites terres de Muneins, Oreyte, Camu, Saint-Gladie, Avitains et Saint-Martin, ensemble les justices moyennes et basses,

y attachées, même les fiefs et justice que l'exposant et ses successeurs pourraient ci-après acquérir, de proche en proche, pour ne faire et composer à l'avenir, avec leurs circonstances et dépendances, qu'une seule et même terre; lesquelles nous avons, des mêmes grâces, pouvoir et autorité que dessus, créées et érigées, créons et érigeons, et élevons en titre, nom, prééminence et dignité de marquisat, sous la dénomination de *marquisat de Nolivos*; voulons et nous plaît que ladite terre et seigneurie soit à l'avenir, tenue et possédée auxdits nom, titre et dignité de marquisat de Nolivos, par ledit sieur Pierre de Nolivos et ses enfants, postérité et descendants mâles, nés et à naître, en légitime mariage, seigneurs et propriétaires de ladite terre, seigneurie et marquisat; voulons, en outre, qu'ils puissent se dire, nommer et qualifier, et qu'ils soient nommés et qualifiés marquis de Nolivos, en tous actes et toutes occasions, tant en jugement que dehors, et qu'ils jouissent des mêmes honneurs, armes, blasons, droits, prérogatives, autorités, prééminences, en fait de guerre, assemblées d'état et de noblesse, et autres droits, avantages et priviléges dont jouissent et doivent jouir les autres marquis de notre royaume, encore qu'ils ne soient ci pareillement exprimés; que tous vassaux, arrière-vassaux, justiciables et autres tenus noblement ou en roture, de biens mouvants ou dépendants dudit marquisat de Nolivos, les reconnaissent pour marquis, qu'ils fassent foi et hommage, fournissent leurs aveux, déclarations et dénombrements, le cas y échéant, sous le nom, titre et qualité de marquisat de Nolivos, et que les officiers exerçant la justice dudit marquisat, intitulent à l'avenir leurs sentences et autres actes et jugements auxdits nom, titres et qualité de marquis, sans toutefois aucun changement ni mutation de ressort et de mouvance, augmentation de justice et connaissance des cas royaux, qui appartiennent aux bailliages et sénéchaux, et sans que, pour raison de la présente érection, ledit sieur marquis de Nolivos et ses

enfants et descendants soient tenus envers nous, et leurs vassaux et tenanciers envers eux, et autres, de plus grands droits et devoirs que ceux dont ils sont actuellement tenus, ni qu'au défaut d'hoirs mâles nés en légitime mariage, nous puissions, ou les rois nos successeurs, prétendre ladite terre et marquisat, ses circonstances et dépendances, êtres réunies à notre couronne, nonobstant tous édits, déclarations, ordonnances, arrêts et règlements, sur ce intervenus, auxquels nous avons dérogé et dérogeons par ces présentes, d'autant que sans cette condition, ledit sieur Pierre de Nolivos n'aurait pas demandé la présente grâce; sans que l'union, ainsi faite, pour composer ledit marquisat de Nolivos puisse préjudicier en aucune manière aux droits d'autrui, lesquels demeurent conservés; à la charge toutefois, par ledit sieur marquis de Nolivos et ses enfants et descendants, seigneurs et propriétaires de ladite seigneurie et marquisat, de relever de nous pour la dignité de marquisat, en une seule foi et hommage, et de nous payer, et aux rois nos successeurs, les droits ordinaires et accoutumés, si aucuns sont dus, pour raison de ladite dignité, tant que ladite seigneurie en sera décorée; qu'au défaut d'hoirs mâles nés en légitime mariage, ladite terre et seigneurie retournera au même et semblable état et titre qu'elle était avant ces présentes. Sy donnons en mandement à nos amés et féaux conseillers, les gens tenant notre dite cour du parlement, comptes, aides et finances de Navarre, à Pau, que ces présentes ils aient à faire registrer, et que du contenu en icelles ils fassent jouir et user le sieur Pierre de Nolivos et ses successeurs, seigneurs desdits lieux, leurs juges et justiciables, pleinement, paisiblement et perpétuellement, cessant et faisant cesser tous troubles et empêchements à ce contraires généralement quelconques, nonobstant les édits, déclarations, arrêts et règlements auxquels, pour ce regard, nous avons dérogé et dérogeons par ces présentes; car tel est notre plaisir, et afin que ce soit

chose ferme et stable, à toujours, nous avons fait mettre notre scel à ces présentes, données à la Muette, au mois d'octobre, l'an de grâce mil sept cent quatre-vingt-deux, et de notre règne le neuvième.

Signé, LOUIS.

Et plus bas, par le roi, Hue de Miroménil; et plus bas encore, Amelot.

Ces lettres furent registrées le 17 décembre 1782.

RUALLEM de *Branville*, *Nouainville* et du *Parc*, famille d'origine chevaleresque de la province de Normandie, qui remonte par filiation non interrompue à *messire Guillaume Ruallem, chevalier*, vivant à la fin du douzième siècle, mais qui paraît avoir une origine plus ancienne encore: ledit Guillaume Ruallem fit don en pure et perpétuelle aumône, *à l'abbé et aux religieux de Notre-Dame du Vœu à Cherbourg*, de plusieurs héritages par lettres et en date des années 1207 et 1224. Ces lettres, qui étaient scellées du scel de ses armes, furent ratifiées en 1235, par Lucas Ruallem, son fils.

Dans les preuves de noblesse faites, le 7 novembre 1477, à Valognes devant les commissaires élus sur le fait des aides par *Pierre Ruallem, écuyer, seigneur et patron de Branville*, est compris un certificat de vingt-deux gentilshommes du pays, et de plusieurs bourgeois de Cherbourg qui attestèrent devant lesdits commissaires que « les prédécesseurs dudit *Pierre Ruallem* estoient
» gens nobles qui avoient grans et bons héritages nobles
» au paìs et en la contrée, et qui ont *ung ou plusieurs*
» *chevaliers* en la lignée dont l'un estoit nommé *messire*
» *André Ruallem*, et l'autre *messire Guillaume Ruallem*,
» lesquels estoient gens de *grant noblesse* qui firent *grans*
» *fais d'armes ès anciennes guerres* dont il *estoit mêmore en*

» *plusieurs croniques*, les anciens desdits temonys disoient » avoir veues et avoient lesdits *Ruallem* donné *aux abbées* » *tant de Chierbourg*, *Saint-Sauveur-le-Viconte* que *autres* » *abbées* plusieurs de leurs héritages et revenus pour » icelles augmenter, et que icelui *Pierre Ruallem* estoit » yessu et descendu légitimement de la lignée desdits » chevaliers comme ils le croient en leurs consciences, » et à ceste cause estoit et devoit estre noble ledit *Pierre* » *Ruallem* lequel joyse d'une vavassourrie nommée la » *vavassourrie Ruallem* assise es paroisses de *Saint-Ger-* » *main-des-Vaux, Branville* et *Jobourg*, par raison de » laquelle vavassourrie ledit *Pierre Ruallem* est patron » héréditaI de l'église paroissiale dudit lieu de Branville » dont *messire André Ruallem*, prêtre, son fils est curé » et joyssant par la présentation d'icelui, son père, et à » son droit, et que icelle vavassourrie et droit de pa- » tronnage estoit venu et escheu audit Pierre Ruallem » par subcession de lignée masculine et légitime desdits » chevaliers et de leurs subcesseurs audit Pierre Ruallem, » auquel appartenoit avoir et porter *les armes de Bran-* » *ville* comme héritier desdits *Ruallem*, et ainsi est la » voix et commune renommée du païs et de la contrée. »

Les mêmes faits sont relatés dans les preuves de noblesse faites à Rouen, le 27 janvier 1577, par *messire Robert Ruallem, écuyer, seigneur et patron de Branville*, devant les commissaires ordonnés et députés par le roi sur le fait des francs fiefs et nouveaux acquêts pour le ressort du parlement et duché de Normandie. On trouve de plus dans ces nouvelles preuves la généalogie dudit Robert Ruallem, depuis messire Guillaume Ruallem, chevalier, et les dates des donations faites à l'abbaye de Cherbourg.

Services : Un grand nombre d'officiers de terre et de mer.

Prélature : Un abbé commandataire de l'abbaye de Saint-Faron de Meaux, dans la personne de messire

Pierre de Ruallem, conseiller de grand'chambre au parlement de Normandie, chef du conseil des finances de mesdames Adélaïde et Victoire de France.

Armes: D'argent, au sautoir de gueules, cantonné au 1er canton de quatre feuilles de laurier de sinople, et aux trois autres, de trois feuilles du même.

DE CHAVANAT, noblesse d'ancienne chevalerie de la province d'Auvergne; elle remonte son ascendance directe à l'an 1100.

Services: Cette famille a donné des capitaines de cent hommes d'armes; François de Chavanat servait dans la maison de François Ier et était attaché particulièrement à sa personne.

Claude de Chavanat était capitaine d'arquebusiers à cheval sous les règnes de Charles IX et d'Henri III.

Christophe de Chavanat était gouverneur d'Issoire en Auvergne; il se distingua lors du siége de cette ville, en 1577, sous Henri III.

Josué de Chavanat fut gouverneur de Montauban en 1600, et l'on trouve Gaspard de Chavanat qui fut général dans les armées de l'empereur vers 1620.

Jacques de Chavanat, chevalier, seigneur de Montgour, reçu, en 1511, de la ville d'Auzance, des terres qui avoisinaient son château, en reconnaissance des services qu'il avait rendus à ladite ville.

Cette famille a eu plusieurs chevaliers de Saint-Louis et de la Légion-d'honneur.

Titres: Ceux de marquis et de comte dans les actes publics, et brevets de nos rois.

Malte: François de Chavanat fut reçu chevalier de cet ordre en 1569.

Brioude: Louis-Antoine et Alexandre de Chavanat furent reçus, sur titres, chanoines-comtes de Brioude en 1771 et 1772; et Alexandre-Léonard-François fut également admis chanoine-comte dans ce chapitre noble, en vertu de preuves faites en 1787.

Armes : D'azur, à la croix d'argent, cantonnée de quatre étoiles d'or; écu timbré d'une couronne de marquis; supports : deux lions.

HARDOUINEAU, famille d'ancienne race et noblesse d'extraction, originaire du Maine, et l'une des plus anciennes de cette province. Elle remonte par filiation à noble :

I. Alexandre Hardouineau, marié avec Catherine du Bois, dont il eut :

1.° François, dont l'article suit;
2.° Marguerite Hardouineau, mariée à Louis Moreau, écuyer, sieur de la Ploisière;
3.° Louise Hardouineau, mariée à René le Vayer, écuyer, sieur de la Coutencerie.

II. François Hardouineau, Ier du nom, écuyer, sieur du Vivier, des Varannes et de Boisneuf, partagea, par acte du 24 novembre 1493, passé par Mathurin, Blaiteau, notaire royal au Mans, avec ses deux sœurs, les biens provenants de la succession paternelle et maternelle, selon la coutume du Maine, qui accorde le tiers à l'aîné noble. Il épousa Hélène Sauneurs, qui le rendit père de :

1.° François, dont l'article suit;
2.° Macé Hardouineau, écuyer, sieur de Boisneuf, marié, par contrat du 22 décembre 1516, avec

Jacquine Moreau, fille de noble Christophe Moreau, et de Perrine de Saint-François : elle mourut en 1535;

3.° René Hardouineau, écuyer;

4.° Claude Hardouineau, auteur de la branche des seigneurs de Boisneuf, rapportée ci-après;

5.° Christophète Hardouineau.

III. François HARDOUINEAU, IIe du nom, écuyer, sieur du Vivier, partagea, le 20 novembre 1526, la succession de ses père et mère, avec Macé, René, Claude et Christophète Hardouineau, ses frères et sœur. Il épousa demoiselle Jeanne le Boucher. Leurs enfants furent:

1.° Roland, dont l'article suit:

2.° Françoise Hardouineau, mariée à Gervais le Ber.

IV. Roland HARDOUINEAU, Ier du nom, écuyer, sieur du Vivier, fut père de:

1.° Laurent, qui suit,

2.° Simon Hardouineau, curé.

V. Laurent HARDOUINEAU, écuyer, épousa Guillemette Tasson. Il en eut deux fils :

1.° Jean, dont l'article suit;

2.° Jérôme Hardouineau, prieur du Pellerin-sous-Nantes.

VI. Jean HARDOUINEAU, sieur de la Placellière, écuyer, épousa Marie Baudry. Il fut père de:

1.° Charles Hardouineau, écuyer;

2.° Jean-Baptiste Hardouineau, écuyer;

3.° Elisabeth Hardouineau, mariée à Louis Cheminard, écuyer, sieur de la Pervarie et du Bois-Huë. Leur fille unique, Marie-Thérèse Cheminard, épousa, le 7 mars 1698, Jean de Vay, IIe du

nom, écuyer, seigneur de la Fleuriais, de Truffieuc et du Plessis. Leur postérité subsiste encore dans MM. de la Fleuriais.

SECONDE BRANCHE.

III. Claude Hardouineau, écuyer, sieur de Courbeton, quatrième fils de François Hardouineau, écuyer, sieur du Vivier, et d'Hélène Sauneurs, épousa, par contrat du 15 janvier 1550, passé devant Jean Bontemps, notaire au Mans, Michel de la Porte, fille de Joseph de la Porte. Leurs enfants furent :

1.° Laurent, dont l'article suit;
2.° Jacquine Hardouineau, mariée à noble Louis de Rochebouet;
3.° Perrine Hardouineau, épouse de Pierre Bernouys, sieur de la Houdairie.

IV. Laurent Hardouineau, Ier du nom, écuyer, sieur de Boisneuf, épousa Marie Pélisson. Il partagea, avec ses sœurs, la succession de leurs père et mère, par acte du 3 février 1599. Ses enfants furent :

1.° René, dont l'article suit;
2.° Claude Hardouineau, mort sans enfants;
3.° Laurent Hardouineau, écuyer, sieur de Boisneuf, vivant le 22 août 1625, mort sans enfants;
4.° Marie Hardouineau, mariée à Jean Girard. Ils vivaient le 22 août 1625;
5.° Madeleine Hardouineau, mineure, le 22 août 1625.

V. René Hardouineau, Ier du nom, écuyer, épousa, par articles du 15, reconnus le 28 septembre 1626, devant Brizard, notaire à Montoire, Marthe Frédureau. Il en eut :

1.° Michel, dont l'article suit;

2.° René, qui fonde la troisième branche, rapportée ci-après;

3.° Renée-Marthe Hardouineau, morte fille avant le 19 juillet 1693;

4.° Anne Hardouineau, mariée à Jacques Brossard, seigneur de Langelonnière, morte avant le 22 avril 1718;

5.° Marie Hardouineau, mariée à René Jousseaume, seigneur de Sergillé, dont postérité.

VI. Michel Hardouineau, Ier du nom, écuyer, épousa, par articles du 8, reconnus le 12 juillet 1672, devant Foucqué, notaire à Savigné-l'Evêque, Catherine le Peletier, fille de noble Jacques le Peletier, et de Renée Taron. Il en eut un fils et une fille;

1.° Michel, dont l'article suit;

2.° Catherine Hardouineau, mariée, 1.° à Jacques Danguy; 2.° à René Guitton, écuyer, sieur du Mortier.

VII. Michel Hardouineau, IIe du nom, écuyer, né à Lucé, le 30 novembre 1682, mort le 29 décembre 1726; avait épousé, 1.°, le 16 juin 1706, Marie Boumer; 2.°, le 7 novembre 1711, Marie Frédureau. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1.° Marie-Anne-Françoise Hardouineau, née à Lucé, le 27 mars 1707, mariée, le 11 février 1726, à Charles le Peletier, sieur de Feumusson, décédé le 29 juin 1774, et sa veuve, le 2 janvier 1784;

Du second lit :

2.° Michel-Jacques Hardouineau, écuyer, né à Lucé, le 3 octobre 1712, marié, le 12 décembre 1744, avec Marguerite le Vacher, morte le 2 octobre 1781. Il fut compris dans l'ordre de la no-

blesse convoquée au Mans, pour les états généraux de 1789, et mourut le 9 août 1799. Il eut cinq filles, savoir :

a. Marguerite-Simonne Hardouineau, née le 28 octobre 1746, mariée à Serpin des Hayes, dont postérité ;

b. Madeleine-Philippe-Charlotte Hardouineau de la Vectière, née le 18 décembre 1747, morte le 14 octobre 1788 ;

c. Julie Hardouineau de Rialaume, née le 13 juillet 1754 ;

d. Elisabeth-Françoise Hardouineau de l'Ormois, née le 3 mars 1756, morte le 7 septembre 1806 ;

e. Jeanne-Félicité Hardouineau de la Denisière, née le 5 novembre 1758, religieuse bénédictine au Château du-Loir, décédée le 3 août 1788 ;

3.° Philippe, dont l'article suit.

VIII. Philippe Hardouineau, écuyer, né le 18 janvier 1722, épousa, le 30 novembre 1745, Marie Cullère, morte le 9 février 1781. Il fut maintenu dans sa noblesse, par sentence de l'élection d'Orléans, du 17 septembre 1774. Il assista, avec ses deux fils, qui vont suivre, à l'assemblée des gentilshommes, réunis à Orléans, le 24 mars 1789, pour l'élection des députés aux états généraux. Il est mort le 21 septembre 1800, ayant pour enfants :

1.° Philippe-Louis-César, qui suit ;

2.° Michel-Philippe-Etienne, rapporté après son aîné ;

3.° Marie-Philippe-Etienne Hardouineau, née le 27 novembre 1747, mariée, le 14 mai 1771, à François Johanneton, sieur de Visy, mort le 24 avril 1795 ;

4.° Marie-Anne Hardouineau de la Thibaudière, née à Orléans, le 19 novembre 1749.

IX. Philippe-Louis-César, vicomte D'HARDOUINEAU, maréchal de camp, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, né le 12 octobre 1750, à Orléans, fut reçu garde du corps du roi, compagnie de Luxembourg, le 10 avril 1770, et breveté capitaine de cavalerie, le 31 décembre 1785. Il était de service auprès du roi les 5 et 6 octobre 1789. Il émigra à Coblentz, le 15 août 1791. Après avoir fait la campagne de 1792, avec son corps, dans l'armée des princes, frères de Louis XVI, il se rendit à l'armée de Condé et y fut incorporé dans le 2e régiment de cavalerie noble. Aussitôt l'arrivée du roi Louis XVIII à Rugel, où était le quartier-général du prince de Condé, et d'après les ordres de sa majesté, il se rendit auprès d'elle, le 15 mai 1796, et fut particulièrement attaché à sa personne. Le roi daigna le recevoir lui-même chevalier de Saint-Louis, le 31 mai 1796. « Le » roi lui a accordé cette faveur distinguée comme une » marque particulière de la satisfaction qu'il a de ses » services, de la pureté de ses principes et des preuves que, » dans toutes les occasions, ledit sieur d'Hardouineau a » données de son inviolable attachement, et notamment » les journées des 5 et 6 octobre 1789. (Certificat de réception, donné au nom et par ordre exprès du roi, par M. le duc de Guiche, le premier juin 1796.) Le 5 février 1798, le roi lui accorda, à Blankenbourg, le grade de lieutenant-colonel de cavalerie, et celui de colonel, à Mittau, le 20 janvier 1800. Après avoir reçu les ordres de sa majesté, et chargé par elle de missions importantes, il en prit congé à Varsovie, le 8 septembre 1802. Rentré en France, il épousa, le 2 novembre de la même année, Andrée-Suzanne-Mélanie le Clerc de Douy, née à Orléans, le 25 novembre 1767.

A la rentrée en France de sa majesté Louis XVIII, le vicomte d'Hardouineau fut nommé, le premier juin 1814, officier supérieur des gardes du corps du roi,

compagnie de Luxembourg. Le 27 juin suivant, sa majesté daigna le nommer maréchal de camp, et lui donner elle-même la permission de quitter son service pour soigner sa santé. Il a suivi le roi à Gand, au mois de mars 1815. Il n'a point d'enfants.

IX. Michel-Philippe-Etienne, chevalier d'Hardouineau, frère du précédent, né à Orléans, le 9 mars 1761, major de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, fut reçu garde du corps du roi, compagnie de Luxembourg, le 11 décembre 1777. Il était de service auprès du roi, à Versailles, les 5 et 6 octobre. Il se rendit à Coblentz, avec son frère, et ne s'en est presque jamais séparé pendant tout le tems qu'a duré leur émigration. Reçu chevalier de Saint-Louis, au mois de décembre 1798, il fut un des cent gardes du corps, détachés du 2ᵉ régiment de cavalerie noble de l'armée de Condé, pour servir à Mittau, auprès de la personne du roi. Il y obtint le grade de major de cavalerie, le 20 janvier 1800. Au mois de mars 1815, ne pouvant plus y être utile aux intérêts du roi, en France, il se rendit, avec son frère, à Gand, et y fut incorporé dans le corps des officiers sans troupe, sous les ordres du général vicomte du Bouzet. Rentré en France, et licencié en vertu de l'ordonnance du premier août 1815, il a obtenu la pension de retraite de lieutenant-colonel de cavalerie. Il a épousé, le 26 mars 1786, Marie-Charlotte-Colombe de Pellerin de Saint-Loup, née le 13 juin 1769, fille de Louis-Victor-Jacques de Pellerin de Saint-Loup, chevalier, et de Marie-Anne de Tilly-Blaru. De ce mariage sont issus :

1.° N.... d'Hardouineau, reçu garde du corps du roi, à Mittau, le 3 janvier 1800 ;

2.° Philippe d'Hardouineau, chevalier, reçu à Mittau, par le roi, garde du corps, compagnie de Luxembourg, le 3 janvier 1800, avec brevet de lieutenant de cavalerie, expédié le même jour, chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'hon-

neur, en 1814. Il a suivi le roi, à Gand, et est rentré en France avec S. M. Louis XVIII. Il continue son service dans la compagnie de Luxembourg, où il est maréchal-des-logis. Il a épousé, le 6 mai 1817, Marie-Adeline de Gaigneau de Champ-Vallins.

TROISIÈME BRANCHE.

VI. René Hardouineau, II[e] du nom, écuyer, second fils de René I[er], et de Marthe Frédureau, fut officier dans les troupes boulonnaises. Il épousa à Louch, près d'Ardres, en Artois, en 1681, Marie-Thérèse du Wicquet du Bois du Banc de l'Enclos. Il en eut :

1.° Charles Hardouineau,
2.° Henri Hardouineau,
} écuyers, officiers au régiment de Luxembourg, morts sans avoir été mariés;

3.° Antoine, dont l'article suit.

VII. Antoine Hardouineau, I[er] du nom, écuyer, officier dans le régiment de Luxembourg, épousa, à Toul, en Lorraine, le 3 octobre 1720, Marie-Thérèse de Fournier, dont sont issus :

1.° Louis, dont l'article suit;
2.° Anne-Thérèse Hardouineau, née à Toul, le 3 mai 1728, mariée, le 20 janvier 1754, à Louis Olry, écuyer, sous-lieutenant des gardes du roi, compagnie écossaise.

VIII. Louis d'Hardouineau, écuyer, né à Toul, le 27 juillet 1725, épousa, à Toul, le 10 juillet 1750, demoiselle de Jouard du Magon. Il est mort en 1799, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, brigadier des gardes du corps du roi, compagnie de Villeroy. Ses enfants sont :

1.° Antoine, dont l'article suit;

2.° Pierre-Louis d'Hardouineau, né à Toul, le 15 janvier 1756, marié avec Marie-Jeanne de la Framboisière, dont il a eu deux filles. Il est mort au mois d'avril 1794;

3.° Marie d'Hardouineau, née le 8 décembre 1787, mariée à N.... Matry de Gounincourt.

IX. Antoine D'HARDOUINEAU, II[e] du nom, chevalier, né à Toul, le 31 janvier 1755, fut capitaine dans le régiment de Penthièvre, infanterie. Il a émigré en 1791, et fait toutes les campagnes de l'armée de Condé. Il y fut grièvement blessé d'un coup de feu à la cuisse, à l'affaire d'Oberkamalaek. Il est breveté de major d'infanterie, depuis 1798; chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il a épousé, à Toul, le 7 mars 1780, Thérèse Ulriot de la Corbière. De ce mariage sont issus:

1.° Jean-Antoine-Valery d'Hardouineau, chevalier, né à Nanci, le 12 décembre 1781;

2.° Joseph-Benjamin d'Hardouineau, chevalier, né à Toul, le 3 octobre 1785.

Armes: d'argent, au griffon de sable.

DE COLMONT DE VAULGRENNAND, famille originaire de Bourgogne, qui a fourni plusieurs magistrats au parlement de cette province, des officiers distingués aux armées, et plusieurs chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Titres: celui de *baron* dans plusieurs actes, depuis environ un siècle, et celui de *comte*, en vertu d'un diplôme du

Armes:

SAINT - DENIS DE VERVAINE, famille d'origine chevaleresque, des anciens seigneurs de Saint - Denis-sur-Sarthon, près Alençon, qui aumônèrent en 1132 à l'abbaye de Sèez, la tierce partie des dîmes de leur paroisse de Saint-Denis.

La branche aînée s'est fondue dans les maisons de Boiséon, vicomtes de Dinan, Longueil, Bailleul.

La branche cadette a pris son surnom de la terre noble de Vervaine, qui lui vint par l'alliance que Guillaume de Saint-Denis, seigneur de Saint - Denis - sur - Sarthon, fit en 1423, pardevant le bailli d'Alençon, avec Louise Tyrel, mineure d'une famille d'Angleterre, transplantée en Normandie, ensuite du malheur qu'eut Richard Tyrel, étant à la chasse dans la forêt de Windsor, de tuer le roi d'Angleterre, Guillaume - le - Roux, son parent.

Il n'existe plus de cette ancienne famille de Saint-Denis que deux individus qui sont :

Marie - Anne - Jeanne de Saint - Denis de Vervaine, fille unique de Simon-Auguste de Saint-Denis de Vervaine, mort commandant les troupes françaises, détachées de l'armée de Lally, dans la province de Nellour, pendant le siége de Madras, épouse du marquis de Bonvouloir, dont il y a postérité.

Et Louise-Françoise-Marie de Saint-Denis de Vieux-Pont et de la Touche, fille unique de François de Saint-Denis, seigneur de Vieux - Pont, chef d'escadre des armées navales, veuve d'Anne-Paul-Louis-Emmanuel, comte de Gibon de Lesvelec, dont il y a postérité.

Services. Cette maison a donné des chevaliers à la suite de Guillaume, à la conquête de l'Angleterre en 1066.

Des chevaliers à la suite des ducs de Normandie, rois d'Angleterre, aux guerres de la Terre-Sainte en 1096.

Des chevaliers à la suite de Philippe-Auguste, à la bataille de Bovines en 1215.

Des chevaliers à la suite du roi Jean en 1356, à Poitiers, où le père et le fils furent tués, combattant à côté du roi, et enterrés aux Cordeliers, avec leurs écussons, tels qu'ils les portent aujourd'hui.

Des gouverneurs de provinces, capitaines d'hommes d'armes, chevaliers de l'ordre du roi, gentilshommes ordinaires de sa chambre, officiers-généraux de terre et de mer, colonels, chevaliers de Saint-Louis, et une infinité d'officiers distingués de tout grade, morts sur des champs de bataille.

Titres. René de Saint-Denis de Vervaine, châtelain de la Tournerie, capitaine de cinquante hommes d'armes, chevalier de l'ordre du roi, l'un des gentilshommes de sa chambre, gouverneur d'Alençon et de toute cette partie de la basse Normandie, commandant en chef les armées victorieuses de Henri IV dans cette province, fut créé par ce prince baron de Hertré, et pour récompense de ses services, gratifié de la jouissance des domaines royaux de Beaumont-le-Vicomte et de Fresné. Il avait beaucoup contribué, avec son fils, le colonel Saint-Denis, à dégager le roi à la retraite de Caudebec. Il fut assassiné à la veille d'être décoré du premier degré des honneurs militaires.

Odet de Saint-Denis, son fils, épousa Jeanne de Tournemine, nièce du duc de Rohan-Montbason.

Malte. Plusieurs chevaliers de *justice* avant 1600.

Armes : de sable, fretté d'argent ; au chef d'argent, chargé d'un lion léopardé de gueules.

DANTHOUARD, famille noble, originaire d'Autun. (*Voir* les Nobiliaires de Bourgogne et de Champagne.) Le comte d'Anthouard, lieutenant-général des armées

du roi, inspecteur-général d'artillerie, grand-officier de la Légion-d'honneur, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, fit ses preuves devant M. d'Hozier, pour entrer à l'Ecole Militaire en 1783.

Son père, capitaine au régiment de Picardie, eut la croix de Saint-Louis fort jeune, pour action d'éclat, quitta le service de bonne heure, et épousa mademoiselle de Watrouville, d'une noble et ancienne famille du Verdunois.

Son grand-père, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, mestre-de-camp de dragons, après avoir été quelque tems chargé des affaires de France en Suède, après la mort de Charles XII, dont il avait été aide-de-camp, rentra en France, où il continua d'être honoré de l'amitié du roi de Pologne, Stanislas, ainsi qu'il résulte d'une grande quantité de lettres de ce prince et de Charles XII, conservées dans la famille.

Titre : celui de *comte,* consacré par la charte.

Armes : écartelé : aux 1 et 4, d'or, à trois écrevisses de gueules ; au 2, coupé de gueules et d'azur, à trois roses d'or bien ordonnées ; au 3, d'or, à la pyramide de sable, accompagnée en chef d'une étoile d'azur.

CARDON OU CARDONNE (DE) de Sandrans, famille très-ancienne qui tire son nom de la ville de Cardonne, en Catalogne, laquelle avait le titre de duché. Les seigneurs de Cardonne se nommaient originairement Folch-Major de Cardonna-Aragon, et contractèrent des alliances avec la maison royale d'Aragon, et avec les principales familles de l'Europe; cette maison est tellement ancienne, qu'on trouve des preuves de son illustration long-tems avant 1040 : elle s'est ensuite divisée en plusieurs rameaux qui s'étendirent dans diverses

contrées du continent, et qui laissèrent fondre le principal héritage dans les maisons d'Aragon, de Beaumont et de Monte-Major.

Parmi les plus illustres personnages de cette famille, on distingue Jacques de Cardonne, de la maison de Folch, élevé, au cardinalat, par le pape Pie II, en 1461; il fut aussi évêque d'Urgel. Henri de Cardonne, cardinal et archevêque de Montréal, fils du duc de Cardonne, fut nommé vice-roi de Sicile par l'empereur Charles-Quint; il mourut en 1530. Jean-Baptiste de Cardonne, évêque de Tortose, mourut en 1590.

Nous allons maintenant nous occuper de la branche qui, d'Espagne s'est transportée à Lucques, puis en France, où elle rendit des services signalés à l'état, et qui se trouve consignée, ainsi que son origine, dans les lettres patentes du roi Henri IV, dont nous donnons ici littéralement copie. Ces lettres patentes n'étaient pas venues à notre connaissance, lorsque la première série du Dictionnaire Véridique a été mise en émission, et nous nous empressons de les faire connaître, comme établissant l'origine de cette famille et son extraction de celle des Cardonne, d'Espagne.

Henry, par la grâce de Dieu, roy de France et de Navarre, à nôtre amé et féal, le sénéchal de notre païs du Lyonnais, nos amés et féaux, barons, gentilshommes et tous autres qu'il appartiendra: salut et dilection, notre amé Horace Cardon, gentilhomme lucquois, nous a fait remontrer qu'entre autres anciens priviléges que tiennent les citoïens de nôtre ville de Lyon; depuis les Romains, la noblesse et le négoce trafic en gros, aïant toujours été réputés et tenus compatibles, de tems à autre, ainsi reconnu et confirmé par tous les roys, nos prédécesseurs de loüable mémoire, même le feu roi dernier décédé que Dieu absolve, non seulement suivit en ceci, la disposition et intention desdits précédents rois: mais encore par certaine bonne considération, les am-

plifia par lettres-patentes du treizième novembre mille cinq cents huitante : voulant que ceux nez ès-païs étrangers d'extraction noble, aïant coûtume de négocier en gros sans déroger à l'ancienneté de leur noblesse, lesquels viendroient s'établir en ladite ville de Lyon, joüissent des mêmes priviléges sans déroger par le négoce en gros, à l'ancienneté de leur noblesse, non plus que s'ils étoient dans leur païs et coûtume, tellement qu'enconséquence de la volonté de nos prédécesseurs roys, et choses raisonnables, utiles à tout nôtre roïaume, par plusieurs arrêts rendus en nôtre conseil, et nos lettres-patentes du dixième septembre mil six cents deux, quinzième et dix-huitième may mil six cents trois, neuvième et onzième juillet, et septième octobre mil six cents quatre, nous avions maintenus tous ceux lesquels se sont trouvez de ladite qualité, contre les troubles qui se sont omestés, faits par la noblesse; gentilshommes de ce roïaume, selon l'exigence des cas prétendans qu'il y eut dérogeances, néanmoins au préjudice avenir d'entre vous, prétendans ledit arrêt, lettres-patentes, être conçuë et expédiée spécialement au nom des Bonvisi, Gadaigne, Strozzi, Mascranny, Cantariny, ne devoir partant avoir effet pour ledit Horace Cardon, comme n'étant dénommé ausdits arrêts et lettres, ni justifié d'ancien titre de noblesse, font difficulté de le reconnoître.

Sic que pour ne laisser plus long-tems les choses douteuses, et ôter tous sujets de contestation à l'avenir envers l'exposant et les siens : requérant à ce sujet très-humblement nos lettres sur ce nécessaires. A ces causes, est que nôtre intention n'est de restraindre lesdits priviléges et usages à des familles et honneurs particuliers : mais bien en faire joüir ceux lesquels se trouveront dans les cas et qualitez requises. Ledit Horace Cardon nous ayant déjà donné, en quelque façon, des marques de son origine par ses déportements et courageuses défenses, avec cent hommes par lui commandés, et empêché la

surprise que nos ennemis, apellez de la ligue, voulurent tenter pour entrer par le quartier et porte d'Ainai, et se rendre maîtres de nôtredite ville de Lyon, comme encore en l'aplication et négociation que fit ledit Horace Cardon, pour la réduction de ladite ville en notre obéissance : comme aussi en certain voyage qu'il a fait par nos ordres en Italie et Espagne, desquels nous avons sujet d'être satisfait : de l'avis de nôtre conseil auquel nous avons fait voir l'acte de déclaration d'Octavio Samiati, consul pour la nation lucquoise, résidant en nôtre dite ville de Lyon avec affirmation, ledit Horace Cardon être fils de Joseph Cardony et d'Izabetha Andryoly; ledit Joseph fils de Fernando Folch Mayor de Cardona, l'un des capitaines, commandant les troupes aragonoises, envoyées au secours de la république de Lucques, lorsqu'elle fut attaquée par le duc de Modène, et ladite Isabetha Andryoly, fille de Sébastiano Andryoly, d'ancienne et noble extraction, sergent-major de toute l'armée de ladite république, lesquels étant demeurez en pauvreté et chargés d'enfants. Les plus avancés en âge étant entrés au service des princes d'Italie : ledit Horace Cardon avait été amené en ladite ville de Lyon pour y négocier en gros, ainsi que l'on avoit fait de plusieurs autres cadets des plus nobles familles de la Toscane, ruinées par les rancontres des guerres et désolations d'Italie : le brevet expédié au conseil d'Aragon, par lequel il apert ledit Fernando de Cardona être reconnu issu de cadets de la branche de Folch Mayor de Cardona : certificat du prévôt des marchands et échevins de nôtre dite ville de Lyon, délivré le dixième décembre mil six cents quatre contenant ledit Horace Cardon, n'avoir fait trafic et négoce de librairie (1) qu'en gros,

---

(1) Les grands-ducs de Toscane ont fait fleurir la librairie, et Laurent de Médicis envoya Jean Lascaris, constantinopolitain en Asie et en Grèce pour y recueillir les plus fameuses bi-

et envoyé dans les païs étrangers, particulièrement en Espagne et en Italie, sans aucun détail ni débit particulier, et non qui puisse être réputé contre la teneur du négoce en gros, avoir vêcu toûjours fort noblement, comporté en bon et naturel français, affectionné pour la chose publique, et autres pièces justificatives de tout ce que dessus, attachées sous le contre-scel de nôtre chancellerie. Nous vous mandons, ordonnons et commandons que vous ayez à reconnoître, et tenir ledit Horace Cardon pour vrai et légitime gentilhomme, et de la maison de Folch Mayor de Cardona Aragon (1) sans aucune dérogeance : comme nous le reconnoissons et tenons pour tel; à ses pareils, à le convoquer admettre parmi vous, dans les rencontres que l'occasion se présentera, vous faisant défenses très-expresses, et à à tous autres de quelles qualités et conditions qu'ils soient et faire aucun trouble ni empêchement, sous quelque prétexte que ce soit audit Horace Cardon. Mandons à nôtre lieutenant-général et nôtre sénéchal de Lyon, et à tous autres nos officiers et justiciers qu'il appartiendra de faire joüir ledit Horace Cardon de l'effet et entière exécution des présentes : car tel est nôtre plaisir. Donné à Paris le huitième décembre mil six cents cinq, et

---

bliothèques, et enrichir la librairie que son père avait commencée. Il en apporta des livres non-seulement rares, mais uniques qui ne se pouvaient trouver ailleurs. Les papes Léon X et Clément VII y contribuèrent aussi par leurs libéralités. Voy. le Théâtre du Monde de 1644, page 334.

(1) De cette maison, il y a eu des cardinaux, divers prélats, plusieurs gouverneurs de provinces. Elle a fait alliance avec les empereurs grecs et rois d'Aragon. Hist. Reg. Arag.; Moreri, rois de Portugal et princes du Saint-Empire; Hist. généal. du Père Anselme, troisième édition, tom. I, p. 652, tom. VIII, pages 36, 37, 38; *Vide* : *Jurisprudentia heroica Bruxelis, anno* 1668, pour voir ceux de cette maison qui ont eu le collier de la Toison d'Or.

de nôtre règne le dix-septième, *signé* HENRY; et plus bas, par le roy, Pottier. Scellé du grand sçeau de cire jaune.

Nous allons donner la généalogie de la branche transplantée en France.

I. Ferdinand I, FOLCH-MAJOR DE CARDONNA-ARAGON ou de Cardonne, fut l'un des capitaines qui commandaient les troupes aragonaises envoyées au secours de la république de Lucques, lorsqu'elle fut attaquée par le duc de Modène. Il mourut à Lucques, où il eut pour successeur, en ladite ville, Joseph qui suit, et qui était le seul de ses fils puînés, qu'il eût amené d'Espagne.

II. Joseph I, FOLCH DE CARDONNA-ARAGON, plus connu à Lucques sous le nom de Cardony; avait suivi son père dans l'expédition d'Italie, et épousa, à Lucques, Elisabeth Andryoli, fille de Sébastien Andryoli, major de toute l'armée de la république. Joseph quitta ensuite le territoire de Lucques pour passer en France, et vint s'établir à Lyon. Il avait eu de son mariage :

1.°, 2.°, 3.° Trois fils qui restèrent au service des princes d'Italie;

4.° Horace Folch Cardony, plus connu à Lyon sous le nom de Horace Cardon, était encore au berceau lorsque son père l'amena d'Italie en France. Il fut seigneur de la Roche, et défendit, à la tête de cent hommes, la porte d'Ainay de Lyon, contre les ligueurs. Il fut recommandable par sa munificence (1) et ses grands biens, et mourut à Lyon, le 21 juin 1641. Il eut de Marie

---

(1) Il employa un million à la décoration des églises, au soulagement des pauvres, à la commodité et à l'avantage du public; les grands et magnifiques greniers de la Charité, le beau puits de la grande rue de l'Hôpital, le grand Collége,

Dupin, son épouse, plusieurs enfants, qui moururent avant lui.

5.° Jacques, qui suit :

6.° Judith, qui resta à Lucques, où elle fut religieuse dans le couvent de la Conserve ;

7.° N...., femme de N.... de Belly.

III. Jacques I, Folch de Cardon, défendait, le 7 février 1594, la porte de la Guillotière de Lyon, contre les ligueurs, dans le même tems que son frère Horace combattait à celle d'Ainay. Il épousa, en 1613, Lucrèce de Strozzi, fille de Léon de Strozzi et d'Izabeau Chionachi. De ce mariage sont issus :

1.° Jacques, qui suit ;

2.° Laurent, baron de Sandrans, qui fit dix-sept campagnes ; savoir : deux en qualité de mousquetaire, et quinze en qualité de capitaine dans les régiments de Navarre, de Royale-Infanterie et d'Estaing. Ses commissions de capitaine sont des 24 février 1662 et 4 septembre 1681. Il fut employé à porter des dépêches secrètes au comte de Fuensaldagne, gouverneur de Milan, à l'occasion du mariage de Louis XIV, avec l'infante d'Espagne. Son passeport pour son retour en France, est daté de Milan, du 28 juillet 1658. Il mourut sans postérité.

3.° Marie, religieuse de l'abbaye royale de Saint-Pierre de Lyon.

---

le magnifique chœur des Pénitents du Gonfalon, le monastère de Blie, les églises et les maisons des Pères-Cordeliers et de Saint-Joseph, de la place Louis-le-Grand, et je ne sais combien d'autres lieux publics, où l'on voit ses armoiries, sont des monuments de sa généreuse piété.

IV. Jacques II, FOLCH DE CARDON, seigneur de la Roche, chevalier de l'ordre royal de Saint-Michel, prévôt-général de l'ancien gouvernement des provinces du Lyonnais, Forez et Beaujolais, épousa, le 14 février 1644, Claudine du Fenouil, fille de Michel-Antoine du Fenouil, et de Marie Girard, dont il eut :

1.° Antoine, tué au siége de Besançon, en Franche-Comté, l'an 1674 ;
2.° Laurent, qui suit ;
3.° Catherine, morte sans alliance ;
4.° Marie, mariée à M. de Triquot de Belley.

V. Laurent I, FOLCH DE CARDON, seigneur de la Roche, marié, le 21 septembre 1677, en la chapelle archiépiscopale de Vienne, en Dauphiné, avec Clémence de Quinson, fille de Louis de Quinson et d'Antoinette de Villars, dont sont nés :

1.° Jacques-Gaspard, qui suit ;
2.° Marie, femme de messire Jean Chapuis.

VI. Jacques-Gaspard I, FOLCH DE CARDON, baron de Sandrans et seigneur de la Roche, officier au régiment de Lyonnais, marié, le 14 mars 1702, avec Benoîte Bellet, fille d'Antoine Bellet et de Marguerite Blanchard, dont il eut :

1.° Pierre-Joseph, qui suit ;
2.° Jean, qui a servi dans le régiment de Gondrin, et de qui sort la branche des barons de Sandrans ;
3.° Marie-Gaspard, officier dans le régiment de Lyonnais, décédé sans alliance ;
4.° Marie, morte sans alliance.

VII. Pierre-Joseph I, FOLCH DE CARDON, seigneur de la maison de Rillieux, en Bresse, a servi dans le régiment de Boulonnais ; marié avec Blandine de Palla, fille de Jean de Palla, et d'Anne Jacquier, de laquelle il eut :

1.° Claude, officier au régiment de Royal-Italien, servant en Amérique, en 1783 ;
2.° Pierre, chanoine d'Ainay, à Lyon ;
3.° Joseph, officier au régiment de Royal-Italien ;
4.° Basile-François-Marie ;
5.° Antoinette ;
6.° Marie ;
7.° Joséphine-Antoine.

Branche des barons de Sandrans.

VII. Jean Ier, Folch de Cardon, baron de Sandrans, second fils de Jacques-Gaspard Ier, a servi dans le régiment de Gondrin, et fait la souche des barons de Sandrans. Il a épousé Marie-Anne Vingtdex, dont il eut :

1.° Joseph, qui suit ;
2.° François, officier au régiment réformé de la Marck ;
3.° Jean-Benoît, qui servait dans les Mousquetaires-Gris.

VIII. Joseph Ier, Folch de Cardon, baron de Sandrans, a servi quinze ans dans le régiment de Poitou, incorporé dans Rohan-Rochefort ; en 1789, il fut député de la noblesse de Bresse, aux états-généraux, où il signala son attachement et son respect pour le roi, en votant constamment contre tous les actes qui pouvaient affaiblir l'autorité royale, et il ne se réunit à l'assemblée, que sur l'invitation expresse de S. A. R. monseigneur le comte d'Artois. Il épousa Elisabeth d'Andelin (1), de laquelle il eut :

1.° Jean, né le 20 octobre 1772, décédé ;
2.° Jean-François-Louis, né au château de Sandrans, le 25 septembre 1774, décédé ;
3.° Paul-François, dont l'article viendra ;
4.° Jules-Armand-Louis, décédé ;

---

(1) Cette famille porte, sur un champ d'or, trois petites ramettes de sinople : pour supports deux nègres.

5.° Alexandre-François-Catherin, né le 12 janvier 1787, a fait ses preuves pour entrer dans l'ordre de Malte, et a servi dans les gardes du corps du roi en 1814 et 1815.

6.° Louis-Dominique, décédé, élève à l'école polytechnique ;

7.° Paul-François-Frédéric, né en juin 1795, a servi dans le 4e régiment des Gardes-d'Honneur ; puis dans les gardes de MONSIEUR ; il est maintenant capitaine-lieutenant dans le 5e régiment d'infanterie de la garde royale, et chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'honneur ;

8.° Françoise, née le 11 avril 1776, morte ;

9.° Claudine-Victoire-Ernestine, née le 26 octobre 1778, mariée à Joseph-Etienne Royer du Pré, écuyer, chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'honneur, et directeur des contributions directes, à Marseille ;

10.° Charlotte-Caroline de Cardon de Sandrans ;

11.° Augustine-Benoîte de Cardon de Sandrans.

IX. Paul-François, Ier du nom DE CARDON, baron de Sandrans, né au château de Sandrans, le 24 novembre 1781, commissaire des guerres, est actuellement sous-intendant militaire.

Armes : d'or, à trois fleurs de cardon ; deux licornes pour supports ; couronne de baron.

ALEXANDRE. Lettres de noblesse enregistrées au parlement et dans les autres cours souveraines de Paris, accordées le 1er juillet 1668, à Claude-François Alexandre, en considération, disent ces lettres, des services rendus par lui à l'état et au roi, dans plusieurs missions, à lui confiées, tant en Allemagne qu'en Angleterre, où il négocia en 1662, le traité d'acquisition de Dunkerque, et pour jouir lui et ses descendants, à perpétuité, de tous les priviléges, honneurs et prérogatives attachées à la noblesse de nom et d'armes.

Armes: d'or, à un loup assis et contourné, de sable lampassé de gueules, et un chef de gueules, chargé de trois quintefeuilles d'argent.

BABIN DE LIGNAC. Cette famille est ancienne et originaire de la Marche. Depuis le douzième siècle, on la voit répandue successivement dans les provinces de Saintonge, d'Angoumois, de haut et bas Poitou et de Berri, où elle s'est toujours alliée à des familles nobles et anciennes, et où elle a possédé plusieurs fiefs considérables, dont elle a porté alternativement les noms, avec celui de Babin. Depuis les tems les plus reculés, les sujets de cette famille paraissent avoir constamment suivi la carrière des armes, et ils s'y sont distingués autant par leurs services, que par leur dévouement aux rois.

On trouve qu'en 1220, Baudouin du Plessis, dit du Morf, seigneur de Loriaque, en Chypre, (fils de Laurent du Plessis, seigneur du même lieu, de la maison du Plessis-Richelieu, et d'Isabeau du Rouvre), épousa Alix Babin (1), fille de Henri Babin, chevalier de la province de la Marche, et que Helwis, leur fille, épousa Renaud de Soissons.

La plupart des titres et papiers de cette famille ayant été pillés et brûlés dans la révolution, elle n'a pu établir son ascendance quant aux six premiers degrés, que sur des documents historiques, et des notes qu'elle a conservées. Le troisième degré est prouvé par un titre original en parchemin, de l'an 1404, qu'elle possède; mais à dater du septième degré, jusqu'à nos jours, la filiation est établie sur un grand nombre de titres, qui nous ont été exhibés.

---

(1) Voyez l'Histoire de la Monarchie Française, 10 vol. in-fol., et l'Histoire des Grands Officiers de la Couronne, par le P. Anselme, tome II, page 509, et tome IV, page 370.

I. François Babin, écuyer, issu de Jean Babin, chevalier, dont on vient de parler, vivait en 1300. Il eut pour fils :

II. Jean Babin, Ier du nom, écuyer, connu par une procuration pour rendre hommage en son nom, qu'il donna le 4 octobre 1350. Il eut pour fils :

III. Jean Babin, IIe du nom, chevalier, capitaine de Chevreux, en Poitou, en 1402. Il fut présent, avec cette même qualité, à un accord fait le 18 avril 1404, entre Jean de Fontaines, l'aîné, Jean de Fontaines, le jeune, son frère et Gui de Menidon, écuyer, au sujet de certaines redevances en grains et en devoir, que les premiers devaient audit Gui de Menidon. (Original.) Jean II eut pour fils :

1.° Jacques, l'aîné, qui suit ;
2.° Jacques Babin, le jeune, vivant en 1467.

IV. Jacques Babin, Ier du nom, écuyer, servait en cette qualité, avec Jacques, le jeune, son frère, au ban et arrière-ban de la noblesse des provinces du Poitou, de Saintonge et d'Angoumois (1), sous les ordres du seigneur de l'Aigle. Il eut pour fils :

1.° Jacques Babin, écuyer, qui servit au ban de Saintonge et Angoumois, convoqué en 1533, et mourut sans postérité ;
2.° Philippe, dont l'article suit ;
3.° Abel Babin, seigneur de la Boissière, vivant en 1514.

V. Philippe Babin, écuyer, seigneur de l'Homme, épousa, vers l'an 1540, Catherine de la Cubat, ou de la Coubat, dont il eut :

1.° Jean, dont l'article suit ;

---

(1) Voyez le Rôle de ce Ban, imprimé en 1467, p. 6 et 7.

2.° Bonaventure Babin, écuyer, vivant en 1598, mentionné dans les observations de Telet, sur la coutume de Poitou, art. 215, pag. 382.

VI. Jean Babin, III° du nom, écuyer, seigneur de l'Homme, épousa, le 4 mai 1590, demoiselle Isabeau de la Guérinière, fille de Pierre de la Guérinière, écuyer, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi. De ce mariage est issu :

VII. Jacques Babin, II° du nom, écuyer, seigneur des Forgeries, marié, le 4 mars 1652, avec Jacquette de Martin, dont il eut :

VIII. Jean Babin, IV° du nom, écuyer, seigneur de Ranville, de Barbezières, de la Brousse-Audoyé, et autres lieux (diocèse de Saintes), officier des gendarmes de la garde ordinaire du roi, marié, le 1er mars 1688, avec demoiselle Esther Séguin. Il fut nommé brigadier au régiment de Marsillac, le 28 mars 1704, et ainsi qu'il appert de la lettre du maréchal de Chamilly, datée de la Rochelle, ainsi conçue :

« Ayant résolu, pour le bien du service, d'establir » des brigadiers d'infanterie dans nos milices, j'ai cru, » monsieur, ne pouvoir faire un meilleur choix que de » vous, pour commander la brigade de Civray et de » Charrou, persuadé qu'on ne peut rien faire de mieux, » que d'establir en cette charge un aussi digne sujet que » vous. C'est à vous de voir ce qu'il vous convient, » ayant chargé M. de Vervins de vous remettre la com- » mission, en cas que vous l'ayez pour agréable, n'ayant » en vue que de vous faire plaisir en ceci. Personne, » monsieur, n'étant plus à vous que (*signé*) le maréchal de Chamilly. »

Un certificat de M. de Vérac, lieutenant-général du Poitou, daté du 20 août 1702, prouve que ce même Jean Babin servit sous ses ordres, lors du ban convoqué cette année, à Niort, par ordre de Louis XIV. Deux quittances du receveur des tailles de Cognac, en date

du 26 février et 20 mars 1703, attestent que M. Bigon, intendant de la Rochelle, l'avait aussi compris au rôle des nobles et privilégiés.

Jean Babin de Ranville fut nommé colonel du régiment de Marsillac, par commission de l'an 1707, qui lui fut adressée par le marquis de Vervins, et signée de ce dernier. Il a eu de son mariage, Jacques Babin, qui suit.

IX. Jacques Babin, IIIe du nom, écuyer, seigneur de Barbezières, officier des gendarmes de la garde ordinaire du roi, épousa, le 19 avril 1721, demoiselle Charlotte le Large de la Drajonnière, fille d'Honoré-Pierre le Large de la Drajonnière, écuyer (décédé en 1731), seigneur de Lignac (1), de l'Aâge-Coué, le Pin-Trémouillois, les Grands-Breux et autres lieux, capitaine d'infanterie au régiment d'Anjou, et de dame Charlotte de Mortemer d'Herbouville, décédée le 15 novembre 1734. Son épouse Charlotte le Large de la Drajonnière était sœur de Joseph-Adrien le Large, dit l'abbé de Lignac, auteur de plusieurs ouvrages, et de demoiselle Marie le Large, épouse de François-Antoine de Mallevaud, écuyer, seigneur de Marigny, conseiller du roi, son président et lieutenant-général au siége royal de la basse Marche. Du mariage de Jacques Babin et de Charlotte le Large, sont nés :

1.° Joseph-Adrien, dont l'article suit ;
2.° Jacques Babin, écuyer, né à Ranville, le 25 novembre 1734.

---

(1) C'est par cette alliance que la seigneurie de Lignac est passée dans la famille de Babin. Joseph-Adrien, fils aîné de Jacques III, est le premier qui ait ajouté à son nom celui de cette terre, située au bourg de la commune de ce nom, Avant la révolution, la paroisse de Lignac était en Poitou et Marche ; aujourd'hui, elle forme une des plus grandes communes du département de l'Indre. Elle provient de la maison de la Trémoïlle.

X Joseph-Adrien Babin de Lignac, chevalier, seigneur de Lignac, les Grands-Breux, Hénaut, l'Aâge-Coué et autres lieux, né à Ranville, diocèse de Saintes, le 30 mars 1729, décédé au château de Lignac, le 28 septembre 1795, épousa, le 19 septembre 1757, noble dame Marie d'Oiron, morte le 5 janvier 1803, fille de messire Pierre d'Oiron, chevalier, baron de Gouzon, seigneur du Verger, Lusignan, Seguières et autres lieux, et de noble dame Louise de Lusignan. De ce mariage sont provenus:

1.° François Babin de Lignac, chevalier, né à Lignac le 3 août 1758; il entra, vers 1775, dans les gendarmes de la garde ordinaire du roi, et mourut à Lunéville, où son corps tenait garnison en 1781 ou 1782;

2.° Jacques, dont l'article suit.

XI. Jacques Babin de Lignac, IV du nom, chevalier, seigneur de Lignac, l'Aâge-Coué, Lavaud, Riboteau et autres lieux, naquit à Lignac, le 23 mars 1760. A l'époque de la révolution, dévoué à la cause du roi, et de la monarchie française, il émigra avec la noblesse de sa province; mais, par l'état de sa santé, obligé de rentrer dans ses foyers peu de tems après les avoir quittés, il fut traduit devant le tribunal révolutionnaire de Paris, où il fut condamné à mort comme émigré rentré, et guillotiné le 13 pluviose an 2 (2 février 1793) (1). Il avait épousé, en 1786, noble demoiselle Marie-Catherine-Agathe Regnauld de la Soudière, fille de N.... Regnauld de la Soudière, et de dame Françoise le Gardeur, son épouse. De ce mariage sont issus:

1.° Joseph-Adrien-Madelaine-Françoise, qui suit;

2.° Joseph-Melchior Babin de Lignac, chevalier, né à Lignac, le 14 mars 1793. Il est entré au

(1) Voyez le Dictionnaire des Crimes commis pendant la révolution, par L. Prudhomme, tome I, page 30.

service, comme sous-officier, dans la légion de l'Indre, le 5 janvier 1816, puis est passé, avec le brevet de lieutenant de cavalerie, dans les gardes du corps du roi, compagnie d'Havré, le 8 juin 1817;

3.° Marie-Pauline Babin de Lignac, née à Lignac, le 1er avril 1791. Elle entra pensionnaire chez les Ursulines à Poitiers, à l'âge de douze ans, et se fit religieuse dans ce même ordre, à Tours, en 1814. Depuis cette époque elle s'est vouée à l'enseignement de la doctrine chrétienne.

XII. Joseph-Adrien-Madelaine-Françoise Babin de Lignac, chevalier, capitaine au corps royal de l'état-major, et chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'honneur, est né au château de Lignac, le 19 septembre 1787. Il a épousé, le 9 juillet 1818, Augustine-Flore-Apollonie Thibault de la Carte, fille de Henri-François, marquis Thibault de la Carte, la Ferte-Sénecterre, maréchal de camp, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, décédé à Versailles, le 11 janvier 1819, et de dame Jeanne-Marie Amelot, son épouse, décédée à Versailles, le 21 avril 1817. De ce mariage est issu :

Henri Babin de Lignac, né à Paris, le 20 juillet 1819.

En 1762, cette famille subsistait encore en Poitou, en plusieurs autres branches, savoir :

1.° Babin des Ardilliers, dont Paul-François-Babin des Ardilliers, écuyer, conseiller du roi, auditeur en la chambre des comptes de Bretagne;

2.° Babin de la Chevalerie, dont Mathurin-Joseph Babin, écuyer, seigneur de la Chevalerie, conseiller du roi, auditeur en la chambre des comptes de Bretagne;

3.° Babin de Bretinières, dont Jacques-Alexandre Babin, seigneur de Bretinières, conseiller du roi, élu en l'élection de Fontenay-le-Comte; et Rose

Babin, tous enfants de François-Venant Babin, seigneur des Ardilliers, conseiller du roi, au siége royal de Fontenay, fille de Jean Babin, seigneur de Belmont, conseiller du roi et élu en l'élection de Fontenay;

4.° Babin de Puyrocher, dont Louis-Claude Babin, seigneur de Puyrocher; Pierre Babin, prêtre, doyen de Bressuire; Madelaine Babin, veuve (1762) de Henri-Louis de Lafond; Pierre-François Babin; Suzanne-Catherine Babin, épouse de Michel Brossard; François Babin, décédé époux de Marie Loyauté, et père de Louis, Marie et Marie-Catherine Babin, la première, mariée à Charles-Auguste de Mouillebert, chevalier, seigneur du Lys; lesdits Pierre et Louis-Claude Babin, et Madelaine Babin, enfants de feu Jean-François Babin, seigneur des Arsonnières conseiller du roi, élu en l'élection de Fontenay, fils de Jean Babin, seigneur de Belmont.

Armes : d'argent, à quatre burèles d'azur; à trois chevrons d'argent, brochants sur le tout.

DES CHAMPS, maison du Bourbonnais. Le nombre de ses branches, désignées par le nom des terres qu'elles possédaient en cette province, prouve qu'elle y subsistait depuis long-tems. Ces divers rameaux étaient connus sous les noms de *des Champs de Bisseret, des Champs de Pravier, des Champs de Savigny, des Champs de la Vareinne, des Champs de Vilaine, des Champs de Verneix, des Champs des Varennes, des Champs du Tilloux, des Champs des Clayoles* Cette famille fournissait de 1775, à 1785, plus de vingt officiers au service du roi, dont plusieurs étaient officiers supérieurs et chevaliers de Saint-Louis.

Quelques-uns la disent ancienne, et originaire de Champagne; mais cette prétention ne paraît pas fondée, puisque sous le règne de Louis XIII, *Etienne des Champs*, gentilhomme de Gaston, duc d'Orléans, fut anobli, pour service rendu à l'état, et que, vers le milieu du dix-septième siècle, plusieurs *des Champs* possédaient des charges au bureau des finances de Moulins.

On trouve dans Moréri : un *des Champs*, *seigneur de Bisseret et des Montais,* qui, en 1694, épousa une demoiselle *de la Souche Saint-Augustin*, maison très-ancienne du Bourbonnais.

Presque toutes ces branches sont éteintes; celle des Savigny a fini en 1817, dans la personne de Joseph des Champs de Savigny, ancien lieutenant-colonel du régiment de Hainault, chevalier de Saint-Louis, mort célibataire. Il n'en reste plus que trois autres; 1.° celle des *Bisseret,* transplantée en Nivernais, et dont le chef est M. le comte de Bisseret, ancien capitaine au régiment de la Reine cavalerie, et chevalier de Saint-Louis.

2.° Celle *de la Vareinne,* dont était Jacques des Champs de la Vareinne, mort maréchal de camp, chevalier de Saint-Louis, et dont le fils, ancien capitaine au régiment de Royal-Normandie cavalerie, a établi, en 1811, un majorat avec titre de *baron,* lequel titre lui a été confirmé par le roi, en 1815.

3.° Celle *de Verneix*, dont le chef actuel, est M. des Champs de Verneix, ancien capitaine aux grenadiers-Royaux.

Armes : d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois roses du même.

DE CULLON. Maison ancienne et distinguée de la province de Berry, divisée en plusieurs branches répandues en Touraine, en Bourgogne, en Languedoc et à la Martinique.

Noble homme Pierre *de Cullon*, vivant en 1137, passa à la Terre-Sainte. Sa femme se nommait N.... Tristan, La filiation est établie depuis :

I. Jean de Cullon, Ier du nom, écuyer, uni à Louis de Cullon, son fils, acquit, le 20 décembre 1364, de Philippe de Villelume, la troisième partie de la dîme de la paroisse de Marcilly.

II. Louis de Cullon, Ier du nom, chevalier, seigneur de Sevry, obtint, le 26 mai 1380, des lettres de sauvegarde du roi Charles V, pour lui et sa famille, ses terres, châteaux, etc. Au nom de Jean, son fils, il reçut un hommage qui lui fut rendu le 28 juin 1395. Il eut pour fils :

1.° Jean, qui suit ;

Dans le même tems vivait :

Pierre de Cullon, vivant en 1401, maître de la chambre aux deniers de Jean de France, duc de Berry en 1416.

III. Jean de Cullon, IIe du nom, seigneur de Sevry, reçut un hommage de Jean de Billy, seigneur de Bardy, le 5 janvier 1402, et servait sous Louis d'Albret en 1405. Il avait épousé Marguerite du Bois, dont il eut :

1.° Jean, dont l'article suit ;

2.° Jacquelin de Cullon, mort sans postérité en 1445 ;

Dans le même tems vivaient :

Jean de Cullon, conseiller, en 1464, à la chambre des comptes de Charles de France, duc de Berry et de Guienne ;

Jacques de Cullon, échevin de la ville de Bourges en 1434 et 1466.

IV. Jean DE CULLON, IIIe du nom, seigneur de Sevry, transigea avec sa mère par l'arbitrage de Jean du Bois, son oncle, et de Robert de Bar, seigneur de la Guierche. Il est rappelé dans des lettres royaux du 20 septembre 1490. Ses enfants furent:

1.° Jean, dont l'article suit;

2.° Pierre de Cullon;

3.° Jacquelin de Cullon, qui paraît être la tige des Cullon, comtes d'Arcy, établis en Bourgogne *.

---

* *Fragments de la branche* DE CULLON D'ARCY, en Bourgogne.

Marthe *de Cullon* épousa, 1.° vers 1550, Philippe de Châtelus, dont elle fut la troisième femme. Il était seigneur de Baserne, Saint-Palais et Prégilbert, et fils de Philippe, seigneur de Baserne, de Châtelus et de Coulanges, vicomte d'Avalon, et de Catherine de Hochberg; 2°. N..., seigneur de Rougemont. Après la mort de Marthe de Cullon, le partage de ses biens fut fait en 1574.

Louis *de Cullon*, Ier du nom, chevalier, seigneur de la Mothe, de Trucy et de Magny, eut entr'autres enfants:

Louis *de Cullon*, IIe du nom, chevalier, seigneur des mêmes lieux, qui fut maintenu dans sa noblesse, par arrêt du conseil d'état du 10 décembre 1668. Il eut entr'autres enfants:

Gabriel-Hector *de Cullon*, Ier du nom, écuyer, seigneur d'Arcy, vivant en 1706, épousa Marie-Anne le Tellier, dont sont issus:

1.° Gabriel-Hector II, qui suit:

2.° Louis de Cullon, baron de Digoine, capitaine de cavalerie;

3.° Marie-Anne de Cullon, qui épousa, par contrat du 6 octobre 1750, Antoine-Alphonse Damoiseau, écuyer, seigneur de Provency, Rivière-les-Fossés, etc., fils de Roger Damoiseau, lieutenant-colonel du régiment de Navarre, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et d'Edmée-Charlotte du Val.

V. Jean DE CULLON, IVe du nom, écuyer, seigneur de Sevry, donna son aveu, le 18 août 1498, des héritages qu'il tenait dans la mouvance de la baronnie de Chazeron. Il avait épousé Jeanne de Crésancy, dont il eut :

VI. Christophe DE CULLON, écuyer, seigneur de Sevry et de Torchebœuf en la paroisse de Civray. Il épousa, le 12 septembre 1511, Madelaine de Villelume, fille de Guillaume, de Villelume, écuyer, seigneur de la Roche-Othon, d'une ancienne et illustre maison d'Auvergne. De ce mariage sont issus :

1.° Gilbert, dont l'article suit;

2.° Jean de Cullon, auteur de la branche des seigneurs de Trois-Brioux, existante à Bourges. Il fut co-seigneur de Sevry, seigneur de Trois-Brioux et vicomte de Saint-Georges. Il épousa vers l'an 1530, Claude d'Estampes, fille de Jean d'Estampes, seigneur de Saint-Ciergues, des Roches et de la Ferté-Nabert, maître d'hôtel du roi Louis XI, et de Marie de Rochechouart de Mortemart. Il en eut entr'autres enfants, Jean de Cullon, seigneur de Trois-Brioux, l'un des archers de la compagnie d'ordonnance du marquis de Mayenne, en 1572;

3.° Charles Cullon, auteur de la branche des seigneurs du Brandy et de Villarson, rapportée ci-après.

Gabriel-Hector *de Cullon*, IIe du nom, comte d'Arcy, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, assista aux états de Bourgogne en 1751. Il vivait encore le 21 février 1774.

Cette branche porte pour armes: *De gueules, au chef cousu d'azur, chargé de trois targes ou boucliers antiques d'argent chargés chacun d'un pal de sable.*

VII. Gilbert DE CULLON, écuyer, seigneur de Sevry, épousa 1.° en 1543, Marguerite Estevard; 2.° le 20 août 1547, Barbe de Courtenay (1), fille d'Hector de Courtenay, seigneur de la Ferté-Loupière et de Villeneuve, et de Claude d'Ancienville, et veuve de Philippe de Boisserand, écuyer, seigneur de Lamenat, en Autunois. De ce mariage sont issus :

1.° Charles, dont l'article suit ;
2.° Jeanne de Cullon, mariée à Jacques d'Assigny, seigneur de la Grimonerie.

VIII. Charles DE CULLON, écuyer, seigneur de Sevry, épousa, le 2 mars 1573, Françoise Tizard, dame de Cru, fille de Pierre Tizard, écuyer, seigneur de Belliers, et de Jeanne de Bar, sa première femme. Françoise Tizard, ayant la garde noble de ses enfants, rendit hommage de la seigneurie de Sevry, le 27 mai 1586. Ces enfants sont :

1.° Jacques, dont l'article suit ;
2.° Pierre de Cullon, seigneur de Sevry, marié le 29 juin 1598, avec Claude Anjorrant d'Amazy, dont il ne paraît pas avoir eu d'enfants ;
3.° Charles de Cullon, vivant le 27 mai 1586.

IX. Jacques DE CULLON, écuyer, seigneur de Cru, acquit les terres et seigneuries de la Charnaye et de Mazelon, en Berri, le 2 juin 1620, et fit son testament le 28 décembre 1626. Il avait épousé, le 16 janvier 1611, Jeanne Anjorrant, sa belle-sœur, fille de Charles

---

(1) Cette alliance donne à la maison de Cullon une parenté directe avec la maison de France. Barbe de Courtenay avait pour huitième aïeul Pierre de France, seigneur de Courtenay, de Montargis, etc., septième fils de Louis le Gros, roi de France et d'Adélaïde de Savoye. *Voyez* l'Histoire des grands officiers de la Couronne, où cette alliance, est rapportée, tome I, page 500.

Anjorrant, écuyer, sieur d'Amazy, et d'Edmée de Bar. De ce mariage sont issus :

1.° Françoise, dont l'article suit;

2.° Pierre, seigneur, de Cru, dont on ignore la destinée.

X. François DE CULLON, écuyer, seigneur de la Charnaye, fut exempté du ban et arrière-ban en 1675, en considération des services que quatre de ses enfants rendaient au roi dans ses armées. Il avait épousé, 1.° le 9 février 1643, Marie de Bar-Buranlure, fille de Silvain de Bar, écuyer, seigneur de Buranlure, et de Gabrielle du Mesnil-Simon; 2.° le 9 juin 1674, Catherine-Vaillant de Guélis, veuve de Thibaut-Compaing, écuyer seigneur du Pré. Il eut entr'autres enfants;

Du premier lit:

1.° René de Cullon, qui fut garde du corps du roi, et épousa Marie Ribaut; on ignore sa postérité;

2.° Jean de Cullon, destiné à l'ordre de Malte en 1667;

Du second lit :

3.° René Cullon, seigneur de la Charnaye, dont la postérité subsiste à Bourges;

4.° Françoise de Cullon, reçue à Saint-Cyr au mois d'août 1686, puis mariée, le 22 avril 1699, avec Jean-Baptiste de la Rivière, écuyer, seigneur de la Garde;

5.° Jeanne de Cullon, reçue à Saint-Cyr au mois de mai 1694.

Les armes de cette branche étaient : *de gueules, à trois targes, ou boucliers antiques d'argent*; *au chef cousu d'azur*.

Seigneurs de Brandy et de Villarson.

VII. Charles DE CULLON, Ier du nom, écuyer, seigneur de Brandy et de Torchebœuf, troisième fils de

Christophe de Cullon, seigneur de Sevry, et de Madelaine de Villelume, épousa, en 1549, Jeanne de Martignon, fille de Claude de Martignon, et de Perrette de Charlus, et en eut :

VIII. Godefroy de Cullon, écuyer, seigneur de Brandy, vivant en 1592. Il s'allia avec Gabrielle Hervé, fille de noble Jacques Hervé, et de Gabrielle Bochetel. Elle le rendit père de :

IX. Charles de Cullon, IIe du nom, qui servit en Allemagne en 1622, et en Italie en 1628, dans la compagnie des chevau-légers de M. de la Chassagne, puis en France dans celle de M. de Castelnau ; se trouva au siége de Nevers et au voyage du Pont-Cé ; était, en 1634, un des quatre-vingt-dix maîtres de la compagnie du régiment de M. le duc d'Enghien, cavalerie, sous la charge du baron de Gamaches ; fut depuis l'un des hommes d'armes de la compagnie du même prince, et capitaine dans le régiment de Castelnau en 1640. Il avait épousé, en 1629, Catherine de Vaux, fille de François de Vaux, écuyer, seigneur du Breuil et de Barbe de Poix. De ce mariage sont nés :

1.° Jean, dont l'article suit ;
2.° Jacques de Cullon, dont le sort est ignoré.

X. Jean de Cullon, Ve du nom, écuyer, seigneur de Brandy et de la Vallas, et du Breuil, fit les campagnes de Hollande, de Flandre, de Franche-Comté et de Candie, dans la deuxième compagnie des mousquetaires ; fut fait, en 1672, cornette de la compagnie, mestre-de-camp de cavalerie de Saint-Aoust ; en fut fait lieutenant en 1673, et capitaine dans le même corps en 1674. Il eut d'Anne de Cossigny, sa femme, fille de Bertrand, seigneur de Cossigny, et de Nicole de Royer :

XI. Jean-Armand de Cullon, chevalier, seigneur du Brandy, Villarson, la Vallas, Clerfond, Laucon-

nière, etc., qui fut nommé capitaine au régiment de Grancey en 1690, et aide-de-camp des armées du roi en 1697. Il fut maintenu dans sa noblesse par ordonnance de M. Foullé de Montargis, intendant en Berri, du 8 décembre 1708. Il en obtint un autre de M. Chauvelin, intendant de Tours, le 8 février 1715. Il avait épousé, en 1698, Marguerite Sellier, dame de Lauconnière, en Touraine. Il en eut :

1.° Louis, dont l'article suit;

2.° Alexandre de Cullon, seigneur de Clerfond, enseigne au régiment des gardes françaises, puis capitaine dans celui de des Hayes, infanterie, dont on ignore la destinée;

3.° Georges de Cullon, capitaine dans le régiment d'Orléans, infanterie, chevalier des ordres de Saint-Lazare et de Saint-Louis, tué à la bataille de Lawfeldt en 1747;

4.° Louis-Albert, auteur de la branche de Villarson, rapportée ci-après;

5.° Plusieurs filles, élevées à Saint-Cyr.

XII. Louis DE CULLON, chevalier, seigneur de Brandy et de Lauconnière, épousa Marie-Anne-Samuelle-Charlotte-Guillemette Rancher, fille de Paul-François de Rancher, chevalier, baron de la Ferrière, capitaine au régiment d'Enghien, et d'Antoinette-Constance Parfaite Xévillard de Marigny. De ce mariage est issu :

XIII. Louis-Antoine DE CULLON de Brandy, marquis de Lauconnière, né le 26 mai 1744. Il fut reçu page du duc d'Orléans, sur preuves du 20 juin 1754; a été nommé le 23 décembre 1763, sous-lieutenant au régiment de Chartres; quitta ce régiment en 1766, et entra dans la deuxième compagnie des mousquetaires, et enfin a été fait capitaine au régiment de Montecler, dragons, le 29 décembre 1766. Il s'est marié.

Branche de Cullon-Villarson, en Languedoc.

XII. Louis-Albert DE CULLON- VILLARSON, fils de Jean Armand, et de Marguerite Sellier, fut colonel d'artillerie et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il eut pour fils :

XIII. Jean-Baptiste-Pierre-Paul, comte DE CULLON-VILLARSON, officier d'artillerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, a émigré en 1790, s'est offert pour otage en 1791, et a servi dans les armées alliées en Espagne. Il a épousé Elisabeth-Lucienne de Saint-Martin. De ce mariage sont nés :

1.° Louis-Albert de Cullon-Villarson;
2.° Jean-Jacques de Cullon-Villarson.

Armes : de gueules, au chef cousu d'azur, à trois targes ou boucliers antiques d'argent.

BÉNÉZET, famille noble du Languedoc, qui depuis plus d'un siècle a exercé la charge de trésorier de France à Montpellier. Elle a eu aussi celle de commissaire du roi à la commission des états de Languedoc.

Feu M. de Bénézet, qui a rempli ces deux charges, avait épousé la fille de M. Joubert, président à la chambre des comptes de Montpellier. Son frère, reçu chevalier de Malte, a été tué à vingt-deux ans, étant officier dans le régiment de la Vieille Marine.

M. Jean-Laurent-Louis de Bénézet, présenté, au moment de la révolution, pour la place de syndic général de la sénéchaussée de Carcassonne, a rempli depuis celle d'inspecteur-général des postes.

Il a épousé mademoiselle Louise-Marie Lecuiller de

Beaumanoir, fille de M. de Beaumanoir, capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis et gouverneur des pages de la reine.

De ce mariage sont nés un fils et une fille.

Le fils sert dans les Gardes-du-Corps du roi, compagnie de Luxembourg.

D'ÉCOSSE, famille d'ancienne extraction, originaire de Savoie, naturalisée en France, au dix-huitième siècle.

I. Noble Charles d'Ecosse, Ier du nom, épousa noble demoiselle de Bienvenu de Montdragon, dont il eut:

II. Noble Henri d'Ecosse, qui eut pour fils:

III. Noble Charles d'Ecosse, IIe du nom, né à Saint-Génis-d'Aost, en Savoie, épousa à Saint-Quentin-lès-Grenoble, par contrat passé devant Molin et Grand, notaires, le 20 septembre 1620, noble demoiselle Gabrielle de Beaumont, fille de noble Roland de Beaumont, de Saint-Quentin. De ce mariage est issu:

IV. Noble Jean-Baptiste d'Ecosse, né à Saint-Génis-d'Aost, marié, en 1663, avec demoiselle Marie de Bergnères, fille de noble Antoine de Bergnères, de Montélimart. De ce mariage sont issus:

1.° Claude, dont l'article suit;
2.° Bertrand d'Ecosse, capitaine au régiment de la Marck, tué au siége de Toulon, en 1707;
3.° Joseph d'Ecosse, capitaine au régiment de la Marck, tué devant Oudenarde, en 1708;
4.° Charles d'Ecosse fut aussi dans le régiment de la Marck, et mourut au service.

V. Noble Claude d'Ecosse, né à Saint-Génis-d'Aost,

le 4 septembre 1665, passa au service de France, avec ses trois frères, après la bataille de Stafarde, au mois d'avril 1690; il fut sous-lieutenant dans le régiment de Mouroux, puis capitaine dans celui de Saint-Second. Ses biens, en Savoie, furent confisqués, comme ayant pris du service en France. Il épousa, au mois de février 1703, contrat passé devant de Lorme et Marly, notaires à Verdun, demoiselle Marie-Charlotte de Gondrecourt, fille de messire Christophe de Gondrecourt, et de demoiselle Marie Pierre. De ce mariage sont issus:

1.° Pierre-Claude, dont l'article suit;
2.° Marc-Antoine, } chanoines à Ivoy Carignan;
3.° François d'Ecosse, } chanoines à Ivoy Carignan;
4.° Charlotte d'Ecosse.

IV. Pierre-Claude D'ECOSSE, écuyer, seigneur de Favry, né à Verdun, le 7 février 1713, servit dans le régiment Royal-Italien. Il épousa à Talsac, en Auvergne, par contrat passé le 28 janvier 1749, devant Caroir et Marigues, notaires, demoiselle Marie-Louise-Francoise Julien, née à Dieppe, le 16 septembre 1726, fille de Jean Julien, et de Marie-Jeanne Randon. Il obtint, le 23 avril 1757, un arrêt du conseil, et des lettres-patentes, qui, d'après l'arrêt de la chambre des comptes de Chambéry, du 15 février 1670, le confirment dans sa noblesse d'ancienne extraction et le déclarent et maintiennent ancien noble de nom et d'armes, en France. Il mourut à Verdun, le 26 janvier 1765, et fut enterré aux Récollets. Il eut de son mariage;

1.° Antoine, dont l'article suit;
2.° Jean-Baptiste d'Ecosse, né le 13 janvier 1765, officier au régiment de Bresse, infanterie, chevalier de Saint-Louis; a fait les preuves de noblesse pour le service militaire, pardevant M. Chérin, généalogiste des ordres du roi, le 6 novembre 1781;

3.° Marie-Anne d'Ecosse de Gondrecourt, née à Saint-Flour, au mois d'avril 1754, mariée en 1772, à N.... Boutteville;

4.° Marie-Jeanne d'Ecosse, née en 1752.

VII. Antoine d'Ecosse, né à Saint-Flour, en Auvergne, le 8 octobre 1756; est entré au service sous-lieutenant au régiment de Poitou, infanterie, par brevet du 5 août 1775. Il a épousé, le 22 mars 1782, Marie-Josephe-Donatelle le Hardy de Famars. De ce mariage est issu :

VIII. Abel-François-Prosper d'Ecosse, né le 26 octobre 1793, ex-mousquetaire.

Armes : écartelé : aux 1 et 4, d'azur, au cœur d'or, sommé d'un faucon d'argent, et accompagné de trois larmes du même, qui est d'Ecosse; aux 2 et 3, d'azur, à la fasce d'argent, accompagnée en chef de deux éperviers d'or, et en pointe d'une molette d'éperon du même, qui est de Gondrecourt.

QUENTIN DE RICHEBOURG DE CHAMPCENETZ, famille ancienne, originaire de Bretagne, que les troubles qui désolèrent cette province, du temps de la duchesse Anne, forcèrent à s'établir en Touraine. Un certificat délivré à Loches, le 20 juillet 1781, lequel nous a été produit en original, atteste que cette famille était établie dans cette province, depuis trois cents ans; qu'elle y a possédé, pendant ce tems, plusieurs fiefs, nommément celui de Richebourg; qu'elle y a fait plusieurs fondations pieuses; et que ses membres ont toujours été reconnus pour bons gentilshommes. *Signé* l'abbé de Barandin, doyen du chapitre de Loches; de Marsay, ancien capitaine de dragons, chevalier de Saint-Louis; de Boislambert, lieutenant de roi du château de Loches, chevalier de Saint-Louis; le marquis de la Grove, offi-

cier aux gardes; de Marolles, chevalier de Saint-Louis; le marquis d'Aubery, capitaine de chasseurs à cheval; le marquis de Plaisance, capitaine au régiment royal-Roussillon cavalerie; le chevalier de Château-Châlon; l'abbé des Courtlis; le Soufleur de Gaudrey; l'abbé de Chabot, vicaire-général de Rouen. Nous citons ledit certificat avec d'autant plus de confiance, qu'il a été signé et délivré par les gentilshommes de la province de Touraine, avant la révolution.

Services : elle a produit des magistrats, des gouverneurs des Tuileries, du Louvre et de Meudon, un lieutenant-général des armées du roi, et des chevaliers de Saint-Louis.

Titre : celui de *marquis*, par l'érection de la terre de *Champcenetz* en marquisat, au mois de novembre 1686.

Malte : cette maison est entrée dans cet ordre en 1774.

Armes : d'azur, à trois pommes de pin d'or.

DU TILLET, famille des plus anciennes de l'Ile-de-France et de l'Angoumois, dont la généalogie se trouve détaillée au tome XII de cet ouvrage, il faut rétablir, ainsi qu'il suit, l'article de Mathieu du Tillet, seigneur de Beauvais :

XVI. Mathieu DU TILLET, seigneur de Beauvais et de Landolle, sénéchal de Torsac, marié par contrat du 10 septembre 1723, avec Geneviève des Bordes. De ce mariage est issu :

XVII. Martial DU TILLET, écuyer, seigneur de Juliac et de Mareuil, né le 11 avril 1728, fut garde du corps du roi, dans la compagnie écossaise; et épousa par contrat du 9 février 1756, Marguerite Fleurenceau de

Boisbedeuil, fille de messire Louis Fleurenceau, seigneur de Boisbedeuil, ancien lieutenant-particulier au présidial d'Angoumois. De ce mariage est issu :

XVIII. Jean-Marie du Tillet, seigneur de Boisbedeuil, né le 3 février 1765 ; garde du corps de son altesse royale monseigneur le comte d'Artois, le 11 juin 1782. Il a épousé par contrat du 30 décembre 1788, Thérèse de la Chaise, fille de messire Jean de la Chaise, écuyer, seigneur de Nadelain, ancien capitaine au régiment de Guienne, chevalier de Saint-Louis. De ce mariage sont issus :

1.° Bernard du Tillet de Boisbedeuil, dont l'article suit ;
2.° Marguerite-Thérèse ;
3.° Marie-Henriette.

XIX. Bernard du Tillet, seigneur de Boisbedeuil ; lieutenant d'une compagnie organisée en mars 1814, par ordre de son altesse royale monseigneur le duc d'Angoulême ; le premier des volontaires royaux inscrits dans la compagnie qui se forma dans le département de la Charente, au moment de la restauration ; entré dans les gardes du corps du roi, compagnie de Grammont, le 15 juin 1814 ; a obtenu, en janvier 1816, un brevet de son altesse royale monseigneur le duc de Berri, constatant qu'il avait fait partie de l'armée du nord, sous ses ordres, pendant l'occupation de l'usurpateur.

DE CARBONEL, en Languedoc, famille anoblie en 1774, par le capitoulat de la ville de Toulouse, en la personne de noble Jean-Pierre de Carbonel, avocat au parlement.

Armes : d'azur, à trois chevrons d'or ; au chef cousu de gueules, chargé d'un croissant d'argent, accosté de deux étoiles d'or.

MARQUIS, dit SALIVET, DE FOUCHÉCOURT. La ville de Besançon, impériale et libre était gouvernée par une municipalité élective. Vingt-huit gouverneurs, et surtout quatre d'entre eux, qu'on appelait co-quatre, étaient des petits souverains. Le marchand, le vigneron, élu dans les vingt-huit, prenait le titre de noble. Ses descendants jouissaient des mêmes honneurs; et cette noblesse patricienne était avouée du parlement et des chapitres. La confrérie de Saint-Georges ne l'a admise que quand les preuves y ont été exigées de seize quartiers en 1756.

Pierre MARQUIS, co-gouverneur de Besançon, épousa Louise Salivet de Vesoul-François Salivet, son beau-frère, docteur-ès droits, anobli en 1531, n'ayant point d'enfants, adopta François Marquis, son neveu, à condition qu'il prendrait le nom de Salivet. Ce François Marquis est nommé et qualifié partout noble François Marquis, dit Salivet, docteur ès-droits; il épousa Guyonne Sonnet, d'une famille noble, éteinte. Il en eut noble Luc Marquis, dit Salivet, docteur ès-droits, maire de Vesoul, en 1613; marié, en 1591, à Anne Montrivel, fille de noble Jean de Montrivel, co-gouverneur de Besançon. Il en eut six enfants: entr'autres noble Claude-François Salivet de Vesoul, docteur ès-droits, maire de Vesoul, en 1651; marié en 1622, à Valentine Grosjean, dénommée fille de noble Nicolas Grosjean, docteur ès-droits. Leur fils, Claude-François Salivet, second du nom, acheta la terre de Fouchécourt; il épousa Gabrielle Chappuis, qui fut père d'Antoine-François Salivet, seigneur de Fouchécourt, mari de Jeanne-Louise Damey, et père de Jean-François-Ignace Salivet, seigneur de Fouchécourt, lieutenant d'infanterie, qui épousa, en premières noces, Marguerite Sébastien, fille d'un négociant de Metz; et

en secondes noces, Antoinette-Françoise Damey, sa cousine germaine. Il eut deux fils du premier mariage; trois fils et quatre filles du second.

DE LA BRIFFE, maison ancienne et distinguée par ses alliances, ses possessions et ses services militaires, originaire du vicomté de Fezenzaguet, en Armagnac, où sont situés la terre et le château de la Briffe. Elle s'est divisée en plusieurs branches, qui subsistent au Perche, en Champagne et à Paris. Toutes ces branches ont pour auteur commun, Aner de la Briffe, qui va suivre, dont le bisaïeul, Arnaud-Aner de la Briffe, est qualifié damoiseau, seigneur de la Briffe, dans la charte des priviléges et coutumes accordés en 1294, aux barons, chevaliers et gentilshommes du pays, par Gaston, vicomte de Fezenzaguet, fils de Geraud, comte d'Armagnac.

I. Aner de la Briffe, chevalier, seigneur de la Briffe, le premier depuis lequel on prouve par titres originaux, la descendance de cette maison, fut fait capitaine commandant du château des Angles, par le comte d'Armagnac, en 1392. Il rendit hommage de la terre de la Briffe au vicomte de Fezenzaguet, en 1401, et eut pour fils:

II. Amanieu de la Briffe, écuyer, seigneur en partie de la Briffe, qui fut établi capitaine-châtelain des Angles après son père, par lettres de Bernard, comte d'Armagnac, du 10 juin 1409. Il fut témoin en 1427, au testament de la dame de Montlezun, épouse du seigneur de Leaumont, et laissa:

III. Jean de la Briffe, Ier du nom, écuyer, mort en 1482, qui eut pour fils:

IV. François DE LA BRIFFE, écuyer, vivant en 1493 et 1500. Il fut père de :

V. Jean DE LA BRIFFE, IIe du nom, écuyer, marié en 1480, avec demoiselle Ferette de la Vergalade ; il fit son testament le 10 mai 1538, par lequel on voit qu'il avait quatre enfants, savoir :

1.° Denis, dont l'article suit ;
2.° Françoise de la Briffe, mariée ;
3.° Jeanne de la Briffe ;
4.° Françoise de la Briffe, religieuse.

VI. Denis DE LA BRIFFE, écuyer, épousa, par contrat du 28 juillet 1539, Domenge de Ponsan. Il testa le 15 janvier 1558, ayant eu pour enfants :

1.° Jean, dont l'article suit ;
2.° Pierre de la Briffe, auteur de la branche des marquis de Ferrières, rapportée, ci-après ;
3.° Jeanne de la Briffe ;
4.° Françoise de la Briffe.

VII. Jean DE LA BRIFFE, IIIe du nom, écuyer, seigneur de Ponsan, épousa 1.° par contrat du 3 septembre 1579, Frise de Bordes ; 2.° par contrat du 23 février 1591, Catherine Lubret de Navailles. Il testa le 3 août 1600, et laissa :

Du premier lit :

1.° Charles, qui suit ;
2.° Jeanne-Armoise de la Briffe ;

Du second lit :

3.° Jean-Isaac de la Briffe, écuyer, seigneur de Ponsan, marié le 26 avril 1663, avec Catherine le Picard. Il a eu de son mariage :
  a. François-Augustin de la Briffe, docteur en théologie et chanoine du Mans ;

b. Jean de la Briffe, capitaine au régiment des fusiliers du roi, mort sans avoir été marié ;

4.° Armoise-Marguerite de la Briffe, mariée au seigneur de Codarey.

VIII. Charles DE LA BRIFFE, Ier du nom, écuyer, seigneur de Ponsan et de Larsac, épousa, en 1613, Jeanne de Maslac d'Espaillais. De ce mariage sont issus :

1.° Charles, dont l'article suit ;

2.° Jeanne-Catherine de la Briffe, mariée à noble Aimeri de Capdeville ;

3.° Armoise-Marguerite de la Briffe, religieuse aux dames de la Porte, à Toulouse.

IX. Charles DE LA BRIFFE, IIe du nom, écuyer, seigneur de Ponsan, fut page de Louis XIII, roi de France, puis capitaine au régiment de Picardie. Il épousa en 1638, Françoise Louzon, dont il eut :

1.° François de la Briffe, prêtre ;

2.° Charles de la Briffe, capitaine et gentilhomme du prince de Hesse-Casel, tué au siége d'Utrecht, à l'âge de vingt et un ans ;

3.° Antoine-Joseph, dont l'article suit.

X. Antoine-Joseph DE LA BRIFFE, Ier du nom, écuyer, sieur de Ponsan, épousa, par contrat du 28 avril 1687, Marguerite de Moucheron de la Chevalerie. Il fut maintenu dans sa noblesse en 1717, par M. de Barberie de Saint-Contest, intendant en la généralité d'Alençon. Ses enfants furent :

1.° Charles, dont l'article suit ;

2.° Pierre de la Briffe, chanoine du Mans ;

3.° Françoise-Marguerite de la Briffe ;

4.° Jeanne-Catherine de la Briffe ;

5.° Marie-Catherine de la Briffe.

XI. Charles-Antoine DE LA BRIFFE, écuyer, sei-

gneur de Ponsan, officier au régiment de Piémont, épousa Marguerite Piquer de Sagarre, petite-fille de don François de Piquer de Sagarre, premier président au conseil souverain de Roussillon, intendant de la province, gouverneur de Perpignan. De ce mariage sont issus :

1.° Antoine-Joseph de la Briffe, chevalier, seigneur de Ponsan, marié le 3 juin 1783, avec Barbe-Françoise de la Fontaine. Il est mort sans enfants ;
2.° Jean-Charles de la Briffe, prêtre, chanoine du Mans ;
3.° Charles-Gilles, dont l'article suit ;
4.° Pierre de la Briffe, mort à Cologne, officier au régiment d'Alençon ;
5.° François de la Briffe, mort sans postérité ;
6.° Madelaine-Marguerite de la Briffe, morte sans alliance.

XII. Charles-Gilles DE LA BRIFFE de Ponsan, a épousé mademoiselle de Foulques, dont sont issus :

1.° Auguste de la Briffe, officier des cuirassiers de la garde du roi ;
2.° Arnaud de la Briffe, au service dans la légion de l'Aube.

Marquis de Ferrières.

VII. Pierre DE LA BRIFFE, écuyer, fils puiné de Denis de la Briffe, et de Domenge de Ponsan, est nommé dans le testament de son père, du 15 janvier 1558, et son oncle maternel, Frix de Ponsan, l'institua son héritier universel et général, par son testament du 10 janvier 1579, reçu par Jean Campiment, notaire royal du lieu de Vivier. Il épousa le 4 juillet 1560, contrat reçu par Bargerolle, notaire à Fleurance, Marguerite de Perès, dont il eut entr'autres enfants :

VIII. Arnaud DE LA BRIFFE, Ier du nom, écuyer,

seigneur de Ribayre, au comté de Gaure, qui testa le 17 août 1619. Il avait épousé, par contrat du 11 mars 1583, reçu par Sasède, notaire royal de Réjaumont, Jeanne de Cornet, dont il eut :

1.° Jean, dont l'article suit ;
2.° Pierre de la Briffe, seigneur de Ribayre, marié avec Marguerite de Caumont, dont une fille, alliée au seigneur d'Avezan ;
3.° Jean de la Briffe, prédicateur du roi.

IX. Jean de la Briffe, écuyer, seigneur de Saint-Brice et de Passy-lès-Paris, épousa le 13 février 1645, Anne de Masparault, fille de Pierre de Masparault, chevalier, seigneur de Buis et de Grandval, et d'Anne de Maillard. Ses enfants furent :

1.° Arnaud, dont l'article suit ;
2.° Antoine de la Briffe ;
3.° Jeanne de la Briffe ;
4.° Marie de la Briffe.

X. Arnaud de la Briffe, IIe du nom, chevalier, marquis de Ferrières, seigneur de Passy, procureur-général du parlement, conseiller d'état, par lettres du 10 avril 1676. Il épousa, 1.° par contrat du 29 avril 1675, Marthe-Agnès Potier de Novion, cousine du duc de Tresmes, morte le 28 mai 1686, fille de Nicolas Potier, seigneur de Novion, premier président au parlement de Paris, l'un des quarante de l'académie française, et de Catherine Galard de Courances; 2.° par contrat de 28 février 1691, Bonne de Barillon d'Amoncourt. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1.° Pierre-Arnaud, dont l'article suit ;
2.° Anne-Catherine de la Briffe, mariée le 12 juillet 1693, avec Jean-Baptiste de Rouillé, comte de Meslay ;

3.° Marguerite-Marie de la Briffe, femme de Louis de Bossuet.

Du second lit :

4.° Antoine-Arnaud de la Briffe, auteur de la branche des comtes d'Amilly, rapportée ci-après ;
5.° Aynette de la Briffe, née le 26 mars 1694 ;
6.° Marguerite-Henriette de la Briffe, mariée avec Pierre-Cardin le Bret, chevalier, seigneur de Flacourt, de Pantin, etc., comte de Selles, conseiller d'état, intendant de Provence et du commerce du levant, premier président au parlement d'Aix, fils de Pierre-Cardin le Bret, Ier du nom, chevalier, seigneur de Flacourt, conseiller d'état, et de Marie Vedeau de Grandmont ; elle mourut à Paris, le 17 mars 1724 ;
7.° Anne-Madelaine de la Briffe, née le 9 avril 1697, religieuse à la visitation de Saint-Denis.

XI. Pierre-Arnaud de la Briffe, Ier du nom, chevalier, marquis de Ferrières, seigneur de Passy, conseiller d'état par lettres du 6 décembre 1728, intendant en Bourgogne, mort le 7 avril 1740, avait épousé, le 12 février 1703, Françoise-Marguerite-Brunet de Rancy, morte le 12 mai 1747, âgée de soixante-six ans, fille de Paul-Etienne Brunet, seigneur de Rancy et d'Evry, et de Geneviève Colbert. De ce mariage sont issus :

1.° Louis-Arnaud, dont l'article suit ;
2.° Gilles-Arnaud, dit le chevalier de la Briffe, capitaine au régiment des Gardes-Françaises, tué à la bataille de Dettingen ;
3.° Marguerite-Geneviève de la Briffe, mariée à Charles, marquis de Choiseul, comte d'Esguilly, mort, en] 1733, sans postérité, fils de François-Léonor de Choiseul, comte d'Esguilly, et de Françoise de Malain, dame de Voudenay ;
4.° Marie-Victoire de la Briffe, mariée, en 1732,

avec Etienne Roux-Déageant, comte de Morges, en Dauphiné.

XII. Louis-Arnaud DE LA BRIFFE, chevalier, vicomte de Barzy, en Champagne, seigneur de Bricourt en Auge, épousa, le 26 juillet 1736, Madelaine de Toinard, dont il eut :

1.° Pierre-Arnaud, dont l'article suit ;
2.° Arnaud-Barthélemi, rapporté après son aîné ;
3.° Marie-Sophie-Joséphine de la Briffe, mariée, en 1768, à Louis-Alexandre-Nolasque-Félix de Balbe-Berton, marquis de Crillon, maréchal de camp, chevalier de la Toison-d'Or, mort au mois de mai 1806, fils de Louis de Balbe-Breton, duc de Crillon-Mahon, et de Françoise-Marie-Elisabeth Couvay de Bernay ; elle mourut sans enfants, en 1770.

XIII. Pierre-Arnaud DE LA BRIFFE, II[e] du nom, chevalier, vicomte de Passy-sur-Marne, Barzy et de Charmeil, seigneur de Brecourt en Auge, successivement président du parlement de Paris et du grand conseil, a épousé, au mois de mai 1776, Claude-Renée-Marie-Félicité de Bernage, fille de Jean-Louis de Bernage, conseiller d'état, dont :

XIV. Louis-Philippe-Arnaud, marquis DE LA BRIFFE.

Seconde branche de la Briffe-Ferrières.

XIII. Arnaud-Barthélemi, marquis DE LA BRIFFE, chevalier, baron d'Arcy-sur-Aube, second fils de Louis-Arnaud II, fut colonel en second du régiment de la Reine, dragons, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et mourut à Paris, le 28 septembre 1776, âgé de trente-deux ans. Il avait épousé, au mois

d'avril 1770, Catherine-Elisabeth de l'Averdy, de laquelle il a laissé :

1.° Pierre-Arnaud, dont l'article suit ;
2.° Angélique-Marie-Elisabeth de la Briffe, née en 1773, mariée, en 1796, à Louis-Antoine de Padoue, marquis de Séguins-Pazzi, ancien colonel de cavalerie ;
3.° Antoinette-Mélanie de la Briffe, née en 1774, mariée, en 1797, à Louis-Pharamond Pandin, baron de Narcillac ;
4.° Catherine-Espérance de la Briffe, morte jeune.

XIV. Pierre-Arnaud, IIe du nom, comte DE LA BRIFFE, né au mois de mai 1772, colonel du régiment de dragons de la Manche, membre de la chambre des députés, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, a épousé, 1.° au mois de juillet 1798, Louise-Françoise-Perrette de Champagne, morte en 1812, fille de Charles-François-Ferdinand, marquis de Champagne-Chapton, brigadier des armées du roi, et colonel du régiment d'Auvergne, et de Jeanne de Busancy-Pavant, dont quatre enfants morts en bas âge ; 2.° en septembre 1814, Marie-Geneviève-Joséphine de Canclaux, veuve du comte de Colbert, et fille du comte de Canclaux, pair de France, lieutenant-général des armées du roi, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. De ce mariage sont issus :

1.° Arnaud-Camille de la Briffe ;
2.° Louis-Arnaud de la Briffe.

Branche des comtes d'Amilly.

XI. Antoine-Arnaud DE LA BRIFFE, chevalier, seigneur d'Amilly, né le 4 janvier 1699, fils d'Arnaud de la Briffe, IIe du nom, chevalier, marquis de Ferrières, et de Bonne de Barillon, sa seconde femme, fut pre-

mier président au parlement de Bretagne, et est mort à Rennes, le 7 juillet 1777. Il avait épousé, le 12 mars 1719, Marie-Charlotte Quentin de Richebourg, fille de Charles-Bonaventure-Quentin de Richebourg, marquis de Sancergues, intendant de Poitiers. De ce mariage sont issus :

1.° Charles-Arnaud de la Briffe, chevalier, comte de Préaux, né à Paris, le 4 juillet 1720, lieutenant-colonel du régiment de Lorraine, cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis;

2.° Antoine-Henri, dont l'article suit ;

3.° Marie-Charlotte de la Briffe, mariée, le 8 mars 1764, à René-Jacques-Louis le Prestre, baron de Châteaugiron, marquis d'Epinoy, ancien président à mortier, au parlement de Bretagne.

XII. Antoine-Henri de la Briffe, chevalier, comte d'Amilly, né à Paris, le 24 mai 1724, capitaine des frégates du roi, mort, en 1770, à Rennes, avait épousé, en 1764, Julienne-Marie-Renée le Prestre de Châteaugiron, sa belle-sœur, fille de Jacques-René le Prestre, seigneur de Châteaugiron, président à mortier, au parlement de Bretagne, et à Louise-Jeanne de Robien. De ce mariage sont provenus :

1.° Arnaud-Paul, dont l'article suit;

2.° Henri-Bonaventure-Jean-Baptiste, vicomte de la Briffe, officier au régiment du roi, puis capitaine du treizième régiment des dragons de l'empereur d'Autriche, blessé, au service de ce monarque, à la bataille de Hohenlinden, le 3 décembre 1800, et mort, de ses blessures, à Munich. Il avait précédemment fait toutes les campagnes de l'émigration ;

3.° Charlotte-Julie-Marie-Jeanne de la Briffe, née le 14 août 1769, mariée à M. le marquis du

Montiers de Mérinville, lieutenant des gendarmes de la garde du roi, lieutenant général de ses armées, dont deux enfants.

XIII. Arnaud-Paul DE LA BRIFFE, comte d'Amilly, seigneur de Précy, Saint-Martin-des-Champs, Bion, et les Barres, près la Charité-sous-Loire, d'Amigny en Normandie, etc., né à Rennes, le 6 novembre 1765, officier au régiment du roi, infanterie, a épousé, au mois de mai 1789, Anne-Françoise-Louise-Hortense le Tonnellier de Breteuil, fille de Louis-Charles-Olympe le Tonnellier, comte de Breteuil, mestre de camp de cavalerie, gouverneur du château royal de Blois, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de Julie-Adélaïde-d'Albret de Sillans, sa première femme. Il est mort, sans postérité, en 1796, dans la Vendée, au service du roi, et sa veuve, le 29 juin 1800, sans avoir eu d'enfants.

Armes : d'argent, au lion de gueules; à la bordure d'argent, chargée de six merlettes de sable, trois en chef, deux en flancs, et l'autre en pointe.

Le présent article a été dressé sur les divers titres et actes originaux qui ont basé les preuves de cette maison pour les honneurs de la cour, que M. le comte de la Briffe d'Amilly a obtenus le 23 mars 1789.

CHARRIER-MOISSARD, maison fort ancienne, établie en Languedoc depuis plus de quatre siècles, originaire d'Auvergne, et dont on trouve la généalogie dans le tome VIII de cet ouvrage. Il faut ajouter : que messire Jean-Baptiste, marquis de Charrier-Moissard, a eu l'honneur d'être présenté à sa majesté Louis XVIII, par M. le duc de la Chartre, le 22 juin 1816 : et que cette famille a fourni plusieurs officiers de distinction et plusieurs chevaliers à l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

DUREY de Noinville, de Vieucourt, de Sauroy, de Meinières, d'Harnoncourt, et de Bourneville. Famille anciennement originaire de Bourgogne, elle a contracté des alliances directes avec plusieurs des maisons les plus anciennes et les plus illustres du royaume; mais elle est surtout recommandable par les services qu'elle a rendus à l'état, à différentes époques, tant dans de hautes charges de la magistrature que dans les premiers emplois de la carrière militaire où elle s'est particulièrement distinguée, pendant notre révolution, par sa fidélité et son attachement inviolables à la cause royale.

I. Pierre Durey, né en 1564, épousa en premières noces N. de Moure, et en secondes noces N. de Ranconet; de ce mariage vint :

II. Jean Durey, né en 1596, l'un des officiers de la maison de Louis de Bourbon, prince de Condé, gouverneur de Bourgogne et de Bresse, épousa en 1620 Étiennette du Blé, dont il eut :

III. Pierre-François Durey, écuyer, seigneur de Trochère, de Sauroy, de Vieucourt, etc., né en 1637, lequel épousa, le 15 juillet 1664, demoiselle Jeanne-Madeleine Brunet, sœur de François Brunet de Montforan, baron de Thoisy, président à la chambre des comptes de Paris et fille de Philbert Brunet, écuyer, seigneur et baron de Chailly, de Thoisy, de Cercey et de Travoisy, et de dame Jeanne Tavault; de ce mariage sont issus :

1.° Joseph, dont l'article suit :

2.° Paul-Etienne Durey-Brunet de Montforan, qui, suivant les dispositions testamentaires du président Brunet de Montforan, son oncle, prit

le nom et les armes de Brunet de Montforan, décéda le 25 mai 1708, étant président à mortier au parlement de Metz. Il avait épousé, le 31 janvier 1702, Louise-Magdeleine Joly d'Ecutigny, fille de Bénigne Joly d'Ecutigny, greffier en chef du parlement et des états de Bourgogne, et de Catherine Bouhier, de laquelle il eut une fille unique ;

a. Jeanne-Magdeleine Durey Brunet de Montforan, mariée, le 15 mai 1720, à Philippe-Maximilien-Ernest de Guernonval, baron d'Eskelbeck, dont sont issus; 1.° Eugène-Philippe-Alexandre-Joseph de Guernonval, marquis d'Eskelbeck, qui, à sa mort, a laissé un fils marié, en 1783, à demoiselle de Brion, mère de N. d'Eskelbeck, épouse du comte Charles de Béthizy, maréchal de camp, commandant la deuxième division d'infanterie de la garde; 2.° Louise-Anne-Bernard de Guernonval, chevalier d'Eskelbeck, chef de brigade des gardes du corps et maréchal de camp, mort sans postérité; et 3.° Jeanne-Louise de Guernonval, mariée, en 1745, à Joseph Guislain, marquis de Béthune, dont postérité :

3.° Jean-Baptiste, auteur de la branche des seigneurs de Meinières, rapportée ci-après.

4.° Pierre Durey d'Harnoncourt, seigneur de Morsan et de Sainte-Geneviève-des-Bois, épousa, en 1714, Françoise de la Marque, fille de Louis de la Marque, écuyer, et de Françoise-Olivier, dont sont nés entr'autres enfants :

a. Joseph-Marie-Anne Durey d'Harnoncourt de Morsan, né le 13 août 1717, lequel épousa, en 1756, Anne-Françoise-Geneviève d'Albignac de Castelnau, fille d'Alexandre d'Al-

bignac, comte de Castelnau, et d'Anne-Elisabeth-Constance de Montboissier. De ce mariage est née, en 1757, Anne-Françoise-Elisabeth-Armide Durey, mariée au comte Jules de Rochechouart, père du comte Léon de Rochechouart, aujourd'hui maréchal de camp, et commandant la place de Paris;

b. Louise-Bernarde Durey, née en 1720, et mariée le 6 juin 1736, à Louis-Jean Bertier, seigneur de Sauvigny, etc., fils de N.... Bertier, seigneur de Sauvigny, président au parlement de Paris, et de Jeanne Orry, sœur du contrôleur-général de ce nom, dont est né Louis-Bénigne-François Bertier de Sauvigny, intendant de Paris, marié, en 1764, à demoiselle Foulon, fille de Joseph-François Foulon, de laquelle est né entr'autres enfans, N. Bertier, vicomte de Sauvigny, maréchal des camps et armées du Roi;

5.° Jacques-Bernard, auteur de la branche des seigneurs, puis comtes de Noinville, rapportée en son rang;

6.° Philiberte Durey, mariée, le 23 octobre 1691, à François Joly, seigneur de Chintrey, Bévy, etc., maître ordinaire en la chambre des comptes de Dijon, fils de Blaise Joly, gentilhomme ordinaire de la maison du roi, et de Claudine-Judith de Tésut, duquel elle eut :

A. Jean-François Joly, seigneur de Chintrey et de Saint-Amour, reçu conseiller au parlement de Dijon, en 1718, qui épousa, le 9 janvier 1724, Marie-Henriette de Loriol de Boissière, fille de Georges, comte de Loriol, et de Marie-Françoise de Frère de Chamburcy, qu'il laissa veuve et sans enfants;

B. Joseph Joly de Bévy, seigneur de la Ber-

chère, marié, en 1734, à Marie Portail, fille de Louis-Gabriel Portail, et de Mathurine de Jariel de Forges, dont sont nés, entr'autres, les cinq enfants qui suivent, savoir :

a. Louis-Philibert-Joseph Joly de Bévy ;

b. N... Joly de Bévy, qui fut colonel en second du régiment de Vivarais et épousa demoiselle du Barrailh, fille du marquis du Barrailh, lieutenant général des armées du roi ;

c. Louis Joly de Bévy, qui fut chevalier de Saint-Louis et major du régiment de Picardie, infanterie, et n'a point été marié ;

d. Françoise Joly de Bévy, mariée, en 1749, à Pierre-Marie de Naturel, comte de Valetine, dont une fille ;

e. Judith Joly de Bévy, épousa, en 1720, Jean-Bernard du Tartre, chevalier, seigneur de Sassenay, président à mortier au parlement de Dijon, dont elle eut entr'autres enfants, François-Marie-Bernard du Tartre de Sassenay, aussi président à mortier, marié, en 1752, à demoiselle Feydeau de Brou, dont postérité.

7.° Louise Durey, mariée, le 5 février 1709, à Jean-Maurice-Durand de Chalas, seigneur de Matougues, de la Tour du Bost, baron de Chalas, président en la chambre des comptes de Dijon, dont entr'autres enfants ;

A. Alexis Durand de Lagny, qui épousa demoiselle Durand d'Auxy, sa cousine, et mourut sans postérité ;

B. Jeanne-Philiberte Durand de Chalas, ma-

riée, en 1731, à Etienne-Pierre Masson de Maisonrouge, dont un fils unique, Jean-François-Louis Masson de Pressigny, mort en 1782.

IV. Joseph Durey, chevalier, seigneur de Sauroy, du Terrail, de Martigny-le-Comte, Marisy, Montigny, et du duché pairie de Damville, baron de Saint-André de Digoine, de la Motte-Saint-Jean, etc., conseiller du roi en tous ses conseils, chevalier, commandeur honoraire de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, mourut le 7 novembre 1752, et fut inhumé dans l'église de la Mercy, lieu de la sépulture de sa famille. Il avait épousé Marie-Claire-Josephe d'Estaing du Terrail, morte au mois de janvier 1770, fille aînée de Gaspard d'Estaing, marquis du Terrail, comte de Saillans, vicomte de Revel, chevalier des ordres du roi, brigadier des armées, et de Philiberte de la Tour-Saint-Vidal. C'est en la personne de Marie-Claire-Josephe d'Estaing, épouse de Joseph Durey de Sauroy, que s'est effectuée la substitution de la seigneurie et du château du Terrail, dont les droits, à la charge de porter le nom et les armes du Terrail, ont été transmis à son fils, qui va suivre. De ce mariage sont issus :

1.° Joseph, dont l'article suit ;

2.° Marie-Josephe Durey de Sauroy, mariée, le 10 juillet 1732, avec Jean-Paul-Timoléon de Cossé, duc de Brissac, pair et grand-panetier de France, chevalier des ordres du roi, maréchal de France et gouverneur de la ville et prévôté de Paris. Elle mourut le 18 juin 1756, laissant :

A. Louis-Joseph-Timoléon de Cossé, comte de Brissac, duc de Cossé, en 1756, mort le 29 août 1759, sans enfants de Gabrielle-Félicité Molé, son épouse ;

B. Louis-Hercule-Timoléon de Cossé, duc de Brissac, pair et grand-panetier de France,

chevalier des ordres du roi, maréchal de camp, gouverneur de Paris, massacré à Versailles, le 9 septembre 1792. Il avait épousé, le 28 février 1760, Adélaïde-Diane-Hortense-Délie Mancini de Nevers, dont il a eu :

a. Jules-Gabriel-Timoléon de Cossé-Brissac, né le 20 juin 1771, mort le 6 septembre 1775 ;

b. Adélaïde-Pauline-Rosalie de Cossé-Brissac, née le 23 janvier 1765, mariée, le 28 décembre 1782, à Victurnien-Jean-Marie de Rochechouart, duc de Mortemart, père de Casimir-Louis-Victurnien de Rochechouart, duc de Mortemart, pair de France, grand d'Espagne de la première classe, maréchal de camp, et capitaine-colonel des grenadiers de la garde à pied ordinaire du corps du roi ;

C. Pierre-Emmanuel-Joseph-Timoléon de Cossé, dit le marquis de Thouarcé, né le 15 février 1741, mort le 27 mai 1756.

V. Joseph Durey de Sauroy, marquis du Terrail, maréchal des camps et armées du roi, lieutenant-général au gouvernement de Verdun et pays Verdunois, honoraire de l'académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon, etc. ; entra enseigne au régiment d'Estaing, infanterie, (depuis Noailles), le 18 octobre 1728 ; devint lieutenant, le 27 mars 1729, et capitaine, le 22 décembre suivant ; il commanda sa compagnie au siége de Kehl, en 1733, et fut pourvu de la charge de lieutenant-général du Verdunois, par provisions du 8 avril ; capitaine au régiment Royal, cavalerie, par commission du 25 mars 1734 ; il se trouva à l'attaque des lignes d'Etlingen et au siége de Philisbourg, la même année,

et à l'affaire de Clausen, en 1735; deuxième cornette de la deuxième compagnie des mousquetaires, par brevet du 3 février 1736, avec rang de mestre de camp de cavalerie, par commission du même jour; mestre de camp du régiment de dragons de la reine, par commission du 11 juin 1740; il quitta les mousquetaires, et commanda ce régiment en Westphalie, au mois de septembre 1741; passa, avec l'armée, sur les frontières de Bohême, au mois d'août 1742; s'y trouva à plusieurs escarmouches, au secours de Braunau, au ravitaillement d'Egra; rentra en France, avec l'armée, au mois de juillet 1742, et finit la campagne en haute Alsace. En 1744, il servit à la conquête du comté de Nice, au passage des Alpes, au siége de Demont, à celui de Coni, et à la bataille della Madona del Ulmo. Il fut déclaré, au mois d'octobre, brigadier, dont le brevet lui avait été expédié dès le 2 mai. Employé à l'armée d'Italie, par lettres du premier avril 1745, il y servit à différents siéges, et se trouva au combat de Refaldo. Il continua de servir à cette armée, en 1746; combattit à Plaisance et sur le Tidon; servit sur les côtes, en 1747, et fut créé maréchal de camp, par brevet du premier janvier 1748. Il mourut sans laisser de postérité, le 12 juin 1770. Il avait épousé, 1.°, le 26 mai 1738, Marie-Rosalie de Goesbriant, fille aînée de Louis-Vincent, comte de Goesbriant, mestre de camp lieutenant du régiment de Condé, brigadier des armées du roi, et de Marie-Rosalie de Châtillon; 2.°, Marie de Crussol Montausier, fille de Louis-François-Charles de Crussol-d'Uzès, marquis de Montausier, mestre de camp lieutenant du régiment de Bourbon, cavalerie, et de Marie-Elisabeth d'Aubusson.

Seigneurs de Meinières.

IV. Jean-Baptiste Durey de Vieucourt, seigneur de Meinières et de Bourneville, terre située près la Ferté-Milon, que le roi érigea pour lui en marquisat,

par lettres de l'année 1730, troisième fils de François Durey, seigneur de Trochère, et de Jeanne-Madeleine Brunet de Chailly; fut reçu président au grand conseil, en 1711, et honoraire, le 9 décembre 1732. Il mourut le 15 juillet 1747. Il avait épousé, le premier mai 1701, Louise le Gendre, morte le 7 juin 1747, fille de François le Gendre, écuyer, et de Marguerite le Roux. De ce mariage sont issus :

1.° Jean-Baptiste-François, dont l'article suit ;

2.° Marie-Marguerite Durey de Meinières, mariée, le 2 août 1720, à René Hérault, seigneur de Fontaines-l'Abbé, de Villeneuve et de Vaucresson, lieutenant-général de police de la ville de Paris, en 1725, et conseiller d'état en 1730, dont sont issues entr'autres enfants :

a. Louise-Adélaïde Hérault de Vaucresson, née le 21 avril 1726, morte le 9 mars 1754. Elle avait épousé le 23 juillet 1738, Claude-Henri Feydeau, seigneur de Marville et de Dampierre, comte de Gien, lieutenant-général de police de la ville de Paris, en 1740, conseiller d'état en 1747, premier président au grand conseil en 1748, directeur général des économats, en 1773 ;

b. Jeanne-Charlotte Hérault de Vaucresson, née le 21 avril 1726, morte le 14 avril 1753, épouse, par contrat du 18 juin 1746, de Jean-Baptiste-Gabriel, comte de Polastron, colonel du régiment de la Couronne, grand-sénéchal du comté d'Armagnac. De ce mariage est née N.... de Polastron, épouse de Jules, duc de Polignac, et mère de MM. le duc et le comte de Polignac, aujourd'hui pairs de France, et de demoiselle Aglaé de Polignac, mariée à N.... de Gramont, duc de Guiche ;

3.° Marie-Louise-Adélaïde Durey, mariée, le 21

février 1726, à Etienne-Claude d'Aligre, seigneur de la Rivière, de Vieux-Château et de Bois-Landry, premier président au parlement de Paris, dont sont nés :

a. Etienne-François d'Aligre, premier président du parlement de Paris, père de N...., marquis d'Aligre, aujourd'hui pair de France ;

b. Marie-Madelaine d'Aligre, mariée, en 1748, à Charles-Jean-Baptiste des Gallois de la Tour, premier président du parlement d'Aix, dont est née une fille, mariée à N.... Camus de Pontcarré, père de Charles Camus de Pontcarré et d'Aglaé Camus de Pontcarré, aujourd'hui marquise d'Aligre.

V. Jean-Baptiste-François Durey de Meinières, conseiller au grand conseil, le 9 août 1724, président en la seconde chambre des requêtes du palais, le 4 mai 1731, épousa le 4 février 1733, Marie-Louise Pouynet de la Blinière, morte le 25 février 1741, fille de Louis-Jacques Pouynet, seigneur de la Blinière, président au grand conseil, et de Marie-Marguerite-Josephe Dieuxyvoie. De ce mariage sont issus :

1.° Antoine-Jean-Baptiste Durey de Meinières, marquis de Bourneville, officier au régiment des Gardes-Françaises, marié, en 1761, à dame Marie-Louise-Françoise Durey de Noinville, veuve du marquis de Prulay, sa cousine, dont il n'a pas eu d'enfants. Il mourut le premier novembre 1779 ;

2.° Louise-Adélaïde Durey de Meinières, née le 14 février 1741, mariée au mois de juin 1758, avec Charles-Guillaume de Pechpeirou de Comminges, comte de Guitaut, capitaine des gendarmes d'Artois, grand chambellan du roi de Pologne, père de N.... Pechpeirou de Commin-

ges, comte de Guitaut, dont la fille épousa, en 1777, N... Raimond de Montmort, comte du Dognon.

Seigneurs, puis comtes de Noinville.

IV. Jacques-Bernard Durey de Noinville, chevalier, seigneur de Presle, Bierry, Magny, Estrées, le Tremblay, etc., cinquième fils de Pierre-François Durey, seigneur de Trochère, et de Jeanne-Madeleine Brunet de Chailly, fut maître des requêtes en 1726, et président au grand-conseil en 1731. Il épousa, le 26 juillet 1735, Marie-Françoise-Pauline de Simiane, fille unique de Nicolas-François, comte de Simiane-la-Coste, seigneur de Bayard, la Terrasse, etc., chevalier de St.-Louis, maréchal des camps et armées du roi, chevalier d'honneur de S. A. R. Madame, duchesse-douairière d'Orléans, et de demoiselle Susanne Guihou son épouse. De ce mariage sont nés :

1.° Alphonse-Louis-Bernard, qui continue la lignée;
2.° Marie-Louise-Françoise Durey de Noinville, mariée, 1.°, le 1er février 1755, à François-Philibert de Bonvoust, marquis de Prulay, capitaine au régiment des dragons de Marbeuf, mort le 1er janvier 1756; 2.°, le 13 décembre 1761, à Antoine-Jean-Baptiste Durey, marquis de Bourneville, fils de Jean-Baptiste-François Durey de Meinières, seigneur de Bourneville, que le roi avait érigé pour lui en marquisat, et de Marie-Louise Pouynet de la Blinière (Voyez plus haut), mort le 1er novembre 1779, et dont elle n'a point eu d'enfants. De son premier mariage est née Marie-Anne-Elizabeth-Joséphine de Bonvoust, fille unique, mariée, le 14 juin 1778, à Joseph, marquis de la Rochelambert, fils de Henry-Gibert, marquis de la Rochelambert-Montfort et de Louise-Marthe-Catherine d'Anteroche, dont est née, entr'autres enfants, Auguste, comte de la Roche-

lambert, aujourd'hui capitaine et chevalier de St.-Louis, marié, en 1811, à Henriette-Laurence-Gabrielle-Marie de la Rochelambert, sa cousine, fils de Gabriel-René-François, comte de la Rochelambert-Thévalles, et de Charlotte-Marie de Dreux-Brézé, dont postérité.

V. Alphonse-Louis-Bernard Durey, comte de Noinville, né le 25 mars 1738, entré au service aux mousquetaires noirs, fit toute la guerre de sept ans, tant comme cornette au régiment des dragons de Caraman, que comme capitaine au régiment de Bourgogne, cavalerie, pourvu de la charge de lieutenant-général du Verdunois, fut fait lieutenant-colonel du 5e régiment de chevau-légers, colonel du 6e régiment de chevau-légers, devenu la Marche, cavalerie; émigré en 1791; servit à l'armée de S. A. S. monseigneur le prince de Condé, comme commandant la compagnie de cavalerie noble de Condé et de Bourbon, et se trouva au passage des lignes de Weissembourg, le 13 octobre 1793, aux combats de Berstheim, les 2, 8 et 9 décembre, ainsi qu'à toutes les affaires de cette campagne; commanda ensuite, avec distinction, un régiment de chasseurs à cheval de son nom; prit, en cette qualité, une part active aux combats d'Offembourg, d'Oberkamlach, de Biberack, etc., en 1796; au retour du roi en France, en 1814, fut créé lieutenant-général et commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et décéda à Paris, le 20 mai 1818; il avait épousé, le 14 février 1773, Marie-Françoise-Renée de Tabary; fille de Paul René de Tabary, écuyer, et de demoiselle Marie-Gilette Mahé de la Bourdonnaye. Il fit ériger en comté, sous le nom de *Comté de Noinville*, les terres de Mélimé, Montgon et Neuville situées en Champagne, par lettres-patentes du roi Louis XVI, enregistrées au parlement de Paris, en janvier 1785. De son mariage il laissa les enfants qui suivent :

1.° Alphonse-Paul-François, dont l'article viendra ;

2.° Hercule-Louis-Marie Durey, comte de Noinville, né le 25 mars 1775, qui fut officier de la marine royale, et qui, ayant passé au service d'Espagne en 1793, fut tué au combat du cap St.-Vincent, le 14 février 1797 ;

3.° Ambroisine-Jeanne-Pauline Durey de Noinville, non mariée ;

4.° Anne-Perrine-Joséphine Durey de Noinville, non mariée ;

5.° Louis-Bernard-Joseph Durey, comte de Noinville, aujourd'hui lieutenant-colonel au corps royal d'état-major, et chevalier de St.-Louis, et de l'ordre noble de Hohenlohe, a épousé, le 12 octobre 1814, Éléonore-Thérèse le Cornu de Balivière, fille de N. le Cornu, marquis de Balivière, lieutenant-général des armées du roi, et grand-croix de l'ordre royal et militaire de St.-Louis ; il a de ce mariage deux filles ;

6.° Caroline-Marie-Elisabeth Durey de Noinville, non mariée.

VI. Alphonse-Paul-François Durey, comte de Noinville, né le 28 novembre 1773, aujourd'hui lieutenant-colonel, major du 6e régiment d'infanterie de la garde royale, chevalier de l'ordre royal et militaire de St.-Louis, avait été substitué dans l'ancien patrimoine de l'illustre maison du Terrail, échu à la famille de Noinville, par les alliances qui ont été mentionnées plus haut :

Armes : écartelé : aux 1 et 4, de sable, au rocher d'argent, qui est de Durey ; aux 2 et 3, d'azur, à trois gerbes d'or, qui est du Blé.

SALIVES, en Franche-Comté. C'est à tort que dans la première série du Dictionnaire véridique des origines

des maisons nobles de France, on a confondu cette famille, avec celle de *Marquis*, dit *Salivet*, puis de *Fouchécourt*; et c'est ainsi qu'il faut rétablir ledit article.

Antoine de Salives, conseiller au parlement de Dole, en 1500, donna l'origine noble à sa famille. Sa branche s'éteignit dans la maison de Vaudrey.

Adrien de Salives, frère du précédent, continua la lignée; il fut conseiller au parlement de Dole, en 1508, et donna également à sa branche l'origine de la noblesse. Cette branche *s'est éteinte* dans l'émigration. Des membres de cette famille ont été reçus à Saint-Georges et à *Malte*. Voyez l'article *Marquis*, mentionné plus haut.

Titre : celui de *Marquis*, c'est ce titre même qui a fait confondre cet article avec le nom patronymique de Marquis, qui appartient à la famille Salivet, et à celle de Fouchécourt.

Armes: palé d'argent et de gueules; au chef d'azur, chargé de trois coquilles d'or.

DE SÉGUR-RAUZAN, maison d'ancienne chevalerie, qui tient un rang distingué parmi les plus considérables de l'ancienne Aquitaine, tant par l'antiquité de son origine, remontée à plus de six siècles, que par ses emplois et ses illustrations.

Le nom de Ségur est connu depuis le neuvième siècle. Dans une charte tirée du cabinet de M. Guibert (1), on lit qu'en l'année 888, les nobles du Limosin fortifièrent le château de Ségur contre les infidèles (2).

Les vicomtes de Limoges de la première race, étaient, suivant Baluze, dom Clément et autres, une branche

---

(1) Manuscrits de Gaignières, à la Bibliothèque du Roi, portefeuille 186, part. 3, pag. 180.

(2) Les Normands, ainsi qualifiés dans ces tems reculés.

des anciens vicomtes de Ségur, et faisaient autrefois leur résidence au château de Ségur, situé en Limosin, sur les confins du Périgord. Ce château, sans doute, lui venait d'Aimar, vicomte de Ségur et de Mélisende ou Milesinde, sa femme, dont Gui Ier, vicomte de Limoges, avait épousé la fille unique, Emme ou Anne, comme on l'apprend par une charte de l'abbaye d'Uzerche, datée du mois d'avril 1001.

Outre les vicomtes de Limoges, dont la lignée s'éteignit avant le milieu du douzième siècle, dans la maison de Comborn, il existait, dès les douzième et treizième siècles, dans le Limosin, le Rouergue, et même la Guienne, plusieurs familles portant le nom de Ségur, dont l'existence est constatée par des chartes des abbayes d'Uzerche, de Dalon, de la Sauve-Majeure, etc. On compte parmi ces familles : 1.° celle qui se fondit en 1281, dans la maison de Perusse-d'Escars; 2.° une autre qui avait ses propriétés aux environs de Pompadour, et s'éteignit vers la fin du siècle précédent, dans la maison de Brusac; 3.° une troisième avait formé des établissements dans le pays de Rouergue dès le douzième siècle; et la quatrième était établie dans la châtellenie de Rauzan, en Bazadois, avant la fin du même siècle. C'est cette maison qui fait le sujet de cet article. Elle est connue depuis Grimoard de Ségur, qui vivait vers l'an 1080, avec Claugardis, sa femme; et la filiation est suivie depuis Guillaume de Ségur, Ier du nom, l'un des seigneurs de Guienne, vassaux d'Henri III, roi d'Angleterre, duc de Guienne, qui furent mandés, par ce prince, en 1342, pour se trouver à l'armée qu'il envoya en Saintonge.

Elle a formé un grand nombre de branches, entr'autres : 1.° les captals de Puychagut, baron de Seiches et de Pardaillan, soudans de Preissac, en Bordelais, de Théobon, etc. etc. éteints. (*Voyez* Mezerai, et la traduction du titre latin qui est à la fin de cet article); 2.° les seigneurs de Montazeau, la Roquette, Sainte-Aulaye, Montagne, subsistants; 3.° les seigneurs de

Ponchat-Fouguerolles, marquis de Ségur, barons de Romainville, subsistants; 4.° les seigneurs de la Molière, de Pitray, Montbrun, de Montvert, de Parsac, de Minzac, de Bouzely, connus sous les noms de marquis et vicomtes de Ségur, existants; 5.° les seigneurs puis vicomtes de Cabanac, existants; 6.° les seigneurs de Grand-Peuch, éteints en mâles; 7.° et les seigneurs de Leschères, en Champagne, subsistants; 8.° les seigneurs de Boirac, Mouchac, Coutars, Gaillac, existants.

Services: Cette maison a donné des chevaliers, des officiers dans les compagnies d'ordonnances; des gentilshommes servants et ordinaires des rois Henri II, Charles IX et Henri III; un sénéchal d'Albret; un surintendant de la maison du roi Henri IV, avant qu'il fût parvenu à la couronne de France, et en même tems son ambassadeur en Angleterre, en Ecosse et en Danemarck, et vers divers princes d'Allemagne, enfin elle a donné, dans des tems plus modernes, un maréchal de France, ministre de la guerre, un ambassadeur en Russie, des commandeurs de l'ordre du Saint-Esprit; des lieutenants-généraux et des maréchaux de camps des armées du roi, des gouverneurs de provinces et de places de guerre, et un grand nombre d'officiers supérieurs.

Malte: Cette maison a donné deux chevaliers à cet ordre.

Prélature: Jean-Charles de Ségur, évêque de Saint-Papoul, en 1724, jusqu'en 1735, mourut le 28 septembre 1748, treize ans après sa démission.

Armes: écartelé: aux 1 et 4, de gueules, au lion d'or; aux 2 et 3, d'argent plein. Couronne de marquis, supports: deux lions.

La branche des marquis de Ségur, seigneurs de Bouzely s'est rendue remarquable par son attachement à la religion protestante, qu'elle n'a cessé, malgré les

persécutions, de professer avec une sorte d'héroïsme. Les divers sujets de cette branche faisaient insérer dans leurs contrats de mariage, pour clause expresse, que leur union conjugale serait célébrée en l'église de Dieu Réformée. Le contrat de Pierre de Ségur, du 4 avril 1681, est surtout remarquable; car, à cette époque, où il épousa Anne de Gervain du Viguier et de Roquepiquet, la persécution contre les protestants était dans sa plus grande vigueur. N.... de Ségur, baron de Pardaillan, attaché au roi Henri IV, et le compagnon de son enfance, fut assassiné entre les bras de ce prince, à la Saint-B rthélemi, tellement que son sang rejaillit sur les vêtements de ce prince. (*Voyez*, le président de Thou.) Simon de Ségur, fils de Pierre, eut pour fils aîné, Etienne, marquis de Ségur-Bouzely, qui entra au régiment de Médoc, en 1746, fit la guerre en Allemagne, en Corse, le siége de Mahon, en Amérique, et mourut avec le grade de maréchal de camp, n'ayant point voulu accepter la croix de Saint-Louis, à cause du serment. Son frère, Simon-Isaac de Ségur, entra au service en qualité de simple dragon, au régiment de Belsunce. Il fit avec distinction les guerres d'Allemagne et de Corse, tant en qualité d'aide-de-camp de son parent, le marquis de Ségur, depuis maréchal de France, qu'en celle de capitaine des dragons de Soubise. Blessé très-grièvement, l'armée le vit aller à l'ennemi pendant cinq jours de suite, malgré une blessure qui nécessitait l'amputation d'une jambe. Il se retira du service actif avec le commandement du bataillon de garnison du Perche; et il refusa, par les mêmes motifs que son frère, la décoration de Saint-Louis. Le troisième des fils de Simon, Raimond de Ségur de Montvert, surnommé le Beau Ségur, fut assassiné à l'affaire du Pont-du-Golo, à l'âge de vingt-six ans, par un officier corse, à qui il avait trop généreusement sauvé la vie. Son rare courage l'avait déjà élevé au grade de capitaine dans les volontaires de Soubise. Il fut vivement regretté de toute

l'armée, et avait refusé la croix de Saint-Louis sur le champ de bataille. Henri-Philippe, *marquis de Ségur-Bouzely*, fils d'Isaac de Ségur, est aujourd'hui colonel d'état-major. Il a été créé chevalier de la Légion-d'honneur en 1807, du Mérite de Bavière en 1809, de l'ordre royal des Deux-Siciles, la même année; et du Mérite militaire de France en 1814. Lorsqu'il sollicita cette dernière récompense, le ministre de la guerre lui fit observer que cet ordre avait été créé pour les officiers suisses ou allemands au service de France, et en conséquence qu'il allait le porter sur la liste de présentation au roi pour l'ordre de Saint-Louis. Le marquis de Ségur répondit qu'en qualité de protestant, il ne voulait ni ne pouvait recevoir cette décoration, et qu'il sollicitait, tant en son nom que pour ses co-religionnaires, que l'ordre du Mérite militaire fût accordé en récompense des vertus courageuses que montreraient les réformés : sa demande reçut une réponse positive, le 11 octobre 1814; et c'est à sa sollicitation que désormais les braves officiers qui ne professent point la religion catholique, auront l'obligation de pouvoir porter la récompense de leur courage. M. le marquis de Ségur a eu l'honneur de recevoir de S. M. le roi de Bavière, la lettre suivante, à l'occasion de sa nomination à l'ordre du Mérite militaire de Bavière :

« Monsieur de Ségur, j'apprends par votre lettre du » 10 août, que vous avez reçu la décoration de mon » ordre militaire. Les titres que vos qualités vous » donnent à cette marque de distinction, sont trop » bien fondés, et je suis enchanté d'avoir pu rendre » justice à votre mérite, et faire quelque chose qui » vous soit agréable. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous » ait, Monsieur de Ségur, en sa sainte et digne garde. »

Nymphenbourg, le 12 septembre 1809.

Signé, MAXIMILIEN-JOSEPH.

Nous transmettons ici une pièce authentique qui con-

cerne encore cette branche, et qui appartient à l'histoire du règne de Henri IV. Ce titre est en latin et nous en avons fait la traduction.

Henri, par la grâce de Dieu, roi de Navarre, prince de Béarn, duc de Vendôme, de Beaumont, d'Albret, etc., comte de Foix, d'Armagnac, de Rouergue, de Bigorre, de Périgord, de Marle, etc.; vicomte de Limosin, de Marsan, de Lautrec, etc.

A tous ceux qui ces présentes verront et entendront, salut,

Depuis plusieurs années il nous a été assez et trop démontré, par les machinations, artifices et manœuvres clandestines du pape, du roi d'Espagne, et de tous ceux qui obéissent aveuglément à leurs volontés, qu'ils n'ont d'autre but que d'éteindre, par tous les moyens possibles, la religion réformée, et de priver notre siècle des lumières qu'elle commence à répandre avec l'aide de Dieu, au prix des sueurs et du sang de tant de grands hommes. Il nous a été démontré qu'ils ne songaient qu'à renverser et perdre tous les princes et républiques qui s'efforcent de défendre et protéger cette même religion, et qu'ils ne croiraient leurs tentatives couronnées de succès, que lorsque le pape aurait rétabli son ancienne tyrannie, et l'Espagnol consommé le dessein qu'il médite de dominer et d'asservir le monde. Nous ne leur avons vu épargner pour cela ni soins, ni dépenses; ils ont, ce qu'on ne saurait trop déplorer, profité de nos dissensions et de nos discordes, qu'il eût fallu du moins apaiser ou assoupir, afin que Dieu, daignant accorder quelque repos à la république et à l'église chrétienne, il fût possible de travailler à la paix commune des églises, à la conciliation absolue des dogmes, à la tranquillité de toutes les âmes, de toutes les consciences, et que la voix de la sainte et légitime raison eût droit de se faire entendre.

Nous avons donc cru de notre devoir, pour la plus grande gloire de Dieu et le salut de l'église, tant au dedans qu'au dehors, de nous adresser à tous les rois, princes, ordres et états qui, avec l'aide de Dieu, professent la religion réformée, et de les engager à méditer en commun sur les moyens de terminer entre nous toutes les controverses religieuses. Nous désirons du moins qn'en écartant toutes les discussions et disputes, et en affermissant entre tous ceux qui reconnaissent l'évangile, une concorde fraternelle et vraiment évangélique, on apporte à tant de maux quelque relâche, afin que, pendant cette paix rendue à tous les membres de l'église, on puisse tenir, dans les formes légales, un synode universel, où, par la parole de Dieu et l'intervention de son divin esprit, on mettra un terme à toutes les controverses. Nous ne pouvions remplir nous-même une si noble tâche. Les obstacles sans cesse renaissants, suscités ou plutôt suggérés par les ennemis de l'église, nous en ont détourné et empêché pendant vingt ans. Enfin, en l'an de grâce mil cinq cent quatre-vingt-trois, nous avons envoyé vers tous lesdits princes, nommément vers la sérénissime reine d'Angleterre Elisabeth, vers les sérénissimes rois de Danemarck, d'Ecosse, de Suède, etc., vers les hauts et puissants électeurs et princes du saint Empire romain et les différents ordres, villes et républiques qui le constituent, et en outre vers les états de la confédération helvétique et de la Basse-Allemagne, notre amé féal et illustre le sieur Jacques de Ségur de Pardaillan, à l'effet de leur représenter les périls imminents de l'église chrétienne, d'exciter leur piété, et d'éveiller leur prudence en leur demontrant la nécessité de la concorde entre tous ses membres, et de les convaincre qu'il faut enfin, en renonçant à toutes divisions, engager, dans une alliance indissoluble, ceux que Dieu a attachés par des nœuds encore plus saints, et qui devraient s'unir étroitement contre les mêmes ennemis et les mêmes périls.

Ledit sieur de Ségur, revenu près de nous, après avoir employé dix-huit mois à cette mission, nous a fait connaître combien ont été agréables nos paroles auxdites majestés, altesses et excellences; en un mot, aux rois, électeurs, princes, ordres et états, et à tous ceux qu'il est allé trouver en notre nom. Il nous a fait connaître leurs bonnes dispositions à ramener la paix dans l'église, et l'ardeur de leur zèle à protéger et défendre cette même église contre les prestiges et attaques de tous les ennemis; nous espérions donc voir, sous peu de tems, nos projets s'accomplir, à l'aide de si grands et de si généreux auxiliaires.

Mais tandis que nous nous livrions à la consolation et à la joie que nous inspirait cette attente, à peine notre ambassadeur, le sieur de Ségur, était-il de retour auprès de notre personne, qu'il vient d'éclater, dans le royaume de France, une exécrable conjuration, ayant à sa tête le cardinal de Bourbon, notre oncle, le duc de Guise et la maison de Lorraine, suscitée par le pape, et fomentée par le roi d'Espagne. Cette ligue avoue hautement le projet de faire recevoir, dans toute la France, le concile de Trente, d'en bannir la religion réformée, et d'exiger de tous, et chacun des princes, et principaux membres de l'état, leur soumission à ce même concile. Elle veut, de plus, nous condamner nous-même, sous prétexte d'hérésie, nous proscrire et nous faire déclarer indigne de succéder à la couronne, en désignant violemment, pour héritier présomptif, le cardinal de Bourbon, notre oncle, frère puîné de feu Antoine, roi de Navarre, notre affectionné père; entreprise que personne n'ignore être contraire à toutes les lois de l'état. Mais évidemment le but de cette conjuration n'est autre que de rétablir, par degrés, sur le monde entier, la tyrannie pontificale, telle qu'elle existait avant la manifestation de l'évangile, tandis que l'Espagnol, sous prétexte de venger l'église, destituera et substituera à son gré, et se frayera ainsi le chemin vers la monarchie qu'il convoite.

A ces causes, et voulant repousser de toutes nos forces de si grands périls, nous n'avons pas cru pouvoir faire un meilleur choix, pour ambassadeur, que dudit Jacques de Ségur de Pardaillan. Nous l'envoyons, en conséquence, de nouveau, vers lesdites majestés, altesses et excellences, rois, électeurs, princes, ordres et états, nommément vers la sérénissime Elisabeth, reine d'Angleterre, vers les sérénissimes Frédéric, roi de Danemarck; Jean, roi de Suède; Jacques, roi d'Ecosse, vers les électeurs et princes du saint Empire romain, les différents ordres du même empire, les états et ordres de la confédération helvétique et de la Basse-Allemagne, et enfin vers tous ceux qu'il jugera à propos de s'adresser en notre nom et pour notre cause.

Mandons audit sieur de Ségur de Pardaillan, en vertu des présentes, et par tous les moyens possibles, d'engager lesdites majestés, altessses et excellences, tous lesdits rois, électeurs, princes, comtes et états, à opérer la concorde et l'union de toutes les églises, et de ne rien négliger pour établir une alliance universelle entre tous les princes et états qui sont opprimés par le pape, et qui se montrent les soutiens de la religion réformée. Et pour détourner les maux qui déjà nous ont atteints et par suite menacent, d'une manière imminente, l'église entière, il négociera en notre nom, avec lesdites majestés, altesses et excellences, et stipulera pour qu'elles nous fournissent l'argent, les soldats, les vaisseaux, les canons, les munitions, et tous les autres objets utiles et nécessaires pour faire la guerre, tant sur terre que sur mer, et défendre avec vigueur la cause commune. Il les invitera aussi à permettre à leurs barons, colonels, capitaines et tous autres sujets, de se joindre à nous, avec leurs troupes à pied et à cheval, de terre et de mer, selon que l'avisera ledit sieur de Ségur de Pardaillan. Nous lui concédons et donnons tout pouvoir et faculté de traiter et transiger avec qui de droit, de telle manière et sous telles clauses et conditions qu'il jugera conve-

nables. Nous lui donnons la faculté de disposer, avec pleine et entière discrétion, en tout ou en partie, de tous les fonds que nous lui avons déjà remis, ou que nous lui transmettrons par la suite. Ainsi, que de capitaux, qu'en vertu des présentes, il pourra recevoir desdits rois, électeurs, princes et états, et en outre de l'argent qu'il pourra obtenir en notre nom, par emprunts ou autrement, en vertu des présentes, de tous gentilshommes, bourgeois, marchands et individus quelconques; promettant d'avoir pour agréables, et de ratifier dès ce moment, en vertu des présentes, tout ce qu'il aura stipulé, contracté, promis à qui que ce puisse être, et engageant notre foi royale pour la pleine et entière exécution des traités.

Enfin, nous voulons que dans ces négociations et dans tout ce qui en dépendra, notre dit ambassadeur ne puisse ni plus ni moins agir et contracter que nous n'agirions et ne contracterions nous-mêmes si nous étions présents. Quoi qui puisse arriver des cas qui exigent un mandat particulier, nous entendons qu'ils soient regardés comme compris dans ce mandat universel et dans ce pouvoir spécial; à cet effet, nous lui octroyons libre faculté de contracter pour nous avec qui de droit, de souscrire tous pactes et traités, de stipuler en notre nom toutes conditions qu'il jugera de notre intérêt et de l'intérêt public, d'obliger et engager notre foi ainsi que nos biens ensemble ou séparément, présents ou à venir, à l'exécution de toutes les clauses qu'il aura consenties, et de chacune d'elles, non seulement en ce qui concerne ladite alliance envers les confédérés, et chacun d'eux, mais encore en ce qui concerne tous ceux avec qui il aura agi, négocié et stipulé, en notre nom et pour notre cause, en vertu des présentes, savoir : les barons, gentils-hommes, colonels, capitaines, soldats, bourgeois, marchands, et tous autres généralement quelconques.

Nous lui avons donné, en un mot, et nous lui donnons, pleins pouvoirs et autorité, et le mandat le plus

étendu, à l'effet d'agir, négocier et traiter comme ci-dessus; et tout ce qu'il aura fait, transigé, stipulé en vertu des présentes, nous le tenons, dès ce moment, comme nous le tiendrons alors, pour validé, approuvé, ratifié, et nous y engageons notre parole royale.

En foi de quoi, et pour l'authenticité des présentes, nous les avons signées de notre propre main, et y avons fait apposer notre sceau.

Donné à Bergerac, le dixième jour du mois de mai, l'an de grâce mil cinq cent quatre-vingt-cinq.

Signé, HENRI.

Par le roi de Navare,

Signé, A. CHARMET.

ÉTAT DES DIVERSES BRANCHES DE LA MAISON DE SÉGUR.

Branches de Ségur-Montaigne.

Le chevalier de Ségur-Montaigne, maréchal des camps et armées du roi, oncle des suivants :

Le comte Amédée de Ségur-Montaigne, secrétaire d'ambassade à Stuttgard.

Le vicomte de Ségur-Montaigne, frère du précédent, capitaine d'infanterie.

Branche de Ségur-Montazeau.

Le vicomte de Ségur-Montazeau, ancien officier supérieur, chevalier des ordres royaux de Saint-Louis et de la Légion-d'honneur.

Branche de Ségur-Ponchat-d'Aguesseau.

Le comte de Ségur-d'Aguesseau, maréchal des camps

et armées du roi, ancien ambassadeur en Russie, nommé pair de France, en 1814, et ancien grand-maître des cérémonies de France ; il est membre de l'institut. Il a épousé mademoiselle d'Aguesseau, petite-fille du chancelier de France. De ce mariage sont issus :

1.° Le comte Octave de Ségur-d'Aguesseau, officier supérieur dans l'état-major-général de la garde royale. Il a épousé une demoiselle d'Aguesseau, sa cousine, de laquelle il a eu trois fils, dont l'aîné a épousé mademoiselle de Rostopchin, fille du comte de Rostopchin, gouverneur de Moscow ;

2.° Le comte Philippe de Ségur-d'Aguesseau, maréchal des camps et armées du roi, marié à mademoiselle de Luçay, dont il a plusieurs enfants.

Branche de Ségur-Bouzely.

Le vicomte Mathieu de Ségur, fils d'Isaac, chevalier de Ségur, et de demoiselle Jeanne Eymeric de Pouzy. Il est ancien officier supérieur des gardes du roi, chevalier du Mérite-Militaire et de la Légion-d'honneur, marié à mademoiselle de Fontrose, de laquelle il a eu trois garçons.

Le marquis Henri-Philippe de Ségur, frère du précédent, colonel d'état-major, qui a perdu un bras à la bataille de Heilsberg, en 1807, chevalier du Mérite-Militaire de France et de la Légion-d'honneur, et du Mérite-Militaire de Bavière, de l'ordre royal des Deux-Siciles, marié à mademoiselle Savariau de Nantes.

Branche de Ségur-Pitray.

Le comte de Ségur, fils d'un ancien officier au régiment du roi, cavalerie.

Le vicomte de Ségur, oncle du précédent, ancien capitaine de cavalerie.

Branche de Ségur-Leschère.

Le comte de Ségur, capitaine de cavalerie, etc.

Le vicomte de Ségur, capitaine de cavalerie.

Le chevalier de Ségur, officier au service d'Autriche ; où il s'est établi, avec permission du roi.

Branche de Ségur-Cabanac.

Le vicomte Henri de Ségur de Cabanac.

Branche de Ségur-Boirac.

Le comte de Ségur-Boirac.

Nous fournirons avec tous ses détails, dans un volume suivant, la généalogie historique de cette illustre maison.

BLONDEL. Il est certain que la maison de Blondel vient d'un puîné de l'ancienne maison de Gonnelieu. Le titre des tournois d'Anchin, de l'an 1096, fait mention de Guillaume Blondel, qualifié neveu de Watier de Gonnelieu, jadis Guignelieu. Depuis on trouve un autre Guillaume Blondel, chevalier, qui du consentement de Jacqueline de Marque, sa femme, donne à l'abbaye de Saint-Aubert, sept mercaudées de terres situées au sacquemont d'Iwy. Cette donation se fit l'an 1170, en présence de Watier de Marque, chevalier, son beau-frère, de Renier de Thians, d'Ivan, son frère, de Gilles de Bermerain, de Jean de Bevilers, d'Arnould d'Escaillon, d'Amauri Sohier, autrément de le Heries, de Bauduin de Pomereul (*de Pomerio*), de Watier de Lesdain, de Hugues l'Enfant de Crèvecœur, chevaliers, etc.

Guillaume fut père de Jean Blondel, qualifié chevalier et sieur d'Erpy et de Castegnières, en partie, dans une charte du Verger de l'an 1215. Il fut conjoint avec Alix de Varennes, de laquelle il eut trois fils et quatre filles, mentionnés en ladite charte, savoir : Jean ; Guillaume, marié avec Alix de Buissy ; Simon, marié à Jacqueline, de Courcelles ; Antoinette ; Agnès ; Ide et Marie Blondel, religieuse au Verger ; de cette maison est, dans des tems plus modernes, Jean Blondel, qui suit.

I. Jean Blondel, Ier du nom, qualifié écuyer et sieur d'Erpy, épousa 1.° Agnès de Fournes et 2.° Alix de Preud'homme, il laissa un fils qui suit :

II. Simon Blondel, écuyer, qui épousa Béatrix de la Fosse, d'une ancienne et illustre maison, il en eut, entr'autres enfans :

III. Jean Blondel, deuxième du nom, chevalier, sieur d'Erpy, du Fay, etc. ; il se rendit recommandable par ses prouesses militaires, tant sous les étendards du duc de Bourgogne que du roi de France. Il fut détenu prisonnier en Angleterre, l'an 1421, selon Monstrelet, avec Jean de Beaurevoir, de Hemon de Bombergue et autres. Il se déclara partisan du roi de France, l'an 1423, avec les sieurs de Saint-Simon, Jean de Mailly, Renaud de Longueval, le sieur de Maucourt, etc. Il emporta le château de Malmaison en Cambresis, du domaine de l'évêque, et en chassa le gouverneur, nommé Watier de Baillon, selon ledit Monstrelet et Gelic. L'évêque s'étant plaint hautement de cette usurpation, et n'en ayant pu tirer que bien peu de satisfaction, fut conseillé de s'accommoder avec ledit Blondel, de lui compter quatre mille écus, de condescendre à ses autres prétentions et s'obligea de solliciter sa réconciliation auprès des ducs de Bourgogne et de Betfort, dont il avait abandonné le service. Gelic dit que peu de tems après on démolit ce château, qui était un des mieux bâtis et des

plus forts de toutes les frontières. Blondel ayant ainsi racheté la paix à la pointe de son épée et par le bruit de ses armes, vint reprendre sa demeure à Cambray, où il épousa Marie de Mareville. Il se remaria en secondes noces avec Catherine, fille de Hugues, sire de Lambres, dame héréditaire de Mancicourt en Ostrevant; il eut du premier lit, savoir :

1.° Simon;

2.° Marguerite, femme de Jacques Hellin, dit Lefèvre;

3.° Et Marie Blondel, épouse de Simon de Laderrière;

Du second lit :

4.° Jean Blondel, qui suit;

5.° Natalie Blondel, femme de Jacques de Givency, écuyer;

6.° Marie Blondel, épouse de Jacques Douchet, dit Clabaut, etc.

7.° Jeanne Blondel, épouse 1.° de Jean de Belleval; 2.° de Jean d'Attichy;

8.° Catherine Blondel, femme d'André de Harlebèque, écuyer.

IV. Jean Blondel, IIIe du nom, fut surnommé Tristran ou Tristan, comme son père, à cause qu'il avait apporté beaucoup de tristesse au peuple par ses ravages et concussions, et qu'à la fin, pour le satisfaire, on avait été obligé d'établir un rigoureux impôt, qui attrista tout le Cambresis. Il porta la qualité de sire de Mancicourt. On lui donne pour femme, Marie de Rouvroy, dite de Saint-Simon, qui lui donna cinq fils et deux filles, savoir :

1.° Antoine Blondel, qui épousa Hélène de Vignon, qui le fit père de Baudoin Blondel, marié avec Claudine de Maignac, fille de Maurice, maître d'hôtel du duc de Nemours et de Jeanne le Car-

lier; de ce mariage vint Jean Blondel, vicomte de Vadencourt de Bayenpont-lès-Guise, qui de sa femme Jeanne d'Espinoy, fille d'Antoine, sieur de Harcourt, eut Antoine Blondel, vicomte de Vadencourt, conseiller au parlement de Paris;

2.° Jean Blondel, qui va suivre;

3.° Jacques Blondel, s'est signalé dans la carrière militaire, tant en France qu'en Italie et dans les Pays-Bas. Il épousa à Cambrai la fille de Jean Louchart, un des vingt-quatre francs-fieffés de l'archevêché. Il fut enterré à Saint-Aubert, auprès de son frère, qui suit;

4.° Jean-Baptiste Blondel, décéda chanoine de Saint-Aubert;

5.° Cuillaume Blondel, fut échevin de Cambray;

6.° Roberte Blondel, épousa Mathieu Cuillieu, écuyer, panetier du duc de Bourbonnais, etc.;

7.° Marguerite Blondel, est qualifiée dame de Rullecourt.

V. Jean Blondel, IVe du nom, surnommé aussi Tristan, s'insinua si bien dans les cœurs des bourgeois de Cambray par sa sage conduite, et les façonna si bien à sa volonté, qu'ayant oublié toutes les violences de son aïeul, ils le choisirent pour leur prévôt l'an 1453. Par une charte de l'an 1469, il se qualifie sieur de Mancicourt et bailli de Crèvecœur; il épousa en premières noces, Jeanne de Proissy, sœur de Gilles de Proissy, écuyer et veuve de Jean Creton, de laquelle il n'eut point de postérité; il se remaria en secondes noces, à Marie Rosel, veuve de N.... de Bullecourt, laquelle le fit père d'un fils qui suit.

VI. Antoine Blondel, sieur de Mancicourt, épousa Agnès Oudart, dame de Cuinchy, de Beauregard, etc., dont sortirent trois fils et deux filles qui suivent.

1.° Jacques Blondel, qui continue la lignée ;

2.° Louis Blondel, chevalier, seigneur de Beauregard, qui fonde la branche de ce nom, rapportée plus bas ;

3.° Antoine Blondel, chevalier, fut gouverneur de Philippeville et colonel d'un régiment wallon ;

4.° Marguerite Blondel, épousa Jacques de Tenremonde, chevalier, seigneur de Merignies ;

5.° Marie Blondel, fut mariée avec Philippe de Saint-Venant, sieur de la Cessoye, etc., fils de Bauduin, dit Marquant et de Catherine de la Combe, dite Gantoise, etc. De ce mariage est issue Marie de Saint-Venant, femme de Wallerand de Croix, sieur d'Epinoy et de Warignies, et de Catherine de Cornehusen.

VII. Jacques Blondel, chevalier, sieur de Cuinchy, Mancicourt, etc., gouverneur de Tournay, l'an 1574, épousa Marie le Blanc, de laquelle il eut un fils qui suit ; une fille nommée Michelle Blondel, femme d'Eustache de la Viefville, sieur de Watton, fils de Pierre et d'Anne de Neufville.

VIII. Antoine Blondel, fut seigneur de Cuinchy et de Mancicourt, lequel prit pour femme Madeleine de Bernes, fille de François, sieur de Bernes, et de Jeanne de Preud'homme, veuve de François, sieur de Beaufremetz. De leur conjonction vinrent trois fils, qui suivent.

1.° Jacques Blondel, qui suit ;

2.° Floris Blondel ;

3.° Louis Blondel, sieur de Blequigneul, après la mort de son frère, qualifié haut justicier de Lille et bailli de Wavrin, épousa en premières noces Madeleine de Hennin, dame de Ghilenghien et en secondes noces, N...., fille de Guillaume de Standley, chevalier et colonel des Hibernois. Il laissa de sa première femme, plusieurs enfants et

entr'autres un fils nommé Albert Blondel, sieur de Ghilenghein, etc., bailli de Furnes pour le comte de Hennin, allié avec N... de Longueval, etc.

IX. Jacques Blondel, chevalier, baron de Cuinchy, sieur de Mancicourt, Villers-au Bois, Hailly, etc., épousa Anne de la Viefville, sa cousine germaine, fille dudit Eustache, sieur de Watton et de Michelle Blondel. Il finit ses jours l'an 1651, ayant eu de sa femme plusieurs enfants, savoir : Alexandre-François-Blondel, baron de Cuinchy, allié à Michelle Anne de Beaufort, dame de Boileux, fille de Louis et d'Antoinette de Goignies, dame de Vendegies et de Beaurain, fille d'Antoine, sieur de Vendegies-au-Bois, de Beaudegnies, etc., et de Marie d'Esclaibes. Ledit Louis était fils de Hector de Beaufort, sieur de Boileux et de Jeanne de Lalain, dite de Penel, etc. Eustache Blondel, moine en l'abbaye de Marchiennes ; Jean Blondel, sieur de Villers-au-Bois, Ignace Blondel, sieur de Hailly, marié en premières noces, avec N... del Campo et en secondes noces avec Marie-Françoise de Lannoy, fille du sieur du Haut-Pont, Françoise Blondel et Michel Blondel, etc. Ledit Alexandre Blondel laissa entre autres enfants, un fils nommé Jacques Blondel, baron de Cuinchy, sieur de Mancicourt, qui épousa Justine-Hélène de Bosch, etc.

Branche des seigneurs de Beauregard.

VII. Louis Blondel, chevalier, seigneur de Beauregard, des Hauts-Bois de Bailletet, deuxième fils d'Antoine de Blondel, seigneur de Mancicourt, et d'Agnès Oudart, dame de Cuinchy et de Beauregard, fut gouverneur de Bapaume, et épousa Marie de Martigny, fille de Louis, sieur de Lassus, et de Jeanne de la Salle, de laquelle il eut :

1.° Louis Blondel, seigneur des Hauts-Bois et de Hordaing, en partie, lequel épousa Lievine,

dame de Luitsbeque, dont il n'eut qu'une fille, nommée Marie, laquelle fut alliée, 1.° à Ferdinand de Cardevaque, seigneur de Beaumont ; 2.° à Jean de la Motte, chevalier, seigneur d'Isque, baron d'Havraincourt ;

2.° Hugues Blondel, chevalier de Malte ;

3.° Jean Blondel, chevalier, seigneur de Beauregard, qui continue la branche de ce nom, et dont l'article viendra ;

4.° Anne Blondel, mariée à Aymeri Grebert, écuyer, sieur de Douchy, d'Esseville, etc. etc.

5.° Éleonore, religieuse à Flines ;

6.° Louise, mariée à Philippe Despeilt ou des Prés, sieur de Roçlenis.

VIII. Jean de Blondel, chevalier, seigneur de Beauregard, épousa Marie de Berthoul, fille d'Adrien, sieur d'Herboval, et de Jeanne de Cambier, dame d'Aigny. De ce mariage vinrent :

1.° Louis, dont l'article viendra ;

2.° Jean de Blondel, chevalier, seigneur de Baillelet, lequel épousa Marie le Vasseur, fille de Floris, sieur de Walhecon, et d'Isabeau de Flory, dame d'Aussémont, de laquelle il eut :

a. Albert-François,
b. Louis,
c. Marie,
d. Marguerite ;

3.° Adrien Blondel, sieur du Bois-Lesguier, mort en Hongrie, porte-enseigne de l'empereur, sous le commandement de M. le comte de Bucquoy ;

4.° Antoine de Blondel, écuyer, sieur de la Vigne, marié à Catherine de Corieul, dont il n'eut point d'enfants.

IX. Louis de Blondel, chevalier, seigneur de

Beauregard, marié à Marie de Cambry, de laquelle il laisse :

1.° Louis, dont l'article suit ;
2.° Hugues ;
3.° Alexandre.

X. Louis DE BLONDEL, chevalier, seigneur de Beauregard, major du régiment royal d'artillerie, chevalier de Saint-Louis, marié à Marguerite-Philippe-Félicité du Breuille de Combes-Elion, de laquelle il a laissé :

1.° François-Marie, dont l'article suit ;
2.° Louis-Marie, né, le 6 octobre 1754, à Douay, capitaine au régiment d'Aquitaine, mort dans la journée du 10 août.

XI. François-Marie DE BLONDEL, chevalier, seigneur de Beauregard, né le 1er juin 1751, mort en 1795, colonel du génie, directeur des fortifications de Landau, épousa, en 1782, Anne-Marie-Josephe Wachat (famille de Flandre), de laquelle il laissa un fils unique qui suit :

XII. Joseph DE BLONDEL DE BEAUREGARD, chef de bataillon au corps royal du génie, chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'honneur, né à Paris, le 24 mai 1783, marié, le 19 mars 1809, à Marie-Anne-Emélie de Reissenbach, fille de Jean-Bernard-Georges-Joseph de Reissenbach, baron, seigneur de Niederscebach en Alsace, et de Marie-Anne-Joséphine-Antoinette Petit de Maubuisson. De ce mariage sont nés et existent :

1.° Joséphine-Octavie, née le 30 janvier 1810 ;
2.° Alexandre-Eugène, né le 25 juin 1815 ;
3.° Louise-Emélie-Clémence, née le 7 octobre 1816 ;
4.° Henri-Ferdinand, né le 15 avril 1819.

Armes : d'or à la bande de sable. *Cri de guerre :* Gonnelieu.

RIVOIRE (de), ou de la Rivoire, de Rovoyre, de la Rovoyre, de la Revoyre, etc. etc. En latin, *Rivoria, de Rivoriâ, de Rovoriâ, de Rovoyrâ, Rivoriæ, Rivorii, etc., etc.* Maison originaire de la partie de l'ancien Viennois, à la rive droite du Rhône, et réunie depuis au Vivarais.

Lorsque madame la comtesse de la Tourette, en 1773, et le marquis de la Tourette, son fils, en 1782, firent leurs preuves dites des Carrosses, devant M. Chérin, généalogiste et historiographe des ordres du roi, on crut devoir laisser de côté les recherches, qui, en présentant l'histoire complette, de cette maison, en auraient certainement relevé l'existence et l'éclat, mais qui entraînaient nécessairement aussi des retards préjudiciables à ses intérêts; on s'occupa donc uniquement à mettre en ordre les papiers de la famille qui se trouvaient sous la main à cette époque. Les seigneurs de la Rivoire, étrangers à la cour, et jouissant, dans leur province, d'une grande considération, y tenant de toute ancienneté un rang considérable, regardaient avec indifférence les soins pris par tant d'autres, et qui leur étaient inutiles pour jouir de l'état honorable dont ils étaient possesseurs sans aucune contestation.

Voilà pourquoi, dans le mémoire qu'il adressa au roi, M. Chérin ne fit aucune mention des autres branches de cette maison; mais en s'occupant de ce premier travail, le chef de cette famille reconnut combien il était important pour l'avenir des siens de ne pas rester, à ce sujet, dans l'insouciance qu'y avaient apportée ses prédécesseurs; il conçut donc le projet de faire la recherche des pièces et documents nécessaires pour faire connaître l'origine et l'ancienneté de sa maison, la considération dont ont joui ses différentes branches, les places et emplois qu'elles ont occupés, et les alliances nombreuses qu'elles ont contractées avec les maisons les plus anciennes et

les plus illustres du royaume, d'en former un travail aussi complet qu'il serait possible, et de le faire imprimer, afin de suppléer, à l'avenir, à la perte ou à la destruction des titres originaux dont notre révolution a donné de si nombreux exemples.

Une grande quantité de matériaux étaient déjà rassemblés, et leur classement commencé lorsque la révolution vint interrompre cet ouvrage ; il était trop avancé cependant pour être abandonné : aussi a-t-il été repris depuis quelques années ; et quoique les événements malheureux de nos orages politiques ayent anéanti un assez grand nombre de pièces précieuses, celles qui restent, jointes aux preuves faites devant M. Chérin, sont suffisantes pour établir, d'une manière positive, la communité d'origine et la descendance des branches de Rivoire de Romagnieu, du Palais, de la Bastie-Montgascon, de Gerbais, de Preissins et autres, de celle de Rivoire, ou de la Rivoire de Chadenac, et aujourd'hui de la Tourette, regardée comme l'aînée parce qu'elle a constamment possédé la terre de la Rivoire, la seule qui existe de ce nom dans l'ancien Viennois.

Mais cet ouvrage, annoncé dans le deuxième volume, première série du Dictionnaire Véridique, devant être publié séparément à cause de son étendue, nous avons pensé qu'il suffisait de marquer d'une manière honorable et authentique la place que cette maison a le droit d'occuper dans le Nobiliaire de France, en donnant tout simplement la généalogie de la branche aînée, d'après le mémoire qui fut composé, en 1782, par M. Chérin, le père : On s'est donc borné à y ajouter les faits postérieurs jusqu'à ce jour, avec quelques détails accessoires et indispensables déjà publiés, la déclaration du généalogiste des ordres du roi, devant toujours être produite d'une manière succincte, ces détails étant d'ailleurs inutiles au but de son travail, il était tout simple qu'il les ait supprimés.

MÉMOIRE GÉNÉALOGIQUE *sur la famille de la Rivoire de la Tourette.*

La famille de la Rivoire, originaire du haut Vivarais, a pris son nom de la terre de la Rivoire, située dans la paroisse de Vanosc, au diocèse de Vienne.

Elle porte pour armes : écartelé : au 1 et 4, de gueules au lion d'argent, armé et lampassé de sable, qui est de la Rivoire ; et au 2 et 3, d'or, au lion de gueules, qui est de Ginestous.

Elle est connue depuis

Martin de la Rivoire, damoiseau, qui fit une acquisition le 5 des ides d'octobre 1276, en présence de Jean de la Rivoire.

On trouve ensuite

Antoine de la Rivoire, chevalier, lequel fut témoin d'une quittance donnée le vendredi avant la fête de sainte Marie-Madeleine 1301 par Artaud, seigneur de Roussillon et d'Annonay, à plusieurs particuliers, pour un droit de mutation.

Guigonne de la Rivoire, qui reçut la reconnaissance féodale qui lui fut donnée par acte passé dans le cimetière de Vanosc, le 11 juin 1327, et

Humbert de la Rivoire, prieur de Saint-Valier, ordre de Saint-Augustin, en 1358.

Mais la filiation n'est prouvée que depuis :

I. Raimond DE LA RIVOIRE qui était mort avant le 11 janvier 1393 (vieux style), que noble Fye de Larmuzière, sa veuve, demeurante à la Rivoire, paroisse de Vanosc, au diocèse de Vienne, demanda et obtint la permission de fonder une chapelle sous le vocable de saint Jean l'évangéliste dans l'église de Vanosc ; cette dame fit son testament au même lieu, le 7 décembre de

l'année suivante, et par cet acte, elle institua son héritier universel Jean de la Rivoire, son petit-fils, fils de Guillaume son fils.

II. Guillaume DE LA RIVOIRE, premier du nom, mourut avant le 11 janvier 1393, qu'il est rappelé dans l'acte de fondation faite par Fye de Larmuzière, sa mère; il est aussi rappelé dans le testament de cette dame du 7 décembre 1394. Il laissa d'une alliance inconnue :

III. Jean DE LA RIVOIRE, surnommé Baudaret, qui fut institué héritier universel de Fye de Larmuzière, son aïeule, le 7 décembre 1394. Il épousa avant 1445 Jacquette, fille de noble homme Pierre de Chirourier, citoyen de Vienne, avec laquelle il vivait encore en 1449. Ils avaient eu pour fils :

IV. Guillaume DE LA RIVOIRE, II[e] du nom, seigneur de la Rivoire, qualifié noble, égrège et circonspect homme, licencié en lois, lequel épousa par contrat du 11 décembre 1463, noble Guyotte de Malins (ou de Mauves), fille de noble Gérard de Malins (1), fit en 1499 un ascensement de biens mouvants de lui, et mourut avant le 22 décembre 1506, que sa femme, susnommée, fit son testament, par lequel elle demanda à être inhumée en la chapelle de la Rivoire, fondée dans l'église de Vanosc en l'honneur de saint Jean l'évangéliste. .

Guillaume de la Rivoire et Guyotte de Malins, eurent pour fils Guillaume qui suit, et six filles dont quatre mariées, l'aînée à Charles de Borie.

V. Guillaume DE LA RIVOIRE, III[e] du nom, sei-

---

(1) Guyotte de Malins, ou de Mauves, avait pour mère Catherine de la Tourette, héritière de la première maison de la Tourette: elle était sœur de Guillaume de Malins ou de Mauves, protonotaire du Saint-Siége.

gneur de la Rivoire, servait en 1499 en qualité d'homme d'armes de la compagnie de Jean de Polignac, seigneur de Beaumont ; fut institué héritier de sa mère en 1506, fit une acquisition en 1517, une vente en 1539, et mourut avant le 5 janvier 1554, laissant de Marguerite de Peloux, fille de Gabriel, seigneur de Saint-Romain :

1.° Claude qui suit ;

2.° et 3.° Jacqueline et Françoise, mariées, la première au seigneur d'Aix en Dauphiné, et la seconde à noble Pierre de Quain, seigneur de Saint-Michel-de-Barbières dans la même province.

VI. Claude DE LA RIVOIRE, Ier du nom, écuyer, seigneur de la Rivoire, et de Chadenac par son mariage de l'année 1556 avec Madeleine (1), fille de Louis (du Mas), seigneur de Chadenac, servit en 1554 dans la compagnie d'ordonnance de M. d'Espinac, fit son testament en 1583, et était mort en 1588, père de Flory, qui suit, et de cinq filles dont les alliances et le sort sont inconnus.

VII. Flory DE LA RIVOIRE, écuyer, seigneur de la Rivoire et de Chadenac, épousa en 1583 Judith de Fay, fille de Christophe, seigneur de Gerlande, chef de la branche de sa maison, puînée de celle de M. le maréchal de la Tour-Maubourg ; et fit, le 24 avril 1609, son testament, par lequel il substitua ses biens à ses fils par ordre de primogéniture ; puis à sa fille, à la charge par celle-ci d'épouser des gentilshommes de nom et d'armes ; ces fils et filles furent :

1.° Christophe de la Rivoire, qui suit ;

2.° Jean-Baptiste, que l'on croit mort sans alliance ;

---

(1) Madeleine du Mas était l'unique héritière de sa maison dans laquelle s'était fondue celle des Ithier, seigneurs de Georand, l'une des plus anciennes et des plus considérables de ces contrées.

3.° Hector, reçu chevalier de Malte en 1608 après avoir fait preuves testimoniales de noblesse l'année précédente, remontée par filiation à l'année 1508, et sans jonction à la permission donnée le 11 janvier 1393 à Fye de Larmuzière, de fonder la chapelle de saint Jean l'évangéliste dans l'église de Vanosc ; il fut commandeur de Blodès ;

4.° Louis de la Rivoire, également reçu en 1623 chevalier du même ordre et commandeur de Chazelles en 1669 ;

5.° Charles, seigneur de Baumes en 1668 ;

6.° et 7.° Guyonne et Marie de la Rivoire.

VIII. Christophe DE LA RIVOIRE, baron de Chadenac, seigneur de Baumes, etc., fut fait gouverneur de Thueitz en 1621, capitaine d'une compagnie de cent hommes à pied français, en 1622. Le maréchal de Schomberg, gouverneur de Languedoc, lui écrivit comme à l'un des plus considérables de cette province, le 18 juillet 1638, de se rendre à Béziers avec un nombre de ses amis pour s'opposer aux Espagnols qui y méditaient une invasion, et mourut avant le 20 septembre 1650, laissant de Madeleine de Boulieu, fille de Christophe, baron de Jarnieu, et de Jacqueline de Montmorin-Saint-Herem :

1.° Nicolas-Joseph, qui suit ;

2.° Jean-Paul, chevalier de Malte, commandeur de Dol et de Celles.

3.° Marie de la Rivoire, femme de Jean de Charpin, seigneur de Genetines.

IX. Nicolas-Joseph DE LA RIVOIRE, seigneur de la Rivoire, de Chadenac, de Luzeis, de Baumes, titré comte de Chadenac, fut maintenu dans sa noblesse par jugement de M. de Bezons, intendant de Languedoc, rendu le 19 octobre 1668, sur titres qui la prouvaient avec filiation depuis 1556 ; il avait épousé en 1666 Angélique-Antoinette de Ginestous, fille et héritière de

Henry, marquis de la Tourette, etc. , et vivait encore en 1717 ; ils eurent pour fils :

Just-Antoine de la Rivoire, qui suit (1).

X. Just-Antoine DE LA RIVOIRE de Chadenac, chevalier titré, marquis de la Tourette-Chalençon, seigneur de la Rivoire, de Vernoux, de Saint-Fortunat, de Gluiras, etc. , fut d'abord destiné à l'ordre de Malte pour lequel il fit en 1702 ses preuves de noblesse remontées à l'année 1556. Sa mère lui ayant donné la terre de Chalençon, l'une des douze baronnies de Tour du Vivarais, il fut reçu aux états de Languedoc comme

(1) Just-Antoine de la Rivoire avait pour frères et sœurs,

1° Joseph-Ignace de la Rivoire, chevalier de Malte, qui fut pris par les Algériens vers 1698, et emmené esclave à Alger où il passa vingt-deux ans. S'étant échappé miraculeusement après cette longue captivité, il revient dans sa famille où il eut de la peine à faire reconnaître sa personne et ses droits ; quitta l'ordre, se maria, sous le titre de comte de Chadenac, avec Marie de Surville, et mourut sans postérité :

2° Just-Antoine de la Rivoire, dit le Jeune, aussi chevalier de Malte en 1702. D'abord prieur de Saint-Barthélemy de Guiras, puis commandant un bataillon au régiment Dauphin infanterie, chevalier de Saint-Louis, mort le 15 janvier 1747, sans avoir été marié ;

3.° Just-Louis, appelé le comte de la Rivoire, enseigne de vaisseau, tué dans un combat donné devant Malaga ;

4.° Nicolas-Antoine. cornette de carabiniers, tué à la bataille de la Marsaille :

5° Marie-Antoinette, morte religieuse à l'abbaye de Soyon, le 28 juillet 1742 ;

6.° Françoise, abbesse de Soyon. après madame de Sassenage, morte le 2 mars 1757 ;

7.° Anne, religieuse à l'abbaye de Saint-Claire d'Annonay. morte à Tournon le 23 août 1758.

baron de Chalençon, le 27 novembre 1706, après avoir fait preuves de noblesse depuis et y compris son trisaïeul, fut nommé en 1709 colonel d'un régiment de milice bourgeoise, à la tête duquel il se distingua au siége de Palamos, en Catalogne, durant la guerre de la succession d'Espagne; vendit, en 1713, la terre de la Rivoire, fut député de la noblesse du Vivarais aux états de Languedoc, en 1742. Il avait épousé, en 1717, Marie-Violente de Portalès, fille de François, seigneur de la Chèze, président en la chambre des comptes de Montpellier, (et sœur de François-Alphonse, comte de la Chèze, capitaine-lieutenant de la première compagnie des mousquetaires de la garde du roi, lieutenant-général de ses armées, et grand-croix de l'ordre de Saint-Louis.) De cette alliance vinrent :

1.° François-Antoine Alphonse, qui suit ;

2.° Marie-Antoinette de la Rivoire, femme de Louis-Hercule de Portalès, titré marquis de la Chèze, lieutenant-général des armées du roi, qu'elle épousa le 21 mars 1744. Elle était née le 13 avril 1720, et mourut à Grenoble en septembre 1782 ;

3.° Marie-Françoise de la Rivoire, née à Tournon le 1er novembre 1718, mariée, en 1738, à Jean François comte de Rostaing, et morte au château de Vauchette en Forez, en 1787 ;

4.° Marie-Paule de la Rivoire, née à Tournon, le 17 décembre 1721 ; épousa, le 16 février 1741, le marquis de Vachon, chevalier d'honneur au parlement de Dauphiné, et mourut au château de Murette, près de Voyron, vers 1770. Son mari se remaria à mademoiselle de Rostaing, nièce de sa première femme ;

5.° Marie-Marguerite-Suzanne de la Rivoire, née à Tournon le 27 juillet 1725, et morte en 1793, fut mariée, en 1748, au marquis de Satillien ;

6.° Marie-Justine-Antoinette de la Rivoire, née à Tournon, le 26 novembre 1730; épousa, en 1751, Claude-Antoine de la Forest, comte d'Ivonne en Bugey, colonel du régiment provincial de Salins, puis maréchal de camp, et mourut en Suisse, au mois de février 1799.

XI. François-Antoine-Alphonse DE LA RIVOIRE, chevalier, appelé comte de la Tourette, baron de Chalençon et des états de Languedoc, officier aux gardes françaises, naquit le 2 mars 1727, fut reçu en 1756 aux états de Languedoc, épousa, en 1750, Marie-Louise-Thérèse, fille de Louis-Claude-Scipion de Grimoard de Beauvoir, comte du Roure, lieutenant-général des armées du roi, baron des états de Languedoc, et de Marie-Victoire-Antonine de Gontaut-Biron, dame d'honneur de madame la Dauphine, et sœur du dernier maréchal de Biron, fit son testament en 1766, et mourut à Tournon en 1768. Sa femme, qui a été présentée au roi et à la famille royale en 1773, était née au château de Barjac, département du Gard, en 1734, est morte à Tournon, le 8 mai 1813; ils eurent neuf enfants, sept garçons et deux filles, savoir:

1.° Marie-Just-Antoine de la Rivoire de la Tourette, qui continue la postérité;

2.° Marie-Jean-Antoine de la Rivoire, né à Tournon le 1[er] mai 1754, a pris le titre de comte de la Tourette-Portalès, aux termes de son contrat de mariage avec l'héritière de la maison de Portalès de la Chèze, sa cousine germaine, de l'année 1783. Il a servi d'abord, en 1770, dans la compagnie des mousquetaires gris, commandée par le comte de la Chèze, son grand-oncle; est devenu capitaine dans le régiment Royal-Lorraine, cavalerie, en 1778; a été nommé sous-lieutenant dans la compagnie de Luxembourg des gardes du corps du roi, en 1780; colonel de cavalerie en 1786, et chevalier de Saint-Louis en 1787. Il a

émigré, et a fait la campagne de 1792 dans l'armée des princes, et toutes celles de l'armée de Condé jusqu'à son licenciement en 1801; a obtenu le grade de maréchal de camp en 1795, et est rentré en France en 1807. Après la restauration, en juin 1814, le comte de la Tourette-Portalès a été nommé lieutenant de la compagnie de Wagram des gardes du corps du roi, et officier de l'ordre royal de la Légion-d'honneur à la fin de la même année; enfin, lors de la suppression de cette compagnie, le 1er novembre 1815, il a été nommé lieutenant-général des armées du roi, et commandeur de l'ordre de Saint-Louis.

Il a eu l'honneur de monter dans les carrosses du roi, et de suivre sa majesté à la chasse, en 1785;

3.° Marie-Louis-Antoine-Hercule de la Rivoire de la Tourette, connu sous le nom de commandeur de la Tourette, naquit à Tournon, le 15 février 1756; fut reçu de minorité chevalier de Malte. Il commença à servir, en 1772, dans la légion de Soubise; devint capitaine dans le régiment de la Reine, dragons; fut nommé sous-lieutenant de la compagnie de Villeroy des Gardes du corps du roi, en 1789, au mois d'octobre, mais cette nomination n'eut pas son effet, à cause des événements de la révolution.

Il fut nommé commandeur de Chambéry, en 1787, et de Limoges, en 1788; émigra en 1792; fit la campagne de cette année, dans l'armée des princes, et celles de 1793 et 1794, dans l'armée de Condé. Au mois d'octobre 1796, il se retira à Malte, où il resta jusqu'à la prise de cette île par les Français, en août 1798; rentra en France en 1804, et est mort à Tournon, le 5 juillet 1812.

Il avait également eu l'honneur de monter dans les carrosses du roi, et de suivre sa majesté à la chasse.

4.° Marie-François-Alphonse de la Rivoire, connu sous le nom de chevalier Alphonse de la Tourette, né à Tournon, le 29 novembre 1759; fut aussi reçu de minorité chevalier de Malte; il entra dans la marine, en 1773; se distingua dans l'escadre et sous les ordres immédiats du comte d'Estaing, en 1779 et années suivantes, pendant la guerre d'Amérique; fut depuis constamment employé activement, et obtint plusieurs commandements jusqu'en 1791, époque à laquelle il rejoignit les princes français, à Coblentz; ce fut en leur présence qu'il prononça ses vœux en qualité de commandeur de l'ordre de Malte, malgré la ruine certaine dont cet ordre était menacé. Il se retira à Malte, en 1795, après avoir fait à l'armée des princes, la campagne de 1792, et à l'armée de Condé, celles de 1793 et 1794.

Le commandeur Alphonse de la Tourette, prit à Malte le commandement de plusieurs armements de la religion, contre les Turcs, après leur avoir fait essuyer, en 1795 et au commencement de 1796, des pertes assez considérables, il fut pris par l'escadre du capitan-pacha, à la fin de 1796, dans une anse de l'Archipel, où il était en radoub, et emmené esclave à Constantinople, avec son second, le chevalier du Poët, dauphinois; ils y servirent d'ornements à l'entrée triomphante du capitan-pacha, qui mit d'autant plus d'ostentation à cette prise, que depuis plus d'un siècle, les Turcs n'avaient eu aucun chevalier de Malte en leur pouvoir.

Le commandeur de la Tourette fut délivré en 1798, par l'intermédiaire de M. le comte de Kotchubey, ambassadeur de Russie, près la Porte-Ottomane, dont le souverain Paul Ier venait, en décembre 1797, d'accepter la grande maîtrise de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem.

A cette époque, le commandeur de la Tourette accompagna M. le comte de Kotchubey, qui fut rappelé à Pétersbourg, pour y prendre le portefeuille des affaires étrangères. Ce ministre, à son arrivée, présenta le commandeur de la Tourette à l'empereur Paul, comme le premier membre de l'ordre de Malte, qui eût éprouvé les salutaires effets de la puissante protection de son nouveau grand maître.

L'empereur Paul le combla de bontés, lui conféra une commanderie de la langue de Pologne, et le nomma l'un des commissaires pour la réorganisation de l'ordre de Malte, dans lequel il était destiné à remplir l'une des premières dignités; l'empereur comptait alors sur la restitution que les Anglais devaient lui faire de l'île, à cet effet, il fit passer, en Italie, une division de ses armées, pour en prendre possession, et le commandeur de la Tourette fut attaché à ce corps en qualité de général-major.

Il revint à Paris, en 1802, sans se précautionner vis-à-vis du gouvernement français, contre sa qualité d'émigré, et sous la seule protection de ses titres de général et de commandeur russe. Cette circonstance et celle de son intimité avec M. le comte de Markoff, alors ambassadeur de Russie, donnèrent de l'ombrage au premier consul, qui soupçonna le commandeur d'être chargé d'une mission secrète dans les intérêts de la maison de Bourbon; il le fit enlever avec éclat et conduire, par la gendarmerie, jusqu'à Kehl; il avait hésité s'il ne le ferait pas fusiller, comme émigré, mais il ne se crut pas encore en mesure de braver à ce point les vives réclamations de l'ambassadeur de l'empereur de Russie.

Le comte de Markoff n'en regarda pas moins cet événement, comme une injure faite à sa cour;

dès ce moment, ses rapports avec le premier consul, prirent un caractère d'aigreur, qui amena enfin la rupture qui eut lieu en 1804, entre la France et la Russie.

Le commandeur de la Tourette se retira d'abord à Francfort, puis à Vienne en Autriche, où il mourut le 24 mars 1807;

5.° Marie-Auguste de la Rivoire, dit le chevalier Auguste de la Tourette, aussi chevalier de Malte, naquit à Tournon, le 23 août 1761; fut d'abord officier aux Gardes-Françaises, en 1778; puis capitaine au régiment de dragons de Noailles, et obtint, en 1783, une sous-lieutenance dans la compagnie écossaise des Gardes du corps du roi. Il épousa, en 1788, Catherine-Marie-Louise de Viart de Pimelle, en Bourgogne, fille unique et héritière de Louis-Alexandre-Charles de Viart de Pimelle, ancien officier supérieur de cavalerie, d'une ancienne famille originaire du Blesois.

Il prit, à son mariage, le titre de vicomte de la Tourette, et fut présenté, avec sa femme, au roi et à la famille royale, le 3 mars 1789.

Ils partirent tous deux, en 1790, pour Saint-Domingue, où la vicomtesse de la Tourette possédait des habitations considérables, dans la paroisse d'Aquin, quartier du fond des nègres; le vicomte y mourut en 1791, et sa femme, au Port-au-Prince, vers la fin de 1794, ou au commencement de 1795. Ils avaient eu pour enfants, savoir: Alexandre-Louis de la Rivoire, né à Tonnerre, en 1789, mort en bas âge à Saint-Domingue, en 1793, ou 1794; et Auguste de la Rivoire, qui naquit à Saint-Domingue, après la mort de son père, au mois de décembre 1791. Resté, après la mort de ses père et mère, sans appui au milieu des nègres révoltés, il ne fut sauvé que par miracle de leurs fureurs, et ramené

en France en 1805; fut élevé à l'école de cavalerie de Saint-Germain, et nommé sous-lieutenant au 8e régiment de chasseurs à cheval; il a péri dans la funeste campagne de Russie, en 1813.

6.° Marie-Joseph-Antoine-Laurent de la Rivoire, né à Tournon, le 15 septembre 1762; a embrassé l'état ecclésiastique; après avoir fait ses études au séminaire de Saint-Sulpice, il a été nommé au prieuré de Saint-Martin de Mêvres, diocèse d'Autun, en 1786; puis vicaire-général de Reims, en 1787. Il a émigré pendant les orages de la révolution, mais à l'époque de la restauration du culte catholique, il est rentré en France; a été nommé chanoine honoraire de Paris, au mois de décembre 1803, et pro-vicaire-général de l'évêque de Mende, pour le département de l'Ardèche, en 1805.

Le roi l'a nommé, en 1817, à l'évêché de Valence, département de la Drôme;

7.° Marie-Louis-Antoine-Armand de la Rivoire, chevalier de Malte, né à Tournon, le 28 septembre 1764; fut envoyé fort jeune à Malte, pour y faire ses caravanes; y fut page du grand-maître, et servit sur les galères envoyées au bombardement d'Alger, en 1784; passa sous-lieutenant en troisième au régiment de Cambrésis le 29 octobre 1781; et le 22 avril 1782, sous-lieutenant en pied dans le régiment de Gâtinois, devenu Royal-Auvergne, alors en Amérique, et commandé par le marquis de Rostaing, son cousin germain. En 1785, il passa, avec l'agrément du roi, au service d'Espagne, où il devint officier supérieur de la compagnie flamande des Gardes du corps, et en 1802, premier lieutenant de cette compagnie, maréchal des camps et armées de sa majesté catholique.

Le roi Louis XVIII lui a accordé la croix de St.-Louis, en 1815.

8.° Marie-Françoise-Louise de la Rivoire, titrée dame comtesse Louise de la Tourette, par brevet du roi, de 1784, née à Tournon, le 22 mars 1757, y est morte le 3 octobre 1805, sans avoir été mariée ;

9.° Marie-Charlotte-Antoinette-Gabrielle de la Rivoire, titrée comme sa sœur, en 1784, dame comtesse Charlotte de la Tourette, naquit à Tournon, le 4 juin 1758 ; épousa en premières noces, le 1er décembre 1795, le baron de Monteil, seigneur de Corsas, dans le haut Vivarais, dont elle est demeurée veuve en 1797, et en secondes noces, en 1804, le chevalier de Blégier, chevalier de St.-Louis ; elle n'a point eu d'enfants ni de l'un ni de l'autre de ces mariages, et elle est morte à Montpellier, le 22 octobre 1816.

XII. Marie-Just-Antoine DE LA RIVOIRE, marquis de la Tourette, naquit à Tournon, le 3 mars 1751, fut reçu en 1769, après la mort de son père, aux états-généraux de la province de Languedoc, en qualité de baron héréditaire de la Tourette et de Chalançon, épousa, au mois d'avril 1772, Louise-Ursule-Félicité Guérin de Tencin, petite-nièce du cardinal de ce nom, et nièce, par sa mère, du marquis de Montaynard, à cette époque, ministre et secrétaire d'état au département de la guerre, et eut l'honneur de monter dans les carrosses du roi, et de suivre sa majesté à la chasse, le 3 juillet 1782, après avoir fait ses preuves de noblesse au cabinet de l'ordre du St.-Esprit.

Le marquis de la Tourette fut, successivement, sous-lieutenant au régiment Dauphin, infanterie, en 1767, capitaine en 1770, colonel en second au régiment de l'Ile de France, en 1778, chevalier de St.-Louis en 1784, colonel, commandant les grenadiers royaux de

Quercy, en 1788, et de ceux de Lyonnais, en 1789.

Fut nommé député des états-généraux de Languedoc, à la cour, en 1781, et président du département de l'Ardèche, en 1790, sous-préfet à Tournon, en 1800, préfet du département du Tarn, en décembre 1801, du Puy-de-Dôme, en avril 1804, enfin, de Gênes, depuis le mois de mars 1806 jusqu'en 1809. (1) Il avait été fait chevalier de la Légion-d'honneur en 1804.

Le roi le nomma président du collége électoral du département de l'Ardèche, pour les deux sessions de 1815 et 1816, et maréchal-de-camp en avril 1817.

Il est mort à Tournon, le 24 janvier 1819, et la marquise de la Tourette, le 23 février 1817.

De leur mariage est issu le fils unique qui suit :

XIII. Antoine-Marie-Just-Louis DE LA RIVOIRE, connu d'abord sous le titre de comte Just de la Tourette, et aujourd'hui sous celui de marquis de la Tourette, depuis la mort de son père, est né à Tournon, le 15 février 1773. Il entra au service en qualité de sous-lieutenant au régiment de Rouergue, infanterie, le 8 mars 1788, fut nommé officier de la garde du roi, en 1791; se trouva au château des Tuileries pour la défense de Louis XVI, à la déplorable journée du 10 août 1792; émigra ensuite et se rendit à l'armée de Condé.

Rentré en France, il fut nommé, en 1813, officier supérieur au 3e régiment des Gardes-d'honneur, et chevalier de la Légion-d'honneur, le 19 février 1814, à la suite de la bataille de Château-Thierry.

Après la restauration, en juin 1814, il a été nommé officier supérieur de la compagnie de Wagram, des Gardes du corps du roi, et, successivement, chevalier de St.-Louis, officier de la Légion-d'honneur, colonel de

---

(1) Trois siècles auparavant on trouve qu'Imbault de la Rivoire, de la même maison que le marquis de la Tourette, avait été gouverneur de Gênes sous François Ier.

cavalerie, et enfin sous-aide major de la garde royale, au mois de septembre 1815, place qu'il a occupée jusqu'au mois de février 1817.

Il a épousé, en 1803, Françoise-Victoire Chaptal, fille du comte Chaptal de Chanteloup, chevalier de l'ordre du roi, grand-officier de la Légion-d'honneur, ancien ministre de l'intérieur, et aujourd'hui pair de France; et de ce mariage sont issus quatre enfants, savoir :

1.° Antoine-Just-Alphonse de la Rivoire, né à Paris, le 25 septembre 1804 ;

2.° et 3.° Marie-Louise-Anne et Marie-Louise-Françoise de la Rivoire, nées jumelles, à Paris, le 1er octobre 1808, et mortes aussi à Paris; la première, le 24 décembre 1809, et la seconde, le 26 du même mois ;

4.° Marie-Félix-Imbault de la Rivoire, né à Paris, le 3 février 1812.

DESSOFFY DE CSERNECK, noble, ancienne et illustre maison, originaire de Hongrie, où elle possède le comté de Cserneck, depuis le milieu du onzième siècle, et où elle subsiste encore en plusieurs branches. L'une de ces branches s'est établie en France au dix-huitième siècle, et subsiste en Lorraine. Jacques-Charles-Marie, comte Dessoffy de Cserneck et Tarko, général de cavalerie au service de France, a obtenu, en 1772, de la reine Marie-Thérèse de Hongrie, le diplôme suivant.

Nous, Marie-Thérèse, reine apostolique de Hongrie, de Bohême, de Dalmatie, de Croatie, duchesse de Bourgogne, grande princesse de Transylvanie, duchesse de Milan, de Mantoue, de Parme, comtesse d'Habsbourg, de Flandre, de Tyrol, duchesse douairière de Lorraine et de Bar, grande duchesse d'Etrurie, etc.

Savoir faisons, en vertu des présentes, à tous ceux à qui il appartient, que de la part et dans la personne de Jacques-Charles-Marie Dessoffy de Cserneck, et Tarko, général-brigadier de cavalerie dans les troupes de sa majesté le roi de France, et chevalier de l'ordre de Saint-Louis, nous ont été montrées et présentées des lettres authentiques du corps entier des prélats, barons, magnats et nobles du comté de Saaros, expédiées par l'assemblée générale tenue dans notre ville libre et royale d'Epéries. le cinquième du mois d'août de la présente année; lesquelles lettres scellées du grand sceau dudit comté attestent l'ancienneté de la famille dudit Jacques-Charles-Marie Dessoffy de Cserneck et Tarko, et font mention des services qu'elle a rendus autrefois à la couronne sacrée de notre dit royaume de Hongrie et à notre auguste maison : lesdites lettres sont rendues dans la teneur exposée ci-après : c'est pourquoi notre majesté est très-humblement et instamment suppliée de daigner lui accorder que les dites lettres du comté de Saaros soient insérées dans nos présentes lettres, et que la copie lui en soit délivrée; telle est donc la teneur desdites lettres authentiques : Nous barons libre Samuel Dessoffy de Cserneck et Tarko, comte suprême et tout le corps des prélats, barons, magnats et nobles du comte de Saaros, savoir faisons en vertu des présentes, à tous ceux à qui appartient, qu'étant réunis en assemblée générale les ans, mois et jour, et au lieu où elles sont expédiées, pour traiter des affaires qui concernent le bien public ainsi que le service du prince et l'état futur de notre comté, le très-illustre comte Jacques-Charles Dessoffy de Cserneck, général-brigadier de cavalerie dans les troupes de sa majesté très-chrétienne, et chevalier de l'ordre de Saint-Louis, s'est présenté en personne et a mis sous nos yeux des lettres authentiques accordées par l'assemblée générale de ce comté, tenue dans la ville libre et royale d'Epéries, l'an mil sept cent vingt-sept, le treize décembre, à Valentin Dessoffy et à son père

Nicolas Dessoffy (1), résidants en France; en même tems qu'il nous a exprimé sa reconnaissance pour ces lettres authentiques de généalogie, il nous a représenté qu'il n'avait rien plus à cœur que d'assurer à ses descendants la prérogative intacte de son origine illustre et ancienne, et de l'y constater pour la gloire même de la nation hongroise, afin qu'elle leur servît d'encouragement pour rendre recommandable, chez les étrangers, son origine distinguée par plusieurs titres, et qu'ils fissent, pour cela, les plus généreux efforts : pour nous prouver sa noble intention, il a fait valoir la difficulté du voyage qu'il a entrepris; malgré l'éloignement du royaume de France, il nous a priés de lui accorder, pour son plus grand avantage et celui de ses descendants, de nouvelles lettres authentiques qui servent de preuves qu'il descend vraiment de l'illustre et noble famille hongroise des Dessoffy de Cserneck et Tarko, en spécifiant les degrés de cette généalogie. C'est pour quoi, comme on ne doit janais refuser de faire droit à une demande juste, et qu'il nous est parfaitement connu que le susdit très-illustre comte Jacques-Charles Dessoffy de Cserneck et Tarko, père de six fils actuellement vivants, par la grâce de Dieu, savoir, Thomas, Ladislas, François, Louis, Alexandre et Etienne et de deux filles, qui sont, Marie-Thérèse et Rosalie, tire son origine de la très-ancienne et très-noble famille Dessoffy, recommandable par ses services, laquelle après avoir, dans un tems très-reculé, sous le gouvernement de *Geisa* (2), qui savait apprécier la bravoure guerrière des Dessoffy, obtenu la forteresse de Cserneck, située dans le comté de Poséga, a dans la suite sous le glorieux gouvernement

---

(1) Ce Valentin et ce Nicolas, cousins-germains, se sont établis en France, où la postérité de ce dernier subsiste encore de nos jours.

(2) C'est probablement Geisa qui vivait en 1075.

d'Autriche, obtenu, de Ferdinand Ier, dans la magnifique personne de Jean Dessoffy, d'abord grand écuyer et conseiller intime du Roi, ensuite grand chambellan, l'autre forteresse de Tarko avec les biens en dépendants; dans ce comté de Saaros, que gouverne aujourd'hui, avec le pouvoir de comte suprême, un autre descendant de cette même illustre et noble famille, le très-noble baron libre Samuël Dessoffy, ci-dessus mentionné : Cette même famille a non-seulement obtenu de grands honneurs pendant la paix, mais encore a été revêtue, pendant la guerre, dans les anciens tems comme dans les derniers, des commandements les plus honorables dans la personne d'Etienne remplissant le grade de général-maréchal-de-camp, d'Emeric et de Joseph, premiers lieutenants du même maréchal et colonels propriétaires d'un régiment de cavalerie hongroise. Joignant enfin à tout cela le titre de comte, avec le droit de le transmettre à ses descendants ; que ledit exposant est un rejeton de Nicolas, fils d'Adam, fils de François, fils d'un autre François, fils de Jean, fils de Ladislas, fils de François, fils d'Etienne Dessoffy : Les deux derniers (pour ne pas remonter plus haut) remplissaient les fonctions de comtes suprêmes du comté de Poséga, où, comme on l'a dit, pour récompense de leurs services, ils possédaient la forteresse de Cserneck. C'est pourquoi, faisant droit à la demande légitime et fondée du susdit très-noble comte, Jacques-Charles Dessoffy de Cserneck et Tarko. pour lui conserver, et à ses descendants, les prérogatives de son origine, nous avons crû devoir lui délivrer, comme en effet nous lui délivrons nos présentes lettres authentiques de généalogie, scellées de notre sceau ordinaire, lesquelles attestent que sa véritable origine, qui nous est parfaitement connue, remonte par les degrés que nous avons désignés, à l'illustre et noble famille des Dessoffy de Cserneck et Tarko. Donné par notre assemblée générale, tenue dans la ville libre et royale d'Epéries, le cinquième jour d'août, l'an mil sept cent soixante-douze.

Lu et expédié par le notaire ordinaire de droit du même comté de Saaros Tahd de Talh, m. p.

C'est pourquoi, après avoir fait transcrire, mot-à-mot, sans y rien changer ni ajouter, les lettres authentiques du susdit comté de Saaros, nous avons jugé à propos d'en accorder et faire délivrer la transcription, dans le contenu de nos présentes lettres, au susdit Jacques-Charles-Marie Dessoffy de Cserneck et Tarko, comme nécessaires pour la conservation future de ses droits, et nous les avons fait sceller du sceau particulier dont nous nous servons en qualité de reine apostolique de Hongrie. Donné dans notre ville archiducale de Vienne, en Autriche, le onzième jour du mois de septembre de l'an du seigneur mil sept cent soixante-douze, l'an trente-deuxième de notre règne.

Signé, Marie-Thérèse.

Enregistré au greffe de la chambre du conseil et des comptes, cour des aides et monnaies de notre duché de Bar, en exécution de l'arrêt de ladite chambre de ce jourd'hui vingt-trois novembre mil sept cent soixante-douze, par le greffier en icelle,

Soussigné, Demeuyer.

Nicolas, comte Dessoffy de Cserneck et de Tarko, le premier de cette maison qui vint s'établir en France, y obtint du roi un régiment de hussards, à la tête duquel il périt au champ d'honneur. Il était chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il eut entr'autres enfants :

Jacques-Charles-Marie, comte Dessoffy de Cserneck, magnat de Hongrie, seigneur en partie de Villones, d'abord brigadier de cavalerie, puis maréchal-de-camp des armées du roi de France, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis ; épousa Louise de Vidame, dont il a eu :

1.° Jean-Philippe-François, dont l'article suit ;
2.° Casimir-Etienne, décédé ;
3.° Lancelot, } chanoines du chapitre noble de l'é-
4.° Alexandre, } glise cathédrale de Toul ;
5.° Thomas, lieutenant-colonel au service d'Autriche, tué à l'armée ;
6.° Louis, qui est encore au service, comme chef d'escadron de gendarmerie, chevalier de Saint-Louis et de la Légion-d'honneur.

Jean-Philippe-François, comte DESSOFFY DE CSERNECK, magnat de Hongrie, ancien capitaine au régiment Colonel-Général, hussards, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et des ordres royaux militaires et hospitaliers de Notre-Dame de Montcarmel, et de Saint-Lazare de Jérusalem, lieutenant-colonel de cavalerie, a émigré avec son frère Louis, et a servi la cause de l'auguste maison de Bourbon. Il a épousé dame Marie-Jeanne Rouyer. De ce mariage sont issus :

1.° Charles, dont l'article suit ;
2.° Florentine ;
3.° Clémentine.

Charles, comte DESSOFFY, né le 3 novembre 1784, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et de la Légion-d'honneur, a été chef d'escadron du dixième régiment de hussards. Il a eu la jambe droite emportée par un boulet, près de Bunzlau, en Silésie, le 19 août 1813, et malgré cette blessure, il n'a d'autre désir que d'obtenir l'honneur de servir activement dans les armées du roi.

Armes : D'azur, à l'aigle au vol abaissé d'argent, adextrée en chef d'un croissant du même, et senestrée d'une étoile d'or, et accompagnée en pointe d'un sénestrochère armé de toutes pièces d'argent, tenant un badelaire d'or.

DE NUCHEZE, maison d'ancienne chevalerie, originaire du Poitou, répandue successivement dans les provinces de la Marche, l'Angoumois, le Bourbonnais, l'Anjou et le Maine. Elle réunit, aux caractères de la plus haute antiquité, l'avantage bien plus précieux encore de constater son existence depuis douze générations, par une longue série de services utiles au prince et à la patrie. Un grand nombre de seigneurs de cette maison ont assisté nos rois de leurs bras et de leurs conseils. Elle compte des chevaliers et écuyers bannerets, des capitaines de cent et cinquante hommes d'armes des ordonnances, un grand nombre de chevaliers de l'ordre du roi, des chambellans et gentilshommes ordinaires de la chambre, des gouverneurs de provinces et de places de guerre, un vice-amiral de France, etc. Elle a donné plusieurs chevaliers et commandeurs à l'ordre souverain de Saint-Jean-de-Jérusalem; un grand-prieur d'Aquitaine en 1559; et à l'église, un évêque et comte de Châlons.

La maison de Nucheze s'est constamment alliée aux familles les plus anciennes et les plus illustres des provinces où elle s'est répandue. Elle a formé des alliances directes avec les maisons d'Aguirande, d'Anlezy, Arembert, Barbançois-Sarzay, Barthon-Montbas, Beaumanoir-Lavardin, Bongards, Bouchard, Brenezay, du Breuil-Hélion, Brizay, de Chabannes, Chateignier de la Roche-Pozay, Chabot, Chauvelin, Eschallard-la-Boulaye, Estutt, Feydeau, des Francs, Lusignan, Mesnard, Montalembert, Morogues, Parthenay, Pont-levoy, Saint-Gelais, Saint-Martin-Baignac, Saulx-Tavannes, Thiard-Bissy, Thibault-la-Carte, Turpin-Crissé, le Vasseur-Gernonval, Viry et Voisines.

Par l'alliance contractée par Pierre de Nucheze, chevalier, seigneur de Baudiment, qui forme le sixième

degré de la seconde branche de cette maison, elle a l'honneur de descendre en ligne féminine des deux branches royales de Valois et de Bourbon, dans les personnes de Louis de Bourbon, comte de Roussillon, et de Jeanne de Valois, fille légitimée du roi Louis XI, père et mère de Susanne de Bourbon, comtesse de Roussillon, aïeule de Charlotte de Brizay.

Dans les anciens titres, le nom de cette maison se voit orthographié de plus de trente manières différentes; pour éviter la confusion qui résulterait de ces variations nombreuses, on a adopté, dans tout le cours de cet article, l'orthographe la plus fréquemment suivie dans les actes et celle que tous les membres existants de la famille, vont suivre exclusivement à l'avenir, par un pacte ou acte notarié qui reconnaîtra en même tems les différentes signatures adoptées jusqu'alors par les divers membres de la maison.

La filiation suivante est extraite d'une généalogie de cette maison, faite en 1645, par Nicolas de Sainte-Marthe, et dédiée à Jacques de Nucheze, évêque comte de Châlons et de Brain, seigneur et châtelain de Nucheze.

I. Guillaume DE NUCHEZE, Ier du nom, chevalier, seigneur de Nucheze, acquit le fief Samson, par acte de 1320, et fit diverses autres acquisitions en 1329. Il fit un échange, l'an 1343, avec Pierre de Nucheze, son frère, chevalier, seigneur de la Cougnardière, de la Voute et de la Villenoue, et vivait encore en 1396. On ignore le nom de sa femme, dont il eut trois fils :

1.° Guillaume, dont l'article suit :
2.° Jean de Nucheze, mentionné au partage de l'an 1369, fait à Marguerite de Nucheze, sa nièce, des biens paternels ;
3.° Attendu de Nucheze, qui eut en partage la seigneurie du fief Attendu, près Champdenier, dépendant de Nucheze, fief auquel sans doute il a

donné son nom. Il est mentionné dans le partage de 1569, et mourut sans postérité, ainsi que Jean de Nucheze, son frère précité.

II. Guillaume de NUCHEZE, IIe du nom, varlet (c'est-à-dire écuyer), seigneur de Nucheze, des Touches et de Saint-Aubin, était majeur dès l'an 1344, ainsi qu'il appert du contrat d'un échange qu'il fit cette année avec Pierre de Nucheze, son oncle, en présence de Guillaume Ier, seigneur de Nucheze, son père. Il décéda vers l'an 1369. Il avait épousé Jeanne Pouvrelle, *aliàs* de Ponville, fille de Jean de Ponville, écuyer. Elle vivait en 1569. Leurs enfants furent :

1.° Guillaume, dont l'article suit :
2.° Jean de Nucheze, auteur de la branche des seigneurs de Baudiment, et baron des Francs, mentionnée en son rang ;
3.° Mélinde de Nucheze, mariée à Jean de la Vergne, chevalier, seigneur dudit lieu. Par traité du 3 janvier 1351, il lui fut constitué en dot la maison de la Grange-au-Prévôt et la somme de six cents livres ;
4.° Marguerite de Nucheze, qui eut pour droit de partage, en 1369, la seigneurie de l'Hébergement, et fut mariée avec Jean du Fresne, écuyer ;
5.° Marie de Nucheze, femme de Savary Bouchard, seigneur de la Gilbertière, vivant en 1383.

Dans le même tems vivait :

Perrot ou Pierre de Nucheze, hommes d'armes de la compagnie de Guillaume l'Archevêque, seigneur de Parthenay, en 1370. Il servait en qualité d'écuyer dans celle de Jean de la Haye, écuyer, dont la revue fut faite à Cléry le 15 septembre 1380. C'est sans doute le même Pierre de Nucheze qui, le premier novembre, passa à Angers la revue de sa compagnie composée de trois

chevaliers-bacheliers et de dix autres écuyers. Il donna quittance pour ses gages de sadite compagnie au trésorier des guerres du roi, le 20 janvier de la même année 1380 (1381 nouveau style). Il fut père de Jean de Nucheze, écuyer, qui fit hommage à Jean, fils de France, duc de Berry et comte de Poitou, pour son hébergement de la Métairie, le 20 mai 1405, et à cause de Jeanne de Voisines, sa femme, pour une dîme sise en la paroisse de Souche, près Niort, le 30 mars 1406.

III. Guillaume DE NUCHEZE, IIIe du nom, chevalier, seigneur de Nucheze, de la Rochevineuse et de la Mesminière, est mentionné au partage fait, l'an 1369, avec sa sœur Marguerite ; était homme d'armes de la compagnie de Guillaume l'Archevêque, seigneur de Parthenay, dont la montre fut faite à Angoulême au mois de juillet 1370 ; rendit hommage de sa seigneurie de Nucheze, l'an 1397, aux assises de Champdenier, à Guillaume de Jaunay, chevalier. Dans ces divers hommages il est qualifié noble et puissant seigneur, il vivait encore l'an 1409, qu'il échangea le lieu de la Mesminière et autres seigneuries, avec Philippe du Rétail, chevalier, seigneur d'Islay. Il avait épousé Jeanne Magné, d'une ancienne et illustre maison de Poitou, dont il eut les enfants suivants :

1.° Guillaume, qui continue la lignée ;
2.° Louis de Nucheze, chevalier, vivant en 1408. Il fut, en 1408, l'un des arbitres du différend mu entre Jean du Plessis, écuyer d'écurie du roi Charles VII, et Aubert Corgnon. Il épousa Catherine Feydeau, fille de Louis Feydeau, chevalier, et de Marguerite d'Archiac, dame de Vivonne; Catherine Feydeau se remaria, en 1429, à Nicolas de Montlouis, seigneur d'Oradour ;
3.° Jeanne de Nucheze, mariée à Jean Buffeteau, seigneur d'Argentiers, dont elle était veuve en 1431. Elle vivait encore en 1437.

Dans le même tems vivaient :

Pérolle de Nucheze, qui rendit hommage de son hébergement de Bonne au comte de Poitou le 18 mai 1406 ;

Anchin, sire de Nucheze, et madame sa femme, étaient en procès, l'an 1409, avec Jacques de Saint-Gelais. Messire Pierre de Nucheze fut nommé arbitre ;

Pierre de Nucheze, chevalier, épousa Gillette Acarie, et à cause d'elle il rendit hommage, l'an 1418, à Louis de Marconnay, seigneur de Jaunay, en partie.

IV. Guillaume DE NUCHEZE, IVe du nom, chevalier, seigneur de Nucheze, et de la Rochevineuse et des Iles, vivait en 1400, et fut émancipé par son père en 1408. Il épousa Marthe Châtaigner, sœur de Geoffroi Châtaigner, tige des seigneurs et marquis de la Rochepozay, et fille d'Hélie Châtaigner, chevalier, seigneur de Saint-Georges de Rézé, en Saintonge, et de Philippe de la Rochefaton, son épouse. Guillaume IV de Nucheze était décédé en 1423, époque à laquelle sa veuve avait le bail et était tutrice de leurs enfants. Elle se remaria avec Guillaume Chausson, chevalier, seigneur des Iles-sur-Seure avec lequel elle vivait en 1454. Elle eut de son premier mariage :

1.° Guillaume de Nucheze, seigneur de Nucheze et de Boisseneau, qui eut pour tuteur Pierre de Nucheze. Il plaidait, en 1430, contre Noliette Girard, dame de la Mothe, veuve de Guillaume de Chevenon. Il fut nommé, en qualité de plus proche parent, tuteur de Louis de Saint-Gelais, fils de Jacques, par sentence des assises de Saint-Maixent du 2 novembre 1439. Il mourut sans postérité :

2.° Catherine de Nucheze, dame de Nucheze et de la Rochevineuse, terres qu'elle porta en mariage, vers l'an 1439, à Jacques de Montalembert, chevalier, seigneur de Ferrières, dont postérité. Ils vivaient encore en 1471 ;

3.° Jeanne de Nucheze, mariée, 1.° à Jean Gouriault le jeune, seigneur de la Milière, en Poitou ; 2.° vers 1470, à Louis Chabot, seigneur de la Grefve, fils de Louis Chabot, écuyer, et de Jeanne Buffeteau. Cette dernière, fille de Jean Buffeteau, seigneur d'Argentières, et de Jeanne de Nucheze. Elle lui porte la terre de Luc, près Champdenier ;

4.° Isabeau de Nucheze, morte sans alliance.

Seigneurs de la Mesnardière, de Baudiment, etc.

III. Jean de Nucheze, Ier du nom, chevalier, seigneur de la Mesnardière, de Baudiment, de Bessé, des Touches, de Saint-Aubin et Saint-Denis d'Auroux, second fils de Guillaume de Nucheze, IIe du nom, seigneur de Nucheze, et de Jeanne Pouvrelle ; servit utilement le roi Charles VI pendant les troubles qui s'étaient élevés dans le royaume. On le voit, en 1370, au nombre des hommes d'armes de la compagnie de Guillaume l'Archevêque, seigneur de Parthenay. Il paraît dans des actes de 1395, 1396 et 1415, et vivait encore en 1418. Il avait épousé, 1.° Jeanne Mesnard, fille et héritière de Guillaume Mesnard, écuyer, seigneur de la Mesnardière, près Saint-Mars, en Poitou, terre qui, par ce mariage, est entrée dans la maison de Nucheze ; 2.° Guillemette Eschallard, de la maison des seigneurs et marquis de la Boulaye. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1.° Guillaume, dont l'article suit ;

Du second lit :

2.° Hugues, dit Huguet de Nucheze, seigneur de

Bessé, qui fit hommage à Jean de France, duc de Berry et comte de Poitou, de son hébergement des Touches, le 3 juin 1405. Il fit un legs, l'an 1419, au curé de Chevreux, pour être enterré en ladite église, près de la sépulture de Guillemette Eschallard, femme de Jean de Nucheze, seigneur de Bessé.

IV. Guillaume DE NUCHEZE, IIIe du nom, seigneur de la Mesnardière, des Touches, de Saint-Aubin, de la Vergne, et de Saint-Denis d'Auroux, mentionné dans plusieurs actes depuis l'an 1421; se distingua dans les guerres de son tems, au service du roi Charles VII; servit au siége de Parthenay en 1419, et périt au siége de Lomont, défendu par les Anglais. Il avait épousé Louise de Vaux, fille de Bertrand de Vaux, chevalier, seigneur de Faugery, de Vaneau et du Clériau. Etant devenue veuve de Guillaume de Nucheze, Louise de Vaux épousa, en secondes noces, Jean de Beaumont, seigneur de Rioux, en Saintonge, qui demeura tuteur des enfants mineurs de son premier mari, lesquels furent :

1.° Guillaume, dont l'article suit ;
2.° Antoine de Nucheze, dont on ignore la destinée;
3.° Louise de Nucheze, dame de Saint-Denis d'Auroux, mariée avec Pantaléon de Seton, chevalier, *dit* des Vicomtes, qui vivait en 1473;
4.° Marie de Nucheze, alliée à Bertrand Couette, seigneur des Locrets et de la Coetlerie au Maine,

V. Guillaume DE NUCHEZE, IVe du nom, seigneur de Baudiment, des Francs, de Brain, Chincé et de Batresse, épousa Catherine des Francs, fille de Louis des Francs, chevalier, seigneur des Francs et de Baudiment, et de Bartholomée de Torve. Elle lui porta en dot plusieurs belles terres, entr'autres celle de Baudi-

ment, près de Poitiers, seigneurie considérable, et relevante du roi, à cause de son dùché de Châtelleraud. Guillaume de Nucheze servit dans les armées des rois Charles VII et Louis XI, et vivait encore en 1486. C'est sans doute ce même Guillaume de Nucheze, qu'on voit qualifié de seigneur de Thorigné, dans un aveu qu'il rendit, le 7 juin 1502, à Aimery de Rochechouart. Catherine des Francs fit son testament le 27 mars 1505. Leurs enfants furent :

1.° Pierre, dont l'article suit;
2.° René de Nucheze, auteur de la branche des seigneurs de la Brûlonnière, rapportée en son rang;
3.° Jacques de Nucheze, qui fonde la branche des seigneurs du Plessis-d'Anlezy, en Bourbonnais, rapportée plus loin ;
4.° Jean de Nucheze, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, en 1523, grand-prieur d'Aquitaine, en 1559, mort en 1562 ;
5.° Prégent de Nucheze, prieur commandataire de Saint-Jean-sur-Faye, l'an 1525, et chantre l'abbaye de Saint-Jouin-sur-Marne ;
6.° Charlotte de Nucheze, mariée, par traité du 23 juillet 1512 (1), avec François Thibault, écuyer, seigneur de la Carte, de la Combe, de Charsenay, de la Chauvellière, en Poitou, fils de Nicolas Thibault, seigneur des mêmes lieux, et de Louise des Prez de Jaunay;
7.° Françoise Nucheze, qui vivait sans alliance, en 1505 ;
8.° Gabrielle de Nucheze, } religieuses au monastère de l'Encloître, ordre de Fontevrault;
9.° Marie de Nucheze, }

(1) La Généalogie de Thibault. dit le 14 juin 1510.

10.° Louise de Nucheze, mariée à Thibaut de Brenezay, chevalier, seigneur de l'Ingrenière, gouverneur de Vouvent, en Poitou, pour le roi François Ier. Elle lui porta la seigneurie de Redusse, en 1515;

11.° Augustine de Nucheze, religieuse à l'abbaye de Fontevrault.

VI. Pierre DE NUCHEZE, chevalier, seigneur de Baudiment, des Francs, de Villegongis et de Beaumont, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de cent hommes d'armes de ses ordonnances, servit dans la conquête de l'Italie, et dans les armées que Louis XII envoya au royaume de Naples, où il fut blessé et fait prisonnier dans une rencontre. L'an 1512, il fut un des capitaines choisis par le roi, pour lever les milices dans les provinces de Poitou et de Guienne. L'an 1515, il obtint du roi François Ier, qui l'avait créé et reçu *chevalier*, en récompense de ses services, le don des profits de la vente de la terre de Simaux, mouvante du château de Lesignan, en Poitou, et fit son testament, le 21 mai 1532, par lequel il veut être inhumé dans la chapelle de son château de Baudiment, avec Charlotte de Brizay, sa femme, fille unique et héritière de Jacques de Brizay, chevalier de l'ordre du roi, lieutenant-général en Bourgogne, capitaine de cinquante lances des ordonnances, sénéchal de la haute et basse Marche, seigneur de Beaumont, de Brain, Villegongis, Chazelles et Vineuil, et d'Avoie de Chabannes, comtesse de Roussillon et Dammartin, arrière-petite-fille de Louis XI. De ce mariage sont issus :

1.° Geoffroy, dont l'article suit;

2.° Léon de Nucheze, auteur de la branche des barons des Francs et de Bussy, rapportée ci-après;

3.° Françoise de Nucheze, mariée, le 24 décembre 1525, à Charles de la Touche, seigneur de Ma-

rigny, auquel elle porta en dot la seigneurie du Cleriau ;

4.° Prégente de Nucheze, religieuse en l'abbaye de Platigny, en Berri, puis, en considération des services de Geoffroy de Nucheze, seigneur de Baudiment, son frère, le roi Henri II la gratifia, par brevet de l'an 1547, de l'abbaye de de Confort, vacante par le décès de Françoise de Brizay, sa tante.

Dans le même tems vivaient :

1.° Louis de Nucheze, reçu chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, au grand-prieuré d'Aquitaine, en 1546 ;

2.° Marie de Nucheze, mariée, 1.° à Antoine du Fouilloux, chevalier ; 2.° à Jean Cathus, chevalier, seigneur des Granges, de Lineaux Jousseaume, gouverneur de Talmont, fils de Louis Cathus, seigneur de Lassy, en la vicomté de Paris, et de Catherine de Cousdun ;

3.° Catherine de Nucheze, mariée à Jean Gérault, écuyer, seigneur de la Mogatrie et de Frigenoul, en Anjou, avec lequel elle fit une vente le 10 novembre 1534, à Adrien de Montberon, chevalier, chambellan du roi. Elle fut la bisaïeule de Jacques Gerault de la Mogatrie, reçu chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, en 1575.

VII. Geoffroy DE NUCHEZE, chevalier, seigneur de Baudiment, de Beaumont, de Villegongis, etc., chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances, et gouverneur de Soissons et du Soissonais, en 1557, se distingua dans les guerres d'Italie, notamment aux siéges et prises de Montcallier, de Quiers, de Villeneuve, d'Asti, de Fossan, et autres places du Piémont ; il commanda, en qualité de général,

l'armée française, qui fut envoyée, en 1548, au secours de Marie de Lorraine, reine d'Ecosse, et se distingua dans cette expédition. En 1553, il contribua à la défense de Thérouenne, où il fut fait prisonnier ; comparut à la rédaction de la coutume de Poitou, en 1559 ; fit une acquisition de rentes, l'an 1550, de Gilbert de Blanchefort, son cousin, seigneur de Saint-Janvrin, baron de Mirebeau et de Saint-Sévère, et de Marie de Créquy, dame de Moreuil. Il fut un des gentilshommes ordinaires du roi Charles IX, en 1567. Il était gentilhomme de la chambre de François, duc d'Alençon, depuis 1576 jusqu'en 1583. Dès l'an 1539, il avait partagé avec Léon de Nucheze, son frère puîné. Il épousa Madelaine de Launay, fille d'Olivier de Launay, intendant de la maison de la reine de Portugal, et de Béatrix de Montfranc. Elle était veuve de Christophe du Bec, seigneur du Planté, enseigne de la compagnie d'hommes d'armes de François de Vendôme, vidame de Chartres. Elle épousa, en troisièmes noces, Jean de la Chapelle, trésorier-général de la reine de Portugal. Geoffroy de Nucheze en eut un fils, qui suit.

VIII. Honorat DE NUCHEZE, né l'an 1557, seigneur de Baudiment, de Beaumont, Villegongis et Nintré, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de la chambre, en 1582 et 1585 ; servit les rois Charles IX et Henri III. Il épousa Renée de Hodon, riche héritière de la maison de Mahiet, famille noble et ancienne du pays du Maine. Leurs enfants furent :

1.° Jacques, dont l'article suit ;
2.° Melchior de Nucheze, chevalier, seigneur de Villegongis, en Berry, mort sans hoirs ;
3.° Jacqueline de Nucheze, épouse, par contrat du 23 août 1611, de Gui Couraud, écuyer, seigneur de la Rochechevreuse et de Granges, fils de Pierre Couraud, seigneur de la Rochechevreuse, de la

Lande et de Montlouis, chevalier de l'ordre du roi, et de Jeanne de Rechignevoisin. Ils vivaient en 1620 ;

4.° Lucrèce de Nucheze, femme de Gabriel d'Arembert, seigneur de la Bordière, en Poitou.

IX. Jacques DE NUCHEZE, chevalier, seigneur de Baudiment, de Beaumont et de Villegongis, Mahiet, Beriulle, la Rivière, etc., gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, épousa Jeanne de Launay d'Onglée, fille de René de Launay d'Onglée, chevalier, seigneur d'Onglée et du Fresne d'Auton, et d'Urbaine de la Haye, sa femme. Il mourut vers l'an 1635, laissant deux filles :

1.° Marie de Nucheze, dame de Beaumont, de Beaudiment, etc, mariée, 1.° le 27 septembre 1643, à Claude de Beaumanoir, marquis de Beaumanoir-Lavardin, maréchal de camp, lieutenant-général au pays du Maine, de Laval et du Perche, mort le 10 mai 1676, petit-fils de Jean de Beaumanoir, maréchal de France, et fils aîné de Claude de Beaumanoir, vicomte de Saint-Jean, maréchal de camp, et de Renée de la Chapelle de Varennes, se remaria, le 7 octobre 1678, à Charles de Laurens de Beauregard, avec lequel elle vivait sans enfants, en 1702 ;

2.° Jacqueline de Nucheze, dame de Villegongis, mariée, le 4 juillet 1645, à Léon de Barbançois, IIe du nom, chevalier, seigneur et marquis de Sarzay, seigneur de Béville, Lineux, Angibault, etc., mestre de camp du régiment de Conti, en 1651, fils de Léon I, seigneur de Sarzay, conseiller, et grand-maître d'hôtel de la maison du roi, et de Françoise du Rieux de Villepreau Elle testa en 1671.

Barons des Francs et de Bussy.

VII. Léon de Nucheze, seigneur de Nucheze, des Francs, de Brain, de la Beraudière et de Bussy, chevalier de l'ordre du roi, lieutenant d'une compagnie de cinquante hommes d'armes des ordonnances, servit avec distinction dans les guerres des rois Louis XII et François I[er]. L'an 1537, il était homme d'armes de la compagnie de M. de Beaumont-Brizay, qui fit montre en la ville de Lyon, le 14 octobre. L'an 1539, il partagea avec Geoffroy de Nucheze, son frère aîné. Il était alors marié, depuis le 13 novembre 1538, avec Bénigne de Saulx-Tavannes, sœur de Gaspard de Saulx-Tavannes, maréchal de France, et fille de Jean de Saulx, seigneur et comte d'Auran, grand-écuyer de Bourgogne et de Champagne, et de Marguerite de Tavannes. L'an 1557, il servait dans les chevau-légers au ban et arrière-ban du Poitou, dont la montre générale fut faite à Poitiers, le dernier mai. L'an 1559, il traita avec les créanciers de la maison de Montalembert et retira de leurs mains la seigneurie de Nucheze, qui rentra, par ce rachat, dans la maison qui en tirait son origine. Léon de Nucheze fut gouverneur de la ville de Mirabeau, et tué au siége de ladite place; ce qui est prouvé dans le diplôme du titre de comte, donné à la famille de Nucheze, par Louis XIII, en 1637, et enregistré au parlement en 1640. Il a laissé les enfants qui suivent:

1.° Charles de Nucheze, seigneur de Brain, fut d'abord écuyer de François, duc d'Alençon, depuis 1570 jusqu'en 1576, puis gentilhomme ordinaire, et enfin premier écuyer du roi Charles IX, auquel il rendit de notables services, et composa un livre touchant l'art militaire et l'instruction d'un général d'armée. Il mourut sans alliance;

2.° Jean-Jacques, dont l'article suit;

3.° Jean de Nucheze, mentionné ci-après;
4.° Pierre de Nucheze.

Dans le même tems vivait :

Cimine de Nucheze, mariée, vers 1600, avec Philippe le Vasseur, seigneur de Guernonval, créé baron d'Eskelbecke, le 21 janvier 1612.

VIII. Jean-Jacques DE NUCHEZE, baron des Francs, seigneur de Nucheze, de Brain et de Bussy, chevalier de l'ordre du roi, servit les rois Henri III et Henri IX, durant les guerres de la ligue. L'an 1564, il était un des hommes d'armes de la compagnie du seigneur de Damville (Mathieu de Montmorency). Il fut ensuite capitaine d'une compagnie d'hommes d'armes d'ordonnance. Il signala notamment son courage aux batailles d'Ivry et de Fontaine-Française; et mourut des blessures qu'il avait reçues dans cette dernière. Il épousa, 1.° le 26 octobre 1582, Gabrielle de Saint-Gelais, dont il n'eut point d'enfants, fille de Charles, seigneur de Saint-Gelais, et de Louise de Puiguyon, sa seconde femme; 2.° Marguerite Frémiot, fille de Bénigne Frémiot, conseiller du roi en ses conseils, président en la cour de parlement de Dijon, et de Marguerite de Berbisy, son épouse. De ce mariage sont issus :

1.° Bénigne, dont l'article suit;
2.° Jacques de Nucheze, évêque et comte de Châlons-sur-Saône, en 1624, comte de Brain, conseiller du roi en tous ses conseils, abbé de Ferrières, naquit le 25 octobre 1591. Ce fut en sa faveur que la seigneurie de *Brain* fut érigée en *comté*, par lettres du mois de novembre 1637, registrées au parlement le 3 septembre 1640. Dans lesdites lettres-patentes il est expressément mentionné que le titre de comte lui est concédé pour lui et ceux de son nom en ligne masculine, et à perpétuité;

à raison des services éminents rendus, par sa famille, aux rois de France et à l'état. Il mourut le 1er mai 1658, universellement regretté.

IX. Bénigne DE NUCHEZE, baron des Francs, seigneur de Brain et de Bussy, capitaine de cinquante hommes d'armes, mestre de camp d'un régiment, servit dans la plupart des expéditions militaires du roi Louis XIII, et se distingua particulièrement au siége de la Rochelle, en 1627. Deux ans après, il servit dans l'armée conduite par Henri de Montmorency, en bas Languedoc, contre les religionnaires; concourut à la prise de Privas, et fut atteint d'une mousquetade, au siége d'Alais, dont il mourut le 21 juin 1629, sans avoir été marié.

VIII. Jean DE NUCHEZE, seigneur de Solon, chevalier de l'ordre du roi, second fils de Léon de Nucheze, et de Bénigne de Saulx-Tavannes, était, en 1564, archer dans la compagnie du seigneur de Damville, et l'an 1569 et 1573 homme d'armes de la compagnie de M. de Tavannes. Il épousa Anne de Pennezot, dont il eut :

IX. Henri DE NUCHEZE, baron des Francs, après la mort de Bénigne, son cousin-germain. Il avait épousé, l'an 1620, Eléonore Turpin de Crissé, fille de Charles Turpin, IIIe du nom, comte de Crissé et de Viers, seigneur de la Gresille, et de Catherine Doineau de Saint-Soulaine. De ce mariage sont provenus :

1.° Bénigne de Nucheze, abbé de Saint-Saurin, en Poitou;
2.° Jacques de Nucheze;
3.° André de Nucheze;
4.° Éléonore-Angélique de Nucheze, mariée, le 28 mai 1647, à Claude-François de Thiard, baron, puis comte de Bissy-sur-Fleix, baron de Pierre

et de Charney, gouverneur d'Auxonne, en 1671 ; lieutenant-général des armées du roi, en 1677, lieutenant-général en Lorraine, en 1676, chevalier des ordres du roi, en 1689, mort en 1701, fils de Ponthus de Thiard, chevalier, seigneur de Bissy, baron de Pierre, de Vauvry et de Charney, écuyer ordinaire de la grande écurie, et de Jeanne Bouton de Chamilly ;

5.° Marie de Nucheze.

Bâtard.

Charles de Nucheze, né de Henri et de Prudence de Chaboville, fut légitimé en janvier 1623.

Seigneurs de Batresse et de la Brûlonnière.

VI. René DE NUCHEZE, chevalier, seigneur de Batresse, le Clos-Biron et la Brûlonnière, second fils de Guillaume de Nucheze, IVe du nom, seigneur de Baudiment, et de Catherine des Francs, partagea avec Pierre de Nucheze, son frère aîné, le 7 juillet 1515. Il épousa Françoise de Greuille de Chanteloube, dame de la Brûlonnière, sur les confins du Poitou et de la Marche, fille de Jean de Greuille, écuyer, seigneur de Chanteloube, en Berry, et d'Antoinette de Saint-Julien. L'an 1532, René de Nucheze fut nommé l'un des exécuteurs testamentaires de Pierre de Nucheze, son frère. Il eut de son mariage :

1.° Jean, dont l'article suit ;

2.° Louis de Nucheze, chevalier de l'ordre du Roi, capitaine d'une compagnie d'hommes d'armes, gouverneur de Cognac, en Angoumois, connu sous le nom de *Chevalier de Batresse,* qu'il rendit célèbre par sa valeur. L'an 1564, il était lieutenant de la compagnie de cinquante hommes d'armes du seigneur de Damville, qui fit montre à Espe-

ranche, le 1er janvier, l'an 1567, capitaine d'une compagnie de cinquante lances des ordonnances du roi, dont il passa la revue à Paris le 24 septembre. L'an 1568, il se distingua aux siéges de Saintes et de Cognac, et obtint le gouvernement de cette dernière place en 1575. Il fut chambellan ordinaire de François, duc d'Alençon, depuis 1576 jusqu'en 1583. Il commanda sa compagnie au siége de Brouage en 1599. L'historien d'Aubigny, le président de Thou et la Popelinière, en font une mention honorable. Les rois François II, Henri II et Charles IX, ont adressé plus de trente lettres à ce seigneur ; quelques-unes, entièrement écrites de leur main, le qualifient de *notre bon amy*, *mon compère*, etc. Il avait épousé Magdeleine, *aliàs* Jeanne de Saint-Gelais, fille de François de Saint-Gelais, seigneur de Saint-Severin, et de Charlotte de Champagne, son épouse. Il en eut une fille, Marguerite de Nucheze, mariée à François, marquis de Lezignem, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances ;

3.° Perrette de Nucheze, femme de Pierre de Cléret, seigneur de Saint-Julien l'Ars.

Vers le même tems vivait :

François de Nucheze, écuyer, seigneur de Boisrenard, épousa Renée de Pontlevoye, fille de Jean de Pontlevoye, écuyer, seigneur des Pallets, et de Mathurine de Gennes. Il en eut, entr'autres enfants :

Anne de Nucheze, mariée, 1.° à René de la Borderie, écuyer, seigneur de la Borderie, maître-d'hôtel du roi de Navarre, gouverneur du duché de Beaumont, fils de Guillaume, chevalier, seigneur dudit lieu, et de Guyonne Caillou de la Pépinière ; 2.° à Jean de Chérité, seigneur de la Verdrie, gentilhomme de la maison

du Roi, fils de Jean de Chérité, seigneur de Voisines, d'Ouche et de la Verdrie, et de Perrine Bodio.

VII. Jean de Nucheze, II[e] du nom, seigneur de la Brûlonnière, Badevilain, la Pommeraye et la Brosse, chevalier de l'ordre du roi, chambellan du roi Henri III, en 1573; épousa Jeanne de Parthenay de Guenoville, fille de Guiot de Parthenay, écuyer, seigneur de la Pommeraye et de la Faye, et de Louise-l'Evêque de Marconnay, dont il eut deux fils et trois filles:

1.° Pierre, dont l'article suit ;

2.° Melchior de Nucheze, seigneur de Badevilain, épousa Catherine Marchand, qui le rendit père de :

a. Jacques de Nucheze, seigneur de Badevilain, qui épousa Charlette du Breuil-Héliou, dont il eut Pierre de Nucheze, écuyer, seigneur de Badevilain, mestre de camp de cavalerie, marié avec Marie Cacault, dont, entr'autres enfants, Marie-Catherine de Nucheze, mariée, le 4 septembre 1718, à François Sylvain, chevalier, seigneur de Beauregard, capitaine au régiment de Picardie ;

b. Albin de Nucheze, grand archidiacre de Châlons-sur-Saône ;

c. René de Nucheze ;

d. N... de Nucheze, demoiselle.

3.° Philippe de Nucheze, mariée avec Philippe Couraud, seigneur de Puylarge ;

4.° Jeanne de Nucheze, femme de René de la Croix, seigneur de la Bretinière, près Poitiers ;

5.° Marguerite de Nucheze, épouse, le 9 juillet 1596, Pierre de Saint-Martin, chevalier, seigneur de Baignac et de la Roulle, gentilhomme

ordinaire de la chambre du Roi, fils de Pierre de Saint-Martin, Ier du nom, chevalier, seigneur de Baignac, sénéchal de la basse Marche, l'un des cent gentilshommes de la maison du Roi, et de Jeanne Bermondet de la Quintaine.

VIII. Pierre de Nucheze, Ier du nom, chevalier, seigneur de Batresse, la Brûlonnière et de la Brosse, chevalier de l'ordre du Roi, gouverneur de Montmorillon, servit utilement le Roi pendant les troubles de la guerre civile. Il épousa Anne Petit, fille d'Antoine Petit, seigneur de Bois-Fichet, et d'Avoie du Bois des Arpentis; cette dernière, sœur de Louis du Bois, seigneur des Arpentis, chevalier des ordres du roi, et lieutenant-général au gouvernement de Touraine. Anne Petit épousa, en secondes noces, François Mesnard, seigneur de Toucheprès. Elle eut, de son premier mari, décédé en 1614:

1.° Gaspard, dont l'article suit;
2.° Charles de Nucheze, seigneur de la Foix;
3.° Louis de Nucheze;
4.° François de Nucheze, reçu chevalier de Saint-Jean de Jérusalem en 1623; il fut depuis commandeur de son ordre, lieutenant-général des armées navales, puis vice-amiral de France, grade équivalent à celui de maréchal de France. Dans ses provisions du 7 mai 1661, *signées* Louis, et contresignées de *Loménie*, S. M. rappelle en substance les services importants rendus par le commandeur de Nucheze. « Nous connaissons le » mérite dudit sieur, commandeur de Nucheze, » portent ces lettres, et la longue expérience qu'il » s'est acquise dans la marine; ayant, depuis trente-» huit ans et plus, eu plusieurs commandements, » soit de vaisseaux ou de galères, et autres emplois » sur mer; dans lesquels, après avoir long-tems » servi très-utilement la religion de Malte, et » remporté divers avantages considérables sur les

» ennemis de notre foi (1), qui ont souvent » éprouvé à leur dommage, les effets de sa valeur » et de sa bonne conduite, particulièrement lors- » que nous l'envoyâmes avec douze navires de » guerre, dont nous lui avons confié le comman- » dement, au secours des Vénitiens contre les » mêmes infidèles, pendant une campagne: » outre lequel il les servit encore par notre or- » dre, durant plusieurs années à *ses dépens*, et » très-utilement pour eux; il nous a depuis con- » tinué ses services durant les derniers troubles » de notre royaume, devant la Rochelle, et dans » la rivière de Bordeaux, en qualité de notre » lieutenant-général des armées navales; et en » toutes les occasions, il nous a donné tant de » marques de sa suffisance et de son expérience, » de sa vigilance, de son courage, et de son af- » fection et fidélité à notre service, que nous » avons estimé ne pouvoir confier cette impor- » tante charge à une personne qui la pût soute- » nir, et exercer plus dignement et exactement » que lui, etc., etc. ». Il fut pourvu de cette charge par le décès de Louis Foucault de Saint-Germain, comte du Dognon, maréchal de France;

5.° Isabelle de Nucheze, mariée avec Pierre de Reignier, seigneur de Beauregard;

6.° Renée de Nucheze, mariée avec François de Triolon, seigneur du Sibion.

IX. Gaspard de Nucheze, chevalier, seigneur de la Brûlonnière, de la Mothe et de la Brosse, épousa, 1.° Eléonore Turpin, fille de Moïse Turpin, seigneur de Busseroles; 2.° Marie de Vonnes de Fontenay, qui était veuve de lui le 24 octobre 1657, fille de Jean de

---

(1) Il se trouva, en 1664, au combat livré au grand galion de la Sultane, où il fut grièvement blessé.

Vonnes, vicomte de Fontenay, seigneur d'Isoré, d'Azay sur Indre, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de la chambre, et de Marie de Chadieu de Montperoux. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1.° Pierre de Nucheze, chevalier, seigneur de la Brûlonnière, vivait en 1657, qui suit;
2.° Jacques de Nucheze, seigneur de la Brosse, enseigne de frégate en 1669;
3.° Avoie de Nucheze;
4.° Anne de Nucheze;

Du second lit :

5.° Jean de Nucheze, reçu chevalier de Saint-Jean de Jérusalem le 12 juillet 1667, au grand prieuré d'Aquitaine.

X. Pierre DE NUCHEZE, IIe du nom, chevalier, seigneur de la Brûlonnière, ne vivait plus en 1665. Il avait épousé Dorothée Barthon de Montbas, dont il avait un enfant mineur, fille de François Barthon, vicomte de Montbas, lieutenant-général des armées du Roi, et de Denise de Maillé Bénehart. Elle se remaria, en secondes noces, le 21 juillet 1665, à Théophile de Beziade, marquis d'Avaray, grand bailli d'épée de l'Orléanais. Le 26 décembre 1670, elle transigea avec François de Triolon, écuyer, seigneur de Sibion, tuteur de l'enfant mineur, qu'elle avait eu de son premier mari, nommé :

Pierre de Nucheze, chevalier, seigneur de la Brûlonnière, qui fut garde marine.

Seigneurs du Plessis d'Anlezy, en Bourbonnais.

VI. Jacques DE NUCHEZE, chevalier, seigneur de Chanteloube, du Plessis d'Anlezy et des Touches, troisième fils de Guillaume de Nucheze, IVe du nom, seigneur de Baudiment, et de Catherine des Francs, est mentionné dans le testament de son père, du 27

mars 1505. Il assista au contrat de mariage de Pierre de Nucheze, son frère aîné. Le 5 juillet 1515, il partagea la succession de Guillaume, son père, avec Pierre et René ses deux frères. Au mois de janvier 1534, il était un des cent gentilshommes de la maison du roi, sous la charge de M. Canaples. On lui voit la même qualité dans divers comptes et états de la maison du roi, jusqu'à l'an 1537. Il fut nommé, avec René son frère, curateur des enfants mineurs de Pierre de Nucheze, leur frère aîné, qui avait fait son testament le 21 mai 1532. Jacques de Nucheze eut deux femmes, 1.° Marie de Greuille, fille de Jean de Greuille, chevalier, seigneur de Chanteloube, et sœur de Françoise de de Greuille, femme de René, son frère, dont il n'eut point d'enfants; 2.° le 26 mars 1514, Françoise d'Anlezy, qui était veuve de lui le 9 juillet 1569. Il en eut deux fils :

1.° Jean, dont l'article suit;
2.° Claude de Nucheze, qui transigea avec Jean, son frère, le 7 octobre 1574, au sujet de la succession de leurs père et mère.

VII. Jean DE NUCHEZE, IIe du nom, chevalier, seigneur du Plessis d'Anlezy, homme d'armes de la compagnie du maréchal de Damville, en 1549 et 1564, épousa, par contrat du 2 août 1579, Catherine de Viry, fille de feu Claude de Viry, écuyer, et de Louise de Tilly. Il passa une transaction avec François Séguin, écuyer, sieur de Paraise, le 21 août 1582, et ne vivait plus le 15 juin 1596, que sa veuve avait la garde-noble de leurs enfants, qui furent :

1.° Jean de Nucheze, vivant en 1609;
2.° Antoine, dont l'article suit;
3.° Jacques de Nucheze, vivant en 1609;
4.° Jacqueline de Nucheze;
5.° Anne de Nucheze.

VIII. Antoine DE NUCHEZE, chevalier, seigneur du

Plessis, de Buchepot, etc., rendit hommage au roi le 25 août 1609, conjointement avec Jean de Nucheze, son frère, tant pour eux que pour Jacques de Nucheze, leur autre frère. Il épousa, 1.° par contrat du 7 août 1616, Marguerite de Francaulme, dont il n'eut point d'enfants; 2.° par contrat du 13 juillet 1620, Radegonde de Bongards, fille de Georges de Bongards, écuyer, seigneur de Courtois, et de Marguerite le Moyne. L'an 1636, Antoine de Nucheze servait dans la compagnie des chevau-légers du baron de Lange, ainsi qu'il appert par un certificat du 17 août, qui le dispense de se rendre à l'armée de Picardie. De son second mariage sont nés :

1.° Charles, dont l'article suit ;
2.° Antoine de Nucheze, qui transigea avec son frère le 5 février 1656.

IX. Charles de Nucheze, écuyer, seigneur du Plessis, de la Mothe et de Saint-Léopardin en partie, fit le dénombrement de ses terres le premier septembre 1673, dans lequel est rappelé un hommage qu'il avait rendu au roi le 5 janvier 1661. Il entra dans la compagnie des chevau-légers de la garde du roi au mois de juin 1674. Il avait épousé par contrat du premier février 1656, Françoise des Ulmes, fille de Gilbert des Ulmes, chevalier, seigneur de Longvy, et de Françoise de Tespes; et fut maintenu dans sa noblesse d'ancienne extraction, par jugement de M. Lambert d'Herbigny, commissaire départi par le roi dans les généralités de Moulins et de Bourges, du 24 décembre 1667. De ce mariage sont issus :

1.° Pierre, dont l'article suit ;
2.° Marie de Nucheze, née en 1661.

X. Pierre de Nucheze, chevalier, seigneur du Plessis, de Saint-Léopardin, etc., était cornette des chevau-légers de la garde du roi, ainsi qu'il appert d'un certificat du 22 décembre 1675. Il servit au ban et arrière-

ban de la noblesse de Bourbonnais en 1689, 1693 et 1694. Il rendit hommage de sa terre du Plessis, le 18 juin 1698. Il épousa, 1.° par contrat du premier mars 1677, Marie-Anne d'Estutt, fille de Jacques d'Estutt, écuyer, et d'Edmée de Racault; 2.° par contrat du 12 avril 1695, Marie-Anne de Morogues, veuve de N., de Roffignac, seigneur d'Aspremont, et fille de Henri de Morogues, chevalier, seigneur de Lonfroy, et de Madelaine de Ventrolles. Il fut maintenu dans sa noblesse le 3 décembre 1699, par M. le Vayer, intendant en Bourbonnais. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1.° Claude, dont l'article suit ;

2.° Edmée de Nucheze, mariée, le 6 janvier 1699, à Louis d'Aguirande, chevalier, seigneur du Plaix et des Termes, fils de François d'Aguirande, seigneur des mêmes terres, de Beauvoir et de Pouligny, gentilhomme de la maison du Roi, et de Gervaise de Montost ;

Du second lit :

3.° Mathias de Nucheze, reçu chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, le 8 février 1700.

XI. Claude DE NUCHEZE, chevalier, seigneur des Liteaux, de la Mothe et autres lieux, capitaine au régiment d'Anjou, cavalerie, en 1720, épousa par contrat du 18 février 1729, Marguerite de la Trollière, fille de feu Jean de la Trollière, écuyer, seigneur de Beauvalon, et de dame Catherine de François d'Espagnes. De ce mariage sont issus :

1.° Michel-Claude, dont l'article suit ;

2.° Jean-Baptiste de Nucheze, mentionné ci-après.

XII. Michel-Claude DE NUCHEZE, chevalier, seigneur de la Mothe et autres lieux, fut page de la grande écurie du Roi, en 1745, puis capitaine au régiment de Saluces, cavalerie, en 1749. Il épousa, par contrat du

21 mars 1750, Louise Farjonnel d'Aubigny, fille de Jean-Baptiste Farjonnel, écuyer, seigneur d'Aubigny, conseiller honoraire en la sénéchaussée de Bourbonnais, et d'Elisabeth des Hayes, son épouse. De ce mariage sont issus :

1.° Jean-Louis, dont l'article suit;
2.° Jean-Michel de Nucheze, chanoine de l'église cathédrale de Paris, et grand-vicaire de Bourges;
3.° Elisabeth-Emilie,
4.° Elisabeth-Claudine,
5.° Antoinette-Julie, } reçues chanoinesses-comtesses de Neuville le 14 octobre 1765.

XII. Jean-Louis DE NUCHEZE, chevalier, a été page de la grande écurie du Roi, et capitaine au régiment de Noailles, dragons.

XI. Jean-Baptiste DE NUCHEZE, chevalier, seigneur des Liteaux, Planchevienne, Sauvage et autres lieux, épousa, par contrat du 5 juillet 1762, Anne-Elisabeth des Champs de Pravier, fille de messire Joseph des Champs, chevalier, seigneur de Pravier, et de N... des Aâges. De ce mariage sont issus :

1.° Michel-Claude, dont l'article suit;
2.° Joseph-Marie de Nucheze, ancien capitaine d'infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de l'ordre du Phénix de Hohenlohe. Il a fait, à l'armée de Condé, toutes les campagnes de l'émigration. Il a épousé N... Le Blin de Châtellenot, famille originaire de Bourgogne, dont il a deux fils en bas âge.

a. Ernest de Nucheze,
b. Hippolyte de Nucheze, } élèves, l'un à l'école militaire de Saint-Cyr, l'autre à l'école des chevaliers de Saint-Louis, à Senlis.

XII. Michel-Claude, comte DE NUCHEZE (1), ancien capitaine d'infanterie, émigré en 1791, est parti de l'armée de Condé, d'après les ordres de ce prince, pour prendre le grade d'officier de la garde de S. M. Louis XVI, en 1791 et 1792; il était à l'affaire du 20 juin et à celle du 10 août, auprès de la personne du Roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, a épousé, par contrat du 16 août 1784, Anne Petit de Saint-Georges, fille de messire André François Petit de Nanteau, écuyer, seigneur de Nanteau et de Saint-Georges, et de dame Marie Barbier. Il a eu de ce mariage deux fils :

1.° Michel-Auguste de Nucheze, qui a fait les guerres de Prusse, d'Espagne et d'Allemagne; les deux premières, en qualité d'officier de dragons, et celle d'Allemagne, en qualité de capitaine de hussards; ensuite capitaine des chasseurs à cheval de la garde en 1812. Il a été fait, à la rentrée de sa majesté Louis XVIII, en 1814, sous-aide-major des mousquetaires noirs, et à leur réforme, en 1815, lieutenant-colonel de la légion de la Manche, chevalier de Saint-Louis et de la Légion-d'honneur;

2.° Achille-Paul-Bernard de Nucheze, officier au troisième régiment de chasseurs à cheval. Il a fait la guerre de Russie en 1812, et a été tué au passage de la Bérésina, le 28 novembre de la même année.

Armes: De gueules, à 9 molettes d'éperon à cinq rais d'argent, l'écu en bannière. Supports : deux lions; cimier : un léopard lionné.

Il subsiste encore plusieurs branches de cette maison en Poitou.

---

(1) En vertu des lettres-patentes données par le roi Louis XIII en 1637, registrées au parlement en 1640, au chef des nom et armes de cette famille et à perpétuité.

DE VERINE. Maison qui s'est éteinte dans celle de Janvre, mentionnée page 261 de ce volume.

Hugues *de Verine*, deuxième fils de Bertrand de Verine, a formé cette troisième branche.

Hugues *de Verine*, varlet, seigneur de Brie, de Montazeau-Soulignac et autres lieux, lieutenant du maréchal de Rieux, sous le règne de Charles VI, épousa Jeanne de Mouel, fille de Pierre de Mouel, seigneur de la Roche-de-Mouel. Il est qualifié chevalier dans des actes postérieurs. De ce mariage est issu :

Jean *de Verine*, chevalier, seigneur de la Roche-de-Mouel, qui épousa Jeanne de Beauvais, fille de Jean de Beauvais, seigneur de Beauvais. De ce mariage est issu :

Philippe *de Verine*, chevalier, seigneur de la Roche-de-Mouel, qui épousa Anne de la Roche-Foucault, fille de Robert de la Roche-Foucault. De ce mariage est issu :

François *de Verine*, chevalier, seigneur de la Roche-de-Mouel, qui épousa Sylvie de la Roche-sur-Yon, fille de messire de la Roche-sur-Yon, chevalier, seigneur de la Roche-sur-Yon. De ce mariage est issu:

Jacques *de Verine*, chevalier, seigneur de la Roche-de-Mouel, qui épousa Olympe d'Aumont, fille de messire Pierre d'Aumont, chevalier, seigneur d'Aumont. De ce mariage est issu :

Jean *de Verine*, chevalier, seigneur de la Roche-de-Mouel, qui épousa Anne de Roigmond, fille de Robert de Roigmond, écuyer, officier pour le roi au siége de Gueret, en la Marche. De ce mariage est issu:

Georges *de Verine*, chevalier, seigneur de la Roche-de-Mouel, qui épousa Anne de Claise, fille de messire Eustache de Claise, chevalier, seigneur, baron d'Aubrit et de Claise. De ce mariage est issu un autre Georges.

Georges *de Verine*, chevalier, seigneur de la Roche-de-Mouel, qui épousa Gabrielle d'Héricourt, fille de

Gabriel d'Héricourt, baron de Soulignac. De ce mariage sont issus Honoré de Verine et Jacques de Verine.

Honoré *de Verine* épousa Anne de Machecoul, fille de René de Machecoul, chevalier, baron de Machecoul, dont un des gendres épousa l'autre. Cet Honoré de Verine épousa, en secondes noces, Suzanne Bégaud, fille de messire René Bégaud, chevalier, seigneur de la Bégaudière. De ce mariage est issu :

André *de Verine*, chevalier, seigneur de la Bégaudière, qui épousa Gabrielle de Razais. De ce mariage est issu Pierre de Verine, mort sans hoirs.

Jacques de Verine continue la postérité.

Jacques *de Verine*, chevalier, seigneur des Tribardières, de Puis et Soulignac, épousa, en premières noces, Colasse de Marquais, fille de messire Jean de Marquais, chevalier, seigneur de la Brosse; il se maria en secondes noces, avec Marie de Villelume, fille de Jean de Villelume, chevalier, seigneur, baron de Barmontel, en Auvergne. De ce mariage est issu :

Léonard *de Verine*, chevalier, seigneur de la Bégaudière, des Tribardières, de la Gaudinière et des Boulières, qui épousa Marguerite Rençont, fille de messire François Rençont, chevalier, seigneur de Riberolle et de la Gaudinière. De ce mariage est issu.

Antoine *de Verine*, chevalier, seigneur de la Gaudinière et de Soulignac, qui épousa Diane-Marie de Coral, fille de messire Paul de Coral, écuyer, seigneur du Breuil-Massit, de la terre et baronnie de Remeille, de la moitié du bourg et paroisse de Saint-Maurice, et aussi seigneur de Villiers, en Touraine, et de dame Diane-Marie de Savatte. De ce mariage est issu :

Pierre *de Verine*, chevalier, seigneur des Arnaudets, qui épousa Maixente-Jeanne Brunet, fille de messire Charles Brunet, chevalier, seigneur de Laleu et du fief de la Bergeonne. De ce mariage sont issus Charles de Verine, tué d'un éclat de bombe au siége de Tournay;

et Maixente-Jeanne de Verine, qui épousa, le 26 septembre 1746, César-Angélique Janvre, chevalier, seigneur de l'Estortière, de Chanais, de Lussaudière, de la Ferrandière et de Chausserayes. De ce mariage sont issus dix enfants, quatre filles et six garçons, dont cinq officiers au service de Sa Majesté, et le sixième, vicaire-général du diocèse de Grasse, en 1779.

Armes : D'argent, à la croix vairée d'or et de gueules.

BROHON (Paul-Bernard), fils de Paul-Jacques-René, ancien capitaine de canonniers, fut créé *baron*, par décret impérial du 9 mai 1811, a obtenu de nouvelles lettres-patentes de sa majesté Louis XVIII, le 17 février 1815 ; a formé un majorat, avec titre héréditaire.

Armes : coupé : au 1, d'or, au chevron alaisé d'azur ; au 2, d'azur, au pélican d'argent, becqué d'or, sa piété d'argent. L'écu, timbré d'une couronne de baron.

DE LA MAZELLIÈRE. Maison d'origine chevaleresque de la province de Bretagne, et transplantée dans la Guienne. Nous en avons fourni la généalogie dans le tome XV de cet ouvrage, et nous y faisons mention d'Odet de Mazelière, secrétaire d'état du roi de Navarre, depuis Henri IV, roi de France. L'état officiel de la maison de ce prince nous ayant été fourni depuis, nous avons cru faire quelque chose d'utile, que de le rapporter ici.

Etat fait par le Roi, des gens de son Conseil d'état et privé, qu'il a retenus pour les affaires de sa maison et de ses finances de Navarre, et terres de son ancien domaine, non-réuni à sa couronne, à commencer du 1er jour de janvier de l'année 1598 :

CHEFS DU CONSEIL.

Monsieur le maréchal de *Bouillon*, chef du conseil.

M. *Duplessis Mornay*, super intendant.

M. de *Callignon*, chancelier.

SECRÉTAIRES D'ESTAT.

M. Odet de *Mazelières*.

M. Ramond de *Vierse*.

M. Anthoine de *Loménie*.

M. Gehan *Paneheure*.

SECRÉTAIRES D'ESTAT PRIVÉS.

M. Michel *Gérard*.

M. Gehan de la *Barthe*.

M. Bertrand de la *Valade*.

M. Gehan de *Verguins*.

M. Joseph de la *Ruffe*.

M. Pierre *Dupont*.

M. Gatian *Dupont*.

MAITRE DES REQUÊTES.

M. Auguste *Galland*.

SECRÉTAIRES DES FINANCES.

M. Salomon *Corton*.

M. Philipes *Fontanier*.

M. Estienne *Feynes*.

M. Pierre *Marbault*.

TRÉSORIERS-GÉNÉRAUX.

M. Macé *Duperray*.

M. Julian *Malet*.

M. Paul *Regeux*.

SECRÉTAIRES ORDINAIRES.

M. Benjamen *Aubry*.

M. Jehan de *Hay*.

M. Simeon *Preuost*.

M. Israel *Patry*.

HUISSIER DU CONSEIL.

M. François *Clavières*.

Fait et arrêté par sadite Majesté, en son conseil à

Saint-Germain-en-Laye, le premier jour de décembre mil cinq cent quatre-vingt-dix-huict.

Cette famille a été maintenue dans *sa noblesse d'ancienne extraction*, le 20 août 1668, par jugement de M. Pellot, intendant de la province de Guienne et commissaire départi pour la recherche des nobles, lequel jugement nous a été exhibé en original.

PICOT DE PECCADUC. Dans le tom. II du *Dictionnaire véridique*, pag. 318, on lit ce qui suit : « Cette » famille est ancienne en Bretagne. Elle est connue par » filiation dans cette province, depuis Antoine Picot, » qui, l'an 1483, épousa demoiselle Marie des Landes.

» Les registres de la réformation de la noblesse de » Bretagne, attestent que Jean Picot, sieur de la Mintaye, alloué de Vitré, s'est départi et désisté volontairement, de la qualité de noble, par lui prise, et » qu'il a payé cent livres, le 10 septembre 1668, et que » René Picot, sieur de Fiefrubé, paroisse da Fougeray, » a payé la même somme, et pour le même motif, le » premier octobre 1668. Mais cette famille s'est relevée » depuis cette sorte de renonciation, et l'on voit qu'elle » a fait ses preuves, pour le service militaire, en 1781 » et en 1783. »

Beaucoup de bonnes familles de Bretagne, par la négligence de leurs chefs ou la dispersion de leurs titres, n'ayant pu, lors de la recherche, satisfaire aux preuves requises, ont été contraintes de se désister, se réservant de justifier plus tard de leurs droits. Le chef de la famille, Picot de Peccaduc, s'est trouvé dans le même cas, en 1668; mais en 1699, son fils fut rétabli et maintenu dans les priviléges de la noblesse. On s'empressera donc de relater ici les divers jugements et arrêts rendus en faveur de cette famille, comme devant servir à constater la noblesse de son origine, et rectifier l'ambiguité qui se trouve dans le dernier paragraphe précité du *Dictionnaire véridique*.

1.° Extrait des registres de la réformation de la noblesse de Bretagne, du 15 septembre 1668, par lequel maître Julien Busson, procureur de Jean Picot, sieur de la Mintaye, déclara pour ledit Jean Picot, qu'il avait ci-devant pris la qualité d'écuyer et souffert qu'on la lui donnât en toutes occasions, et avait cru le devoir faire, vu que ses prédécesseurs et ceux de son nom avaient tonjours pris ladite qualité d'écuyer, au soutien de laquelle, il aurait pu trouver titres valables, s'ils n'étaient entre mains de gens hors de province, et néanmoins déclarait s'en désister et ne s'en vouloir servir jusqu'après avoir recouvré ses titres; après quoi, il espérait que nos seigneurs les commissaires pour ladite réformation auraient la bonté de le rétablir en ladite qualité, nonobstant ladite déclaration qui est signée C. M. Piquet

2.° Ordonnance rendue le 10 février 1699, par Gilles de Maupeou, chevalier, comte, d'Ableiges, conseiller du roi en ses conseils, maître des requêtes ordinaire de son hôtel, commissaire départi par sa majesté, pour l'exécution de ses ordres, en la généralité de Poitiers, en faveur d'Adrien Picot, seigneur de la Mintaye, fils de Jean Picot, quatrième du nom, seigneur de la Mintaye, et de Renée Loyseau, et frère aîné de Henri Picot, premier du nom, seigneur de Fiefrubé, dont il s'agit dans ce degré, qui ordonne que ledit Adrien Picot de la Mintaye, ses successeurs, enfants et postérité, nés et à naître en loyal mariage, jouiraient de tous les priviléges, honneurs et exemptions attribués et accordés par sa majesté aux nobles de son royaume, tant qu'ils ne feraient acte de dérogeance à noblesse; ladite ordonnance délivrée par Guillou, commis greffier au bureau de la généralité de Poitiers, et à la garde des minutes de l'intendance, et de lui signée.

3.° Jugement des commissaires généraux du conseil, rendu, le 4 avril 1715, en faveur d'Adrien et de Henri Picot, frères, qui les maintient dans leur noblesse d'ex-

traction et en la qualité d'écuyer, et qui ordonna, qu'ils jouiraient et leur postérité, nés et à naître en loyal mariage, de tous les priviléges et exemptions, dout jouissent les autres gentilshommes du royaume. Ledit jugement signé Pierron, et délivré le 27 mai 1757, aux fins de la commission y attachée, signée, par le roi, Roux.

4.° Arrêt de cette cour de parlement, obtenu le 16 janvier 1739, par écuyer, Henri Picot, seigneur de Fiefrubé et de Trémar, qui lui donne acte de la représentation, par lui faite, de l'arrêt du 4 avril 1715, et du brevet de ses armoiries, du 14 mars 1698, et ordonne que lesdites deux pièces demeureraient déposées au greffe avec les minutes des autres arrêts de noblesse, rendus par la cour, au profit des autres nobles qu'elle a maintenus, pour, au besoin, et dans les cas requis, en être délivré des expéditions et grosses audit Henri Picot de Trémar, également que dudit arrêt du 16 janvier 1739, pour lui servir où être devrait, ledit arrêt délivré par duplicata et signé Le Clavier.

5.° Arrêt rendu, chambres assemblées, le 15 mars 1757, qui ordonne avant faire droit, que Pierre-Jean-Baptiste Picot, rapportera une expédition en forme probante du jugement des commissaires du conseil, qui le maintenait dans la qualité de noble; ledit arrêt signé L. C. Picquet.

6.° Autres arrêts rendus, chambres assemblées, les 6 juin et 26 novembre 1757, qui, sur le vû d'une expédition en forme probante du jugement des commissaires du conseil, du 4 avril 1715, renvoie Pierre-Jean-Baptiste Picot de Peccaduc, se pourvoir vers sa majesté, pour y solliciter ses provisions de l'office de conseiller en la cour et commissaire aux requêtes du palais, et qui le reçoit en l'exercice dudit office, lesdits arrêts signés L. C. Picquet.

DE LA CONDAMINE, très-ancienne maison noble des Cévennes, connue de tous les tems par ses services militaires et littéraires. M. de Roussel, auteur de l'histoire du régiment de Piémont, infanterie, (Paris, chez Guillyn, 1766), en parle dans ces termes à la page 67 de cet ouvrage : En effet Gérault de la Condamine, est mentionné le premier des hommes d'armes d'une montre, faite en 1368, à la Rochemadour en Quercy, par les ordres de monseigneur le duc d'Anjou, frère du roi; laquelle montre est conservée en original, à Paris, aux manuscrits de la bibliothèque du roi; mais peu après la révocation de l'édit de Nantes, l'aîné de la maison ayant quitté sa patrie, et ses documents de famille comme les débris de sa fortune lui ayant été volés par le patron d'une barque, et le voleur, pour anéantir les traces de son larcin, ayant jeté les papiers à la mer, il en résulte que nous ne pouvons remonter la généalogie de cette maison jusqu'à ce Gérault. L'antique et noble origine de la maison de la Condamine n'en est pas moins un fait avéré, et qui n'a jamais été révoqué en doute. L'étymologie de ce nom vient à l'appui de cette opinion, la branche aînée la tire de *condominus*, et la branche antonine de *campus domini*; celle-ci à une nouvelle version étymologique, a ajouté une variation dans les armes. La branche aînée a constamment porté d'azur, à une tige de blé à trois épis d'argent, tigés et feuillés de même, tandis que la branche antonine a porté d'azur, à trois glands d'or, tigés et feuillés de même; il est possible que les trois épis aient été pris pour trois glands, et qu'en conservant le fond de l'écu, la branche cadette ait changé les émaux, pour se distinguer de la branche aînée. Celle-ci a possédé de toute ancienneté et jusqu'à la révolution, la co-seigneurie de Serves, et été long-tems connue par la qualification de *co-seigneur*,

en latin *Condominus*; ce nom étant enfin devenu patronymique, on a dit par la métogramme du second *o* en *a*, *Condaminus*, et en langue vulgaire *Condamine*. La branche antonine a toujours soutenu que son nom venait de *Campus Domini*, le champ du maître, ou le champ seigneurial, et dans l'ancien languedocien, on appelait du nom de *Condamine*, le champ ou l'enclos attenant au château du seigneur.

I. André DE LA CONDAMINE, premier du nom, co-seigneur de Serves, naquit en 1560; il fut un grand capitaine, fidèle à son roi, et rendit de grands services dans les guerres civiles; il est parlé de lui au tome V, page 524, de l'histoire générale de la province du Languedoc; il commandait, en 1621, les troupes royales qui défendaient Marguerittes, près de Nismes; il épousa, en 1582, Marie-Geneviève de Falcon, fille de noble Jacques de Falcon Viguier de Vezenobre, duquel mariage:

II. Jean DE LA CONDAMINE, Ier du nom, co-seigneur de Serves, qui naquit en 1583; il suivit comme son père la carrière des armes, et fut gentilhomme ordinaire de la chambre du roi; donna, en cette qualité, en 1620, une quittance qui se trouve à Paris, aux manuscrits de la bibliothèque du roi; il épousa, en 1604, dame Gabrielle de Puget, fille de noble Antoine de Puget, seigneur de Chasteuil, qui portait: d'argent à la vache de gueules; sommée d'une étoile d'or entre les cornes. Leurs enfants furent:

1.° Gabriel, dont l'article suit;
2.° Antoine, qui fonda la branche antonine, dont nous parlerons plus bas.

III. Gabriel DE LA CONDAMINE, co-seigneur de Serves, né en 1606. Il fut lieutenant, et réformé en cette qualité, car en 1671 et 1674, il se qualifie ainsi dans les quittances qu'il donna pour ses appointemens, lesquelles sont conservées à Paris, aux manuscrits de la bi-

bliothèque du roi; il épousa, en 1640, dame Elizabeth de Rodier de la Brugière, qui portait de gueules au château à trois tours d'argent, maçonné de sable. Duquel mariage est issu :

IV. Georges DE LA CONDAMINE, co-seigneur de Serves, né en 1642; il épousa, en 1664, dame Antoinette de Montblanc-Saint-Martin qui portait : de gueules au cheval d'argent passant et galopant, ferré et harnaché de sable, monté d'un cavalier d'argent, armé de toutes pièces, la visière haute, tenant à la main droite un badelaire d'argent; derrière le cheval, un homme d'argent à pied, demandant l'aumône. Le tout sur une terrasse de sinople, et sous un chef cousu de même, chargé de deux molettes d'éperon d'or. De ce mariage viennent :

1.° André, dont l'article suit;
2.° Charles-Antoine, qui fonda la cinquième branche, dite caroline, et dont il sera question.

V. André DE LA CONDAMINE, IIe du nom, co-seigneur de Serves, naquit en 1665; il professa la religion protestante, et se réfugia en Angleterre vers l'année 1714, avec son épouse dame Jeanne Agerre, fille de noble Pierre Agerre de Fons, et six de leurs enfants; il mourut à Guernesey, le 4 mai 1737, et son épouse lui survécut jusqu'au 21 septembre 1755. Leurs enfants furent :

1.° Pierre, dont l'article suit;
2.° Jacques, mort à Londres, sans postérité;
3.° Jean, qui fonda la troisième branche devenue l'aînée, encore existante près de Metz (1);
4.° Jean-Jacques, auteur de la quatrième branche dite Anglaise, et dont il sera question plus bas;

---

(1) C'est par erreur qu'au tome XIII du Nobiliaire Universel, et à la note (2) de la page 12, on a indiqué que le fils aîné d'André II était resté à Guernesey, et qu'enfin la branche anglaise est aujourd'hui l'aînée.

5.° Jeanne, née en 1695, mourut à Londres, en mars 1775 ;

6.° Elisabeth, née en 1709, morte à Londres, le 1er janvier 1786 ;

7.° Marthe, née en 1713, morte à Guernesey, le 23 mars 1787.

VI. Pierre DE LA CONDAMINE, Ier du nom, né en 1697, mort à Paris, le 3 décembre 1771, quitta ses parents à Guernesey et rentra en France, où il fit profession de la religion catholique et romaine. Il fut ensuite en Portugal, et perdit une partie de sa fortune lors du tremblement de terre qui eut lieu à Lisbonne, le 1er novembre 1755. Il vint alors s'établir à Paris, où un incendie lui enleva le peu qu'il avait sauvé. Pierre eut trois femmes, savoir : 1.° dame Anne de Launay, qu'il épousa vers 1721 ; 2.° dame Olive Julien, par contrat passé à Saint-Malo, le 14 juin 1725, et 3.° à Paris, le 7 janvier 1738, dame Julienne-Françoise Michel. Du second lit naquit :

1.° Pierre dont l'article suit ;

Et du troisième lit:

2.° Françoise, qui réclama la succession de son frère consanguin.

VII. Pierre DE LA CONDAMINE, IIe du nom, fut baptisé à Saint-Malo, le 20 décembre 1726 et mourut à Saint-Servan, sans postérité, le 22 mai 1787, quoique ayant épousé dans ce dernier lieu, le 10 janvier 1775, N...., qui portait : écartelé : au 1 et 4, d'argent ; au 2 et 3, de gueules.

SECONDE BRANCHE, DITE ANTONINE, *éteinte.*

III. Antoine DE LA CONDAMINE, second fils de noble Jean de la Condamine, Ier du nom, et de Gabrielle de Puget, naquit en 1607, épousa eu 1627, dame Jeanne

des Roux, fille de noble Charles d'Eiroux, ou des Roux, seigneur de Rustrel, qui portait de gueules au sautoir d'or, en cœur un écusson d'azur, chargé d'une tour d'argent. Antoine perdit son épouse en 1636, et entra alors, au service, fut enseigne au régiment de Montpeyroux et se trouva au siége de la ville et château de Salces en 1639, fait qui est rapporté dans la Gazette de France, du 1er août de cette année-là. Il devint successivement lieutenant et capitaine, et à la paix de Westphalie (1648), il quitta le service, se retira à Paris, où les nombreux amis de feu son père, l'attirèrent. Il assista cette année aux noces de son fils Guillaume. On ignore l'époque et le lieu où il mourut Le seul fruit de son mariage fut :

IV. Guillaume de la Condamine, Ier du nom, né en juin 1629, pendant que Louis XIII, faisait en personne le siége d'Alais ; épousa en 1648, dame Jeanne Guignon, fille de noble Pierre de Guignon, seigneur de Vavatres, conseiller du roi en son grand conseil et de dame Marie-Anne Jeanne de Chamblin, duquel mariage :

V. Charles de la Condamine, né en 1649 ; il fut successivement receveur général des finances, en la généralité de Moulins, fit enregistrer ses armes et celles de sa femme, dans l'Armorial général, côté : Paris, vol. 1er, pag. 251, nos 257 et 258. Fut pourvu d'un office de conseiller secrétaire du roi, maison couronne de France et de ses finances, par le décès d'Etienne Champion, le 8 décembre 1699, décéda, paroisse Saint-Roch, âgé de soixante-deux ans, le 26 novembre 1711. Il avait épousé devant Touvenot et son confrère, notaires à Paris, le 3 février 1697, demoiselle Louise-Marguerite de Chources, dont les armes sont d'argent à cinq faces de gueules, fille de défunt messire Gabriel de Chources, chevalier, seigneur de Beauregard, gouverneur de Bonnetable, et de madame Madeleine Judith de Breslay la Roche, présens : haut et puissant prince monseigneur Louis de Lorraine, comte d'Armagnac, grand écuyer de France ; haute et puissante

princesse madame Catherine de Villeroy, son épouse; haut et puissant prince monseigneur le duc de Valentinois; haute et puissante princesse madame Marie de Lorraine, son épouse; madame Françoise d'Aubigné, marquise de Maintenon; M. le comte d'Aubigné, son frère; haut et puissant seigneur, monseigneur de Phélippeaux, comte de Pontchartrain, contrôleur-général des finances, parens et amis. Ladite de Chources étant devenue veuve et tutrice de ses enfants, vendit l'office de secrétaire du roi, de son mari, à Antoine Carel, seigneur de Maisonval, élu à Caudebec; elle obtint des lettres de chancellerie le 19 août 1719, et un arrêt des requêtes du palais, le 9 septembre 1719. De ce mariage sont issus:

1.° Charles-Marie, dont l'article suit;

2.° Anne-Marie, qui épousa, 1.° noble Jean de Bouzier, chevalier, seigneur d'Estouilly et du fief d'Orléans; qui portait d'azur à trois bandes de vair appointées; 2.° Emmanuel-Victor de la Coste de Sainte-Fois, chevalier de Saint-Louis, capitaine de cavalerie. Elle mourut à Paris, dans la paroisse de Saint-Laurent et fut inhumée en l'église de la communauté de Saint-Chaumont, le 27 avril 1771, laissant de son premier mariage:

a. Antoine-Claude-François de Bouzier, chevalier et seigneur d'Estouilly et du fief d'Orléans, qui fut lieutenant du roi de Saint-Quentin;

b. Marie-Louise-Charlotte de Bouzier, qui en 1756, épousa avec les dispenses de S. S. (Benoît XIV), noble Charles-Marie de la Condamine, son oncle maternel, dont l'article suit. Elle survécut à son époux, et rien n'égala sa tendresse pour lui. M. l'abbé Delille ayant remplacé Charles-Marie de la Condamine à l'Académie Française, célébra ses vertus dans les discours qu'il prononça

lors de sa réception le 11 juillet 1774 : « Si
» jamais, dit-il, l'hymen est respectable,
» c'est surtout lorsqu'une femme jeune,
» adoucit à son époux les derniers jours d'une
» vie immolée au bien public. La sienne ai-
» mait en lui un mari vertueux, elle respec-
» tait un citoyen utile. Cette impétuosité in-
» quiète, qui dans M. de la Condamine,
» ressemblait quelquefois à l'humeur, loin
» de rebuter sa tendresse, la rendait plus in-
» génieuse. Elle le consolait des maux du
» corps, des peines de l'esprit, de ses craintes,
» de ses ennemis et de lui-même; et ce
» bonheur qui lui avait échappé peut-être
» dans ses courses immenses, il le trouvait à
» côté de lui, dans un cœur tendre qui s'im-
» posait, par l'amour constant du devoir,
» ces soins recherchés qu'inspire à peine
» le sentiment passager de l'amour. »

VI. Charles-Marie DE LA CONDAMINE, né et baptisé à Paris, paroisse de Saint-Roch, le 8 janvier 1701, est célèbre par ses voyages, entrepris par ordre du roi, pour déterminer la figure de la terre, par ses connaissances profondes en plusieurs genres, par ses divers écrits en faveur de la méthode de l'inoculation, et même par son talent pour la poésie légère. Le 19 février 1719, il fut reçu après avoir fait les preuves de noblesse, chevalier des ordres royaux militaires et hospitaliers de Notre-Dame-de-Mont-Carmel et de Jérusalem, fut secrétaire des commandements de S. A. S. Monseigneur le duc d'Orléans, enfin membre de l'Académie Française, de celle des Sciences, de la Société Royale de Londres, des Académies de Berlin, de Pétersbourg, Bologne, Cortone, Nancy, etc. La réponse de M. le comte de Buffon, au discours que Charles-Marie prononça le 12 janvier 1761, lorsqu'il fut reçu à l'Académie Française, à la place de

M. de Vauréal, évêque de Rennes, a toujours été citée comme un modèle d'éloquence et nous croyons devoir en donner ici un extrait : « Du génie pour les sciences, » du goût pour la littérature, du talent pour écrire, de » l'ardeur pour entreprendre, du courage pour exécuter, » de la constance pour achever, de l'amitié pour vos rivaux, » du zèle pour vos amis, de l'enthousiasme pour l'hu- » manité, voilà ce que vous connaît un ancien ami, un » confrère de trente ans, qui se félicite anjourd'hui de » le devenir pour la seconde fois. »

» Avoir parcouru l'un et l'autre hémisphère, traversé » les continens et les mers, surmonté les sommets sour- » cilleux de ces montagnes embrasées, où les glaces éter- » nelles bravent également et les feux souterrains et les » ardeurs du midi; s'être livré à la pente précipitée de » ces cataractes écumantes dont les eaux suspendues » semblent moins rouler sur la terre que descendre » des nues, avoir pénétré dans ces vastes déserts, dans » ces solitudes immenses où l'on trouve à peine quel- » ques vestiges de l'homme, où la nature accoutumée » au plus profond silence, dût être étonnée de s'en- » tendre interroger pour la première fois; avoir plus » fait en un mot, par le seul motif de la gloire des » lettres, que l'on ne fît jamais par la soif de l'or; voilà » ce que connaît de vous l'Europe, et ce que dira la » postérité.

» Mais n'anticipons ni sur les espaces, ni sur les tems, » vous savez comme moi que le siècle où l'on vit est » sourd, que la voix du compatriote est faible. Laissons » donc à vos neveux le soin de répéter ce que dit de » vous l'étranger, et bornez aujourd'hui votre gloire à » celle d'être assis parmi nous. »

» Après son grand voyage, dit M. l'abbé Delille, il » semblait qu'aucun lieu du monde ne pouvait plus » exciter sa curiosité; mais il n'avait pas vu l'Italie; il » n'avait pas vu Rome : et qui peut se flatter de con- » naitre le monde, sans avoir vu cette ville, à jamais

» intéressante par ses victoires, par ses désastres, par » sa magnificence, par ses débris, le dépôt des arts » antiques, le berceau des arts naissants; autrefois » dominatrice du monde par les armes, aujourd'hui » par la religion, et qui eut, en effet, le droit de » se nommer la ville éternelle?

» Il y fut reçu avec distinction, par le pape Be- » noit XIV, dont la gaieté franche, la douce affabilité » semblaient solliciter l'oubli de son rang, parce qu'il » sentait que sa véritable grandeur en était indépendante, » l'ami des étrangers, le premier objet de leur curiosité » et de leur admiration dans Rome; l'ami surtout des » Français, estimé des Anglais même, qui ont placé » son buste dans le muséum de Londres, où il semble » triompher des préjugés de la haine nationale; qui, » enfin, par ses vertus et ses lumières, faisait la gloire » de Rome moderne, et eût été digne de l'ancienne. Il » accorda à M. de la Condamine ce qu'il pouvait lui ac- » corder de plus doux et de plus flatteur, son portrait » et une dispense pour épouser sa nièce. (*Marie-Louise-* » *Charlotte de Bouzier*. (1) Sensible à ces bontés,

---

(1) « M. de la Condamine, âgé alors de cinquante-cinq » ans, avait besoin d'une compagne; mais il ne voulait ni se » rendre ridicule, ni faire le malheur de personne; il trou- » vait dans sa nièce une jeune femme accoutumée à l'aimer » comme un père, à respecter en lui sa gloire, ses talents et » jusqu'à des infirmités qui n'étaient, à ses yeux, que les » marques honorables de ses travaux pour les sciences; il crut » qu'une femme raisonnable, sensible, et qui savait combien » il est rare que les convenances de fortune et de naissance, » plus écoutées que celles d'où dépend le bonheur, permettent » d'épouser celui que le cœur aurait choisi, pourrait ne pas » regarder comme un malheur de s'unir à un oncle en qui » elle était assurée de trouver un ami. Cette union fut heu- » reuse: sûre de la confiance et de la tendresse de son mari, » les mouvements d'humeur, inévitables dans un homme dont

» M. de la Condamine le lui témoigna avec cette impé-
» tuosité franche et familière, dont les souverains vrai-
» ment respectables, sont plus flattés que du respect,
» et qui n'ôte quelque chose au rang que pour le rendre
» à la personne.

» Il n'eût pas été content lui-même, s'il n'eût vu à
» Rome que ce que les autres avaient vu avant lui. Il
» fit des recherches très-heureuses sur les mesures an-
» ciennes, qui ont si long-tems exercé nos savants ;
» l'académicien des sciences travaillait pour l'académie des
» belles-lettres. Cette variété de goûts et de connais-
» sances, était peut-être ce qui distinguait le plus M. de
» la Condamine de la foule des voyageurs. La plupart
» n'aiment et ne voient que leur objet favori : le bota-
» niste ne cherche que des plantes ; le géographe, que

» l'activité prodigieuse était contrariée sans cesse par ses infir-
» mités, ne paraissaient à madame de la Condamine qu'un
» malheur de plus dont elle devait le consoler. Quelque
» longue, quelqu'infirme qu'ait été la vieillesse de son mari,
» jamais elle n'a cessé de lui prodiguer les soins les plus ten-
» dres qui ne lui coûtaient rien ; l'idée qu'elle remplissait un
» devoir sacré a plus d'un titre, soutint son courage, et il lui
» semblait que soigner la vieillesse de M. de la Condamine,
» c'était acquitter les dettes de l'humanité ; lorsqu'enfin elle a
» eu le malheur de le perdre, elle l'a pleuré, comme une
» jeune épouse pleure celui qu'une mort prématurée lui en-
» lève, comme on pleure une perte irréparable. » (Eloge de
M. de la Condamine, inséré dans l'Histoire de l'Académie
Royale des Sciences, année 1774, pp. 115 et 116.) Nous in-
sérons ici les vers qu'il adressa à sa femme, le lendemain de
ses noces :

» D'Aurore et de Titon vous connaissez l'histoire :
» Notre hymen en rappelle aujourd'hui la mémoire ;
» Mais de mon sort Titon serait jaloux ;
» Que ses liens sont différents des nôtres !
» L'Aurore entre ses bras vit vieillir son époux :
» Et je rajeunis dans les vôtres. »

» des positions de villes; l'antiquaire, que des inscrip-
» tions : M. de la Condamine aimait et voyait tout......

» Ses derniers jours payèrent par différentes infirmités » les travaux de ses premières années. Celle qu'il souffrait » le plus impatiemment était sa surdité, parce qu'elle » contrariait sa passion favorite. Ceux qui savaient la » cause de son état, ne pouvaient le voir sans un sen- » timent de respect. J'ai vu moi-même, messieurs, » quelque tems avant sa mort, ce philosophe, victime » de son zèle pour les sciences, avec cette sorte de » vénération qu'inspire la vue de ces guerriers mutilés » au service de l'état.

» Cependant la source de ses infirmités en était le » dédommagement. Dans l'honorable repos de sa vieil- » lesse, il revoyait en esprit cette riche variété d'objets » qu'il avait vue des yeux......

« Le même enthousiasme et la même curiosité qui » lui avaient fait si souvent exposer sa vie (1), ont » avancé sa mort : il l'a vue s'approcher, je ne dis pas » avec intrépidité, mais j'oserais presque dire, avec » distraction. Ce n'était point l'incrédulité stupide, qui » cherche à s'étourdir sur ce dernier moment; c'était » l'inattention d'un homme ardent, dont l'âme se prend » et s'attache jusqu'au dernier soupir, à tout ce qui » l'environne, qui se hâte de vivre, et dont l'activité » n'a fini qu'avec lui ».

---

(1) « En sortant du collége, il suivit, en qualité de vo- » lontaire au siége de Roses, le chevalier de Chources, son » oncle, capitaine au régiment Dauphin, cavalerie; pendant » le siége, le jeune volontaire eut la curiosité de monter sur une » hauteur, afin de mieux voir la place; il l'examinait avec une » lunette, et s'amusait à voir mettre le feu à une batterie dont » les boulets tombaient autour de lui, lorsqu'il reçut ordre de » descendre; on lui apprit qu'un manteau d'écarlate qu'il avait » sur son habit, l'avait rendu le but de cette batterie. » (Eloge de M. de la Condamine, inséré dans l'Histoire de l'Académie Royale des Sciences, année 1774, p. 87.)

Il mourut sans postérité, dans la paroisse de Saint-Germain-l'Auxerrois, à Paris, le 4 février 1774.

TROISIÈME BRANCHE DITE DE POUILLY,

subsistante à Pouilly, près de Metz, et qui est aujourd'hui l'aînée.

VI. Jean DE LA CONDAMINE, deuxième du nom, troisième fils de noble André de la Condamine, deuxième de nom, et de Jeanne Aggere, son épouse, naquit le 8 septembre 1703; il fut le seul qui ne suivit point ses parens en Angleterre; mais resta auprès de son oncle paternel, Charles-Antoine, qui le fit élever dans la religion catholique romaine; il avait été nommé sous-lieutenant au régiment de Piémont en 1713; fut lieutenant en 1719, et aide major en 1721; il se distingua, le 4 mai 1734, lorsque le régiment, sous les ordres du duc de Noailles, força les lignes d'Ettlingen; et fut nommé capitaine le 30 du même mois; il fut employé à l'armée de Bohême en 1741; monta à l'assaut donné à la ville de Prague, dans la nuit du 25 au 26 novembre de la même année; fit la campagne de 1742, et fut blessé à la fameuse défense de Prague; décoré de l'ordre royal et militaire de St.-Louis, en 1743, il se trouva, le 27 juin de la même année, à la bataille de Dettingen, où le régiment perdit cent cinquante hommes. Le régiment destiné à servir en Flandre, partit de Metz, où il avait hiverné, le 16 mars 1744, et arriva dans la plaine de Ceyjoint le 14 mai. Il prit la droite de l'armée que le roi commandait en personne, et assista au siége de Menin, qui se rendit le 5 juin, et à celui d'Ypres qui capitula le 27. Il quitta l'armée du roi le 1er juillet, et joignit au camp de Courtray celle que le maréchal de Saxe commandait, et qui investit Tournay, la nuit du 24 au 25 avril 1745; il fut capitaine de grenadiers, l'année suivante; et à la paix d'Aix-la-Chapelle, en 1748, il se retira à Metz, où il épousa en 1749, dame

Thérèse de Guillot, veuve de noble de N.... Colignon de Pouilli, ancien capitaine au régiment de Piémont, mort en 1736. Jean cultiva les lettres, et fut nommé membre de l'académie royale des arts et sciences, à Metz ; il mourut à Pouilli, en décembre 1784, et son épouse lui survécut jusqu'en 1788. De leur mariage vinrent :

1.° Nicolas-Joseph, dont l'article suit;
2.° Thérèse-Julie, née le 27 septembre 1751, qui épousa, en 1788, noble Pierre Durieu de Maynadier, capitaine au régiment de Piémont, infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Elle est morte à Pouilly, le 14 avril 1814, et n'a laissé qu'un fils:
   a. Nicolas-Joseph Durieu, né le 23 décembre 1789, a servi avec distinction dans l'armée française, et a épousé, le 12 septembre 1814, dame Marie-Stéphanie Catoire de Bioncourt, dont il a deux filles.

VII. Nicolas-Joseph DE LA CONDAMINE, seigneur de Pouilli, est né le 27 mars 1753, a été empêché de servir par une incommodité au bras. Il a épousé, le 24 novembre 1790, dame Catherine de Marguerie de Montfort, fille de feu noble de Marguerie, comte de Montfort, d'une très-ancienne maison noble, originaire de Normandie, morte à Metz, le 26 octobre 1816, et inhumée à Pouilli. Leurs enfants sont :

1.° Charles-Joseph, né le 9 août 1796, élève au Corps royal du Génie;
2.° Charles-Nicolas, né le 12 mars 1801, élève au Corps royal de l'artillerie ;
3.° Thérèse-Julie-Joséphine, née le 12 octobre 1791 ;
4.° Hélène-Joséphine, née le 6 mars 1793 ;
5.° Catherine-Joséphine, née le 19 octobre 1794;

6.° Marie-Thérèse-Joséphine, née le 9 août 1796, morte le 14 novembre 1816;

7.° Marie-Adélaïde - Sophie, née le 29 septembre 1804.

SECONDE BRANCHE, DITE ANGLAISE,

seconde existante.

VI. Jean-Jacques DE LA CONDAMINE, sixième enfant de noble André de la Condamine, IIe du nom, co-seigneur de Serves, et de dame Jeanne Aggère, son épouse, naquit à Nismes en 1711, et mourut à Guernesey, le 7 juin 1764. Il avait épousé, le 6 novembre 1760, dame Marie Néel de l'île de Jersey, morte le 28 août 1808; duquel mariage sont provenus :

1.° Jean, dont l'article suit;

2.° Marie, née le 1er septembre 1761, mariée, le 9 mars 1780, à Jean Bowden, écuyer, mort à Bristol, le 1er mars 1798; et en secondes noces, le 10 octobre 1814, à Georges Bell de l'île de Guernesey, écuyer. Elle a eu de son premier mari trois enfants, savoir :

a. William-Carey-Bowden, écuyer, né le 21 janvier 1788, qui a épousé, le 13 avril 1816, dame Christiana Anstruther, fille de feu le colonel Anstruther, dont un fils;

b. Marie Bowden, née le 5 mai 1786, mariée, 1.°, le 15 juillet 1811, à William-Herbert Jones, écuyer, officier du génie militaire anglais, mort à l'île de France, le 31 mars 1813; duquel mariage une fille; et 2.°, le 5 mai 1817, à Thomas Tupper, écuyer, son cousin-germain paternel, dont une fille;

c. Catherine Carey Bowden, morte jeune.

VII. Jean DE LA CONDAMINE, écuyer, IIIe du nom, né à Guernesey, le 9 avril 1763, est aujourd'hui (1819), contrôle (avocat-général) du roi, et colonel du premier régiment de milice, en ladite île. Il a épousé, le 25 mars 1788, dame Elisabeth Coutart, fille aînée de Pierre Coutart, écuyer, contrôle du roi, morte à Guernesey, le 18 novembre 1804. Elle portait d'argent à une face vivrée de sable. Leurs enfants sont :

1.° Jean, IVe du nom, né le 6 avril 1792, vice-consul de Sa Majesté Britannique à Dunkerque ;

2.° William, né le 26 octobre 1795 ; D. A. commissaire des guerres, attaché à l'état-major du duc de Wellington, depuis 1812 jusqu'à l'évacuation de la France, par les troupes alliées en 1818, membre de la société d'Emulation à Cambrai ;

3.° Thomas, né le 9 mai 1797, est sorti du collége militaire, en décembre 1816, sous-lieutenant dans le corps de l'état-major anglais (royal Staff corps) ;

4.° Robert Coutart, né le 12 octobre 1800 ;

5.° James, né le 18 septembre 1803 ;

6.° Marie, née le 30 décembre 1788, mariée à Guernesey le 12 juin 1811, à David Carnegie, écuyer, capitaine dans le 102e régiment d'infanterie anglaise, retiré depuis la paix en Ecosse, son pays natal. Ils ont quatre enfants, deux garçons et deux filles ;

7.° Elisabeth, née le 6 mai 1790 ;

8.° Louise, née le 27 juillet 1794, morte le 11 juillet 1798 ;

9.° Louise, IIe du nom, née le 15 juillet 1799, morte le 21 février 1802.

CINQUIÈME BRANCHE, DITE CAROLINE, *éteinte.*

V. Charles-Antoine DE LA CONDAMINE, second fils de noble Georges de la Condamine de Serves, et de dame Antoinette de Montblanc Saint-Martin, posséda, après l'émigration de son frère aîné, André II, les terres de sa famille ; il entra au régiment de Piémont, infanterie, en 1685 ; fut sous-lieutenant en 1687, et lieutenant en 1689 ; en 1693, le régiment passa sous les ordres du maréchal de Luxembourg, et se trouva, le 29 juillet, à la bataille de Neervinde, au siége de Charleroi, au mois de septembre, et au bombardement de Bruxelles, au mois de d'août 1695 ; il fut capitaine en 1699, et servit sous les ordres du duc de Vendôme qui commandait l'armée d'Italie en 1702. Le régiment de Piémont se distingua cette année à la bataille qui se donna à Luzarra, le 15 août ; il y occupait toute la gauche, et eut l'avantage de repousser jusqu'à trois fois les Impériaux. L'année suivante, il suivit le duc de Vendôme dans la marche que fit ce général vers le Trentin, et assista à la prise d'Arco, de Nago, d'Asti, et de Villeneuve d'Ast ; après le siége de Turin, en 1707, il passa à l'armée de Flandre, et se trouva à la bataille d'Oudenarde, en 1708, et à celle de Malplaquet, le 11 septembre 1709 ; au mois de mars 1710, le régiment eut ordre de se jeter dans Douai, qui fut investi par toutes les forces des alliés ; la garnison tint cinquante-deux jours, pendant lesquels elle fit trente-deux sorties ; dans celle du 8 mai, Charles-Antoine commandait une des trois compagnies de grenadiers de Piémont, qui avait la tête de l'attaque ; ils comblèrent une grande partie des travaux des assiégeants, détruisirent tout un régiment anglais, et rentrèrent en bon ordre dans la place ; il fut blessé quelques jours avant la capitulation qui eut lieu le 24 juin. L'année suivante, le régiment de Piémont joignit l'armée du maréchal de Villars, et servit sous ses ordres jusqu'à la paix d'Utrecht, en 1713 ; décoré de

l'ordre royal et militaire de St.-Louis, et parvenu au grade de commandant de bataillon, il mourut à Bouquenon, en 1734; il avait épousé Sophie du Garnier, dame de la Melouze, fille de noble Jean du Garnier, chevalier de la Melouze, co-seigneur de Brenoux et de Saval, et d'Amélie de la Croix de Vagnas. Duquel mariage :

1.° Jean, dont l'article suit ;

2.° Pierre de la Condamine de Serves, troisième du nom, né le 10 janvier 1715, mort à Alais, le 3 mars 1787; il fut, le 23 juin 1733, lieutenant au régiment de Piémont, que commandait son père; aide-major, le 5 mai 1737, et capitaine en 1740. Il professa la religion réformée, et par cette raison il refusa l'ordre royal et militaire de S.-Louis; fut membre correspondant de l'académie royale des arts et des sciences, à Metz; se retira à Alais, en 1746, et y épousa dame Marie de Lafond Guy d'Aireboudouze, (1) fille de noble Pierre de la Fond Guy d'Aireboudouze, seigneur de Casalette, et d'Anne-Marie de Boileau de Castelnau. Il eut de ce mariage :

A. Marie-Marguerite de la Condamine de Serves, née le 25 mars 1749, morte le 4 mars 1805; elle avait épousé, le 21 juin 1769, M. Jean-François Gibert, mort à Saint-Domingue, le 17 janvier 1803. De ce mariage sont nés :

---

(1) La famille de la Fond Guy d'Aireboudouze possédait la terre de Casalette, et tenait aux meilleures maisons du Languedoc. La mère de Marie était fille de noble Nicolas de Boileau, seigneur de Castelnau et de Sainte-Croix, et d'Anne de Calvière, dame de Boucoiran. Nicolas de Castelnau descendait au XI[e] degré d'Etienne de Boileau, grand-prévôt de Paris en 1250, et qui jouissait de la confiance du roi saint Louis. L'aïeule du côté paternel de Marie de la Fond Guy, était de la maison des Boreli, marquis de Roque-Servières.

a. Honoré-Victor Gibert, né à Alais, le 11 novembre 1772, il est marié et sans enfants;

b. Jeanne-Sophie Gibert, née le 28 août 1770, qui, le 3 novembre 1792, a épousé M. Jacques Sagnier, ancien maire d'Alais, duquel mariage elle a eu un fils, mort à la retraite de Moscou, en 1813 et une fille, Victoire-Marguerite-Louise-Nanine Sagnier, née le 2 septembre 1797, mariée, le 1er septembre 1813, à noble Jean-Victor-Gaspard-Fortuné d'Aigallier de la Rouvière, seigneur de Brouset, fils de noble Jean-Mathieu d'Aigallier de la Rouvière, et de dame Jeanne d'Aigallier de la Condamine (1);

B. Victoire-Félicité de la Condamine de Serves, née le 7 mars 1750, morte le 4 mars 1778. Elle avait épousé, 1.° le 21 juin 1769, messire

---

(1) Noble Jean d'Aigallier, ayant épousé une dame de la Condamine de Serves, son petit-fils Pierre d'Aigallier ajouta à son nom de famille celui de la Condamine; ce Pierre d'Aigallier de la Condamine, épousa dame Madelaine de Faucon, duquel mariage Jeanne d'Aigallier de la Condamine, qui, ayant épousé noble Jean-Mathieu d'Aigallier, fut mère de noble Jean-Victor-Gaspard-Fortuné d'Aigallier de la Rouvière, qui a épousé une des arrière-petites-filles de messire Pierre de la Condamine de Serves, IIIe du nom. L'usage de joindre à son nom de famille celui de la femme qu'on épouse, nous vient de Genève, et a été plus ordinairement adopté par les Protestants que par les Catholiques. L'exemple que nous venons de citer prouve en faveur des La Condamine; car cette maison d'Aigallier, qui est d'origine chevaleresque, n'aurait pas conservé ce surnom, si les La Condamine n'eussent pas été d'une antiquité avérée.

Charles de Firmas-Pėriės, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien capitaine au régiment de Piémont, infanterie, et commandant pour le roi l'hôtel royal des invalides à Paris; mort à Alais, le 19 novembre 1773, fils posthume de messire Pierre-Antoine de Firmas, seigneur de Périés, ancien colonel des troupes provinciales, commandant pour le roi le château de Saint-Paul, et de dame Marthe de Daniel de Saint-Ravy; 2.° le 9 février 1776, avec dispense de S. S., messire Jean-Louis de Firmas, seigneur de Périés, neveu de feu son mari, ancien officier au régiment de Navarre, infanterie, qui a été pendant vingt-huit ans premier consul-maire de la ville d'Alais, petit-fils du même messire Pierre-Antoine dont il vient d'être question, et fils de messire Louis de Firmas, seigneur de Périés, et de dame Louise du Cairon (1).

---

(1) L'antiquité de la maison Firmas est prouvée par la possession continue depuis le douzième siècle de la terre de Périés, dont le château très-fort d'assiète est une clé des Cévennes. On trouve, dans les procédures qui eurent lieu pour perdre les Templiers, Guillaume Firmas, chevalier de cet ordre, qui, en 1307, s'offrit pour en être un des généreux défenseurs. Il était frère de Bernard Ier, qui vivait en 1292, oncle et parrain de Guillaume Ier qui, le 13 décembre 1371, fit hommage de sa terre de Périès à Bernard de Pelet, baron d'Alais, qu'il appelle *son bieau cousin*. MM. de Firmas n'ont jamais formé que des alliances très-honorables, savoir: avec les maisons de Budos, de la Fare, d'Arles, de Ribeirol, des Estiennes (et par celle-ci avec les Biliotti), les Sollier, les Petit (et par celles-ci avec les Narbonne, les Isnards, les Cambis), avec les Daniel, les Saint-Ravy et les Caseneuve, Dans les guerre civiles des Cévennes, les Firmas combattirent constamment pour le roi; leur château a été, à cette époque, brûlé deux fois en

Victoire-Félicité de la Condamine a laissé de son premier mariage :

a. Armand-Charles-Daniel, comte de Firmas-Périés, lieutenant-général des armées du roi, grand-maître, conseiller intime, privé actuel d'épée, et chambellan du feu roi Frédéric de Wurtemberg ; chevalier des ordres royaux et militaires de Saint-Louis, en France, de Saint-Maurice et de Saint-Lazare, en Sardaigne ; grand-croix de l'ordre royal équestre et militaire de Saint-Michel, en Bavière, né le 4 août 1770, marié, le 3 février 1799, à très-haute, très-illustre, très puissante dame Marie-Joséphine, comtesse de Waldbourg-

---

soixante-dix ans ; et dans celle de la révolution, cette maison ne s'est pas montrée moins fidèle, puisque Armand-Charles-Daniel a été un des braves de l'armée de Condé : il fut à l'âge de vingt-un ans colonel d'infanterie et lieutenant de roi du quartier-général, maréchal des camps et armées du roi, à l'âge de vingt-neuf ans, et enfin a été nommé lieutenant général, le 30 mars 1819. S. M. Louis XVIII lui a accordé, par une ordonnance du 30 mars 1816, une fleur de lys à ajouter à ses armes, comme une récompense pour ses services et son beau dévoûment ; le roi lui a de plus accordé le titre héréditaire de comte, qualification qui avait été donnée précédemment dans des brevets. Les armes de la maison de Firmas sont : écartelé : au 1 et 4, d'argent, à trois poiriers arrachés de sinople *pour Périès* ; au 2 et 3, d'argent, à l'aigle éployée de sable ; chappé : parti d'azur et de gueules, à une fleur de néflier à cinq feuilles d'or et d'argent de l'un en l'autre, pour *Cappel* ; sur le tout d'argent à trois points d'hermine de sable, qui sont *Firmas* ; au chef cousu du champ, avec une fleur de lys d'or *à enquerre* qui sont les armes de *concession nouvelle*. L'écu est soutenu par deux sauvages armés de massues, il est sommé d'une couronne de comte à neuf perles. Pour cri : *Raiôou.*

Wolfegg et Waldsée, truchesse héréditaire du Saint-Empire Romain, dame de l'ordre impérial de la Croix-Etoilée (1), veuve de S. E. le comte Charles Emmanuel de Leutrum-Ertingen, lieutenant-général des armées et colonel, propriétaire du régiment de Royal-Allemand, au service de sa majesté le roi de Sardaigne; chambellan de sa majesté impériale royale et apostolique;

b. Jean-Casimir-Edward-Gaspard, chevalier de Saint-Ravy, mort jeune;

Du second lit :

c. Victoire-Françoise-Charlotte, née le 6 juin 1777, qui, le 26 octobre 1797, a épousé noble-Louis-Augustin d'Hombres, maire de la ville d'Alais, membre de plusieurs sociétés savantes, chevalier de l'ordre de la Légion-d'honneur. Duquel mariage sont issus :

1.° Charles-Louis-Regis d'Hombres, né le 15 novembre 1803;

2.° Eugène-Félix-Louis d'Hombres, né le 29 janvier 1806;

3.° Marie-Augustine-Charlotte, née le 28 février 1799;

---

(1) Madame la comtesse de Firmas-Périès est sœur-germaine de S. A. S. le prince régnant de Waldbourg Wolfegg et Waldée Senior de la maison princière de Waldbourg, qui possédait héréditairement la charge de truchesse du Saint-Empire romain (sénéchal héréditaire de l'empire) et qui possède aujourd'hui, aussi héréditairement, celle de grand-maître du royaume de Wurtemberg. Sa mère était comtesse de Koegnigssegg-Aulendorf, maison qui, dans le dernier siècle, a fourni un Electeur de Cologne et un Feld-maréchal des armées impériales, grand-commandeur de l'Ordre Teutonique.

4.° Adèle-Louise, née le 28 septembre 1701;

5.° Alix-Louise-Victoire, née le 8 septembre 1811.

VI. Jean de la Condamine, V^e du nom, co-seigneur de Serves, né en 1700; épousa, en 1740, dame Marguerite Deluze, dont il n'eut qu'une fille, savoir :

Delphine de la Condamine, héritière de Serves, qui naquit en 1741, et se maria, le premier novembre 1761, avec M. Louis Soleirol, et fut mère de : *a.* Reymond; *b.* Louis; *c.* Victor, qui portent le nom de Soleirol de Serves.

Armes : d'azur à une tige de blé à trois épis d'argent, tigés et feuillés de même. Couronne de comte à neuf perles.

GODET. Famille des plus anciennes de la province de Normandie, qui fut maintenue dans sa noblesse d'ancienne extraction, par M. de Chamillard, en 1666. Elle est représentée de nos jours par :

Messire Charles-Anne, chevalier de Godet de Thioley, né le 11 juin 1775; chef de bataillon, capitaine commandant une compagnie de grenadiers au cinquième régiment de la garde royale, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, a émigré en 1791, et est rentré par ordre du roi en 1801. Il a fait toutes les campagnes de l'armée des princes et de Condé; marié, le 29 juin 1809, à demoiselle Emilie-Adélaïde de Ronnay, fille de messire Thomas-François de Ronnay, d'une des plus anciennes maisons de la province de Normandie.

Armes : De gueules, à trois coupes couvertes d'argent. Supports : deux panthères ; couronne de comte.

GOUYON ou GOYON, famille originaire de Bretagne, dont une branche subsiste en Guienne depuis le quinzième siècle. Elle fut transplantée dans cette province par :

I. Gilles de Gouyon, qui, le 8 août 1475, reçut son partage comme fils puîné de Bertrand de Gouyon et de Marguerite Madeuc. Il s'établit ensuite en Guienne, où ses descendants formèrent plusieurs branches, dont une seule s'est perpétuée jusqu'à nos jours. Une autre est revenue en Bretagne, berceau de sa famille. Il eut pour fils :

II. Alexandre de Goyon, écuyer, qui assista au contrat de mariage de son fils, qui suit.

III. Noble Jean de Goyon, épousa, par contrat du 21 août 1564, Marthe de Caumont, fille de noble Antoine de Caumont. Il testa devant Botinelli, notaire royal, le 7 septembre 1585, et eut pour fils et successeur :

IV. Noble Raymond de Goyon, Ier du nom, sieur de Brichot, qui épousa, par contrat du 24 février 1590, reçu par Lagutaire, notaire royal, demoiselle Catherine d'Athia. Ils firent leur testament mutuel devant le même notaire, le 22 octobre 1625, où sont nommés leurs enfants, savoir :

1.° Antoine, dont l'article suit ;
2.° Bertrand de Goyon ;
3.° Jean de Goyon, qui fonda la troisième branche établie en Bretagne.

V. Antoine de Goyon, Ier du nom, écuyer, sieur de Brichot, épousa, 1.° par contrat du 1er juillet 1623,

demoiselle Isabeau de Lartigue, dont il n'eut point d'enfants; 2.° par contrat du 20 août 1641, demoiselle Marguerite de Redon. Il testa au mois d'avril 1654, et ne vivait plus le 8 juillet suivant. Il eut de sa seconde femme :

1.° Raymond,
2.° Charles de Goyon ;
3.° Sereine de Goyon, mariée, par contrat du 28 décembre 1671, avec noble François de Lissalde, sieur de Casteron. Il lui fut constitué en dot la somme de 5,000 livres pour tous droits;
4.° Jean de Goyon.

VI. Raymond DE GOYON, IIe du nom, écuyer, sieur de Brichot, né le 11 août 1642, épousa demoiselle Anne de Chambellier. Il en eut :

VII. Antoine DE GOYON, IIe du nom, écuyer, sieur de Brichot, né le 9 juin 1675, qui épousa, par contrat passé au château de Lescout, le 15 janvier 1704, devant la Boupillère, notaire, demoiselle Anne de Mathison de Lescout, fille de noble Pierre de Mathison, seigneur de Lescout, et mourut le 15 juin 1758. Ses enfants furent :

1.° Joseph-Josué, dont l'article suit;
2.° Charles de Goyon, qui fonda la seconde branche, rapportée ci après;
3.° Marie-Susanne de Goyon, mariée, par contrat passé au château de Brichot, le 10 juin 1743, par devant d'Arquisan, notaire royal à Montréal, avec Gérard de Guilhemody.

VIII. Joseph-Josué DE GOYON, chevalier, sieur de Brichot, épousa, par contrat du 14 juin 1735, demoiselle Marie du Barbier, fille de messire Pierre du Barbier, seigneur et baron de Lisse, et de dame Anne de Gordièges. Cinq jours avant ce mariage, Marie de Mathison, sa tante, l'avait institué son héritier général et universel. Ses enfants furent :

1.° Pierre-Etienne de Goyon, né le 5 avril 1741, mort sans postérité mâle;

2.° Charles-Etienne de Goyon, écuyer, né à Condom, le 29 novembre 1743, marié, par contrat du 28 octobre 1767, passé par Fontan, notaire royal à Montréal, avec noble Jeanne-Marie de Guilhemody, sa cousine-germaine, fille de messire Gérard de Guilhemody, et de dame Marie-Susanne de Goyon. Il a émigré au mois d'octobre 1791; a fait les campagnes dans le corps noble, aux ordres de S. A. S. Monseigneur le prince de Condé, où il a été reçu chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis par Monseigneur le prince de Condé, le 15 janvier 1801, et a été fait colonel de cavalerie le 14 février 1815. Il est veuf sans enfants;

3.° Jean-Pierre, dont l'article suit.

IX. Jean-Pierre DE GOYON, écuyer, né le 15 novembre 1748, épousa, par contrat du 12 septembre 1785, Marie-Antoinette de Daston, fille de messire Odet de Daston, chevalier, maréchal des camps et armées du roi, sous-lieutenant à l'hôtel des Invalides, et chevalier de Saint-Louis, et de dame Marie-Claire de Caucabanne de Baudignan, Jean-Pierre de Goyon émigra et servit dans le même corps que son frère. Il mourut à Ettenheim, le 3 janvier 1796. Il a laissé pour fils :

X. Paul-Jean-Marie DE GOYON, né le 28 mars 1790, marié, par contrat du 19 avril 1815, avec demoiselle Jeanne-Marie-Adelie de Beauregard. De ce mariage est issu :

Charles-Etienne-Clément-Hubert de Goyon, né le 26 avril 1819.

VIII. Charles DE GOYON, Ier du nom, écuyer, second fils d'Antoine de Goyon, sieur de Brichot, et d'Anne de Mathison, épousa à Paris, le 28 août 1739, demoiselle Elisabeth-Renée Rondelle, fille d'Antoine Rondelle, et de dame Angélique Garé. De ce mariage est issu :

IX. Guillaume-Henri-Charles DE GOYON, écuyer né le 12 juin 1740, marié à Bordeaux, le 1er mai 1763, avec demoiselle Victoire-Dorothée Bardon. Il fut pourvu d'un office de conseiller au parlement de Bordeaux, à raison duquel office il fut déchargé du double droit de marc d'or, ordonné par l'édit du mois de décembre 1770, attendu sa noblesse d'extraction prouvée par titres, au conseil d'état du roi, sa majesté y étant à Versailles, le 1er septembre 1773. Guillaume-Henri-Charles de Goyon est mort sans postérité mâle.

TROISIÈME BRANCHE.

Seigneurs de l'Abbaye, en Bretagne.

V. Jean DE GOYON, écuyer, fils de Raymond de Goyon, Ier du nom, et de Catherine d'Athia, épousa, par contrat du 11 décembre 1625, Françoise de Casmont, fille de noble Jean de Casmont, et de dame N..... de Cause. Il fit son testament le 17 avril 1650, et mourut le 26 février 1655. Il eut de son mariage trois enfants mâles :

1.° Pierre de Goyon ;
2.° Mathieu, dont l'article suit ;
3.° Arnaud de Goyon.

VI. Mathieu DE GOYON, écuyer, épousa, par contrat du 15 mars 1653, reçu par Moliné, notaire, demoiselle

Jeanne de Labat, fille de noble Antoine de Labat, et de feu dame de Saint-Germe. Il fit son testament le 18 juin 1676, où il déclare avoir de son mariage trois fils et cinq filles, et mourut le 22 janvier 1686. Ses enfants furent :

1.° Arnaud, dont l'article suit ;
2.° Henri de Goyon ;
3.° Autre Arnaud de Goyon ;
4.° Marie de Goyon ;
5.° Jeanne de Goyon ;
6.° Anne de Goyon ;
7.° Françoise de Goyon ;
8.° Marion de Goyon.

VII. Arnaud DE GOYON, écuyer, né le 6 novembre 1658, épousa 1.° Madelaine-des-Champs, dont il n'eut point d'enfants ; 2.° par contrat du 4 avril 1699, reçu par de Voisin et Durand, notaires royaux à Saint-Malo, en Bretagne, Emilie-Bernardine Geffrard, fille de Joseph Geffrard, écuyer, sieur du Plessis, et de feu dame Renée Billon. Il fit son testament le 11 et mourut le 15 février 1718. Ses enfants furent :

1.° Joseph-Martin, dont l'article suit ;
2.° Pierre de Goyon ;
3.° Arnaud de Goyon.

VIII. Joseph-Martin DE GOYON, écuyer, né le 19 juillet 1700, seigneur de l'Abbaye, épousa, au mois de mars 1729, demoiselle Marie-Thérèse de Luynes, fille de noble Augustin de Luynes, de la ville de Nantes, et de demoiselle Renée Guillet. Il eut pour fils :

IX. Augustin-Joseph DE GOYON, chevalier, seigneur de l'Abbaye, né le 1er mai 1730, lieutenant au régiment des Gardes-Françaises, par brevet du 23 décembre 1759 ; colonel d'infanterie par commission du 8 juin 1766, chevalicr de l'ordre royal et militaire de

Saint-Louis. Il épousa, par contrat du 9 février 1764, demoiselle Louise-Amable de Foucault, fille de Michel de Foucault, écuyer, et de feu dame Julienne-Thérèse-Portier. De ce mariage est issu :

X. Michel-Augustin, comte DE GOYON, né le 24 décembre 1764, préfet du département de l'Eure, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis ; officier de la Légion-d'honneur. Il a deux fils de son mariage avec mademoiselle de la Roche-Aymon.

Armes : De gueules, au lion d'argent, couronné d'or.

COLMONT DE VAULGRENNAND, famille originaire de Bourgogne, qui a fourni plusieurs magistrats au parlement de cette province ; des officiers distingués aux armées et plusieurs chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Titres : Celui de *baron*, dans plusieurs actes, depuis environ un siècle ; et celui de *comte*, en vertu de lettres-patentes de S. M. Louis XVIII, du 25 novembre 1814.

Armes : Parti : au 1, coupé d'azur, à la tour d'argent, et d'azur, au lion d'argent ; au 2, d'azur, au chevron d'or, surmonté d'une étoile accostée de deux roses tigées à cinq feuilles, et en pointe, d'une rose de même, mouvante d'un croissant ; le tout d'argent.

ADDITIONS

ET

CORRECTIONS.

HORRIC DE LA ROCHE-TOLAY, tome XII, page 193, pénultième ligne, au lieu de Saint-Simon d'*Archine*, lisez : Saint-Simon *d'Archiac* .

JANVRE, t. XVI, page 276, depuis la ligne première jusqu'à la neuvième inclusivement, *rétablissez ainsi :* « seigneur de la Bouchetière, de Veuzé, de Fougères ou » Fougerès, de Sermont, de la Chauvelière, chevalier, » gentilhomme ordinaire de la chambre du roi Charles VII, et conseiller d'état d'épée en son conseil » privé, épousa, par contrat du 9 février 1436, Jeanne » de Perusse d'Escars, fille d'Audouin de Perusse d'Escars, chevalier, seigneur de Saint-Bonnet, Allasac, » la Porte, de la Guonnie, Chambon, Chabrinac, Puyphilip et Brêne, et d'Hélène de Roquefeuil .»

Page 283, avant la dernière ligne de la note, et mourut au Parc, *lisez :* qui mourut au Parc. Page 298, lignes 4 et 5, Marguerite Chenin, chevalier, seigneur de l'Ile-Bapaume, *lisez* : Marguerite Chenin, fille de messire Gauvin Chenin, chevalier, seigneur de l'Ile-Bapaume.

DE VALLIN, tome I, page 65, ligne 1re, degré XII, Jean de Vallin, chevalier, lieutenant d'une compagnie de cinquante hommes d'armes, obtint la croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il avait épousé en 1582, Blandine du Sollier : *supprimez* qu'il obtint la croix de Saint-Louis, puisque cet ordre ne fut institué qu'en 1693.

DE LOUBENS DE VERDALLE, tome VIII, p. 419, degré X, art. 1.° François-Henri de Loubens, seigneur de Verdalle, *ajoutez* dont l'article suit, et établissez ainsi son degré et les suivants.

XI. François-Henri DE LOUBENS, seigneur de Verdalle, épousa Marie-Antoinette du Cup, dont il a eu, entr'autres enfants :

1.° Frédéric, dont l'article suit ;
2.° Anne-Elisabeth-Georgette de Loubens-Verdalle, mariée le 8 mars 1769, avec Alexandre de Laurent.

XII. Frédéric DE LOUBENS, comte de Verdalle, ancien chef d'escadron au régiment de dragons-Condé, chevalier de Saint-Louis, a épousé Thérèse-Jacqueline de la Londe, dont un fils :

XIII. Frédéric DE LOUBENS, marquis de Verdalle, chef d'escadron dans les Lanciers de la garde royale.

LOUVART, tome VI, page 134, art. 2.° après Philippe Esgaunière du Thibeuf, *supprimez* la qualité d'écuyer.

DE SEGUR-RAUZAN, page 376 de ce volume, lig. première, cette branche, *lisez* : cette maison. Page 381, à la suite des lettres-patentes en latin données par Henri IV, à Jacques de Ségur-Pardaillan, et après la signature A. CHARMET, *ajoutez ce qui suit* :

Pour traduction conforme à l'original en langue latine, par moi, traducteur assermenté près la cour royale de Paris, 19 juillet 1809.

Signé, BRETON.

Page 382, ligne 21, mademoiselle de Fontrose, *lisez*: mademoiselle de Fonrose, de Bergerac.

TABLE

DES MAISONS ET FAMILLES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

A.

B.

C

D.

E.

F.

G.

H.

J.

L.

M.

N.

P.

R.

S.

T.

U.

V.

FIN DE LA TABLE

IMPRIMERIE GÉNÉRALE DE CHATILLON-SUR-SEINE, JEANNE ROBERT.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION

AU

NOBILIAIRE UNIVERSEL DE FRANCE

On ne peut souscrire au *Nobiliaire universel* de Saint-Allais qu'à la condition de s'engager pour l'ouvrage complet.

Il paraîtra un demi-volume vers le 1er et le 15 de chaque mois.

Les souscripteurs ne payeront qu'après réception de chaque demi-volume le prix de 5 francs afférent à ce demi-volume, qui devra nous être envoyé en un mandat sur la poste.

Les souscripteurs qui voudront payer d'avance le montant de l'ouvrage complet, qui sera publié en un an, auront droit à un escompte de 10 pour 100.

Ils n'auront donc qu'à nous adresser en un mandat, ou autre valeur sur Paris, la somme de 180 francs.

VALEUR DE L'OUVRAGE

Voici déjà bien longtemps que le *Nobiliaire universel* de Saint-Allais complet, est devenu introuvable. Le seul exemplaire qui, depuis plusieurs années, ait passé en vente publique, est celui de la bibliothèque du comte de Lambilly qui a été vendu, en mars 1872, tout près de 1,000 francs.

Notre nouvelle édition *fac-simile et mieux exécutée* que l'ancienne sera donc infiniment moins coûteuse et pourra être acquise par tout le monde, ce qui ne peut avoir lieu en ce moment.

AVANTAGE OFFERT AUX SOUSCRIPTEURS NOBLES

Pour donner une idée de l'importance de ce *Nobiliaire*, il suffit de rappeler qu'il contient les GÉNÉALOGIES d'environ 2,500 FAMILLES VIVANTES. Les membres *directs ou par alliances* de ces familles en souscrivant à l'ouvrage, auront le droit, dans un ou plusieurs volumes supplémentaires, de compléter leur filiation généalogique jusqu'à ce jour, ce qui a un grand intérêt au point de vue de l'usurpation des noms, 30 lignes seront accordées à titre gratuit.

EN PRÉPARATION

Une table comprenant la *liste alphabétique* de toutes les *généalogies*, de toutes les *alliances* et de toutes les *désignations terriennes* mentionnées dans les vingt volumes du *Nobiliaire universel* de Saint-Allais, avec renvoi aux tomes et aux pages.

Cette table du plus haut intérêt pour l'histoire des familles nobles de notre pays, et pour la mouvance des terres, formera deux volumes in-8°, texte compacte à double colonne, d'environ 600 pages chacun.

Le prix en sera ultérieurement fixé.

IMPRIMERIE GÉNÉRALE DE CHATILLON-SUR-SEINE, J. ROBERT.